This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

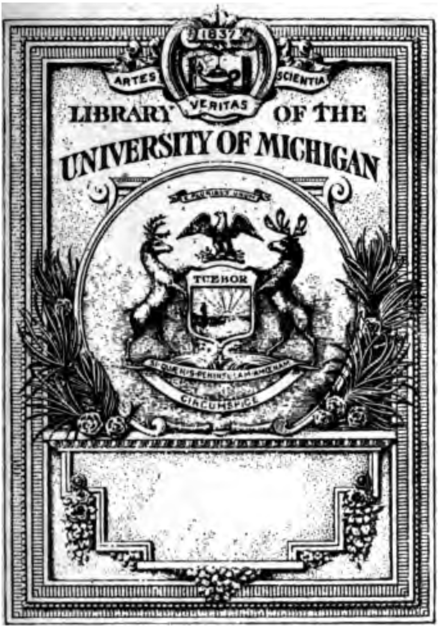
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

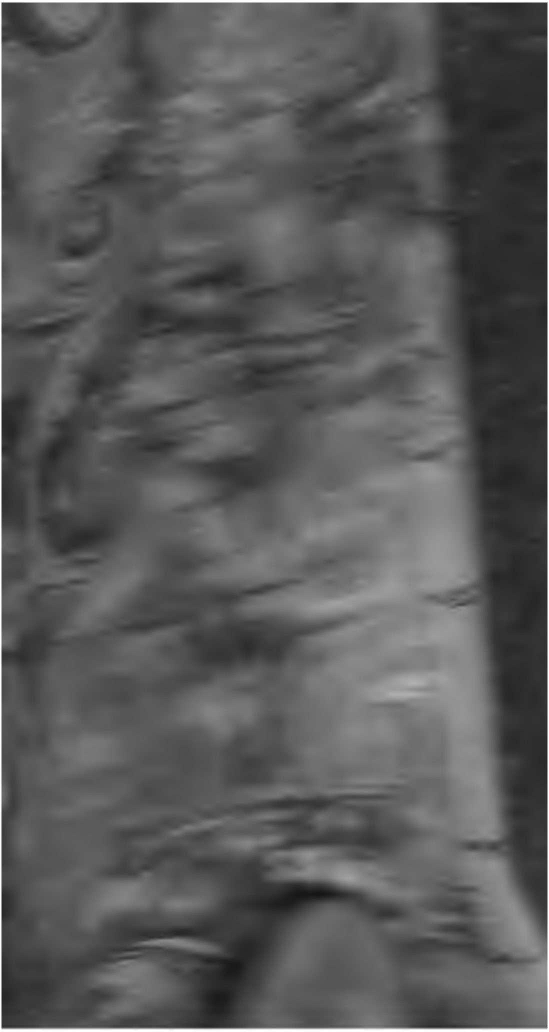

AS
161
.T8

586 Le cygne de Louvain
se levoit a la guerre
d'une malle au lieu
d'armes p[r]. ne pas vq[ue] [illegible]
du sang

979. J. Briard docteur en
theologie a Louvain soutient
qu'on ne p[eu]t point demander
les g[ai]ns des Loteries

533.
memoria sapientia parem[?]
ee. S. aug.

659.
Les chevaliers de la l'ordre
de la jarretiere doiven[t]
saluer l'autel [illegible]
une inclination en passa[nt]
devant l'autel

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1706.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Roiale des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or près S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1706.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1706.

ARTICLE XXXVIII.

HISTOIRE DES ARTS, leur Origine, leurs progrés, leur Chute, & leur rétabliſſement. Ouvrage très-utile pour connoitre ce qui s'eſt fait de plus conſidérable en tous les âges dans la Peinture, dans la Sculpture, dans l'Architecture &c. Avec des Remarques curieuſes ſur la belle Antiquité. A Paris chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques prés les Mathurins à l'image Sainte Thereſe, *in 12. pages 349.*

L'AUTEUR de cet Ouvrage qui eſt un Peintre remplit ce que promet le titre de ſon Livre; Et ceux qui le liront, trouveront dans le corps

de l'Ouvrage & dans les Notes, de quoi former du moins une connoiſſance legére de ce qui s'eſt fait de plus conſiderable dans la Peinture, l'Architecture, & la Sculpture. Du reſte c'eſt moins une Hiſtoire que des Memoires, ſur leſquels on pourroit en compoſer une. L'Auteur Anonyme ſemble en convenir : ce ſont, dit-il, des conferences, que j'ai choiſies entre celles que j'ai lûes à l'Academie ſur les progrés, la chute, & le rétabliſſement des Arts du Deſſein. Sur ce pied là il faut lui paſſer quelques negligences de ſtyle, quelques redites, & même quelques phraſes peu regulieres. Tout cela ſe peut paſſer dans des Conferences & dans des Memoires, mais ne ſe permettroit pas dans une juſte hiſtoire. L'Auteur merite grace d'autant plus qu'il la demande de bonne foi. „ Il eſpere, dit-il, que les per-„ſonnes d'eſprit ne regarderont „ point de ſi près à la politeſſe du „ diſcours, ni au choix des expreſ-„ſions, puiſqu'il ne regarde tout „ cela que comme acceſſoire. Aprés lui avoir rendu ſur la maniére d'é-

crire la justice qu'il demande, on va encore la lui rendre sur le fond de l'Ouvrage. Commençons par la Préface qui est curieuse & mieux écrite que le reste.

Il faut d'abord se mettre dans le point de vûë pour juger de tout l'Ouvrage. L'Auteur se borne aux Arts qui ont rapport au Dessein, c'est à dire à la Peinture, à la Sculpture, & à l'Architecture. Et pour donner d'abord une haute idée de ces beaux Arts, il avance deux choses. La premiere que chez les Grecs, & depuis chez les Romains, ces trois Arts firent l'occupation, ou pour mieux dire le plaisir des premiers Hommes du monde ; à la gloire desquels ils contribuérent à leur tour, par cette quantité d'édifices & de monumens, qui en furent les heureuses productions, & qui éternisérent la memoire des Heros, en faisant passer leurs hauts faits jusqu'à la posterité la plus reculée. Il avance en second lieu que l'usage de ces Arts est plus ancien que celui des Lettres, & il prouve ce dernier article par les Hieroglifes des

Egiptiens, qui n'étoient que des figures de differens animaux ou entiers, ou en partie ; gravées & empreintes sur des pierres. Or il est constant, dit nôtre Auteur, que ces figures hieroglifiques étoient en usage avant l'invention des Lettres. Il appuïe ce sentiment de l'autorité de Tacite, qui donne évidemment aux Egiptiens l'avantage d'avoir inventé les premiers des figures propres à communiquer les pensées. *Primi per figuras animalium Ægyptii sensus mentis effingebant. Annal. l. 2.* Il cite encore l'Historien Lopes de Gomara, qui assure que les Indiens & sur tout les Mexiquains, qui n'avoient aucune connoissance des lettres, travailloient en Peinture & en Sculpture, & se servoient de Hieroglifes aussi bien que l'ancienne Egipte. Lopes en apporte une preuve qui fut heureuse pour le fameux Ferdinand Cortés, qui conquit le Mexique aux Espagnols. Les Seigneurs Indiens avoient formé une conspiration pour se défaire de ce grand Capitaine ; mais un des conjurez l'en avertit, en lui

montrant une toile où étoient dessinez les portraits de tous ceux qui en vouloient à sa vie. Ces preuves & quelques autres en faveur de l'antiquité des Arts du Dessein sont plus solides que celle que nôtre Auteur emprunte de la creation du premier Homme.

De l'excellence des Arts l'Auteur passe à la difficulté d'y réüssir, qui demande non-seulement du genie & du naturel, mais encore de l'étude & de l'application. Et c'est, dit-il, ce qui a porté les Princes jaloux de leur gloire, & zelez pour les beaux Arts, à établir des Academies de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture. Il dit un mot des plus celebres, qui sont celles de Florence, de Rome, de Bologne, d'Anvers, & de Paris; où Louïs le Grand au milieu d'un regne tout guerrier a voulu que les Arts fussent tranquilles & honorez comme dans le sein de la paix.

L'Auteur finit sa Préface par le plan de son Ouvrage, qu'il divise en trois livres. Le premier comprend les commencemens & les

progrés, le deuxiéme la décadence, & le troisiéme le rétablissement des Arts qui ont rapport au Dessein; car il faut toûjours se souvenir que c'est par rapport au Dessein que l'Auteur écrit. Le Dessein comprenant, ainsi qu'il le remarque judicieusement, non-seulement l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, mais encore la Gravûre sur le cuivre, celle en bois, & celle en creux pour frapper les Medailles, la Ciselure, la Damasquinure, la Broderie, la haute & basse Lisse, la Marqueterie, & plusieurs autres Ouvrages, qui supposent tous le Dessein, en sorte qu'un habile Dessinateur est capable d'y réüssir également : c'est ce que veut dire l'Estampe qui est à la tête de cet Ouvrage, & dans laquelle le Dessein est representé au milieu de tous les Arts avec ce mot Italien, *Il Disegno Padre delle Arti*, c'est à dire, le Dessein pere des Arts : Voila pour la Préface. Pour venir maintenant au Livre même, comme il nous a parû utile, nous avons essayé d'en donner un Extrait, dont nous esperons que l'Auteur ne sera pas mé-

content. On la partagé en trois Articles, pour soulager le Lecteur.

Article premier. La Naissance & les progrés des Arts du Dessein.

Le Dessein étant la base & le fondement des Arts qui y ont rapport, nôtre Auteur s'efforce d'en donner une notion juste dés l'entrée de son premier Livre. „ C'est une noble „ idée, dit-il, que la Divinité nous a „ donnée, par le moyen d'une con„ noissance naturelle, que nous „ avons de la forme des objets, & „ qui nous les fait distinguer les uns „ des autres. Cette distinction est le „ premier principe du Dessein. Ce „ principe naît avec nous, & se rec„ tifie par l'étude de l'Art. Il ajoûte, „ qu'outre cette notion, que la Di„ vinité nous imprime de ce qui est „ visible dans la nature, il faut en„ core le pouvoir d'executer à la fa„ veur de la main, ce que l'imagination a conçû: c'est à dire en moins de mots, que le Dessein n'est autre chose dans son principe qu'une idée nette & distincte de la forme, & de

la juste proportion des objets, & dans l'execution, cette même idée fidellement renduë par une main habile, qui execute ce que l'imagination a conçû. D'où vient que ceux qui ont l'imagination plus vive & plus nette, sont aussi plus propres au Dessein que les autres.

Cela une fois établi l'Auteur parcourt les differens âges du monde. Il regarde l'Arche de Noë comme une piece d'Architecture maritime très-bien entenduë, & dans toutes les regles de l'Art, & capable selon Paul Lomazzo de servir de modele pour la construction des Vaisseaux. Il prétend que la Sculpture & la Gravûre n'étoient pas inconnuës aux enfans de Seth, & il cite à ce propos certaines colonnes que l'authorité de Josephe ne soûtient pas beaucoup. Pour la Peinture il n'ose décider qu'elle ait été pratiquée avant le deluge. La Tour de Babel, la statuë de Belus qu'on veut être la même que l'Ecriture appelle Baal, & Belphegor, lui paroissent des preuves convainquantes en faveur de l'Architecture & de la Sculpture.

Il trouve même des especes de Tableaux ou representations colorées de divers animaux dès le tems de Semiramis. La montagne de Bagisson taillée en Statuës à l'honneur de cette même Princesse, comme Dinocrate depuis le voulut faire de celle d'Athos, à l'honneur d'Alexandre; Le fameux Labirinte du Roi Petesucus, qui étoit, dit-on, d'une si vaste étenduë qu'il renfermoit dans son enceinte les Temples de tous les Dieux que les Egiptiens adoroient, avec les colonades de Porphire & les Statuës des mêmes Dieux; aussi bien que les Palais & les statuës de divers Princes, les Piramides, Obelisques, & autres Ouvrages; tout cela vrai ou faux, fait briller chez nôtre Auteur les Arts du Dessein dès les premiers tems. Il n'oublie pas la figure Colossale du Sphinx dont la tête au rapport de Pline avoit six vints pieds de circonference: mais il se trouve en païs plus sterile depuis Abraham jusqu'à la sortie d'Egipte. Les statuës de Laban lui font pourtant croire que la Sculpture étoit très-commu-

ne en ce tems-là. Il suit Moyse dans le désert, où les enfans d'Israël élevérent le Veau d'or. Il pouvoit ajoûter le Serpent d'airain élevé par ordre de Moyse. Il n'avoit garde d'oublier l'Arche & le Tabernacle, chef-d'œuvres d'Architecture & de Sculpture dignes d'Ouvriers inspirez de Dieu même.

Tant d'érudition n'empêche pas que l'Auteur n'ait de l'ordre sur tout dans ce premier Livre. Il montre comme les Arts du Dessein passérent des Assyriens aux Egiptiens, de ceux-ci aux Pheniciens, & des Pheniciens aux Grecs par Cadmus fils d'Agenor, qui bâtit Thebes en Beotie pour renouveller la memoire de l'ancienne Thebes ou Diospolis d'Egipte. Ce fut environ l'an deux mil six cens que les Grecs commencérent à cultiver les Arts : Et ce fut plus de cent ans aprés que parut le fameux Dedale excellent Sculpteur, habile Architecte, & très-intelligent dans les Mecaniques. Outre les beaux Ouvrages qu'il fit en Egipte, son Labirinte de Crete le rendit très-celebre, & fut depuis

un riche fond pour les Poëtes.

Nous ne rapporterons point ici tout ce que l'Auteur ramasse de toutes parts, sacré & profane, certain & douteux. Il va de Babylone à Tyr, de Tyr à Cartage, puis à Jerusalem, d'où il retourne à Babylone admirer la magnificence d'Artaxerces, qu'il suppose être l'Assuerus de l'Ecriture, ses lits d'or & d'argent, ses pavez d'Albâtre & marquetez d'Emeraudes; & il convient aprés s'être promené par tout, que rien ne fut comparable au Temple du vray Dieu, érigé par Salomon, qui employa, suivant l'opinion de quelques Auteurs, trente-fois cent millions d'or à la construction de ce superbe édifice. Hiran ou Chiram qui en eut la conduite possedoit parfaitement l'Art du Dessein, de la Fonte, de l'Architecture, & de la Sculpture; ainsi qu'on le peut voir par le témoignage que l'Ecriture rend à l'habileté de ce grand homme. *Paralip. l. 2.*

Pour ce qui est de la Peinture, ce que dit l'Auteur des enfans de Seth peut trouver place parmi les

fables ; & les hieroglifes du tems de Semiramis n'étoient tout au plus que des crayons trés-grossiers. Bularque est le premier Peintre qui ait eu du nom. Il fleurissoit vers l'an 3400. environ 300 ans avant le grand Alexandre. Mais le grand nombre d'excellens Peintres dédommagea bien-tôt ce bel art de l'avantage que l'ancienneté pouvoit donner aux autres. Penée qui peignit la bataille de Marathon, Androcide qui donna celle de Leuctres, les Mirons, les Polignotes, Zeuxis distingué par l'excellence de son pinceau, Apelles le peintre d'Alexandre & regardé comme le premier de toute l'antiquité, tous ces Illustres ouvrent un beau champ à nôtre Auteur, qui est Peintre lui-même. Nous n'oublierons pas de remarquer aprés lui que la liberalité des Princes & des Republiques contribua fort à la perfection de la Peinture. Polignote fut magnifiquement logé aux dépens du Senat d'Athenes, Zeuxis devint si riche qu'il donnoit ses tableaux pour rien. La Bataille des Magnesiens par Bularque fut

achetée au poids de l'or par le Roi Candaule: Les Habiles d'aujourd'hui en peinture & autres Arts n'ont pas sujet de se plaindre & de rappeller la liberalité des tems passez. L'Epithete qu'on a quelque-fois donnée aux Peintres aussi bien qu'aux Poëtes, ne convient guéres maintenant qu'à ceux qui deshonorent la profession.

Nôtre Auteur mêle ici ce qui regarde la Peinture & les autres arts. Le rapport que ces arts ont entre eux peut le justifier. Phydias Athenien de nation fut en Sculpture ce qu'Apelles fut en Peinture. Sa Minerve d'or & d'ivoire de 25. coudées de haut, son Jupiter Olympien de même matiere de quatre-vints pieds de haut, y comprenant les figures & bas reliefs, qui ornoient le trône de ce Dieu, dûrent faire mettre le Sculpteur aussi bien que son ouvrage parmi les miracles du monde. Aussi un Capitaine Romain dit en voyant ce Jupiter, que Phidias l'avoit fait tel qu'Homere l'avoit décrit. Le Colosse de Rhodes de 90. pieds, autre merveille du monde, fut du Sculpteur [illegible]. La gloire du

fameux Mausolée qu'Arthemise fit ériger à son mary pour éterniser l'amour conjugal, fut partagée entre les cinq plus celebres Sculpteurs de leur tems. Ce monument qui fut aussi une des sept merveilles avoit quatre-cens onze pieds de circuit, & soixante pieds de hauteur jusqu'à la plate forme, où fut élevée une pyramide de 24. degrez, soutenuë de trente-six colonnes. Enfin toute la hauteur de l'édifice étoit terminée par un char de marbre de la façon du Sculpteur Pitis.

Nous laissons le reste pour suivre nôtre Auteur à Rome, où la Peinture preceda la Sculpture. Cleophante est le premier Peintre qui vint de Corinthe à Rome, vers le tems du premier Tarquin. Il laissa une Helene & une Atalante, qui se sont long-tems conservées. Ce ne fut qu'aprés que Rome eut secoüé le joug de la Royauté, que la Sculpture y fût introduite. Mais ces Vainqueurs du monde, qui eurent du goût pour tout ce qui étoit beau, attirérent bien-tôt chez eux tout ce qu'il y avoit d'habiles Artistes, en

même tems qu'ils enrichirent Rome des belles dépoüilles de la Grece, de Tarente en particulier, & de Corinthe, de celles de Sicile, & de Carthage, d'où Scipion enleva une infinité de Statuës & de Bouchiers, qui firent un des plus beaux ornemens de son triomphe. Scaurus autre grand Capitaine Romain orna son magnifique theatre de trois mille statuës de metal. Pline parle avec admiration du beau grouppe de Sculpture qui formoit d'une même pierre la statuë de Laocoon, ses deux enfans, & le serpent qui les entortilloit de ses replis; & il dit que cette piece qui étoit dans le palais de l'Empereur Titus, étoit estimée le plus beau morceau de l'antiquité.

Rome ne se contenta pas de profiter des dépoüilles des nations subjuguées: Elle voulut faire naître dans son propre sein de quoy effacer ou du moins égaler ce qui lui venoit d'ailleurs. Rome réüssit en ce point comme dans le reste: Témoin l'Ampitheatre de Pompée capable de tenir quarante mille hommes: celui de Scaurus soutenu de 360

colonnes, dont celles du premier ordre étoient de marbre de la hauteur de 38. pieds; celles du second ordre de cristal, & les autres de bois doré: Le Temple de Jupiter Capitolin bâti par le vieux Tarquin, rebâti par Silla, & embelli des plus beaux morceaux de l'Olimpien de la Grece: Le grand Cirque de Jules Cesar, qui pouvoit tenir assises deux cens soixante mille personnes: La Place de Trajan, ses Arcs de triomphe & sur tout sa Colonne, ouvrage du celebre Apollodore, historié de tous les beaux faits de Trajan contre les Daces; *L'Antinous* en marbre piece des plus finies & des plus correctes, qui fait regretter que celui qui la travailla, n'ait pas travaillé sur un sujet moins infame. Tout ce que nous venons de dire & mille autres ouvrages d'un grand goût portérent à Rome l'art du Dessein à un haut point de perfection, où il se maintint durant tout le siecle d'Auguste, mais qui commença dans la suite à diminuer, comme l'Auteur le montre dans son second livre.

Article deuxiéme. La décadence des Arts du Dessein.

L'Empire de Commode est l'Epoque où nôtre Auteur fixe le commencement du déclin des Arts. La peinture & la Sculpture qui ont tant de liaison déchûrent les premiéres. Cela paroît par la statuë de ce Prince appellée, *l'Hercule Commode*. La tête en est d'une beauté tres-reguliere, mais il s'en faut bien qu'elle n'ait le tendre & le fini de *L'Antinous*. L'Architecture se soûtint plus longtems. L'Auteur en apporte la raison: „ c'est dit-il, que l'étude qu'on fait „ de la bonne Architecture sur les „ modeles antiques, consiste dans „ des mesures terminées par la Geometrie & l'Arithmetique, ce qui „ en rend l'imitation plus facile: „ au lieu que pour exceller dans la „ Peinture & dans la Sculpture, outre les mesures & les belles proportions de la figure humaine „ qu'il faut observer, il faut encore étudier les differentes attitudes, „ les vives expressions, les mouve-

„ mens des muſcles & une infinité
„ d'autres parties, qui toutes en-
„ ſemble compoſent l'excellence de
„ l'Art, & qui commencérent a pe-
rir dès le tems du bas Empire.

Cinq cauſes contribuérent d'abord à la décadence & puis à la ruine entiere des arts du Deſſein. Les trois premiéres regardent d'avantage Rome & l'Empire d'Occident; les deux dernieres ne regardent que Conſtantinople & l'Empire d'Orient.

Premiére cauſe. La tranſlation du ſiége Imperial de Rome à Conſtantinople. Conſtantin qui la fit, emmena avec lui les plus habiles Artiſtes, & enleva une bonne partie de ce qu'il y avoit de plus curieux dans l'ancienne Rome, pour embellir la nouvelle. Les beaux chevaux de bronze qui ſont aujourd'huy ſur le frontiſpice de l'Egliſe de ſaint Marc à Veniſe, furent de ce nombre. La ſeconde cauſe fut le zele des Chrêtiens, qui les porta à détruire les Temples & les Statuës des faux Dieux, dans l'eſperance d'exterminer plus aiſément l'idolatrie.

Troisiéme cause. Les ravages des Gots, des Vandales,& des Huns sous Alaric, & Genseric, mais bien plus sous Totila, qui reduisit en cendre une bonne partie de Rome. Un reste de bon goût & peut-être l'avarice laissa pourtant une ressource aux beaux Arts dans cette extrême désolation. Car les statuës & autres piéces de Sculpture & d'Achitecture, qu'on pût soustraire à la fureur & à la cupidité des Barbares, furent enfouïes & enterrées avec les premiers étages des bâtimens, sur lesquels on fit des jardins: & c'est de ces ruines, communément appellées grottes, qu'on a tiré depuis des colonnes, des ornemens de stucs, des peintures, & autres débris de la sçavante antiquité, qui servirent à faire renaître les Arts, quand les tems devinrent plus favorables.

Le Sac de Rome fut comme le signal, que la fureur des Barbares donna pour désoler toutes les colonies Romaines, dans les Gaules, en Espagne, & en Afrique. Et ce fut dans ce tems de nuit profonde pour les Arts, que les Goths devenus enfin

moins brutaux sous le Roi Theodoric, introduisirent dans le Dessein une mauvaise maniere, qu'on appella Gothique du nom des Goths qui la mirent en usage.

L'herésie des Iconoclastes fut la quatriéme cause qui ruina les Arts, en particulier à Constantinople & dans tout l'Orient, où le grand Constantin & ses successeurs leur avoient conservé encore beaucoup d'honneur & de réputation pendant le 3. le 4. & le 5. siécle. Enfin les Mahometans d'accord en ce point avec les Iconoclastes & les Juifs, non seulement achevérent de ruiner ce qui pouvoit encore rester des beaux ouvrages, mais même étoufférent jusqu'à la pensée d'en reproduire jamais de nouveaux, par la profonde ignorance qui est le fondement le plus solide de leur Secte, & en même-tems le poison fatal qui donne la mort à tous les beaux Arts.

Voilà à peu près, le fond de ce second Livre, que nous finirons par une refléxion de l'Auteur très-juste & très-importante. La maniere Go-

thique avoit inondé tout l'Occident. De-là cette multitude d'Edifices d'une pitoyable architecture, dont l'un des plus beaux est sans contredit Nôtre Dame de Paris, qui pourtant n'est guere considerable que par sa vaste grandeur, un beau plan, de belles roses vitrales, des coupes de pierres assez bien entenduës, propres à faire des membres delicats d'architecture, qui ne laissent pas de soûtenir de gros poids.

La raison fonciere de cette mauvaise maniere des Goths, est que leurs Ouvriers ignoroient les proportions de la figure humaine, qui est le fondement du dessein. De-là cet amas capricieux de figures disproportionnées, ces têtes monstrueuses ou par leur petitesse ou par leur grosseur, mains maigres, nulles attitudes, point d'expression, draperies taillées en tuyaux sans aucun plis naturel, aucune composition d'histoire qui fasse plaisir à l'œil. D'où nôtre Auteur conclut que pour réüssir dans les Arts du Dessein, il faut étudier de bonne heure

la Geometrie, la Perspective, & les attitudes naturelles, qui peignent les passions, entendre l'anatomie à cause des muscles &c. Et c'est cette étude qui ressuscita enfin les beaux Arts, & les remit dans le credit où nous les voyons.

Article troisiéme. Le rétablissement des Arts du dessein.

Les Arts commencérent à se relever vers l'an 1013. l'Eglise de Saint Miniate de Florence est la premiere où l'on apperçoit des marques d'un meilleur goût. Les Toscans avoient été les premiers à cultiver les Arts en Italie, ils furent les premiers à les y relever. La Peinture donna aussi en ce tems-là quelque signe de vie, pour ainsi parler; mais ce ne fut qu'environ deux cens ans après, qu'elle ressuscita tout de bon par les soins du fameux Cimabué, qui par son application au Dessein purgea ses ouvrages des mauvaises manieres, qui avoient eu cours jusqu'à son tems. Le Chiolto son éleve le surpassa de beaucoup par

l'étude & l'imitation du naturel, & vint à un si haut point de réputation, que les Papes, & les Rois de Naples de la maison d'Anjou, le rechercherent à l'envi. Nôtre Auteur remarque ici à son sujet que si l'Italie fut le premier theatre, ou les Arts recommencerent à paroître, l'Italie fut redevable de cette gloire au bon goût & aux liberalitez des Rois François de la branche d'Anjou; & il ajoûte ce qu'il avoit déja dit ailleurs, que l'amour des grands pour les Arts, est en effet le premier moyen de les faire fleurir. Il parle ensuite d'un autre moyen, qui est l'établissement des Academies. Celle de Florence fut la premiere depuis le rétablissement des Arts; comme celle de Sicione avoit été la premiere dans leurs commencemens. C'est de cette fameuse Ecole de Florence & des autres qui ont été formées sur son modele en Italie, en France, & en Flandre, qu'est sortie cette foule d'excellens Hommes, qui ont heureusement dédommagé les Arts, sur tout depuis le commencement du

quinziéme ſiécle juſqu'à nos jours, de tout ce que l'injure des tems ou la fureur des barbares leur avoit ôté.

L'Hiſtorien ne garde pas tant d'ordre dans ce troiſiéme livre que dans les précedens. La Peinture qui étoit tombée la premiere, ne ſe releva ſelon lui qu'au commencement du quinziéme ſiécle ; au lieu que dans tout le quatorziéme l'Architecture étoit déja fort perfectionnée. Et cependant les peintres marchent dans ſon Hiſtoire avant les Architectes.

Parmi ces derniers le Serbruneleſchi tient avec raiſon le premier rang. Il rétablit l'uſage des Ordres Dorique, Ionique, & Corinthien. Mais Bramante alla bien plus loin; c'eſt lui qui après s'être eſſayé ſur les plus belles Egliſes de Rome, conçût enfin le deſſein de celle de Saint Pierre, la premiere du monde. Il eût encore l'avantage d'avoir été le maître de Raphaël en Architecture.

Sanſovino Florentin mit auſſi en vogue l'Architecture à Veniſe, où il ſoûtint avec beaucoup d'honneur le Dome de Saint Marc, qui mena-

voit d'une ruine prochaine. Le Joconde ne doit pas être oublié ; Il fut maître du grand Budée. C'est de lui qu'est le Pont Nôtre-Dame à Paris, qui a donné lieu à son ami Sannazar de dire en badinant.

Jucundus geminum imposuit tibi, Sequana, pontem ;
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Joconde à son retour de France fut chargé avec Raphaël & Sangal, de la conduite de la Fabrique de Saint Pierre de Rome : l'emploi & les Collegues lui font également honneur. San-Michel & Falkonnetti Veronois, aussi bien que Joconde, meritérent comme lui un grand nom parmi les illustres Architectes.

L'Auteur repete en divers endroits de son Histoire, que ce fut à la faveur des Antiques que ces grands Hommes se remirent eux-mêmes dans les bonnes regles de l'Art & les apprirent aux autres : & c'est ce qui parut beaucoup plus dans tout le quinziéme siecle, dans lequel nôtre Auteur se renferme

dans ce premier tome ; car il nou en fait esperer un second.

Nous ferions un Livre au liet d'un extrait, si nous voulions rendr justice en particulier à tous les Illus- tres en Peinture, Sculpture, & Architecture, qui brillérent dans ce beau siécle des Arts. Nous nous contenterons de parler de ceux, qui ont eû quelque chose qui leur a été propre.

Laurent Ghiberto est de ce nombre. C'est de lui que nous avons les deux belles portes de bronze du Baptistére de Saint Jean de Florence. Michel-Ange dit en les voyant, qu'elles auroient merité d'être les portes du Paradis.

Leonard de Vinci est un de ceux à qui les Arts du Dessein doivent davantage. Il les posseda tous, parce qu'il entendit parfaitement le Dessein. Et il en fut redevable particulierement à l'étude de l'Anatomie, qu'il conseille si fort dans le Traité de la Peinture que nous avons de lui. Vinci est distingué par ses beaux airs de tête, par la rondeur & le fini de ses Ouvrages. Michel-Ange

fut son rival, & c'est son panegyrique. Vinci sembla quitter le champ de bataille, en quittant Rome pour se rendre en France auprès de François I. qui le combla d'honneurs, de biens, & même d'amitiez. Ce Prince pere des Arts visita cet heureux Peintre dans sa derniere Maladie, & ce fut entre les bras du Heros que le Peintre expira.

Le Correge, ainsi nommé d'une Ville de ce nom, est regardé comme le premier Peintre de Lombardie. Sa maniere est touchante, gracieuse & naïve, sur tout dans les Tableaux de Vierges, de Saints, & de petits enfans. Il est le premier qui ait fait de ces admirables Coupes à fresque, que le celebre Annibal Carache étudia depuis avec tant de soin.

Les deux Bellins qui formerent l'Ecole de Venise, introduisirent dans ce païs-là le bon goût de la couleur. Jean Bellin est celui qui mit les Portraits à la mode. Il tira la plûpart des Nobles Venitiens. Mahomet second le voulut voir & en fut charmé. Il voulut être tiré de sa

main, & le renvoya comblé d'honneurs avec un magnifique Eloge de son merite, aprés lui avoir offert de lui accorder tout ce qu'il pourroit souhaiter.

De l'Ecole des Bellins sortirent le Georgeon, le Titien, & le Tintoret. Les deux premiers sont encore aujourd'hui regardez comme les plus grands Maîtres de l'Art dans le Coloris, dans la belle chair, dans l'opposition des Couleurs, & dans le Paysage. Le Titien l'emporte pourtant sur le Georgeon dont il fut éleve. Il réüssit sur tout à peindre de jeunes enfans. Son Tableau des Amours en est une preuve, que nous ne loüerons pas.

Le Tintoret fut un de ces heureux genies qui sont nez pour les Arts. Etant encore jeune il dessinoit avec de la teinture qu'il trouvoit à sa main, car il étoit fils d'un teinturier ; ensuite il étudia le Dessein lui seul sur les plâtres de Michel-Ange, & il y joignit le Coloris du Titien avec l'observation du naturel.

Le Mutien excella dans le Paysa-

ge. Jean de Fiesoli en Miniature, le Carravage en Clair-obscur, Jean d'Udine en Grotesques, Daniel de Volterre en Tableaux à fresque. Il ne faut pas oublier que le Cheval de bronze de la Place Royale à Paris est de Volterre, qui étoit aussi habile Sculpteur.

Il n'y eut pas jusqu'aux filles qui firent honneur aux beaux Arts en Italie. Les trois sœurs Sophonisbe, Lucie, & Europe *Angosciola*, se distinguérent parmi les autres, & Sophonisbe sur tout: la Reine d'Espagne voulut l'avoir à son sericve, & le Pape Pie IV. souhaita d'avoir le Portrait de cette Princesse de la main de Sophonisbe.

Propertia de Rossi ne se fit pas moins admirer par ses beaux Desseins, & les beaux Ouvrages de Marbre qu'elle fit. La celebre Lavinia Fontana fut encore plus distinguée.

L'Article des celebres Artistes d'Italie ne peut être mieux terminé que par les deux grands Hommes qui ont passé tous les autres, & que ceux qui sont venus aprés, se font gloire de reconnoître pour Maîtres.

L'un eſt Bonarota iſſu d'une Ancienne Nobleſſe & connu ſous le nom de Michel-Ange ; l'autre eſt le fameux Raphael d'Urbin. Ils ſont l'un & l'autre trop connus pour en parler. C'eſt dommage que le beau de Michel-Ange en fait de Peinture, ait été la correction du nud ; ce qui lui fit chercher toutes les occaſions de faire des figures nuës au prejudice de la pudeur Chrétienne, qu'on n'appellera pas la vertu des Peintres d'Italie, ſi l'on en juge par leurs Tableaux. La mort de Raphaël à 37 ans, le propre jour qu'il étoit venu au monde, fut pleurée de tous les amateurs des beaux Arts : elle dût l'être encore davantage, ſi la cauſe de ſa mort fut telle qu'on la dit. Elle auroit dû rendre plus ſage Annibal Carache qui devoit ſe contenter d'imiter Raphaël, comme il l'a fait ſi bien en Peinture, ſans l'imiter encore dans ſes mœurs.

La France & la Flandre quoique dépourvûes de ces beaux reſtes de l'Antiquité, ne laiſſérent pas de cultiver les beaux Arts à l'imitation de l'Italie. La France ſuppléa par la li-

beralité de ses Rois, à ce qui lui manquoit. Elle attira par ce moyen plusieurs des plus celebres Artistes de l'Italie. Outre Leonard de Vinci dont nous avons parlé, elle engagea encore par ses bienfaits Rosso appellé communement Maître Roux, Vignole, & le Primatice. C'est de ce dernier qu'est le tombeau des Valois à Saint Denis, & la Galerie d'Ulisse à Fontainebleau fut faite sur ses Cartons par Nicolo de Modene. Le Primatice fut fait Abbé de Saint Martin de Troye, Valet de Chambre du Roi, & enfin Surintendant des Bâtimens: ce qui montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que les Arts sont honorez en France. Quoi qu'il en soit, le seiziéme siécle a fait voir que les François ne manquoient que de modeles. Le seul Poussin peut être opposé à une infinité d'autres.

La Flandre fut plus heureuse dans la renaissance des Arts. Jean de Bruges trouva en 1410 un nouveau verni composé d'huile de noix & de lin. Ce verni lui donna occasion de trouver la maniere de Pein-

dre à l'huile; car ayant mêlé la couleur avec ces huiles, il remarqua que ce mélange donnoit plus de force à la couleur, & en même tems un beau luisant sans verni. Jean de Bruges garda quelque tems son secret pour lui seul, mais enfin il le communiqua au grand avantage de la Peinture.

L'Auteur dit peu de choses de la Sculpture en particulier, peut-être parceque les plus fameux Peintres & Architectes ont été aussi Sculpteurs. Il ne faut pas omettre Jacques d'Angoulême, qui osa le disputer à Michel-Ange pour un modele d'une figure de Saint Pierre, & qui l'emporta en effet sur ce grand Homme au jugement même des Italiens.

Jean Bologne de Doüay fit à Florence des morceaux de Sculpture, des statuës de marbre, & des groupes de figures de bronze d'une beauté surprenante. C'est de lui que nous avons à Paris le cheval de bronze qui porte la figure de Henry quatre.

Nous finissons avec l'Auteur par

un mot de la Gravûre qui a si fort contribué à la renaissance des Arts, en communiquant par le moyen des Estampes, les belles idées des plus celebres Peintres, Sculpteurs, & Architectes, que les Curieux peuvent étudier, sans sortir de chez eux. L'Auteur remarque fort à propos, que ce fut par cette sorte d'étude que le fameux Poussin commença à goûter la belle maniere de Raphaël, c'est-à-dire, celle de la bonne & saine Antiquité, que ce grand homme suivit toûjours dans ses admirables ouvrages.

La Gravûre fut trouvée à Florence l'an 1460. par Maso Fineguerra, Orfevre. Baldinelli la perfectionna, Martin d'Anvers la porta encore plus loin; mais Albert Durero de Nuremberg les surpassa tous. Ce fut lui qui inventa la Gravûre en taille de bois, qui va bien plus vîte, & qui lui fit bientôt un grand nom dans toute l'Italie. Sa reputation piqua les Italiens. Marc Antoine Raimondi imita heureusement Durero; & ses copies passérent à Venise pour les originaux. Baptiste

del Moro Peintre Veronois, grava à l'eau forte cinquante payſages qui furent eſtimez.

Mais le plus illuſtre de tous les Graveurs fut ſans contredit Auguſtin Carache frere d'Annibal ; parce qu'il ſçût donner à la Gravûre toute l'excellence & la correction du Deſſein. C'eſt, dit nôtre Auteur en finiſſant, à ces deux Illuſtres freres, & à Loüis Carache leur Couſin, que l'Academie du Deſſein à Boulogne doit ſon établiſſement. Et c'eſt à cette Academie qu'on eſt redevable du bon goût, qui s'eſt conſervé juſqu'à nous malgré les efforts de l'école de Joſeph d'Arpino, & de celle de Carravage qui commençoient à prévaloir ſur celle de Raphaël. Les Caraches ont donc le double avantage d'avoir fait fleurir les Arts du Deſſein, & par leurs excellens ouvrages, & par les Eleves qui ſont ſortis de leur Ecole.

ARTICLE XXXIX.

INSTRUCTIONS PASTORALES de Monſeigneur l'Evêque de Mire. Avril 1706.

poix, aux nouveaux Réünis de son Diocéze sur l'Eucharistie, imprimées à Toulouse, chez Guillaume-Loüis Colomiés, & se vendent à Paris chez Florentin de l'Aulne, ruë Saint Jacques, à l'Empereur & au Lion d'or 1705. Premiere Instruction *in* 4°. *pp.* 132. Seconde Instruction. *pp.* 159. Troisiéme Instruction. *pages* 148.

De toute la Doctrine Catholique, ce qui fait le plus de peine aux Protestans; & de tous les sujets, qu'ils s'étoient faits de se séparer de nous, le plus important & presque le seul qui leur reste, c'est ce que nous croyons de l'Eucharistie. Comme il s'agit de la présence réelle de Jesus-Christ, qui se donne lui-même & réellement à nous dans la Communion, qui se rend présent lui-même & réellement sur nos Autels; cette créance emporte la grande difference, qui doit être d'un Catholique à un Protestant, dans les continuels exercices de la religion, & par consequent ne sçauroit ne pas faire de fortes

impressions sur les esprits, qui à la vûë du changement, qu'on leur propose, s'étonnent, & regardent avec frayeur le renoncement au Schisme & la réünion à l'Eglise.

Après ce que les Doctes Cardinaux Bellarmin & du Perron ont écrit sur cette matiere, après le grand ouvrage de *la Perpetuité de la Foi*, & le Livre tant estimé du Pere Noüet, il n'est plus necessaire, & il ne semble pas permis de faire de nouvelles découvertes ou dans l'Ecriture ou dans les Peres. L'habileté est maintenant de bien employer ce qui a été trouvé avant nous, d'en former des preuves, de leur donner de l'ordre, du jour, de la grace, qui les rendent autant persuasives, qu'elles sont solides en elles-mêmes. C'est ce qu'a fait admirablement Monseigneur de la Broüe Evêque de Mirepoix, dans trois excellentes Lettres Pastorales, renfermées sous le titre d'Instructions. Un ouvrage comme celui-cy, où la justesse de la méthode, la pureté du discours, la facilité & la noblesse de l'expression, l'éloquen-

ce, sont employées à persuader les veritables sentimens de l'Eglise ; un tel ouvrage, dis-je, fait honneur à son Auteur, & lui mérite les justes loüanges de tout ce qui a un sincere attachement à la saine Doctrine.

Monseigneur de Mirepoix ayant assuré, que demander aux Protestans de se réünir à l'Eglise Romaine, c'est uniquement leur demander de rentrer dans les créances & dans les pratiques des quatre premiers siécles & les plus beaux de l'Eglise ; il entreprend de le montrer, touchant l'Eucharistie, dans ces trois Lettres Pastorales.

Dans la premiere aprés avoir exposé selon la Doctrine du Concile de Trente, sess. 13. ce qu'il faut croire de ce Mystére ; il se renferme à en faire voir la verité par les paroles de Jesus-Christ, quand il le promit, & quand il l'institua ; & enfin par les figures de l'ancien Testament, qui l'ont representé.

C'est dans le chap. 6. de Saint Jean qu'est contenuë la promesse de l'Eucharistie, à laquelle Jesus-Christ ne vient qu'au verset 53. aprés un long

discours sur l'Incarnation, qu'il recommande de croire au verset 29. sur lequel saint Augustin *tract.25. in Joan.* a dit : *C'est donc là*, en croyant l'Incarnation, *manger le pain qui ne perit point. Pourquoy prépares-tu les dents & l'estomac ? crois, & tu l'as mangé.* Les Capharnaïtes comprirent, que Jesus-Christ leur parloit de deux choses tout-a-fait différentes ; & leur incredulité, qui s'étoit élevée contre l'Incarcation, se tourna contre l'Eucharistie. De celle-là ils avoient dit. *N'est-ce pas le Fils de Joseph, celui dont nous connoissons le pere & la mere : comment, dit-il, qu'il est descendu du Ciel ?* De celle cy ils disent : *Comment celuy-cy peut-il donner sa chair à manger ?* Leur premiere erreur étoit, de n'estimer Jesus-Christ qu'un homme comme les autres : la seconde de s'imaginer, qu'il proposoit de leur donner sa chair morte & coupée par morceaux. Surquoy Mr. de Mirepoix s'addresse à ceux qu'il instruit. Re-„ marquez, mes freres, que si d'un „ côté le doute des Capharnaïtes „ (sur l'Incarnation) est fondé sur

„ une erreur, que vous ne condam-
„ nez pas moins que nous, qui est
„ que Jesus-Christ n'étoit qu'un
„ homme ; de l'autre (touchant
„ l'Eucharistie) il tombe sur une
„ maniere de manger la chair de
„ Jesus-Christ, que l'Eglise Catho-
„ lique ne condamne pas moins que
„ vous : Et ensuite : Nous demeu-
„ rons en lui, & lui en nous par les
„ deux Mystéres, que les Caphar-
„ naïtes refusoient de croire....
„ Que les Juifs murmurent, à la
„ bonne heure, contre la verité du
„ Mystere de l'Eucharistie, eux qui
„ ne croyoient pas le Mystere de
„ l'Incarnation. Mais vous, mes Fre-
„ res, qui faites profession de croire,
„ que Jesus-Christ nous fait tous de-
„ meurer en lui par l'union de la na-
„ ture Divine avec une nature en-
„ tiérement semblable à celle de
„ chacun de nous ; pourquoi refu-
„ serez-vous de croire, qu'il vienne
„ demeurer en nous par sa chair &
„ par son sang dans le Mystere de
„ l'Eucharistie ? Pourquoi voudrez-
„ vous, que son habitation au de-
„ dans de nous par l'Eucharistie

,, ſoit moins réelle, que nôtre in-
,, habitation en lui par le Myſtere
,, de l'Incarnation ? Ne ſoyez pas
,, Chrétiens à demi, mes Freres :
,, embraſſez toute l'étenduë de l'u-
,, nité, que nous avons avec Jeſus-
,, Ch. & avec ſon Pere; & croyez ſe-
,, lon ces belles paroles de S. Hilaire
,, *l. 8. de Trinit.* que *Jeſus-Chriſt étant*
,, *dans ſon Pere par la nature de ſa Di-*
,, *vinité, & nous en lui par ſa naiſſance*
,, *ſelon la chair, il eſt auſſi lui même*
,, *en nous par le myſtere des Sacremens.*
,, Et encore dans un autre endroit:
,, *Nous croyons, il ſuffit, que vous*
,, *êtes le Fils unique de Dieu....* &
,, nos Freres reünis le croyent com-
,, me nous ; comme nous, ils ſont
,, perſuadez de vôtre Divinité...
,, Et puiſqu'ils déteſtent avec nous
,, l'incrédulité des Juifs, qui vous
,, regardoient comme le Fils de Jo-
,, ſeph; qu'ils condamnent avec nous
,, tous les doutes que formoient ces
,, mêmes Juifs contre les myſteres
,, de vôtre chair. Mr. de Mirepoix
dans cette comparaiſon ſi juſte & ſi
bien pouſſée ſoûtient la foi de l'Eu-
chariſtie par celle de l'Incarnation.

Il passe aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, & demande qu'on ait en vûë, qui est celui qui les a dites, à qui & en quel tems il les a dites. C'est Jesus-Christ, qui parle aux Apôtres préparez à cette merveille, au nom desquels saint Pierre avoit répondu, lorsque les Capharnaïtes & les Disciples se retirérent, que pour eux ils le croyoient *le Fils unique de Dieu vivant, & qu'il avoit les paroles de la vie éternelle*. Enfin c'est pour établir la nouvelle alliance, comme l'ancienne avoit été arrêtée par le sang jetté sur le peuple. Moïse prévenant presque les paroles de Jesus-Christ, & disant *Exod.* 24. 8. *C'est ici le sang de l'alliance.* „ Aussi, ajoûte le sçavant Evê„ que, dans les trois Evangelistes, qui „ raportent l'institution de l'Eucha„ ristie, le texte Grec, qui est l'o„ riginal, marque, non pas que le „ sang sera répandu au futur, mais „ qu'il est actuellement répandu au „ présent. saint Luc & saint Paul s'expriment de même du corps; quil est donné, qu'il est rompu. En vain les Protestans ont ils avancé,

que le ſens réel eſt embarraſſé de contradictions, & que le figuré trouve beaucoup d'exemples dans l'Ecriture. Car ſelon la remarque de Mr. de Mirepoix, qu'il nous ſoit permis de raiſonner ici comme nous aurions fait, s'il avoit plû à Jeſus-Chriſt pour changer l'eau en vin à Cana, de ſe ſervir de cette propoſition : *Cecy eſt du vin* ; & il ne paroîtra nulle contradiction. La défenſe du ſens figuré fondée ſur de ſemblables textes, ſe renverſe auſſi aiſément ; puiſque celui de ces textes, le plus eſtimé des Proteſtans, ne porte point un ſens figuré *Exod.* 12. *L'agneau eſt le paſſage*, non parcequ'il repreſente le paſſage, mais parce qu'il eſt véritablement victime pour le paſſage, comme les victimes pour le peché s'appellent pechez comme Jeſus-Chriſt eſt appellé nôtre Pâque, & parmi nous la Communion paſcale eſt appellée Pâque.

Pour les figures de l'Euchariſtie répanduës dans les livres de l'ancien Teſtament, Mr. de Mirepoix promet ſeulement de les parcourir : mais tout ce qu'il touche, devient

clair & lumineux. Par exemple. Il
„ fait obſerver, qu'il y avoit deux
„ ſortes de Sacrifices à accomplir,
„ ceux du ſacerdoce d'Aaron, &
„ ceux du ſacerdoce de Melchiſe-
„ dech. Ainſi il falloit que Jeſus-
„ Chriſt s'immolât également ſous
„ l'une & ſous l'autre figure. Il a ac-
„ compli celle du ſacerdoce d'Aa-
„ ron, en livrant ſon Corps & en
„ répandant ſon Sang ſur la Croix.
„ Mais pour celle du ſacerdoce de
„ Melchiſedech, ſelon l'ordre du-
„ quel il étoit Prêtre lui même,
„ quand & comment l'aura-t-il ac-
„ compli, s'il ne s'eſt offert lui-mê-
„ me à Dieu dans la derniere Cene,
„ ſous les apparences du Pain & du
„ Vin? Il fait encore obſerver, que dans les ſacrifices de propitiation la Chair des victimes ayant été donnée à manger à ceux, pour qui elles étoient offertes, il a été neceſſaire pour le parfait accompliſſement de la Figure, que Jesus-Christ immolé pour nos pechez, nous nourriſſe de ſa chair.

Enfin le Prélat conclut ſa premiére inſtruction par la conſidera-

tion de l'état de l'Eglise. Pla entre la Synagogue & le Ciel, possede la Verité & la Réalité, manquoit à la Synagogue; mais c Verité & cette Réalité lui est chée sous des apparences, qu seront plus dans le Ciel.

La suite des autres Lettres Pa vales sera pour les mois suivans.

ARTICLE XL.

PRIMA LETTERA INDIRIZZA alla Dottissima è Chiarissima c'est-à dire, *Premiere Lettre dressée à très-Docte & très-Illi Dame Anne le Févre d'Acier, p Marquis Orsi à l'occasion de Livre intitulé, Considerations su maniere de bien penser.* A Bolc chez Constantin Pisarri 1 *pag.* 184 *in* 8°.

NOus donnâmes l'an passé l'extrait d'un Livre Ita intitulé *Considerazioni sopra un fa Libro* &c. composé par Mr. le M quis Orsi; & nous divisâmes cet trait en quatre parties qui se t *Avril* 1706.

vent dans nos Journaux de Février & des mois suivans. La justice que nôtre emploi exige de nous, nous fit donner à ce Livre les loüanges qu'il merite ; & la part que nous prenons à la memoire du Pere Bouhours, dont ce Livre attaquoit un des principaux ouvrages, nous fit prendre la défense de ce Pere dans les endroits où nous le crûmes mal attaqué. Nous le fimes avec toute l'honnêteté qui doit accompagner les disputes des gens de belles lettres : aussi Mr. le Marquis Orsi est-il très-content de ce côté-là ; mais il ne l'est pas autant de tout ce qui regarde, ou la critique qu'on a faite de quelques endroits de son Livre, ou les réponses qu'on lui a données pour la défense du P. Bouhours. C'est sur ce sujet qu'il a composé quatre Lettres Italiennes qu'il addresse à Madame d'Acier, si connuë par les belles Traductions qu'elles a données au public, & par les sçavantes découvertes qu'elle a faites dans l'Antiquité. Nous ne donnerons ici qu'une idée de ces quatre Lettres, qui sont au reste extremément bel-

les, & qui brillent de cette délicatesse & de cette vivacité que donne à un Auteur ingenieux la passion de défendre ses ouvrages. Et comme nous passerons une grande partie de ce que l'Auteur Italien y dit pour la justification de son Livre, nous passerons aussi tout ce qu'on auroit pû répondre à ces endroits-là.

Mr. Orsi se plaint agreablement que nous l'ayons fait connoître pour Auteur d'un Livre qui ne portoit point son nom ; mais il ne doit pas nous en sçavoir mauvais gré : c'est à nous à faire connoître au public les Auteurs ausquels il a l'obligation des beaux Ouvrages qui paroissent. Voici une seconde plainte : Mr. le Marquis Orsi dans son Ouvrage avoit accusé le P. B. de maltraiter les meilleurs Auteurs, & d'en faire des caracteres injurieux. Nous avions répondu que le P. Bouhours n'étendoit point aux Auteurs les épithetes qu'il donnoit à quelques unes de leurs pensées, & que pour avoir dit que Ciceron & Virgile repetoient quelque fois la même chose, il n'avoit pas prétendu donner par-là

leurs caracteres : l'Auteur Italien veut inferer le contraire; mais il ne faut que lire le P. B. pour être convaincu de la place que tenoient Ciceron, Virgile, & les meilleurs Auteurs dans son esprit; toutes les pages de ses ouvrages marquent l'estime qu'il faisoit des pensées de ces grands hommes : s'il a reconnu dans eux quelques défauts parmi toutes les beautez dont il étoit admirateur, il n'est pas plus coupable que l'est Horace quand il reproche à Homere de s'endormir quelquefois. Mais quand le P. B. auroit dit de Seneque *qu'entre tous les Auteurs il n'y en a peut-être pas un qui sçache moins réduire ses pensées à la mesure du bon sens*, seroit-il si blâmable ? Seneque n'a-t'il pas bien dit la même chose d'Ovide, & ne merite-t'il pas bien qu'on la dise de lui ? Ainsi que Mr. Orsi ne se plaigne plus qu'on ne l'a pas entendu ; mais qu'il se plaigne de ce que nous avons entendu les sentimens du P. B. autrement que lui. Il nous permettra de nous plaindre à nôtre tour de n'avoir pas été entendus. Voici le fait :

Le P. B. dans ſa maniere de bien penſer, attribuë à l'Arioſte une penſée burleſque qui n'eſt point de lui, Mr. Orſi avoit fort bien relevé cette mépriſe. Peut-on lui rendre une plus exacte juſtice que nous l'avons fait dans nos Memoires, en reconnoiſſant *que le P. B. à tort en deux manieres; la premiere en mettant ſur le compte de l'Arioſte une penſée ridicule, & la ſeconde en la citant comme une penſée ſérieuſe.* Mr. Orſi ne devoit-il pas être content d'un aveu ſi net & ſi clair?

Il employe enſuite toute la ſubtilité poſſible, pour montrer que la penſée ingenieuſe n'appartient pas moins à la troiſiéme operation de l'ame qu'à la ſeconde; mais il ſemble que tous ſes raiſonnemens ne le perſuaderont pas à ceux qui ſont convaincus, que toute propoſition détachée de ce qui lui donne la force de conſequence eſt un jugement, & appartient à la ſeconde operation de l'ame. Ainſi dans ce ſyllogiſme, *un homme mortel ne doit point garder de haine immortelle; or vous êtes un homme mortel: donc vous ne devez*

point garder de haine immortelle, per
sonne ne croira que la premiere &
la derniere proposition appartien-
nent également à la troisiéme ope-
ration de l'ame; bien que la premie-
re proposition en renferme deux, &
soit au jugement d'Aristote *une pen-
sée enthymematique* : ainsi que l'a re-
connu l'Auteur de *la Logique*, ou
Art de penser, lors qu'il dit, *que quel-
quefois on renferme les deux proposi-
tions de l'Enthyméme dans une seule
proposition* : or il est évident qu'une
seule proposition est un jugement,
& par consequent appartient à la se-
conde operation de l'ame : ce qui
paroîtra encore plus manifestement,
si l'on fait attention, que la seconde
operation de l'ame se fait en affir-
mant ou en niant une idée d'une au-
tre : Or dans cette pensée-cy, *un
mortel ne doit point garder de haine im-
mortelle*, que fait-on autre chose,
que de séparer une haine immortel-
le d'un cœur mortel ? Au reste cet-
te dispute ne merite pas qu'on la
pousse plus loin.

L'Auteur des Lettres, après avoir
habilement parlé des pensées

Avril 1706.

où la nature entre, passe à la justification de Lucain. Il faut avoüer que si cet Auteur pouvoit être justifié sur son impieté, il le seroit par l'apologie qu'en fait Mr. Orsi; mais il est si décrié sur cet article, que ces beaux vers qu'il met dans la bouche de Caton,

Estne Dei sedes nisi terra & pontus & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.

ne sont peut-être qu'un atheïsme raffiné tel qu'il en regnoit dans ce tems-là. Et certainement Lucrece, Pline, Spinosa, & Vaninus auroient volontiers souscrit à ces vers, & sur tout au dernier : ou si on veut que ces vers donnent une grande idée de Dieu; c'est que Lucain les met dans la bouche de Caton. Pour ce qui est de cet autre vers de ce même Poëte,

Si Numina nasci
Credimus , aut quemquam fas est cœpisse Deorum.

Il marque seulement que Lucain étoit dégagé de l'erreur commune qui donnoit une naissance & un commencement à chaque Dieu ; mais ce vers ne montre point que le Poëte ne fut pas dans une erreur peut-être plus dangereuse.

Il est à propos de faire ici une observation qui servira de réponse à plusieurs plaintes que fait Mr. Orsi sur les sentimens que nous lui attribuons, & qu'il desavoüe. La verité est que nous nous sommes crûs en droit de mettre sur son compte les sentimens de ses Interlocuteurs, quand ils ne sont point refutez dans la suite ; & nous nous sommes persuadez, que quoiqu'un Auteur de Dialogue adopte particulierement les sentimens d'un de ceux qu'il fait parler dans son Livre, on peut neanmoins lui attribuer tout ce que les autres y disent, lorsque celui qui represente l'Auteur ne s'y oppose

point & semble l'approuver par son silence.

Tout ce que dit Mr. Orsi pour justifier le *non languia* du Tasse, que nous avions critiqué dans nos Memoires est très-ingenieux, & les exemples des Anciens, dont il se sert paroissent du premier coup d'œil convaincans en sa faveur. Ces exemples font voir que les Anciens & les meilleurs Poëtes ne suivent pas exactement l'ordre des choses, mais le renversent quelquefois dans la narration ; ainsi qu'il paroît dans ces vers-cy.

Postea Phœbeâ lustrabat lampade terras,
Humentemque aurora polo dimoverat umbram.

Mais nous prions l'Auteur de faire reflexion avec nous, que ce renversement d'ordre ne se rencontre que dans les endroits où la narration ne s'éleve point : car lorsque le Poëte est attaché au récit de quelque chose d'animé, de grand, de terrible ; il ne lui est plus permis de su-

nir par où il auroit dû commencer ; parceque l'esprit du Lecteur attend quelque chose de nouveau qui le surprenne : ainsi la description du Tasse est vicieuse, quand il dit du fier Argant, *que son courage lui faisoit menacer en mourant son ennemi & ne s'affoiblissoit point* ; parce qu'alors cette transposition fait tomber la narration, qui se seroit soûtenuë, si on avoit dit, *que le courage de ce Sarrasin mourant, bien loin de s'affoiblir, lui faisoit menacer son Vainqueur.* En un mot cette transposition n'est permise que quand elle ne préjudicie point au sens & à la beauté de la narration. Ce n'est pas après tout, que nous ne pardonnions aisément au Tasse un si leger défaut.

Nous avions dit dans nos Memoires, que Mr. Descartes ne seroit peut-être pas content, de la maniere dont Mr. Orsi expliquoit le rapport & la liaison qui est entre les sens. Ce qui nous avoit fait citer Mr. Descartes, c'est que dans cet endroit là, Mr. le Marquis parle en Physicien, & prend effectivement le tour que

Mr. Descartes à si ingenieusement trouvé, pour expliquer de quelle maniere deux objets ayant en même-tems frappé les sens, ont fait des traces voisines dans la substance du cerveau, dont l'une dans la suite ne se rouvrant gueres sans l'autre, l'ame rarement a l'idée d'un de ces objets, que l'idée de l'autre ne se présente en méme tems. Mais Mr. le Marquis ayant fait entendre que l'*appetit avoit son siége dans le sentiment du goût*, on voit assez combien cette Doctrine est opposée à celle de Mr Descartes.

L'Auteur à tant apporté de raisons & tant d'exemples, pour justifier les Apostrophes que l'on fait à ses mains, à ses bras, à ses pieds &c. que nous voulons nous relâcher en leur faveur ; mais non pas jusqu'à pardonner au Tasse, celles que Tancrede à faites à sa main en lui disant : *O main timide & infame, pourquoi n'ose-tu pas maintenant couper la trame de ma vie, toi qui sçais si bien blesser & tuër? ... passe moi ton épée au travers du corps .... Mais peut être qu'étant accoutumée à des*

actions barbares & impies, tu crois que c'en seroit une de pieté de faire mourir ma douleur. Nous ne trouverons donc pas mauvais qu'on apostrophe ses pieds, ses mains &c. pourvû que ces apostrophes soient bien ménagées, ainsi que dans les anciens, qu'elles soient rares & seulement dans une violente passion; parce qu'alors comme on est hors de soi, on s'en prend à tout, on cherche du secours par tout, on s'addresse à tout: mais nous ne pouvons souffrir que Tancrede conjure sa main de le tuer, & qu'elle n'en fasse rien, parce qu'elle n'est accoutumée qu'à des actions barbares & impies.

Mr. Orsi auroit eu raison de railler de ce qu'on lit dans nos Memoires, que *la Grece ayant en quelque façon perdu sa liberté à la journée de Salamine, Lisias avoit droit de l'avoir enfermée dans le tombeau des Grecs qui furent tuez au combat*; il auroit eu, dis-je, sujet d'en railler, si nous ne l'avions fait pour entrer dans la pensée de Lisias. Cet Orateur prétendoit qu'en perdant ces genéreux défenseurs de la liberté; on avoit

perdu *en quelque façon* la liberté même : c'est pour cela qu'il l'avoit enfermée avec eux dans le tombeau. Personne n'ignore combien cette journée fut avantageuse à la Grece. Mr. le Marquis n'avoit pas besoin de la raconter fort au long ; la Grece perdit neanmoins *en quelque façon* sa liberté, au sentiment de Lisias, par la perte qu'elle fit des grands hommes qui l'avoient défenduë ; & c'est ce que nous avions voulu faire sentir.

Pour ce qui est des jeux de mots, dont nous avons dit dans nos Memoires, que soit *qu'ils soient recherchez soit qu'il ne le soient pas, ils ont toûjours un certain air d'affectation que tout homme de bon goût leur trouve.* Nous n'ignorions pas qu'on en rencontre des exemples dans le meilleurs Auteurs, nous en avion même apportez ; mais après to nous avons crû devoir suivre sentiment de Ciceron, qui m que expressément que les *jeux mots paroissent toûjours recherc* Ainsi il restera toûjours à l'*Ecu* à l'*Ecu* du Tasse, & au *foudro*

Avril 1706.

foudroyant du Guarini, un veritable air d'affectation ; & on aura beau dire que ces mots se sont présentez tout naturellement aux Poëtes qui les ont mis dans leurs Ouvrages ; on ne croira point ceux qui parlent ainsi sur leur parole, parceque *ces jeux de mots paroissent toûjours recherchez.*

Voilà une partie des choses que contiennent les quatre Lettres de Mr. le Marquis Orsi. Ces Lettres sont du goût de ses autres Ouvrages, écrites poliment, pleines d'érudition ; ensorte que nous nous sçaons bon gré de la critique que ous avons faites de son Livre, puisqu'elle devoit procurer au public plaisir & l'utilité que la lecture ces quatre Lettres peut lui aptet. Il y a cependant une chose que nous ne pouvons pardonà l'Auteur Italien ; c'est de le traiter de bagatelles toutes ces ites de belles Lettres dans lesqes il reüssit si-bien, & de le prendre la résolution de ne crire sur ces matieres : ceux

qui auront lû ses Ouvrages n'approuveront pas son dessein.

ARTICLE XLI.

TRAITÉ DU DROIT ET DES Prérogatives des Ecclesiastiques, dans l'Administration de la Justice séculiere. Par Mr. Nicolas Petit-pied, Docteur en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne, sou-Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, & Conseiller Clerc au Châtelet de Paris. A Paris chez François Muguet 1705. *in* 4°. *pp.* 840. *sans la Table &c.*

UN different particulier a été l'occasion du Livre qu'on donne au public. Mr. Petit-pied Docteur en Theologie, exerçoit depuis long-tems la charge de Conseiller Clerc au Châtelet de Paris. Il se croïoit en droit de Présider en l'absence de Messieurs les Lieutenans, lors qu'il se trouvoit le plus ancien Conseiller. Ses Confreres disputérent au Docteur la Préside

ce, sur ce qu'il étoit Conseiller Clerc. Il crût pour l'honneur de la Clericature être obligé de soûtenir son droit, & après plusieurs procedures avec la protection du Clergé il obtint un Arrêt du Conseil le 17. Mars 1682. qui le confirme dans tous les droits & l'autorité de Présider, quand il se trouvera le plus Ancien. Et il nous avertit que depuis ce tems-là il a Présidé plusieurs fois.

Mr. Petit-pied avoit été obligé de faire beaucoup de recherches pour l'instruction de son Procés, & il a voulu que le Clergé en profitât, & trouvât dans son Livre des armes toutes prêtes, pour se défendre contre ceux qui voudroient lui disputer ses prérogatives. Il ne s'est pas contenté de ce qui regarde sa cause en particulier, il a voulu établir le droit general que les Clercs ont de *decanizer* aussi-bien que les Laïques. Il divise son Ouvrage en deux parties : dans la premiere il prouve que la qualité d'Ecclesiastique & de Clerc n'a rien d'incompatible avec la Présiden-

ce. Dans la seconde il établit par des preuves positives & de fait, que les Clercs ont de tout tems joüi de ce privilege.

Autrefois le Sacerdoce & l'administration de la Justice étoient réünis. L'Auteur remonte jusqu'aux premiers hommes pour le proüver, de-là il passe au déluge : les descendans de Noë, dit-il, qui demeurerent fidelles à Dieu, attribuérent à l'aîné la qualité de Prêtre pour offrir les sacrifices, & de chef de famille pour gouverner.

Moyse, Aaron, Eleazar, réünirent les deux fonctions de Prêtre & de Juge, aussi bien dans les affaires civiles que dans celles de Religion. Tant il est vrai qu'elles n'ont rien d'incompatible, ni dans la Loi de nature, ni dans la Loy écrite.

Le Sanhedrin qui étoit le Conseil Souverain des Hebreux, étoit composé du grand Sacrificateur, du Chef du peuple & d'un nombre de Prêtres & d'autres personnes : l'on y jugeoit les affaires Criminelles, Civiles, & de Religion.

Mr. Petit-pied passe même jus-

qu'aux Payens, & montre par l'exemple des Grecs, des Romains, & des autres peuples, que souvent ces deux Puissances avoient été réünies : les Califes parmi les Mahometans, les Druides parmi les Gaulois, lui en fournissent des preuves.

Dans la Loi nouvelle nous voyons que Constantin ordonne de recevoir avec respect le jugement des Evêques sur quelque matiere que ce fut. Nos Rois n'ont pas donné depuis le commencement de la Monarchie moins d'autorité aux Ecclesiastiques ; & c'est ce qu'on prouve en détail dans la seconde partie de l'Ouvrage, où nous nous arrêterons un peu d'avantage : car elle est décisive sur ce point. Nous parcourrons avec l'Auteur les differens Tribunaux de Justice, & nous remarquerons avec lui que les Ecclesiastiques y ont toûjours tenu le premier rang, & y ont eu la principale authorité. En voici la preuve dans les 13. chapitres qui divisent sa seconde Partie.

1. Les Ecclesiastiques ont eû la préséance sur les Laiques dans les

Aſſemblées ſolemnelles des Grands du Royaume, & dans les Conſeils de nos Rois de la premiere & ſeconde race.

Avant que le Chriſtianiſme fut établi dans les Gaules, les Prêtres des fauſſes divinitez aſſiſtoient comme moderateurs aux grandes Aſſemblées, qui ſe faiſoient pour déliberer des affaires publiques. Les Gaulois convertis à la Religion Chrétienne, & les François unis depuis avec eux conſervérent cet ancien uſage. Les Prélats y avoient la principale autorité. Saint Remy inſpira à Clovis de ſuivre le conſeil des Prélats. Le different qui ſurvint entre Clotaire le grand & Dagobert premier ſon fils, au ſujet du Royaume d'Auſtraſie, fut terminé par un Conſeil de Prélats, & de Seigneurs; Arnoul Evêque de Mets y préſida.

Sous la ſeconde race ils joüirent du même avantage, comme on le voit par le celebre Capitulaire que fit Charlemagne, pour donner aux Evêques le même pouvoir ſur les affaires temporelles, qui leur avoit été accordé par Conſtantin. On voit

les Evêques nommez les premiers dans tous les Actes, & leurs noms souscrits avant les autres.

Saint Remy, Saint Melaine, & tant d'autres ne furent-ils pas premiers Ministres du Royaume? Les Evêques avoient la préséance même sur le Comte du Palais.

Quand nos Rois nommoient des Commissaires pour visiter les Provinces, il y avoit toûjours un Evêque qui tenoit la premiere place.

2. Le Clergé conserva les mêmes avantages sous la troisiéme race, il eût la préséance dans les Assemblées generales de la Nation; & depuis dans les Etats generaux qui succederent à ces Assemblées; & il en joüit encore aujourd'hui dans les Etats particuliers des Provinces. L'Archevêque de Narbonne est Président-né des Etats de Languedoc, le l'Evêque d'Autun des Etats de ourgogne. L'Auteur établit tout la par des faits autentiques & incontestables, en parcourant ce qui st passé depuis Hugues Capet jusq'à present.

l remarque que ce ne fut que vril 1706.

fous * Charles VI. que les Princes du Sang commencérent à préceder les Prélats dans ces Assemblées. Il ajoûte que dans ces tems les Evêques suivoient le Conseil & commandoient les troupes. Il n'oublie pas de faire remarquer la précaution de l'Evêque de Beauvais qui se trouvant à la Bataille de Bovines, pour ne pas répandre de sang, ne voulut combattre qu'avec une masse d'armes, dont il jettoit les ennemis par terre.

Il finit ce chapitre en faisant remarquer que cette coûtume n'est pas particuliere à la France ; mais que dans les autres Païs on a le même égard pour les Ecclesiastiques. L'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne lui en fournissent les preuves.

3. L'Abbé Suger, Guillaume de Champagne Archevêque de Reims, Matthieu de Vendôme Abbé de Saint Denis, ont rempli les premieres places dans le Ministere. Pendant la prison du Roi Jean, les Etats generaux établirent pour l'adminis-

* *Pag.* 99.

gration des affaires trente six personnes, dont Robert le Coq Evêque de Laon fut le Chef. Il montre dans le même chapitre, que les Ecclesiastiques avoient le premier rang dans la Cour des Pairs, & la Présidence dans le Parlement Ambulatoire. Il rapporte plusieurs Actes autentiques en preuve. Il fait en cet endroit une digression sur l'origine des Pairs.

4. Le seul chapître cinquiéme contient plus de trois cens pages, & on y voit des preuves de la Présidence des Clercs en la Grand'-Chambre & aux Enquêtes. Il est à remarquer que le premier Président du Parlement étoit Clerc, que les Laiques n'y présidoient que par Commission, & que Simon Bucy est le premier qui étant Lai ait possedé cette charge en titre d'office vers l'année 1354. Les Présidens des Enquêtes devoient être Clercs, en sorte que le Parlement refusoit d'en recevoir qui n'eussent pas cette qualité, & il falloit une dispense particuliere pour cela.

5. Dans la Chambre des Comptes

pendant une très-longue suite d'années le premier Président étoit presque toûjours un Evêque, Archevêque, ou une autre personne constituée en Dignité Ecclesiastique. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'Office de premier Président de cette Compagnie est de sa nature & par son institution tellement affecté à un Clerc, que lorsque contre la regle & l'ancien usage par dispense on l'a donnoit à un lai, on faisoit mention dans ses provisions, que c'étoit l'Office de premier Président Clerc de la Chambre des Comptes. Nous en avons un exemple memorable dans la personne de M. Nicolai, qui est aujourd'hui à la tête de cette illustre Compagnie. On avoit oublié de mettre dans les provisions que l'Office étoit de Clerc, & sur le requisitoire du Procureur general de la Chambre, il fut ordonné que les Provisions seroient reformées, & que ces termes y seroient inserez.

Dans le chapitre suivant, l'Auteu[r] examine avec la même exactitu[de] les Coûtumes des autres Tribu[naux]

naux, & il fait voir que dans la Cour des Aides, dans le grand Conseil, dans les Présidiaux, & dans le Châtelet de Paris, les Clercs sont en droit de présider, & de *décaniser*.

Dans le dernier chapitre il établit le droit de la Présidence des Ecclesiastiques dans les Conseils de nos Rois. Il y parle des personnes d'Eglise, qui ont été élevées à la charge de Chancelier, ou de Garde des Sceaux, mais ce détail nous meneroit trop loin.

L'Auteur ne pouvoit finir plus heureusement cet Ouvrage qu'en rapportant l'Arrêt du Conseil d'Etat donné en 1704. lequel maintient Mr. l'Archevêque Duc de Reims dans la qualité de Doyen du Conseil, comme le plus ancien des Conseillers d'Etat.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ci-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Avril 1706.

Monseigneur le Duc de Berry. Tome onziéme depuis l'an 858. *jusques à l'an* 925. A Paris chez Pierre Emery, quay des Augustins 1705. *in* 4°. *pages* 689.

CEt onziéme tome de l'Histoire Ecclesiastique a cet avantage sur les précedens dont nous avons parlé, qu'outre un grand nombre de faits curieux & importans sur differentes affaires d'Occident, il renferme encore dans une juste étenduë la naissance & une partie considerable d'un des plus memorables évenemens qui soient arrivez dans tout l'Orient. Il n'est personne qui ne doive prendre interêt au malheureux Schisme où s'obstine cette belle partie du monde Chrétien : & l'on ne sera peut-être pas fâché de voir en peu de mots & cependant dans un assez grand détail, l'origine de cette étrange division. Tout le monde n'a pas lû l'Histoire qu'en a donné au public un des meilleurs Historiens de nôtre siécle; & ceux même qui l'ont lûe trouveront du plaisir à s'assurer de n'avoir

pas été séduits dans la lecture d'un Ouvrage qui les aura sans doute agréablement occupez. Rien n'y contribuera davantage que la conformité qu'on appercevra entre cette histoire & ce qu'en a rapporté Mr. l'Abbé Fleury, sur l'exactitude & la fidelité duquel on peut ordinairement conter avec une pleine confiance. Pour donner au Lecteur le plaisir de voir la liaison qu'ont entre eux tous les faits qui ont produit ce funeste évenement, & pour ne pas en même tems rendre cet extrait d'une longueur démesurée, nous nous dispenserons pour cette fois de traiter des affaires qui regardent l'Eglise d'Occident. Nous ne ferons que rapprocher ce que l'Auteur à répandu du Schisme des Grecs dans differens endroits de son Livre, par la necessité qu'il s'est imposée avec raison de suivre l'ordre des tems dans une histoire universelle de l'Eglise.

Le jeune Michel Empereur de Constantinople ne gouvernoit en Orient que par le conseil & par l'autorité de Bardas Cesar son Oncle, un des plus

méchans & des plus ambitieux hommes du monde. Cet insolent Ministre trouva toûjours dans le Saint homme Ignace un obstacle insurmontable à ses débauches & à son ambition : car s'étant mis dans la tête d'éloigner absolument du gouvernement l'Imperatrice Theodora mere de l'Empereur ; le Saint Patriarche refusa constamment de lui donner le voile, quelques instances & quelques menaces qu'on pût lui faire. Il eut même assez de fermeté pour excommunier publiquement l'incestueux Bardas, qui malgré les frequentes exhortations de son Pasteur entretenoit à la vûë de tout C. P. Sa belle-fille dont il étoit devenu éperdûment amoureux, aprés avoir chassé sa femme legitime. Ces deux coups de vigueur furent les semences de la division : tant il est vrai, comme l'experience ne nous l'a que trop confirmé depuis, que les revoltes contre l'Eglise sont toûjours les fruits de la passion & du libertinage.

Bardas outré contre Ignace résolut de le perdre, il n'y trouva que

trop de facilitez. Le foible Empereur dont il s'étoit rendu le maître consentit à tout ce qu'il voulut, & souffrit qu'on chassât le Saint homme de son Palais Patriarcal, & qu'on le releguât dans l'Isle de Terebinte. Le dessein du Favory étoit d'obtenir plus aisément du Patriarche, pendant son exil, un acte de renonciation à son siége. On lui députa pour cela des Evêques qui malgré leurs sermens se chargérent de la commission; mais leur premier voyage fut inutile, aussi-bien qu'un second qu'ils firent dans le même dessein accompagnez des Patrices & des plus considerables d'entre les Juges. Cependant plusieurs Evêques firent du bruit, & menacérent de ne pas reconnoître le successeur qu'on prétendoit donner au Patriarche. Bardas les flatta tous en particulier d'une place si brillante, il se moqua d'eux dans la suite, mais il ne laissa pas de les gagner. Il lui falloit dans les circonstances du tems & dans l'éclat qu'alloit faire dans tout l'Orient sa temeraire entreprise un homme capable de faire approuver

ſon choix, & de diſpoſer par là les eſprits à une plus foible réſiſtance. Il jetta les yeux ſur Photius, l'homme du monde le plus digne d'être le premier Patriarche de l'Egliſe Grecque, s'il y eut été conduit par la deſtination de la Providence ; & qui eut rendu à la Religion les plus importans ſervices, ſi la paſſion démeſurée qu'il avoit de dominer n'eût rendu fatales à l'Egliſe la grande capacité, l'eſprit éminent, & les excellentes qualitez dont il auroit pû ſe ſervir pour ſa défenſe. En effet il étoit d'une naiſſance illuſtre, mais d'un genie ſuperieur encore à ſa naiſſance ; il avoit paſſé ſa vie dans les affaires & dans de grandes negociations, & toûjours honoré des plus grandes charges de l'Empire. Il n'avoit pas laiſſé de trouver au milieu de tout cela le tems de ſe rendre le plus habile homme de ſon ſiécle en tout genre de ſcience, juſques là même qu'il avoit acquis une aſſez grande connoiſſance dans la doctrine Eccleſiaſtique avant que d'avoir aucune prétention ſur le Patriarcat de Conſtantinople. Son ambition

l'avoit fortement attaché à Bardas, & il n'avoit pas eû de peine à réüssir dans le dessein où il étoit de s'attirer la protection du favori, qui avoit besoin d'un homme de tout son merite pour soûtenir son entreprise. Ce fut donc ce Photius si celebre dans toute cette Histoire, qui de simple Laique fut fait en six jour Patriarche du premier siége d'Orient, & sacré par un Evêque de Syracuse nommé Gregoire, que Saint Ignace avoit quelques années auparavant déposé pour ses crimes. Les Evêques se réveillerent encore une fois à cette effroyable injustice ; mais une legere soûmission que fit Photius avec une promesse d'embrasser la Communion d'Ignace, & de ne lui jamais rien reprocher calma bien-tôt ces esprits foibles & timides, & fit même ceder au tems Metrophane Metropolitain de Smirne, qui fut cependant celui de tous qui se rendit le dernier, faisant semblant comme les autres de croire fort sincere la protestation que Photius venoit de donner par écrit.

Le nouveau Patriarche n'avoit

point cependant l'eſprit en repos, tandis qu'il n'obtenoit point de celui qu'il venoit de dépoſer & d'anathematiſer dans ſon Concile, une renonciation nette & préciſe à ſon ſiége. Il connoiſſoit la fermeté d'Ignace & ſçavoit bien qu'il n'y gagneroit rien par les promeſſes les plus ſéduiſantes. Il eſſaya donc avec le ſecours de ſon ami Bardas de l'intimider & de l'abbatre par les traitemens les plus barbares; mais Dieu qui permettoit qu'on vit dans Photius juſqu'où l'ambition porte un cœur dont elle s'eſt une fois renduë la maîtreſſe, vouloit montrer en même tems à ſon Egliſe un exemple de la generoſité & de la conſtance qu'inſpire au milieu des tourmens la conſolation de ſouffrir pour la Juſtice. Ignace ne ſe rendit point, mais Photius auſſi ne perdit point courage, & chercha un autre moyen de s'affermir dans ſon injuſte poſſeſſion.

Comme ſon invaſion faiſoit un ſchiſme dans Conſtantinople, & qu'on murmuroit hautement de ſa procedure irreguliere, il s'aviſa d'envoyer des Legats à Rome, & de de-

mander au Pape Nicolas I. d'en envoyer de son côté à C.P. sous prétexte qu'il falloit éteindre les restes de l'heresie des Iconoclastes. Il lui rendoit compte en même tems de son élevation au siége Patriarcal de Constantinople, où on l'avoit placé, disoit-il, mal- gré toutes ses remontrances & ses oppositions, depuis qu'Ignace son prédecesseur, à cause de sa vieillesse & de sa mauvaise santé, s'étoit retiré dans un Monastere qu'il avoit fondé; où l'Empereur, toute la Ville, & lui-même rendoient à cet homme venerable tous les honneurs qui lui étoient dûs. L'Empereur Michel écrivit aussi au Pape, & lui envoya une ambassade avec des présens magnifiques.

Par malheur pour Photius, il avoit à faire à un Pape que toute son hypocrisie ne surprit point. Il reconnut dans les Lettres de l'Intrus, & dans celles de l'Empereur un air de dissimulation, qui lui fit soupçonner un piége dont il devoit se défier. Il ne voyoit de Députez que de la part de Photius, & personne ne parloit au nom du Patriar-

che Ignace. Sur ces préjugez il envoya les Legats qu'on lui demandoit pour finir l'heréſie, mais avec une défenſe expreſſe de juger l'affaire du Patriarche, leur donnant ſeulement ordre d'en faire les informations juridiques, & de les lui rapporter. Ces deux Legats furent Rodoalde Evêque de Porto, & Zacharie Evêque d'Anagnie. Le Pape les chargea de deux lettres l'une pour l'Empereur, l'autre pour Photius, dans leſquelles il refuſe conſtamment d'approuver l'élection de ce dernier, pour les raiſons qu'il en rapporte aſſez au long.

Si les Legats avoient été un peu plus ſemblables à celui dont ils tenoient la place, & que la peur des perſecutions qu'on leur fit entrevoir, ne les eut pas déterminez à paſſer leur pouvoir, & à ne pas ſe conformer aux ſages inſtructions qu'ils avoient reçûës, ils auroient mis l'Uſurpateur dans de terribles embarras; mais ils conſentirent bien-tôt à être les inſtrumens de ſa paſſion, & il les fit ſervir à autoriſer en apparence ſon uſurpation,

par le premier siége du monde Chrétien. Photius assembla donc un Concile dans l'Eglise des Apôtres, où se trouverent 318. Evêques, entre lesquels étoient les Legats du Pape. On y fit paroître le venerable Saint Ignace en habit de Moine, ayant eu défense de l'Empereur d'y paroître revétu des habits Pontificaux. On n'épargna rien pour l'engager à donner cette renonciation, qui faisoit le sujet de tant de mouvemens. Mais tout fut inutile, & le Saint Homme se tourna vers les Legats pour sçavoir d'eux, s'ils n'avoient point de lettres du Pape pour lui : ils lui répondirent que non ; parce qu'on ne le regardoit plus à Rome comme Patriarche, mais comme un homme déposé par le Concile de sa Province, & qu'ils étoient prêts à proceder contre lui selon les Canons. Commencez donc, répondit il, avec une fermeté digne d'un Confesseur de JESUS-CHRIST, par chasser l'Adultere qui s'est emparé de mon Eglise. Car vous n'ignorez pas que les Canons prescrivent, qu'un un Evêque ne doit compa-

roître en jugement qu'après être rétabli dans son siége ; & quand le déposé prétend avoir dequoi se justifier , on ne doit point songer à remplir la place avant que l'Evêque de Rome ait prononcé. Les foibles Legats répondirent, en montrant de la main l'Empereur : *On veut que nous vous jugions.* En effet dix jours après on mena Ignace au Concile , où l'on prononça contre lui la Sentence de déposition , on lui arracha les habits Pontificaux dont on l'avoit revétu , en criant à haute voix : ἀνάξιος. Les Legats Zacharie & Rodoalde criérent comme les autres, en accablant ainsi par leurs suffrages un homme qui devoit trouver du moins en eux de l'appui & de la consolation.

Après une conduite si injuste & si déraisonnable , les Legats s'en retournérent à Rome chargez pour le Pape de la part de Photius de la plus artificieuse lettre qu'on puisse voir , & qui peut passer en son genre pour un chef d'œuvre de dissimulation & même d'éloquence. Il y parle au Pape avec d'autant plus

d'assurance, qu'il sçavoit bien que les Legats qu'il avoit engagez dans une fausse démarche ne manqueroient pas de la soûtenir par un rapport déguisé, qu'ils se trouveroient obligez de faire au Pape, de ce qui s'étoit passé sur l'affaire du Patriarche ; mais le Pape étoit instruit par un député qu'Ignace trouva moyen de faire passer à Rome, pour lui rendre compte des traitemens cruels qu'on continuoit de lui faire souffrir ; & cet habile Pontife démêla dans les lettres mêmes de Michel & de Photius, au milieu de tout l'art dont elles étoient pleines, la prévarication de ses Legats & l'injustice de leur procedé. Il en fut sensiblement affligé ; & ayant assemblé toute l'Eglise Romaine, il déclara en présence de Leon Ambassadeur de l'Empereur, qu'il n'avoit jamais envoyé de Legats pour la déposition d'Ignace, & la promotion de Photius, & que jamais il ne consentiroit à l'une ni à l'autre. Il écrivit ensuite à l'Empereur Michel, & à Photius, le traitant toûjours comme un simple Laïque,

d'une maniere si forte & si digne de sa grandeur d'ame naturelle, qu'il leur ôta toute esperance ou de le surprendre ou de l'intimider.

Le Pape ne crût pas que c'en fut encore assez pour réparer l'honneur de l'Eglise Romaine, que ses Legats avoient lâchement trahie; il assembla un Concile où Zacharie le seul des deux Legats, qui se trouvoit présent, fut déposé & excommunié, pour avoir consenti à la déposition d'Ignace & communiqué avec Photius: & le Pape voulut qu'on prononçât sur le fond de l'affaire; ce qu'on fit en cette maniere: Après avoir fait fort au long dénombrement de tous les crimes don Photius se trouve coupable, . Concile le déclare privé de to honneur Sacerdotal, & de tou fonction Clericale; en sorte qu après avoir eu connoissance de Decret il ose s'ingerer à quel fonction Sacerdotale, il est exc munié & anathematizé. On e avec la même severité à l'égar Gregoire de Syracuse, & le cile déclare par l'autorité de

Christ, qu'Ignace n'a jamais été déposé ni anathematizé, ne l'ayant éte que par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir.

Le Pape se préparoit à envoyer à C. P. un Legat avec une lettre à l'Empereur Michel pleine de douceur & d'une charité paternelle, pour lui faire agréer ce qu'il avoit été obligé de faire contre Photius; quand il en reçût une de ce Prince pleine d'injures & de menaces contre lui; car le parti le plus violent & le plus déraisonnable, étoit toûjours celui que Michel prenoit avec un emportement que rien n'étoit capable d'arrêter. Le Pape changea donc de stile, & prit dans sa réponse ce ton de Pontife, dont il sçavoit se servir avec tant de dignité quand la necessité l'y obligeoit. Il finit sa lettre en frappant d'anathême ceux qui la lisant, ou étant chargez de la traduire, en dissimuleroient quelque chose à l'Empereur, pour l'instruction & la correction duquel elle étoit écrite. Il ajoûta même quelque tems après dans une autre lettre addressée à l'Empereur une

menace terrible, qui marque ave
quel zele le Pape soûtenoit les droit
du Saint Siége. Voici en quels ter
mes il s'explique:

„ Nous reçûmes l'année dernie
„ re une lettre portant vôtre nom
„ remplie de tant d'injures & d
„ blasphêmes, que celui qui l'
„ écrite semble avoir trempé s
„ plume dans la gorge du serpent
„ Nous ne pouvons dissimuler un
„ tel mépris de nôtre dignité; c'es
„ pourquoi nous vous exhortons
„ faire brûler publiquement cet
„ te infame Lettre, pour vou
„ purger de la honte de l'avoir com
„ mandée: autrement sçachez qu'e
„ plein Concile de tout l'Occident
„ nous anathematizerons les Au
„ teurs de cette Lettre. Ensuit
„ nous la ferons attacher à un po
„ teau sous lequel on allumera u
„ grand feu, pour la brûler à vô
„ tre honte aux yeux de toute
„ les Nations qui viennent au tom
„ beau de Saint Pierre.

Le Pape joignit plusieurs autre
Lettres à celle qu'il écrivit à l'Em
pereur, & sur tout une à Photius, &

une à Bardas, qui étoit mort à Constantinople il y avoit plus de six mois, sans que le Pape en eut été averti. Cette mort étoit arrivée cependant avec des circonstances, qui marquoient qu'elle étoit une punition visible de toutes les violences qu'il avoit exercées contre le Saint Patriarche Ignace, & qui menaçoient l'Empereur d'un accident, sous lequel il succomba en effet quelque tems après.

Il sembloit que Photius dût perdre son autorité avec celui d'où il paroissoit la tenir toute entiere: Mais quand l'esprit, le merite & la necessité de soûtenir un crime, se trouvent joints ensemble, on découvre bien-tôt quelque moyen de se tirer d'un mauvais pas; parce qu'alors dans le grand nombre de ceux qui se présentent, on n'en reconnoit point d'illegitimes. Il commença donc à maudire & à détester Bardas son protecteur après sa mort, & à loüer la prudence de l'Empereur, de s'être délivré d'un homme qui commençoit à s'ennuyer de n'être que Cesar & la seconde per-

ſonne de l'Empire, faiſant par là adroitement ſa cour au nouveau Collegue, que Michel s'étoit aſſocié à l'Empire, qu'on nommoit communément Baſile le Macedonien, & qui avoit contribué plus que perſonne à la mort de Bardas. Il parut en effet quelque tems après, que Photius ne croyoit pas avoir rien perdu de ſa faveur auprés de l'Empereur, & de ſon pouvoir dans l'Empire. Car il fut tellement irrité d'un acte qu'il prétendoit que les Legats du Pape avoient fait dans la Bulgarie contre ſon autorité, qu'il entreprit de ſe venger de lui & de le dépoſer. Pour cet effet il ſuppoſa un Concile Oecumenique, où il faiſoit préſider les Empereurs Michel & Baſile, avec des Légats des trois grands ſiéges d'Orient : il y faiſoit aſſiſter un grand nombre d'Evêques, & aprés en avoir dreſſé tous les Actes ſelon ſa paſſion, & déclaré le Pape condamné & depoſé pour ſes crimes, il les fit ſouſcrire par 21. Evêques, en y ajoûtant tant de fauſſes ſouſcriptions, qu'il s'y en trouvoit prés de mille. Il

fit plus, il composa cette fameuse piéce, qui est le signal de la revolte & le modele du Schisme qui dure encore aujourd'hui. Elle est addressée aux Orientaux par forme de lettre circulaire, & contient tout le venin des reproches que les Grecs continuent de faire à l'Eglise Romaine. Le dogme de la procession du Saint Esprit, y est sur tout traité d'une maniere subtile & specieuse, & le siége de Rome est dépeint sur cet article avec des couleurs, que la seule passion dont il étoit transporté a pu faire couler de sa plume empoisonnée. Il est évident du moins qu'avant sa condamnation il ne s'étoit point encore apperçû, que la face de l'Eglise fut défigurée par des abus si visibles & des erreurs si intolerables.

L'insolence de ce faux Patriarche qui n'avoit pas été reprimée par la mort de Bardas, le fut enfin par celle de l'Empereur Michel. Ce miserable Prince ayant voulu faire assassiner Basile qu'il avoit fait son Collegue quelque tems auparavant, fut lui-même poignardé dans son

propre Palais par l'ordre de ſon Collegue, qui mit par-là ſa vie en ſureté, & délivra l'Empire d'un Tyran qui commençoit à lui devenir inſupportable.

Ce qu'il y eut de plus glorieux pour le nouvel Empereur, eſt que d'abord il commença par rendre la paix à l'Egliſe ; il fit venir Photius dés le lendemain de la mort de Michel, & lui ordonna de ſe retirer dans un certain Monaſtere où il pouvoit vaquer à ſes études en repos, tandis que le legitime Paſteur qu'il rappella honorablement de ſon exil, gouverneroit paiſiblement ſon Egliſe ſelon l'ordre établi de Dieu. On ſe ſaiſit auſſi de tous les papiers de Photius, parmi leſquels on trouva les Actes ſuppoſez d'un Concile contre Ignace, & la lettre ſynodique contre le Pape. Ces piéces ſéditieuſes furent jugées à Rome dignes du feu, & la Sentence fut approuvée par les Députez de la Grece.

Adrien qui avoit ſuccedé au Pape eut le plaiſir de voir rétablir par la pieté d'un Empereur zelé & Catholique, tous les deſordres qu'a-

voient causez dans l'Empire Grec, la foiblesse & la cruauté d'un Prince gouverné par des Ministres débauchez & ambitieux. Ses Legats furent reçûs avec tous les respects dûs au Souverain Chef de l'Eglise qu'ils representoient, & ils eurent toute la liberté qu'ils pouvoient esperer de l'Empereur, pour tenir un Concile general, où l'on confirma autentiquement le rétablissement d'Ignace, & où l'on s'appliqua avec succés à rendre la paix au monde Chrétien.

Photius cependant ne s'oublioit pas dans sa retraite forcée, & répandoit par des lettres insolentes contre le Concile, les semences de la division qui survint quelque tems après. Il entretenoit dans le Palais de l'Empereur des correspondances par lesquelles il parvint jusques à s'y faire appeller. Il n'en falloit pas d'avantage à un homme, dont l'esprit & l'artifice venoient à bout des plus difficiles entreprises, pour gagner les bonnes graces d'un Empereur qui quelques années auparavant s'étoit déclaré son

plus irreconciliable ennemi. Il flatta la vanité de Basile par une Genéalogie mysterieuse, qu'il eut soin de faire jetter dans la Bibliothéque de ce Prince, & que lui seul pouvoit expliquer. Il sçût se mettre par-là & par quelques autres avantures singulieres, si avant dans la confidence de Basile, aussi-bien qu'un de ses fourbes nommé Santabaren, qui lui rendoient de si grands services à la Cour, que l'Empereur séduit & enchanté par ces deux hipocrites, ne se conduisoit plus que par eux. Photius sçût bien profiter de la bonne volonté que ce Prince lui témoignoit; car en même-tems que Basile demandoit à Rome des Legats, pour terminer quelques difficultez qui restoient toûjours à l'occasion du Schisme, ce méchant homme eut l'insolence de se porter hautement pour Patriarche, & d'en exercer les fonctions à la vûë de de l'Empereur, & du vivant du Saint Homme Ignace, sans que le Prince entreprit de l'en empêcher. La mort du Venerable Saint Ignace arriva quelques jours après, tout

à propos pour Photius, qui ne trouvant plus d'obstacle à ses desseins, prit solemnellement possession de l'Eglise Patriarcale. Ce fut dans ce changement des affaires qu'arrivérent à Constantinople les Legats du Pape, qui trouvant Photius presque universellement reconnu, attendirent pour agir de nouvelles instructions du Souverain Pontife. C'étoit pour lors Jean VIII. qu'on ne peut excuser sur l'extrême foiblesse qui lui fit deshonorer son Pontificat, & trahir par des considerations humaines les veritables interêts de l'Eglise. En effet il reçût parfaitement bien les Ambassadeurs de Basile & les Députez de Photius, & après avoir assemblé une espece de Concile à Rome, il envoya à Constantinople Pierre Prêtre Cardinal, qu'il associa à ses premiers Legats Paul & Eugene, avec ordre de reconnoître Photius pour legitime Patriarche; à certaines conditions cependant, sans lesquelles il le déclaroit excommunié. Photius n'en demandoit pas d'avantage, il avoit si bien ménagé les deux Le-

gats Paul & Eugene pendant qu'ils attendoient les réponses de Rome, & le Cardinal Prêtre eut lui-même à son arrivée une conduite si foible & si indigne de son caractere, que non seulement il rétablit Photius selon les ordres du Pape, mais l'exempta même de la pénitence & des humiliations ausquelles le Pape l'avoit soumis en consentant à son rétablissement. Photius fit assembler un Concile où il Présida en chef, ne traitant les Legats que comme ses assistans, & dans lequel tout sembla ceder sans résistance à son autorité, sans que rien fut capable de réveiller les Legats de la profonde letargie où les avoit jettez l'hypocrisie, & peut-être les présens d'un fourbe qui les joüoit. Il eut même assez d'addresse pour faire inserer un Canon dans ce Concile, par lequel on disoit anathême à quiconque auroit la temerité d'ôter ou d'ajouter quelque chose au symbole de Nicée & de Constantinople, sans que les Legats s'apperçûssent qu'on en vouloit par-là à l'addition du *Filio-que*,

qui s'étoit faite dans quelques Eglises d'Occident, & qu'on prétendoit se mettre en possession de renouveller le Schisme, dés qu'il se rencontreroit un Pape qui s'appercevroit de la tache qu'un de ses Predecesseurs venoit de faire au Saint Siége. Jean VIII. en eut honte lui-même & tâcha de l'effacer; mais il étoit tombé dans le mépris, & Photius se moqua des anathêmes du Pape, ayant pour lui les decrets d'un Concile qu'on regardoit alors à Constantinople comme un Concile Oecumenique.

Le Pape Marin successeur de Jean VIII. sentit ranimer, lorsqu'il fut élevé au Saint Siége, toute la fermeté qu'il avoit témoignée contre Photius lorsqu'il étoit Legat à Constantinople, & s'attira par là l'indignation de l'Empereur Basile, qui sembla perdre tout d'un coup toute la moderation dont il s'étoit fait honneur jusques-là. Photius en prit occasion de répandre avec amertume ses anciens reproches sur la procession du Saint Esprit, & tâcha d'attirer dans son parti le plus grand

nombre d'Evêques Grecs qu'il lu
fut possible. Cela n'empêcha pa
Adrien III. successeur de Marin d
renouveller tous les Anathêmes lan
cez contre Photius. L'Empereu
écrivit à ce Pape des Lettres rem
plies d'injures & de calomnies; mai
elles n'arriverent à Rome qu'aprés
la mort d'Adrien. Le Pape Etienne y
répondit avec une force & une mo
deration admirable; mais sa répon
se trouva aussi l'Empereur mort, &
fut renduë à son fils Leon surnom
mé le Philosophe, qui en fut extre
mément touché. Aussi commença
t'il, comme l'avoit fait son pere,
travailler à rendre la paix à l'Eglis
d'une maniere efficace, releguan
Photius dans un Monastere, où i
mourut quelque tems aprés, san
que l'on sache le genre de sa mort
ni ce qu'il fit le reste de sa vie. L
Pape Formosus qui avoit succedé
Etienne approuva l'élection d'u
autre Etienne frere de l'Empereu
Leon, que leur pere Basile avoit des
tiné à l'Eglise. Il eut une sensibl
consolation de voir à la place d
Photius un homme qui par l'inno

cence & la ſainteté de ſa vie pourroit réparer les dommages qu'avoit apportez cet Intrus à l'Egliſe de Conſtantinople par ſes deſordres & ſon ambition. C'eſt ainſi que l'union des Egliſes fut parfaitement rétablie, & le ſchiſme aſſez bien éteint, juſqu'à ce qu'aprés plus d'un ſiécle quelques diſciples de Photius trouvérent moyen de le renouveller d'une maniére infiniment plus dangereuſe, & d'exciter une revolte plus furieuſe & plus generale que n'avoit été celle de Photius.

M. Fleury ne conduit pas ici beaucoup plus loin l'Hiſtoire du Schiſme des Grecs, & il ne pouvoit en effet mieux finir ce qu'il en dit dans cette premiere partie, que par la mort de celui qui en avoit été le malheureux Auteur. La maniére dont il a traité ce morceau ne laiſſe pas lieu de douter, qu'on ne liſe avec un extrême plaiſir la ſuite de cet évenement dans la continuation de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique.

ARTICLE XLIII.

JOANNIS RAII SOCIETATIS Regiæ Socii, Historiæ Plantarum Tomus tertius &c. Accessit Historia Stirpium Ins. Lusonis &c. Item D. Jos. Pitton Tournefort Corollar. Institut. rei herbariæ. Londini apud Sam. Smith & Benj. Walford. 1704. *Troisiéme Tome de l'Histoire des Plantes par Jean Raïus associé de la Compagnie Royale, avec une Histoire des Plantes de l'Isle de Luzon & des autres Philippines, par George Joseph Camellus de la Compagnie de JESUS, & le Corollaire des Institutions sur la Botanique par Mr. Tournefort.* A Londres chez Sam. Smith & Benj. Walford 1704. *in folio.* Premiere Partie, *pages* 801. Seconde Partie, *pages* 254.

MOnsieur Raïus donna au public en 1688. une Histoire generale des Plantes, dont on avoit sujet d'être content dans le tems qu'elle parut. On y trouvoit toutes le

espéces de Plantes dont on avoit
parlé jusques-là, à la reserve de
quelques unes qui par oubli avoient
échappé à ce diligent Auteur. Si les
choses étoient demeurées dans cet
état, une courte addition auroit ai-
sément suppléé à ce qui manquoit
à son Ouvrage. Mais la connoissan-
ce des Plantes est une de ces Scien-
ces qui doit à nôtre siécle le degré
de perfection où nous la voyons au-
jourd'hui. Et peut-être que dans
quelques années, de nouvelles dé-
couvertes rendront encore impar-
faits les meilleurs Ouvrages sur cet-
te matiere.

Depuis l'impression des deux pre-
miers volumes de l'Histoire des
Plantes de nôtre Auteur, une infi-
nité de Sçavans avoient publié de
nouveaux recueils. Mr. Henry Van-
Rhede, Van-Draakensteyn, Brey-
nius, Paul Herman, Mr. Tourne-
fort, le Pere Plumier, Leonard
Plukenetius, Paul Boccone, Com-
melin, Robert Morisson, François
Hermanus, George Volekamerus,
Petiver, Quirinus, Rivinus, & plu-
Decemb. 1706. E e

ſieurs autres étoient entre les mains du public.

On peut reduire à trois eſpéces les plantes dont il eſt parlé dans ces nouveaux Auteurs. Les unes ont été obſervées & décrites telles qu'elles naiſſent dans leur ſol naturel, ornées de leurs fleurs & chargées de leurs fruits. Les autres étant cultivées hors du pays où elles croiſſent dans des jardins publics ou particuliers, ne nous ſont repreſentées que dans l'état & la forme que leur donne une culture & une terre étrangere. Les dernieres enfin ont été apportées des pays éloignez, & ainſi on n'a pû les faire voir que ſeches & la plûpart tronquées de quelqu'une de leurs plus eſſentielles parties.

Tout ce qui s'eſt fait de nouvelles découvertes ſur des eſpeces particulieres, étoit du droit d'un Auteur qui a entrepris une Hiſtoire Univerſelle des Plantes. Mr. Raïus s'eſt donc propoſé de les ramaſſer toutes dans ce troiſiéme Tome, qui n'eſt, comme il l'a intitulé, qu'un ample ſupplement des deux pre-

soit pour la nourriture, soit
a Medecine, soit pour les
les Mecaniques.
Ouvrage de cette nature de-
oit une table exacte, c'est aussi
partie de son Livre qu'il a
un soin particulier. Il a crû
devoir faire imprimer dans
ntier à la fin de son Histoire,
ueil des Plantes de l'Isle de
& des autres Philippines,
sé par George Joseph Ca-
Jesuite, & un Ouvrage du
nt Mr. Tournefort intitulé,
*ire des Institutions sur la Bo-
t.*
ne peut s'empêcher de loüer
nnoissance de nôtre Auteur

ſſi qu'on peut l'attendre d'une
ictitude infinie, d'une application
fatigable, & des lumieres de plu-
eurs ſçavans Hommes unis enſem-
ble dans un même deſſein.

ARTICLE XLIV.

BIBLIA SACRA. LA SAINTE *Bible ſelon l'Edition vulgate, corri-
gée par l'ordre des Souverains Pon-
tifes Sixte V. & Clement VIII. diſ-
tinguée par verſets, avec des notes
tirées des meilleurs Interpretes, une
nouvelle Chronologie, & une Table
Geographique, par Meßire Jean
Baptiſte du Hamel, Prêtre & ancien
Profeſſeur Royal.* A Paris chez
Denis Mariette, Jean Baptiste
de l'Eſpine, & Jean Mariette, ru
Saint Jacques 1706. *in folio, sa
les Préfaces & les Tables, les Pro
gomenes font 31. pages, la Geog
phie 9. la Chronologie 12.*

DE peur qu'on n'attribuë
jour à pluſieurs Auteur
Ouvrages d'un ſeul homme,
bon d'avertir que Mr. du H

à qui nous devons cette Edition de la Bible, est-ce même Mr. du Hamel distingué parmi ceux qui écrivent en Latin le plus élegamment, parmi les Anatomistes, les Astronomes, les Philosophes, & les Théologiens. C'est à l'éclaircissement de l'Ecriture Sainte qu'il a consacré toutes ses connoissances, résolu de consommer dans un travail si utile, une vie toûjours occupée au service du public & à la défense de la Religion.

Il fit imprimer à Paris en 1699. l'Astronomie Physique, *Astronomia Physica* in 4°. & un traité des Météores, & des corps qu'on tire de la terre en la foüillant, *de Meteoris & fossilibus*, aussi in 4°. en formes de Dialogues.

En 1663. un traité du rapport de l'ancienne Philosophie à la nouvelle. *De consensu veteris & novæ Philosophiæ*, réimprimé à Oxfort en 1668. & à Roüen en 1675.

En 1666. Il traduisit en Latin le traité des droits de la Reine.

En 1668. Mr. de Perefixe Archevêque de Paris l'obligea d'écrire

quelques Dissertations sur les privileges d'un Monastere ; elles parurent la même année.

En 1670. Il publia à Paris le traité des Proprietez des corps. *De corporum affectionibus.*

En 1673. le traité du corps animé. *De corpore animato*, & la même année un traité de l'ame humaine. *De Mente humana.*

Sa Philosophie parut la premiere fois en 1678. en quatre volumes in 12. pour la seconde fois en 1681. en 6. volumes in 12. pour la troisiéme fois en 2. volumes in 4°. & pour la quatriéme fois en 6. volumes in 12.

Tous ses Ouvrages Philosophiques ont été imprimez à Nuremberg en quatre volumes in 4°.

Le succés qu'avoit eu sa Philosophie fit souhaiter qu'il donnât un cours de Theologie ; la grandeur du travail ne l'effraya point, le cours de Théologie positive & speculative, parut en 1691. sous le titre de *Theologia speculatrix & practica*, en sept volumes in 8°.

Il en a depuis donné un abregé en 5. volumes in 12. Il avoit exercé

l'emploi de Secretaire de l'Academie Royale des Sciences autant que son âge l'avoit permis : en le quittant il publia en Latin l'Histoire de cette fameuse Academie, dont la seconde Edition a paru en 1701. il en a achevé la continuation & prépare sa Philosophie à une nouvelle Edition beaucoup plus ample.

Enfin dans un âge où après tant de travaux il pouvoit joüir d'un repos glorieux, il a entrepris le plus grand de tous ses Ouvrages : il s'est d'abord essayé sur quelques parties de l'ancien Testament : on a vû paroître *les Pseaumes & les Livres de Salomon en deux tomes avec des notes, les Prolegomenes & des notes sur le Pentateuque, & sur les autres Livres Historiques de l'Ancien Testament*, imprimées sans le texte en deux autres volumes.

A quatre vints trois ans il a heureusement achevé le livre dont nous parlons, qui contient une Edition du texte de l'Ecriture Sainte, qui ne cede point à l'Edition de Vitré pour la beauté des caracteres & du papier, & qui surpasse cette Edition

Avril 1706. Ee iiij

ſi recherchée, par les notes qui manquent à celle de Vitré.

Si l'on vouloit expliquer qu'elles doivent être des Notes ſur l'Ecriture Sainte, on y demanderoit une érudition choiſie, & meſurée ſi juſte au texte qu'elle éclaircit, qu'elle n'omette rien de neceſſaire pour le faire entendre, & ne diſe rien de ſuperflu; on y voudroit de plus un ſtyle concis ſans obſcurité, élegant ſans affectation: c'eſt-là l'idée qu'on doit ſe former de la perfection qui convient à des Notes, c'eſt la juſte idée des Notes de Mr. du Hamel: il a parfaitement rempli ſon titre, il a recueilli, digeré, épuré ce qu'il a trouvé de plus raiſonnable dans les meilleurs Commentateurs. On connoît par ſes autres Ouvrages ſon talent pour abreger, & ſon goût pour le choix des Auteurs qu'il abrege. Ainſi le public peut s'aſſurer d'avoir dans le volume dont nous parlons, un chef d'œuvre d'impreſſion, & le précis de ce qui a paru de meilleur ſur l'Ecritu-Sainte.

Dans les difficultez qui partagent

ur l'Ecriture regardée en
me, il en établit la divinité
les incredules, il remonte
son origine & dissipe en
mots les tenebres que les
ont répanduës sur elle. Il
ensuite avec la derniere
e que ce sacré dépôt, con-
oigneusement dans tous les
t parvenu jusqu'à nous, sans
alteration qui ait mêlé des
aux veritez qu'il nous en-
t. Il refute par l'Ecriture
le sentiment qui suppose,
ras répara l'Ecriture, qu'on
e avoir peri dans la désola-
e Jerusalem par Nabucho-
r. Cette premiere Disserta-

te Hebreu ; il croit que la langue Hebraïque est la plus ancienne de toutes les langues. La vaste érudition que le P. Thomassin a répandu dans de gros volumes, est ici judicieusement réduite à des preuves choisies, & l'on en est plus frappé. Nôtre Auteur a encore profité *de l'antiquité des Celtes du Pere Pezron.* Dans les chapitres suivans il propose avec soin tout ce que le P. Pezron, Vossius, Simon, Morin, Cappel ont dit contre l'integrité du texte Hebreu, & ce que les défenseurs du texte original ont répondu à ces sçavans Adversaires.

La troisiéme Dissertation traite des versions ; & l'on y trouve rassemblé ce qu'il faudroit chercher en plusieurs volumes sur la version des Septante, les autres versions Grecques, la version Syriaque, les paraphrases Chaldaïques, la version Vulgate, & les autres versions Latines.

La quatriéme Dissertation contient des observations sur le style de l'Ecriture, & des regles pour l'interpreter. Les observations sur le

ſtyle de l'Ecriture, ſont tirées d'un Livre écrit en Anglois ſur cette matiere par le fameux Robert Boile, un des plus grands Philoſophes du ſiécle paſſé : le Livre n'eſt pas commun.

Mr. Boile ſe moque des fades plaiſanteries que les Impies ont coûtume de faire, ſur la groſſiereté & la barbarie du ſtyle des Livres Sacrez : ils devroient, dit le judicieux Philoſophe, reconnoître que les verſions les plus fidelles ne conſervent pas la beauté des expreſſions de l'Original ; il eſt impoſſible que l'arrangement des mots, l'harmonie des periodes ſubſiſte : ils devroient ſçavoir, ces critiques audacieux, que ſouvent une langue n'a point de termes qui expriment ſans les affoiblir, certaines locutions énergiques d'une autre langue. Il faudroit donc convenir de bonne foi, qu'on ne peut juger du ſtyle original de l'Ecriture par les ſeules verſions.

Quand on accorderoit, pourſuit Mr. Boile, que le ſtyle de l'Ecriture eſt populaire, ſimple & ſans art, qu'en pourroient conclure les im-

pies, ſi ce n'eſt que le Saint Eſprit a voulu s'accommoder à la portée du plus grand nombre des fidelles : mais il n'eſt pas neceſſaire d'en venir juſques-là, le ſtyle de l'Ecriture quoyque défiguré dans les verſions conſerve encore des traits qui le diſtinguent. On trouve dans les Livres ſacrez des modelles achevez des divers genres de la plus ſaine Eloquence ; une majeſté proportionnée aux ſujets les plus ſublimes ; une naïveté qui peint au naturel les plus petites circonſtances ; une élocution toûjours proportionnée à ſa matiere ; un langage digne de Dieu. C'eſt encore une reflexion de nôtre Auteur, qu'une critique temeraire blâme ſouvent dans l'Ecriture ce qui n'eſt rien moins qu'un défaut : les détails qui paroiſſent trop circonſtantiez n'en inſtruiſent que mieux, & n'en plaiſent pas moins ; ce que l'on prend pour une ennuyeuſe repetition paroîtroit plein d'emphaſe, ſi l'on entroit dans le genie de l'Ecrivain ; les Orientaux negligent l'uſage des tranſitions, le ſtyle en devient un peu plus dur ; mais il acquiert par-

là plus de force & de rapidité : le style compassé languit, & cela est si vray, que les Orateurs les plus methodiques, préferent le style coupé aux periodes arrondies, quand ils veulent faire sur l'Auditeur de fortes impressions.

Le chapitre suivant (c'est le second de la quatriéme dissertation) parcourt les differentes manieres d'interpreter l'Ecriture. Le troisiéme chapitre & les deux suivans sont peut-être les plus curieux de tout l'Ouvrage : L'Auteur y découvre dans un petit nombre de regles, le genie propre de la langue Hebraïque & de la langue Greque, & les tours qui sont particuliers à chacune de ces deux langues : c'est le plus court moyen de porter la lumiere dans les lieux les plus obscurs de l'Ecriture.

Le dernier chapitre traite du sens spirituel de l'Ecriture. Ces quatre dissertations sont suivies de trois additions. La premiére sur la Chronologie sacrée. Mr. du Hamel se declare dans cette addition pour la maniere d'accorder la Chronologie des

Septante avec la Chronologie de l'Hebreu & de la Vulgate proposée par le Pere Tournemine dans les memoires de Trevoux de Mars & d'Aoust 1703. C'est, à ce qu'il assure, le jugement que les sçavans ont porté de cette maniere d'établir une Chronologie fixe, qui l'à déterminé à le suivre. Le Pere Tournemine n'avoit pas alors l'honneur d'être connu de lui. La seconde addition traite de la Geographie de l'Ecriture sainte. L'Auteur loüe beaucoup ce que Mr. Sanson, le P. Gourdon Jesuite, l'ancien Abbé de la Chamoye, & le R. P. Lamy de l'Oratoire nous ont donné sur cette matiere : il adopte la dissertation de l'ancien Abbé de la Charmoye sur les bornes de la Terre sainte telle quelle a paru dans les Memoires de Trevoux : il en a mis une traduction latine à la fin de la table geographique. La derniere addition est sur les poids & les mesures.

Chaque livre de l'Ecriture sainte est précedé d'une Préface où toute la critique qui regarde ce Livre est renfermée. Aprés les tables qu'on

joint ordinairement aux éditions de la *Bible*, on trouve la Table Geographique tirée d'Eusebe de Cesarée, de Saint Jerôme, d'Adrichomius, de Bonfrerius Jesuite, des deux Sarasons Pere & Fils, du Pere Lubin, & du Pere Martianai Benedictin. Nous reservons la Chronologie pour la suite de cét extrait.

ARTICLE XLV.

HOMILIA DE CORREPTIONE Fraterna, habita in Ecclesia Parochiali Sancti Sulpitii, Dominicâ secundâ Adventûs, *in* 4°. *pp.* 19. *Homelie de la Correction fraternelle pour le second Dimanche de l'Avent prononcée dans l'Eglise de Saint Sulpice de Paris.* A Paris chez Raimond Mazieres, ruë Saint Jacques à la Providence 1706. *in* 4°. *p.* 25.

L'Emotion qu'un dangereux Libelle sur la Correction fraternelle avoit excitée, à determiné Mr. le Curé de St. Sulpice à instruire son peuple sur une matiere si importante, & à prononcer en François cette Homelie composée en La-

tin il y a plus d'un an ; quoy-qu'en la compoſant il ne pût pas avoir en vûë un libelle qui n'avoit pas encore paru. L'Homelie eſt une réfutation exacte du libelle, & elle joint la force des raiſons à l'autorité que Mr. le Cardinal de Noailles & les premiers Magiſtrats du Royaume avoient employée ſi à propos.

Mr. le Curé de St. Sulpice convient d'abord que la Correction fraternelle eſt une pratique excellente & neceſſaire, que Jeſus-Chriſt l'à autoriſée & ordonnée, que l'Egliſe s'en eſt ſervie dans tous les ſiécles ; mais qu'il faut prendre garde à ne pas la pouſſer à des excés capables de violer la paix des familles, & même la tranquillité publique. C'eſt dans la conduite de St. Jean à l'égard d'Herode qu'il veut que l'on apprenne les ſages régles de la Correction fraternelle, & les conditions qui doivent l'accompagner, afin qu'elle ſe faſſe avec ſuccés.

Il réduit ces conditions à quatre, que le St Précurſeur a merveilleuſement obſervées ; la Prudence, le Zele, la Juſtice, & l'Autorité.

Avril 1706.

La prudence de St. Jean paroît en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, qu'il s'addressa directement à lui, sans porter à des oreilles étrangeres le récit des crimes de ce Prince, accomplissant avec axactitude ce que le Sauveur a prescrit depuis: *Corripe inter te & ipsum solum* : autrement ce n'est plus une Correction mais une diffamation ; c'est accuser son Frere, ce n'est pas le reprendre, en feignant d'exercer la charité, on la blesse. Ce n'est pas tout, la prudence de St. Jean éclate dans la modestie de sa Correction ; point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur ; *Dicebat Herodi : non licet :* Il disoit simplement à Herode : Il ne vous est pas permis ; c'est le moyen de gagner celui qu'on reprend.

Enfin la prudence de St. Jean paroît en ce qu'il ne s'addresse point à Herodias qu'il jugeoit incorrigible : L'iniquité, dit St. Augustin, est quelquefois si grande, qu'on ne peut appliquer la correction ; *Tanta est aliquando iniquitas ut corripi non possit.* Une reprimande inconsiderée porte

le pecheur obstiné à de nouvelles fautes, & le St. Esprit nous instruit à ne pas répandre sans fruit les discours salutaires ; *Ubi non est auditus ne effundas sermonem.*

Le zele du St. Précurseur pour être circonspect, n'en fut que plus pur, & n'en fut pas moins fort, quoy que bien different des saillies d'un temperament bilieux & chagrin. Il ne redouta point la perte de la faveur du Prince, mais il respecta son rang, il reprit Herode avec tant de fermeté, que les chaînes & la prison ne l'engagerent point à se dédire; mais il reprit Herode avec tant de douceur, que ce Prince continua de l'aimer & ne le condamna qu'à regret.

Si le zele de St. Jean fut accompagné de prudence & de force, il ne le fut pas moins de justice. Le crime pour lequel il reprit Herode étoit grand & constant. Reprenez vostre frere, dit le Sauveur, mais s'il a peché, *si peccaverit*, & si c'est un crime capable de le perdre, *lucratus eris fratrem tuum.*

Il faut encore que le peché soit

aussi notoire que celui d'Herode : car d'aller foüiller dans le secret des familles, de gagner les domestiques pour sçavoir ce qui se passe sous prétexte d'y apporter remede, c'est visiblement blesser la societé civile, aussi bien que la charité commune, c'est rendre la pieté odieuse. Ne cherchez point, dit St. Augustin, des défauts cachez pour les reprendre, c'est bien assez de reprendre ceux qui se présentent à vous sans les chercher ; *Non quaerendo quid reprehendas, sed videndo quae corrigas.* Autrement dit St. Thomas, vous vous érigeriez en fâcheux Inquisiteur ; *Alioquin efficeremur exploratores vitae aliorum.*

Il faut encore remarquer que le peché d'Herode étoit un peché d'habitude & un peché scandaleux : une faute échappée au juste, le premier transport d'une passion ne sont point la matiere d'une sage correction.

L'Autorité est sur tout necessaire dans celui qui fait la correction : elle vient ou de la superiorité qu'on a sur le pecheur, ou d'une sainteté

éclatante, c'est le rang ou la vertu qui la donne. Ces deux qualitez unies dans St. Jean précurseur du Messie, & que l'éclat de ses vertus fit prendre pour le Messie même, doivent se trouver à quelque degré dans tous ceux qui veulent corriger leurs freres.

Si l'Auteur qui a composé en Latin de semblables Homelies pour tous les Dimanches de l'année, écoute la voix du public, qui en cela est sûrement celle de Dieu, il ne differera point l'impression d'un ouvrage si profitable par sa solidité, par l'usage ingenieux des passages & des exemples de l'Ecriture, & par l'onction qui fait sentir que ce n'est pas seulement dans le cabinet que l'Auteur a medité l'Ecriture.

ARTICLE XLVI.

RACCONTO DI TUTTA L'opperazione per l'élevazione, è abbassamento della Colonna Antonina &c. *Récit de ce qui s'est fait pour l'élevation, & l'abbaissement de la Colonne d'Antonin &c.*

Avril 1706.

Istorico Racconto ò sia perfetta relatione di quanto si è operato nel transporto dell' antica Colonna Antonina &c. da Francesco Posterla Romano, in Roma 1705. *Relation de ce qui s'est passé au transport d'une Colonne antique d'Antonin avec une explication des figures & de l'Ecriture ancienne qu'on y voit.* Par François Posterla Romain, à Rome 1705.

Istorico è Perfetto Ragguaglio di quanto si è operato per l'inalzamento è abbassamento d'ell' antica Colonna Antonina, &c. *Relation de la maniere dont on a élevé & abbaissé une Colonne antique d'Antonin, trouvée au Champ de Mars, avec une explication de la machine dont on s'est servi pour la placer, & une figure de l'une & de l'autre.* Par le même à Rome 1705.

LE Pontificat de N. S. Pere le Pape si glorieux déja, & marqué par tant de grands évenemens, vient de l'être encore par la découverte de la Colonne d'Antonin,

qui fait à présent un des plus beaux ornemens de Rome. Un évenement aussi considerable meritoit bien qu'on en marquât toutes les particularitez. C'est ce qu'ont fait Messieurs Posterla Romain, & de Crescimbeni, dans deux recueils dont nous donnons ici l'extrait.

La nouvelle Colonne d'Antonin fut trouvée dans le jardin des Peres de la Mission près de mont Citorio, dans le champ de Mars. Le lieu, où elle avoit été découverte, fit croire d'abord, que c'étoit la Colonne Citatodre, d'où l'on appelloit les Centuries, pour donner leurs suffrages dans l'élection des Magistrats. Mais l'Inscription & les bas reliefs la firent bien-tôt reconnoître pour celle, qui est gravée sur les Medailles d'Antonin, & que Marc Antonin & Luce Vere consacrérent à la memoire de leur Pere après son Apothéose. On revint en même-tems de l'erreur où l'on étoit depuis long-tems, que celle qui est dans la place Colonne, fût la veritable Colonne d'Antonin.

Avril 1706.

ſur la place du Mont Cito-
Monſeigneur Nicolò de Giu-
lerc de la Chambre, que Sa
é avoit honoré de la direc-
e cette grande entrepriſe, lui
da une Congrégation, pour
rer ſur les differens projets,
lui préſentoit, & ſur le choix
rchitecte.

projet du Cavalier Franceſco
a ayant été préferé aux au-
on crut ne pouvoir mieux fai-
re de lui en confier l'exécu-
. Ce choix fut generalement
idi; car outre qu'il deſcendoit
meux Dominique Fontana;
roit élevé la Colonne de Ju-
ns la place du Vatican, ſous le

étroit qu'il paroissoit impossible de réüssir, la Colonne fut élevée en moins de quatre heures. Mais le mauvais tems qui surviat en fit remettre l'abbaissement à deux jours de-là. Elle fut ensuite transportée en huit jours avec la même facilité qu'elle avoit été élevée ; & elle fut enfin posée sur la place du Mont Citorio, au son des tambours & des trompettes, & au bruit du Canon.

Nous ne nous étendons point ici sur les loüanges du Cavalier Fontana : les éloges, qu'il a meritez de sa Sainteté lui répondent mieux, que tout ce que nous pourrions dire de la gloire qu'il s'est acquise. Nous dirons seulement, que Rome toute accoûtumée qu'elle est à voir réüssir les grandes entreprises, a admiré l'invention de la machine dont il s'est servi, la regularité des mouvemens, & sur tout l'addresse de l'Architecte, qui a sçû ménager si bien le peu de terrein qu'il avoit, & prendre de si justes mesures, qu'il n'est arrivé aucun des accidens fâcheux qui accompagnent ordinai-

ordinairement ces ſortes d'entrepriſes.

On ne ſera pas fâché de voir ici une deſcription de la Colonne telle qu'elle ſe voit à préſent. Elle eſt de Granite rouge, haute d'environ 67. palmes & demie, de huit de diametre, & de 26. de circonference; & par conſequent de 14. palmes plus haute, & de 4. plus groſſe, que les plus belles Colonnes de Rome; qui ſont celle des Thermes de Diocletien, aujourd'hui Sainte Marie des Anges; & celle du Pantheon, aujourd'hui la Rotonde. Elle s'eſt conſervée entiere, & quoique le feu l'ait endommagée en quelques endroits, & qu'elle ſe ſoit fenduë en quelques autres, elle n'a preſque rien perdu de ſa beauté.

Le Piedeſtal eſt ſur tout conſiderable, non ſeulement pour être d'une ſeule piece; mais encore pour être orné de bas reliefs, qui ſont d'une grande beauté. Sur une de ſes faces eſt l'inſcription ſuivante:

Divo Antonino AVG. Pio.
Antoninus Augustus, & Verus
Augustus Filii.

Sur les faces des deux côtez, qui sont semblables, est representée quelque expedition d'Antonin, ou quelque course. Ce sont plusieurs hommes à cheval, les uns armez & avec leurs drapeaux, & les autres desarmez. Au milieu d'eux sont deux troupes de gens de pied, qui semblent se conformer au mouvement que font les gens de cheval. Toutes ces figures sont fort défectueuses. Celles, qui sont sur la quatriéme face, & qui representent l'Apotheose d'Antonin, se sont bien mieux conservées. On voit au milieu le Genie de l'Eternité figurée par le Soleil, & la Lune: il a les aîles étenduës, & semble voler vers le Ciel entre deux grandes Aigles, portant sur ses épaules Antonin & Faustine. Antonin paroît le sceptre en main, au haut duquel est une petite Aigle, marque de son Empire ou de ses Consulats. Faustine

paroit avec un voile ſur la tête, qui eſt le ſymbole de la conſécration. Ce Genie tient dans la main gauche un globe ſemé d'étoiles, ſur lequel eſt gravé le Zodiaque avec le ſigne des Poiſſons, & du Belier, & le commencement de celui du Taureau, qui marquent le commencement & la fin de l'Empire d'Antonin, & le tems auquel étant encore particulier, il fit de ſes propres biens des largeſſes au peuple pareilles à celles, que faiſoient les Empereurs à leur avenement à l'Empire. Il y a auſſi un croiſſant vers le ſigne du Belier, & un ſerpent qui embraſſe tout le Globe. Au deſſous du Genie eſt d'un côté la Ville de Rome ſous la figure d'une femme, qui a le caſque en tête, & qui ſemble fouler aux pieds des caſques, des fléches, des piques & des boucliers, qui repreſentent les Victoires d'Antonin. Elle étend le bras droit, & ſemble montrer au doit le Genie : elle appuye le bras gauche ſur un bouclier au milieu duquel eſt une Louve qui allaite deux enfans, ſymbole de la fondation de

Rome. Il faut remarquer qu'autour du bouclier il y a un ſerpent avec une tête de coq, pour marquer qu'un Empereur doit joindre la vigilance à la prudence, ou peut-être pour faire alluſion au pays dont étoit Antonin, qui tiroit ſon origine de Nîmes Ville de la Gaule Narbonnoiſe. De l'autre côté eſt une belle figure d'un jeune homme demi-nud, couché, qui s'appuye du bras droit ſur la terre, & du bras gauche embraſſe un obeliſque. Quelques-uns rapportent cette figure à quelque cirque, qu'Antonin ait fait bâtir; & quelques autres veulent qu'elle repreſente le Genie de l'Egypte.

Au pied de la Colomne, qui poſe ſur la baſe, ſe liſent ces mots Grecs: ΙΑCΟΔΕC Ν̄ Υ' ΑΡΧΙΙΤΕΚΤ, qui marquent, où le nom de l'Architecte, ou les meſures dont il s'eſt ſervi.

ARTICLE XLVII.

AN ESSAY TOWARDS à propoſal &c. C'eſt-à dire, *Un Eſſai pour la réünion de l'Egliſe Anglicane avec la Catholique, par un Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, in* 8°. A Londres chez J. Nutt. 1704.

IL y a plus d'un ſiécle que les Proteſtans honteux du Schiſme qui les tient ſéparez de l'Egliſe, cherchent à ſe réünir avec les Cathoques: Caſſandre Catholique, Grotius, & Forbés Proteſtans, ſont les premiers qui ayent propoſé des moyens pour y réüſſir : pluſieurs autres ſçavans parmi eux ont publiquement approuvé ce projet ; mais ces vains efforts ſont demeurez juſqu'à préſent inutiles.

La haine que les Proteſtans ont contre l'Egliſe Romaine, les préjugez dans leſquels ils ſont élevez, l'ignorance même du culte & des dogmes dont elle fait profeſſion, leur ôtent, pour ainſi dire, les

moyens de ſe réconcilier ſincerement avec elle.

Ces difficultez n'ont pas cependant rebuté l'Auteur de cet Ouvrage. Voici ce qui lui a donné occaſion de l'entreprendre. Il y a quelques années qu'ayant été nommé par ſes Superieurs pour prêcher un Sermon de *Viſite*, il réſolut d'y traiter un ſujet également utile & convenable à la dignité des perſonnes devant qui il devoit parler. Il choiſit donc pour cet effet, *l'Unité de l'Egliſe Catholique*. Mais le diſcours étant déja compoſé, un accident imprevû l'empêcha de le prononcer.

Le zele cependant qu'il a toûjours eu pour le ſalut de ſes freres, l'a engagé depuis à continuer ce deſſein : il a cherché s'il n'y avoit pas moyen de faire entrer les Anglois Proteſtans dans la Communion Catholique, il a examiné la Doctrine de l'une & de l'autre Egliſe, il a conſulté les plus habiles de l'une & de l'autre communion, enfin il n'a rien épargné pour rendre ſon projet utile.

Avril 1706.

Il prévoit que ses freres auront de la peine à se rendre aux raisons qu'il apporte pour leur réünion avec les Catholiques ; mais avant que de condamner son Ouvrage, il les conjure de l'examiner mûrement & sans prévention : il assure ses Lecteurs qu'il n'avancera rien sans de bons garands : les Conciles, les Peres, les Catechismes publics, les Theologiens communément approuvez par les Catholiques, sont les sources d'où il a tiré leur doctrine.

Or l'Auteur de cet Ouvrage se fait fort de montrer, que cette même Doctrine telle que les Catholiques l'enseignent, a été approuvée, ou du moins tolerée par les plus sçavans hommes de l'Eglise Anglicane. Et si cela est ainsi, comme il entreprend de le démontrer; il a, dit-il, tout sujet de croire que les Protestans Anglois ne feront point difficulté d'embrasser, ou du moins de tolerer une doctrine, que les plus celebres Auteurs de l'Eglise Anglicane ont regardée comme saine & orthodoxe.

„ Je sçay, dit nôtre Auteur, „ que les Critiques ne manqueront „ pas de s'élever contre cet Ouvra- „ ge ; ils le regarderont comme une „ entreprise faite à dessein contre „ l'Eglise nationale : mais je puis „ protester devant Dieu, continue- „ t'il, que mon dessein est de tra- „ vailler à l'honneur de cette même „ Eglise, dans laquelle j'ay été éle- „ vé : car quelle honte de voir au- „ jourd'hui l'Angleterre séparée „ de toutes les societez Chrétien- „ nes, d'y voir autant de Religions „ differentes, qu'il y a de Sectes dans „ le reste du monde.

„ Durant les premiers siecles de „ l'Eglise, les Chrétiens unis dans „ une même créance en faisoient „ toute la gloire ; on voyoit en ces „ heureux tems les Eglises particu- „ lieres professer une même Foy : „ c'est cette unité de Foy qui fait le „ caractére propre de l'Eglise pri- „ mitive ; c'est elle qui est encore „ aujourd'huy la marque la plus vi- „ sible de l'Eglise de Jesus-Christ. „ On ne doit donc pas s'étonner si „ je travaille de mon mieux à réta-

„ blir cette unité de Foy; trop heu-
„ reux si je puis contribuer à un ou-
„ vrage également salutaire à l'Egli-
„ se & à l'Etat.

Avant que d'entrer dans la discussion des points controversez, le Ministre Anglois établit des régles, pour juger de ce qui peut raisonnablement empêcher les Protestans d'embrasser la Communion Catholique : ces régles sont tirées d'un sermon prêché à Guildhall en 1674. par Mr. Sharp Archevêque d'York.

1°. Il ne faut pas, dit ce sçavant Prélat, confondre les articles de Foy avec les opinions de l'Ecole; ces opinions sont arbitraires, & chacun est en droit de proposer & de soutenir les siennes.

2°. Les erreurs en matiere de doctrine, & les abus en fait de mœurs ne peuvent être un juste sujet de se séparer d'une Eglise, tandis que ces erreurs & ces abus n'y sont point autorisez.

3°. Il arrive pour l'ordinaire qu'on dispute plus sur des termes & des phrases, que sur le sens exprimé par ces termes. Il faut donc se faire ici

une loy de ne jamais contester sur des paroles, pourvû que les deux partis conviennent du sens.

4°. Il est tout a fait déraisonnable de reprocher aux Catholiques les consequences absurdes que nous tirons quelquefois de leurs principes. Ils sont les premiers à desavoüer ces consequences, & nous devons les en croire sur leur parole.

5°. Nous voyons que l'Eglise Romaine a des préceptes, qui ne se trouvent point formellement marquez dans l'Ecriture Sainte: ces préceptes sont pour nous un sujet de scandale; mais je maintiens qu'ils ne doivent pas nous empêcher d'entrer dans la Communion de cette Eglise: car enfin ou ces préceptes regardent les choses qui sont en elles mêmes bonnes & licites, ou qui sont mauvaises & défendues: si elles sont mauvaises, il faut necessairement qu'elles soient condamnées dans l'Ecriture; si elles sont bonnes, je ne vois pas comment le précepte les peut rendre illicites.

6°. Il n'y a donc que deux raisons qui doivent nous empêcher d'em-

brasser la communion d'une Eglise; 1°. lorsqu'elle nous oblige de reconnoître pour une verité de Foy ce que nous sçavons certainement être une erreur; 2°. lorsqu'elle exige de nous certaines pratiques manifestement contraires à la parole de Dieu.

Or j'ose assurer, dit l'Auteur de ce livre, qu'il n'y a point d'Eglise Chrétienne au monde, qui puisse raisonnablement prétendre que sa communion soit licite sans admettre ces régles. Ce sont celles dont nous nous servirons dans l'examen des articles controversez entre l'Eglise Romaine & la nôtre.

Du Pape. Lorsqu'on parle parmi les Protestans de l'autorité du Saint Siége, ils s'en forment des idées tout à fait déraisonnables. On ne s'étonne pas que le peuple ignorant & grossier donne dans ces visions; mais on a de la peine à pardonner aux Sçavans, qui faute d'examiner cette matiere ne distinguent point ce qui est de Foy d'avec ce qui est de pure opinion.

Le Ministre Anglois examine en peu de mots ce qui peut faire de la

peine aux Protestans touchant l'infaillibilité du Pape. Il suit presque en tout les décisions de l'Eglise Gallicane. Il prétend que le Concile de Florence & celui de Trente ont abandonné cette question aux disputes des Theologiens ; que Richer, Launoy, & quelques autres Ecrivains Catholiques n'ont tout au plus attribué au St. Siege qu'un pouvoir limité ; que ces Docteurs n'ayant jamais été censurez pour leurs sentimens, il est permis dans l'Eglise Romaine de regarder l'infaillibilité du Pape comme une opinion, sur laquelle l'Eglise n'a rien prononcé.

Il examine ensuite si le pouvoir que les Catholiques attribuent aux souverains Pontifes s'étend à dépoüiller les Princes de leurs Etats. C'est ici une pierre d'achoppement pour les Protestans ; mais rien n'est plus déraisonnable que cette injuste accusation : car s'il est vray que quelques Ecrivains particuliers ont osé dire, que le Pape pouvoit détrôner les Princes, il est sûr que la foule des Docteurs a été du sentiment contraire. l'Eglise Gallicane,

les plus celebres Universitez de France, des Theologiens de tous les pays, ont combattu cette doctrine. On en peut voir une longue liste dans Roffensis.*

Il est vray que le decret de Gratien donne expressément à entendre que le pouvoir de dépoüiller les Princes de leurs Etats, est une prérogative inseparable de la dignité du souverain Pontife. Mais outre que l'autorité de ce Canoniste ne suffit point pour déclarer une chose article de Foy, les Catholiques eux mêmes ne regardent ce Decret que comme l'ouvrage d'un Auteur particulier. C'est le jugement qu'en ont porté Veron, Antoine, Augustin Archevêque de Taragone, Bellarmin, Canus, & plusieurs autres.

La pratique au reste de quelques Papes, qui ont déposé des Souverains ne conclut rien en cette matiere. Bellarmin lui même, tout dévoüé qu'il est au St. Siege, confesse ingenûment, que les Papes se peuvent tromper en des matieres de fait qui ne regardent point la Foy.

* de pot. temp. Pap. l. 2. c. 1.

D'ailleurs l'Eglise de Rome n'impose ni ne demande d'aucun de ses membres une telle créance. Cette doctrine n'est donc tout au-plus qu'une opinion de quelques particuliers, & par consequent elle ne doit pas nous empêcher d'entrer dans la Communion Catholique.

Je sçay, dit l'Auteur de cet ouvrage, que les Protestans objectent sans cesse aux Catholiques, 1°. Le troisiéme Canon du Concile de Latran, 2°. ce qui se passa au Concile de Lyon, lorsqu'Innocent IV déposa Frederic II.

Mais les Catholiques bien loin d'approuver ce qui se passa dans ces Conciles touchant le pouvoir de détrôner les Princes, les condamnent en termes formels. Pour ce qui est de Frederic II. Ils disent que sa déposition n'étoit qu'une sentence judiciaire qu'on regarde si peu comme une régle de Foy, que l'Eglise Gallicane a rejetté le sixiéme livre des Decretales, où Boniface VIII. avoit inseré une sentence pareille.

Ils ne se croient pas plus obligez de recevoir le troisiéme Canon du

Concile de Latran ; voici pourquoi: 1°. Il y a, disent-ils, raison de croire, que les Canons de ce Concile ont été falsifiez. Roffensis est de ce sentiment, & Bramhall un des plus sçavans hommes de l'Eglise Anglicane en convient. 2°. Ce Canon ne parle que des Feudataires, & il a été fait du consentement des Princes souverains dont les Ambassadeurs étoient présens à ce Concile. 3°. Ce Canon ne regarde que la discipline. Or il est certain que les Catholiques n'ont jamais crû que de tels Canons fussent des régles de leur Foy.

Nous passerons icy quelques autres points de moindre consequence, qui ne laissent pas cependant de faire quelque peine aux Protestans : ils pourront consulter là dessus la pratique universelle des Catholiques pour s'en éclaircir.

Il ne reste donc, continuë l'Auteur, qu'un seul article touchant le Pape qui puisse nous éloigner de la Communion Catholique : c'est celui qui regarde *cet Episcopat universel, & ce pouvoir suprême*, que St. Gregoire condamna autrefois en la per-

ſonne de Jean Patriarche de Conſtantinople. Il eſt vray, continue-t-il, que ſi ces prétentions étoient reconnues de tous les Catholiques, nous ne pourrions pas nous y conformer ; mais nous voyons que non ſeulement l'Egliſe Gallicane, mais que des Nations entieres s'y oppoſent. Il eſt cependant hors de doute, ajoute ici le Miniſtre Anglois, que l'Evêque de Rome a une certaine préeminence de dignité, de rang, & même d'autorité ſur tous les autres Evêques, les Theologiens Proteſtans en conviennent. Jacques I. dans un diſcours fait au Parlement en 1603. avoüe *que l'Egliſe de Rome eſt la premiere de toutes les Egliſes, que le Pape eſt le Patriarche d'Occident, qu'il eſt le premier des Evêques, comme St. Pierre étoit le premier des Apôtres*. Or il eſt évident que la Liturgie de l'Egliſe Anglicane donne à St. Pierre la Superiorité & l'autorité ſur tous les autres. Il eſt vray que quelques ſçavans Proteſtans en propoſant une Communion Catholique, n'accordent tout-au-plus au Pape qu'une ſuperiorité de rang,

qui ſelon nôtre Auteur *ne ſerviroit de rien à étouffer les Schiſmes qui déſolent l'Egliſe* : mais d'un autre côté Thorndik, Grotius, de Dominis &c. aſſurent qu'on ne peut raiſonnablement lui conteſter une vraye & legitime autorité ſur tous les autres Evêques. Melancthon eſt de ce même ſentiment, comme on peut voir dans ſa lettre 74.

De tout ce qu'on vient de dire nôtre Auteur conclut, qu'il n'y a que les ennemis de la paix qui puiſſent trouver dans cette doctrine des obſtacles à leur réünion avec les Catholiques.

De l'invocation des Saints. Pour effacer les fauſſes idées que les Proteſtans ſe forment de la doctrine de l'Egliſe Romaine touchant l'invocation des Saints, le Miniſtre Anglois l'expoſe ici telle qu'elle eſt enſeignée pâr les Catholiques. Ils reconnoiſſent, dit-il, que Dieu ſeul eſt le principe & le diſpenſateur des graces qui nous ſont neceſſaires, qu'il ny a point d'autre Médiateur que Jeſus Chriſt, que nous ne devons point eſperer de ſalut que par

le merite de ſes ſouffrances & de ſa mort. Le Concile de Trente, les Theologiens, les Catechiſmes, les livres ſpirituels, tous conviennent de cette doctrine. De dire donc, comme nous faiſons, qu'ils abandonnent Jeſus Chriſt pour mettre toute leur confiance dans les Saints, c'eſt une conſequence que nous tirons de leur doctrine; mais c'eſt une conſequence que les Catholiques deſavoüent. Il eſt vray que le Concile de Trente condamne ceux qui oſent dire, que *l'Invocation des Saints eſt injurieuſe à la dignité du Mediateur.* Mais il enjoint en même tems aux Paſteurs d'inſtruire le peuple, que *quand il s'addreſſe aux Saints pour obtenir des graces de Dieu, ce doit toujours être par Jeſus-Chriſt ſon Fils.*

Aprés avoir ainſi expoſé la doctrine Catholique, on demande s'il eſt permis d'invoquer les Saints? Mr. Montaigu d'abord Evêque de Chichester & enſuite de Norwich répond qu'oüi. *On ne peut nier*, dit-il, *que les Saints dans le Ciel ne ſoient des Mediateurs d'interceßion & de priere.* Il avoüe que *c'étoit le ſenti-*

ent unanime de toute l'antiquité ....
:s Catholiques, continue-t-il ne font
int d'injure à la mediation de Jesus-
rist en disant : Sainte Marie priez
ur moy : Saint Pierre priez pour
oy &c.

Il est clair que cette doctrine ne
:ut pas être un obstacle à la réünion
:s Protestans avec les Catholiques;
uisque plusieurs habiles Theolo-
iens, & un des plus grands Evêques
e l'Eglise Anglicane ne font point
ifficulté de l'admettre comme tres-
rthodoxe.

Nous pouvons joindre à cet arti-
e un autre qui y a quelque rap-
ort : c'est celui qui regarde le culte
û aux Saintes Images. La seule ex-
osition de la doctrine Catholique
st capable de lever les difficultez
ue les Protestans se forment là des-
us. Le concile de Trente déclare
n termes exprés, *qu'il faut rendre*
ux Images l'honneur & la veneration
ui leur est dûe ; mais il ne faut pas
roire qu'il y ait en elles aucune divi-
ité ou vertu, pour laquelle on les doive
verer, &c. Ainsi lorsqu'on trouve
ans les livres de dévotion les mots

de vertu , de grace, de salut, &
On les doit entendre dans le sens
Concile. Il faut cependant avoi
ici, qu'il s'est glissé quelquefois
abus en cette matiere ; mais l'Eg
Romaine bien loin de les autoris
les condamne formellement dans
même Concile.

Voyons maintenant , dit nô
Auteur , si dans cette Doctrine
y a quelque chose qui puisse él
gner les Protestans de la Comn
nion Catholique. Les termes,
Grotius, dont l'Eglise Romain
sert pour exprimer le culte qu'
rend aux Images, paroissent dur
scandalizent les Protestans ; n
selon nôtre troisiéme régle , on
doit jamais disputer des expressio
lorsque les deux partis convienn
du même sens.

Or il est évident que l'Eglise .
glicane reconnoit, *qu'il faut ren
un culte du moins exterieur aux c
ses Saintes* ; les Ordonnances de
Reine Elizabeth & du Roi J
ques I. en font foi. Mr. Lawd Arc
vêque de Cantorbery , dans un
cours aux Chevaliers de la Jar

re, assûre que par un statut de cet Ordre, ils sont obligez de faire une profonde inclination toutes les fois qu'ils passent devant l'Autel, *Domino Deo & altari ejus*, ce sont les termes de ce statut. D'ailleurs Messieurs Montaigu & Pocklington ne croïent pas que les Protestans doivent abolir l'usage des Saintes Images. *Nos meilleurs Ecrivains*, dit le premier, *n'ont jamais censuré Saint Gregoire, pour avoir dit que les Images excitoient souvent de pieuses affections dans le cœur de ceux qui les considérent..... les Protestans eux-mêmes s'en servent encore aujourd'hui pour rallumer leur ferveur.*

De l'Eucharistie. Comme la question de la présence réelle de JESUS-CHRIST au Saint Sacrement, en décide plusieurs autres que l'on propose en cette matiere; Le Ministre examine d'abord le sentiment de l'Eglise Anglicane touchant ce grand Mystere; il suppose que la Doctrine Catholique est assez connuë. Voici donc ce qu'il nous apprend de la créance des Protestans.

Le Catechisme dont on se sert

communément en Angleterre, montre clairement, que *les fidelles reçoivent à la Sainte Table le vray corps & le vray sang de Jesus Christ.* La suite de ce Catechisme fait assez entendre, que sous le mot de *fidelles*, on comprend tous ceux qui reçoivent les especes consacrées.

La Reyne Elizabeth n'a jamais douté de la présence corporelle. Mr. Hooker & quelques autres Theologiens, assurent que c'étoit en ce tems-là le sentiment commun de l'Eglise Anglicane.

Jacques I. l'Evêque Andrews, Casaubon &c. étoiént persuadez de cette même verité ; le Lecteur peut consulter la réponse à l'Apologie de Bellarmin. *De*, Hoc est, dit l'Evêque Andrews, *fide firmâ tenemus, quod dicat præsentiam in quam credimus, nec minus quam vos veram.*

Messieurs, Montaigu, Bilson, Lawd ; Morton, Radley, Kens, Parker &c. Tous Prélats distinguez dans l'Eglise Anglicane reconnoissent la présence réelle, aussi-bien que les Catholiques. *Toute la difficulté*, dit le premier, *regarde la ma-*

vives dont Jesus Christ est présent; c'est cette maniere qui fait le sujet de nos disputes.

A Dieu ne plaise, dit l'Evêque Bilson, que nous niyons que le corps & le sang du Sauveur soient réellement présens; c'est une verité que nous enseignons aux autres.

M. Morton prétend, que *la dispute qui est entre les Catholiques & les Protestans, ne regarde point la présence réelle, les deux partis en conviennent.*

Je conviens avec vous, dit Mr Ridley, *que le vrai Corps de Jesus-Christ se trouve au Sacrement de l'Autel.... nous differons seulement dans la maniere d'expliquer ce mystere.*

Tous les autres que nous avons citez, ne contestent point aux Catholiques Romains la chose même, mais seulement la maniére. Ils conviennent tous de la présence, mais plusieurs nient que le Sauveur soit présent sous les espéces par Transsubstantiation.

Andrews, Forbés, Thorndik &c. reconnoissent que *Jesus-Christ est tellement présent dans l'Eucharistie que les fidelles doivent l'y adorer.*

Pour ce qui est de la maniére de cette présence, les Protestans conviennent en general avec les Catholiques, que c'est d'une maniere incomprehensible à l'esprit humain &c. Il y a même, dit nôtre Auteur, des Controversistes des deux Eglises, qui descendant dans un détail plus particulier, expliquent ce mystere à peu prés de la même maniére : le Lecteur peut voir ce qu'en disent d'un côté Holden, p. 116. & Veron c. 5. & de l'autre, Taylor, & Forbés.

La grande & l'unique difficulté en cette matiere, demeure cependant encore indécise ; c'est celle qui concerne la Transsubstantiation. Pour l'éclaircir nôtre Auteur propose ici en peu de mots la Doctrine des Catholiques, & ensuite il examine ce qu'en ont écrit les Protestans Anglois. L'Eglise Romaine avoüe d'abord que le mot de Transsubstantiation ne se trouve point dans l'Ecriture, mais elle prétend que le sens que les Catholiques veulent exprimer par ce mot, s'y doit trouver par une consequence

 legitime

legitime & necessaire. Le Ministre montre donc ici ce que l'on entend dans l'Eglise Catholique par ce terme, *Transsubstantiation.* Il fait voir ensuite que plusieurs Docteurs tres-celebres de l'Eglise Anglicane admettent que la Transsubstantiation est du moins possible. *Il y a des Protestans*, dit Forbés, *qui prétendent, mais sans raison que Dieu ne peut pas changer la substance du pain & du vin dans le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Thorndik va encore plus loin, il ne croit pas seulement la chose possible, il assure que *la substance du pain est réellement changée dans celle du Corps de Jesus-Christ.*

Il paroit par les écrits de feu Mr. Parker Evêque d'Oxford qu'il étoit persuadé qu'il ne reste après la consecration que les accidens du pain & du vin, & que la substance en est changée en celle du Corps du Sauveur.

Il seroit inutile de joindre ici l'authorité de Mr. Montaigu, on sçait que ce Sçavant Prélat, n'a jamais douté de la Doctrine Catholique touchant la Transsubstantia-

tion. Il l'a établie solidement en montrant que les Peres des premiers siécles de l'Eglise, l'ont enseignée de la même maniere qu'elle est professée aujourd'hui dans l'Eglise Romaine.

Il n'est pas necessaire de suggerer ici aux Lecteurs, les refléxions que fait nôtre Auteur sur ce que l'on vient de dire. Elles se présentent naturellement à l'esprit. Des personnes infiniment distinguées dans l'Eglise Anglicane approuvent la Doctrine des Catholiques, elles n'y trouvent rien à redire. Il est donc permis de la suivre. C'est la consequence qu'en tire le Ministre, & certainement la consequence est juste. Mais comme l'extrait que nous donnons ici est peut-être déja trop étendu, nous reserverons à un autre mois la seconde Partie de cet Ouvrage.

ARTICLE XLVIII.

TRAITE' DES INSTRUCTIONS du Calendrier Universel & perpetuel, qui démontre la juste & veritable durée des révolutions du Soleil & de la Lune. Ouvrage necessaire à l'Eglise & utile à tout le monde, par Mr. Michel Touraine Prêtre Curé de Margency. A Paris chez la veuve Vaugon ruë de la Huchette vis à vis l'Ange 1705. *in 8°. 256. pages.*

IL y a trente ans que Mr. le Curé de Margency travaille au Calendrier : c'eſt lui-même qui nous en aſſûre dans le Livre qu'il donne au public. Il s'eſt propoſé dans ſon Ouvrage de montrer que le Calendrier Gregorien eſt rempli d'erreurs ; & il l'a fait, à ce qu'il dit, d'une maniere ſi plauſible, qu'un Docteur de Sorbonne ayant lû & examiné avec ſoin ſon Livre, lui donna par écrit le témoignage qui ſuit:

Mirum, quo ſtupore teneantur tot

hominum millia, qui quotidie Calendario utuntur ita, uti reformatum fuit anno redempta gentis 1582. *nec in eo deprehendunt innumeros, quibus scatet, errores.*

Messieurs de l'Academie des Sciences ont du Calendrier Gregorien, un sentiment bien different de celui de Mr. Touraine. Voici les propres termes, dont il se sont servis en parlant de ce Calendrier dans l'Histoire de 1701. page 110. *Un Ouvrage de ce genre le plus grand & le plus vaste, qui ait jamais été entrepris, seroit assez parfait avec un seul défaut; & il l'est encore beaucoup plus, lors qu'à juger selon l'équité, on peut soutenir qu'il ne l'a pas.*

Si Mr. le Curé de Margency & son Approbateur avoient été un peu plus versez dans l'Astronomie, ils auroient parlé du Calendrier Gregorien, comme en parlent les Messieurs de l'Academie; & le premier n'auroit eu garde de faire paroître son nouveau Calendrier, ni le second de l'approuver.

Ce qui les a trompez, c'est qu'ils se

sont imaginez, que dix-neuf années solaires Astronomiques égaloient précisément 235 lunes ; ce qui n'est pas vrai, puisque 235 lunes surpassent de près de deux heures, 19. années solaires Astronomiques ; d'où il arrive qu'en 1000 ans ces deux révolutions different de plus de quatre jours.

Comme le nouveau Calendrier roule sur ce principe, il est manifeste que le principe étant faux, toutes les prétenduës démonstrations de Mr. Touraine sont pareillement fausses.

ARTICLE XLIX.

CARTA QUE EL ILLUSTRISSIMO Señor Don Luis Belluga, Obispo de Cartagena, escrive à los Fieles de su Opispado &c. in 4°. C'est à dire, *Lettre écrite par l'Illustrißime Seigneur D. Loüis Belluga Evéque de Cartagene, aux Fidelles de son Diocése &c.*

Demonstracion legal y Politica para de l'engaño de la plebe, por el excellentissimo Señor Arco... *Avril 1706.*

bispo de Zaragoça &c. in 4°. C'est-à-dire, *Instruction Pastorale de l'Excellentissime Seigneur Archevêque de Saragosse, &c.* in 4°.

LE public est déja instruit du zele que font paroître les Evêques d'Espagne, pour le service de leur legitime Souverain Philippe V. On sçait que ces Illustres Prélats n'ont rien omis pour rendre inutiles les desseins des Ennemis : mais malgré les sages précautions qu'ils ont prises, ils voyent que les libelles séditieux répandus en Espagne, ne laissent pas de faire impression sur le simple peuple. Quelques Prêtres même gagnez par les Emissaires des Ennemis ont la temerité d'insinuer à leurs penitens les damnables maximes contenuës en ces Libelles.

C'est pour remedier à ce mal, que l'Archevêque de Saragosse, & D. Loüis Belluga Evêque de Cartagene & de Murcie, viennent de faire imprimer des Lettres Pastorales, addressées aux Fidelles de leurs Dioceses. Ils y montrent l'obligation indispensable où sont les Espagnols, de s'opposer aux ennemis de l'Etat. La foi qu'ils ont promise à Dieu, la fidelité & l'obeïssance dûës au Roi, le zele qu'ils doivent avoir pour la Religion, & leurs propres interêts les engagent à soûtenir aux dépens même de leur vie, les droits in-

contestables qu'à Philippe V. sur la Couronne d'Espagne.

I. On ne peut nier, dit l'Evêque de Murcie, que nous n'ayons tous prêté le serment de fidelité le jour du Couronnement de sa Majesté. Toutes les Provinces, les Villes, les Communautez, le Royaume entier à prêté ce serment. Or faire un tel serment, c'est prendre Dieu à témoin qu'on ne reconnoîtra point d'autre Souverain, que celui que le Ciel a mis sur nos têtes ; que nous exposerons & nos vies & nos biens, pour la conservation de sa personne sacrée &c.

Non, mes Freres, continuë cet Illustre Prélat, nous ne pouvons manquer à cette promesse faite à Dieu, sans commettre un parjure tres-abominable à ses yeux. Vous sçavez ce qu'il dit lui-même par la bouche du Prophete Malachie : *Je me hâterai de venir pour être Juge & témoin contre les parjures.*

L'Ecriture Sainte nous déclare avec quelle séverité le Seigneur punit ce crime. Sedecias viola le serment qu'il avoit fait à Nabuchodonosor : Dieu se servit de ce Prince Infidelle pour faire éclater sa vengeance contre Sedecias. Saül manqua à la parole qu'il avoit donnée aux Gabaonites ; lui & tout son peuple en furent punis. &c.

L'histoire profane nous fournit aussi d'étranges exemples, de la vengeance que

Dieu tire des parjures. On ſçait ce qui arriva à Uladiſlas Roi de Hongrie : ce Prince avoit pris Dieu à témoin, qu'il ne feroit pas la guerre à Amurates : il fauſſa peu de tems après ſa foi, & perit malheureuſement avec toute ſon armée.

Les Theologiens conviennent, qu'un ferment quoi qu'extorqué par crainte, ne laiſſe pas d'obliger ceux qui l'ont fait. Les Iſraëlites étoient perſuadez de cette verité, comme on le peut voir dans le livre de Joſué.

Il eſt vrai que les Rebelles prétendent juſtifier leur conduite ſéditieuſe en publiant, que le droit qu'a l'Archiduc ſur la Couronne d'Eſpagne eſt inconteſtable, que l'Infante Marie Théreſe ayant renoncé à la Couronne, & que cette renonciation ayant été acceptée par tous les Etats de ce Royaume, le petit fils de cette Princeſſe n'y peut avoir aucune prétention legitime : c'eſt le langage ordinaire des ſéditieux de ce tems.

Mais les perſonnes éclairées découvrent aiſément le défaut de ce raiſonnement ; car 1°. il eſt certain que la Princeſſe Marie Thérese pouvoit bien en particulier renonçer à la Couronne d'Eſpagne ; mais les Juriſconſultes ſoûtiennent que cette Renonciation ne peut ſubſiſter au préjudice de ſes enfans.

2°. Suppoſons que ce principe ſoit douteux ; au moins eſt-il certain que Philippe

V. est arriére-petit-fils de Philippe IV. qu'il est petit-fils de Marie Thérese Sœur de Charles II. Or comme tel selon toutes les Loix il doit succeder à la Couronne d'Espagne préferablement à l'Archiduc. Le droit de Philippe V. est donc en soy incontestable. Ce droit est appuyé sur les Loix fondamentales du Royaume, & la prétention de l'Archiduc sur un Acte douteux & tout au plus probable.

3°. Mais quand même la Renonciation seroit une loy certaine; il est évident qu'elle ne seroit valide qu'en tant qu'elle a été autorisée par le Prince, & acceptée par les Etats pour le bien commun du Royaume. Or si cela est ainsi, peut-on nier que Charles II. n'ait eû le même pouvoir d'abroger cette loy que son prédecesseur avoit eû de l'établir ? La Renonciation détruisoit l'ordre naturel de la succession, elle étoit contraire à toutes nos loix. Le feu Roi par l'avis de son Conseil, trouve qu'elle est préjudiciable à ses Etats; il la casse & remet les choses à leur premier état. Le Royaume entier se soûmet à la volonté du Legislateur, le peuple reconnoît solemnellement Philippe V. pour son legitime Souverain: Que peut-on souhaiter de plus authentique ?

4°. Tout le monde sçait que l'Acte de Renonciation fut fait pour obvier à un plus grand mal: il étoit à craindre que le Mariage de Marie Therese ne réünit un

jour le Royaume d'Eſpagne avec la Monarchie de France ; mais le Teſtament de Charles II. fait ceſſer cet inconvenient : La Renonciation ne peut donc plus avoir de lieu.

5°. L'Evêque de Murcie aſſûre, qu'il a conſulté ſur ce point les plus habiles Theologiens & Juriſconſultes d'Eſpagne, qui tous conviennent que quand même le droit de Philippe V. auroit été litigieux, la poſſeſſion où il eſt de ſes Etats rendroit ce droit inconteſtable.

Ajoûtez à toutes ces raiſons que le Saint Siége a toûjours reconnu Philippe V. pour Roi legitime. Il reçoit ſes Ambaſſadeurs, nomme aux Evêchez, & aux autres Benefices ſur la ſimple préſentation de Sa Majeſté. Le nouveau Bref par lequel Clement XI. permet au Roi de proceder contre les Eccleſiaſtiques ſéditieux, eſt une marque éclatante que le Saint Pere regarde Philippe V. comme le ſeul & veritable heritier du feu Roi.

II. La ſeconde raiſon qui engage les Eſpagnols à s'oppoſer aux entrepriſes de l'Archiduc, eſt la fidelité qu'ils doivent au Roi Philippe V. L'Archevêque de Saragoſſe & l'Evêque de Murcie établiſſent ſolidement cette verité par une infinité de faits remarquables tirez de l'Ecriture Sainte, par les déciſions des Theologiens, des Canoniſtes &c.

La fidelité, dit l'Evêque de Murcie, eſt

la marque qui diſtingue les Eſpagnols des autres Nations : mais on peut dire que c'eſt le caractere propre de ceux de cette Province. Alphonſe le Sage ſur le point d'être chaſſé du Trône par ſes Sujets rebelles, ſe refugia en Murcie ; il y trouva un aſyle aſſuré contre l'injuſte perſecution de ſes ennemis.

Les Anglois qui ſont les principaux Auteurs de cette guerre ſe font honneur d'être infidelles à leur Rois. Toute l'Europe a eû horreur de leurs perfidie : l'Eſpagne en particulier l'a toûjours déteſtée comme un crime abominable devant Dieu.

Mais quand même l'obligation étroite, où nous ſommes de faire paroître à préſent nôtre fidelité, ne ſeroit pas appuyée de tout ce qu'il y a de plus Sacré, je maintiens, continuë l'Evêque de Murcie, que les ſeules qualitez aimables dont nôtre jeune Monarque eſt doüé, ſuffiroient pour nous attacher inviolablement à ſon ſervice. On ſçait les dangers auxquels il s'expoſe tous les jours : d'ailleurs ſa pieté, ſon zéle pour la Religion, l'amour qu'il a pour ſes Peuples, ſont ſans doute capables de lui gagner le cœur de tous les vrais Eſpagnols.

III. Le zéle que les Catholiques doivent avoir pour la conſervation & l'accroiſſement de la Religion devroit être un puiſſant motif aux Eſpagnols de s'oppoſer aux ennemis de l'Etat. C'eſt une erreur de

croire que les Herétiques fournissent aux frais d'une longue & penible guerre, sans en chercher d'autre dédommagement que la gloire de mettre l'Archiduc sur le Trône. On sçait certainement que le principal but de la guerre qu'ils ont entreprise, ne tend qu'à s'introduire dans ces Royaumes, d'y avoir la liberté du commerce &c.

Or personne n'ignore les maux infinis que le commerce avec les Herétiques nous a déja attirez. Lors que Philippe II. fit le voyage d'Angleterre, les Seigneurs qui étoient à sa suite revinrent en Espagne infectez de l'Herésie. Cette même herésie s'étant introduite dans les Pays-Bas, en a soustrait une bonne partie à l'obeïssance de nos Rois. Les Anglois & les Hollandois ont fait soûlever en ce dernier siécle plusieurs de nos Provinces dans les Indes &c. D'ailleurs les violences qu'ils ont commises depuis peu sur nos côtes, les cruautez qu'ils y exercent tous les jours, les profanations & les sacrileges qu'ils commettent dans les lieux Saints, les outrages qu'ils ont fait aux personnes consacrées à Dieu, devroient allumer le zéle de tous les vrais enfans de l'Eglise : nous voyons cependant, continuë D. Loüis Belluga, que les Ministres de l'Autel, au lieu de venger les outrages faits à Dieu & à nôtre Sainte Religion, sont les premiers à publier que les Espagnols peuvent en sûreté de conscience se soustraire à l'obéïssance de Philippe

V. pour se joindre aux ennemis de la Religion. Mais que ces hommes si indignes du caractere qu'ils portent, se souviennent des menaces que Dieu fait à ceux qui se joignent à ses ennemis ; *Prenez garde*, dit-il, *de ne jamais faire amitié avec les gens de cette terre, ce qui ne serviroit qu'à attirer vôtre ruine.* L'Ecriture Sainte fait entendre que les Israëlites, ce peuple cheri de Dieu, tombérent autrefois dans l'Idolatrie pour avoir conversé avec les Infidelles ; que Salomon pour la même raison avoit abandonné *son Dieu*, *pour adorer des Dieux étrangers* &c. Les Saints Peres, les Conciles, les Bulles des Souverains Pontifes, marquent le danger évident où on expose la Religion en entretenant commerce avec les Herétiques.

IV. La derniere raison qui oblige les Espagnols a être fidelles à Philippe V. est tirée du côté de leur propre interêt. En effet ceux qui renoncent à l'obéïssance dûë à ce Prince, courent risque de perdre leurs ames, leur honneur, leur bien &c. Les zélez Prélats font voir que ce danger est très-réel.

ARTICLE L.

APPARATUS AD POSITIVAM Theologiam Methodicus &c. Auctore R.P. Petro Annato. C'est-à-dire, *Introduction Methodique à la Theologie positive. Par le R.P. Pierre Annat General de la Congregation de la Doctrine Chrétienne. Seconde Edition.* A Paris chez N. Couterot 1705. *in* 4°. 2. *Tom. Tom.* 1. *pages* 524. *Tome* 2. *pages* 395.

IL y a déja quelques années, que le Livre dont nous donnons ici l'extrait a été imprimé pour la premiére fois. Si-tôt qu'il parut il eut une approbation generale ; & on le contrefit bien-tôt dans les Pays étrangers. Aussi l'on peut dire qu'il ne s'est gueres fait en ce genre, d'ouvrage qui merite mieux l'estime du public. Comme l'unique but de l'Auteur est de mettre les jeunes Theologiens en état d'étudier ce qu'on appelle aujourd'hui la *Positive* ; il n'a rien negligé de ce qui pourroit contribuer à son dessein. Il écrit avec une netteté & une methode peu ordinaire. Il paroit habile & tres-judicieux dans le choix des opinions ausquelles il s'attache. C'est pour cela que son Livre a été d'abord si

bien reçû. Cette nouvelle Edition doit encore être plus estimée que les précedentes ; puisque l'Ouvrage a été retouché en plusieurs endroits , & enrichi de plusieurs choses , qui avoient été omises dans la premiere Edition.

Le P. Annat au reste n'est point de ces esprits outrez , qui pour faire valoir la Theologie Positive, s'appliquent à décrier la Scholastique. Au contraire il employe une bonne partie de son premier Livre à faire voir la necessité de l'une & de l'autre. La Positive est plus agréable & moins épineuse que la Scholastique ; mais elle la suppose necessairement. Il faut être versé dans les subtilitez de l'Ecole & les entendre parfaitement , pour pouvoir entrer comme il faut dans la discussion d'un dogme, pour pouvoir découvrir les ruses & les artifices des Heretiques , pour être en état de les combattre, de les refuter. Il est rare que ceux qui ont entierement negligé la Theologie de l'Ecole, ayent autant de précision & de justesse qu'il en faut, pour penetrer certains dogmes , & pour bien démêler le mensonge d'avec la verité.

Les Heretiques des derniers siécles qui ont éprouvé combien la methode des Theologiens de l'Ecole leur étoit nuisible, en parlent avec mépris , & la rejettent comme une invention nouvelle & inconnuë aux Anciens Peres de l'Eglise. Le Pere Annat soûtient au contraire que la Theo-

logie Scholaſtique a commencé dé
tems des Apôtres ; que les premiers I
de l'Egliſe s'en ſont utilimenr ſervis cc
les Herétiques ; que c'eſt à tort que
Novateurs attribuent ſon origine, les
à Saint Jean Damaſcene, les autres à l
re Lombard, ou à Saint Thomas. l
vrai, continuë nôtre Auteur, qu'avan
grands Hommes la Scholaſtique
moins parfaite, & qu'on ne lui avoi
encore donné la forme & la methode q
le a aujourd'hui ; mais il eſt certain qu
étoit en uſage dés les premiers ſiécl
l'Egliſe.

Nôtre Auteur montre enſuite la c
rence qu'il y a entre une opinion T
logique & un dogme de Foi. Il ne ſe
tente pas d'en donner des définitions
res & exactes ; il tire de ces défini
comme d'autant de principes, des c
quences qui doivent être inconteſt
parmi les Catholiques. Mais comn
ne ſuffit pas à un Theologien de ſç
préciſement ce qui eſt de Foi, le P. A
explique dans les chapitres ſuivans, c
lui eſt contraire : il fait voir qu'il
que la ſeule Egliſe Catholique, qui p
juger des differens qui ſurviennent en
tiere de Religion, que quand elle
tous les Chrétiens doivent l'écouter
une entiere ſoumiſſion, & ſe conform
tout à ſes déciſions.

Le ſecond Livre traite de l'Ec

Sainte. On y trouve des remarques curieuſes & ſolides, touchant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Il ſeroit impoſſible d'expoſer ici en détail tout ce qui eſt contenu dans ce Livre. On peut dire ſeulement en general, que le P. Annat y a ramaſſé en peu de mots les choſes les plus neceſſaires à ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Ecriture.

Dans le troiſiéme tome le P. Annat entreprend d'expliquer ce que les Catholiques entendent par le mot de Tradition. Il en fait voir les differentes eſpeces, & il établit contre les Heretiques, que la Tradition ne contient pas moins la parole de Dieu que l'Ecriture Sainte. Mais s'il eſt vrai que la Tradition Divine eſt une régle certaine de nôtre Foi, d'où vient donc que l'Egliſe s'attribuë le droit d'abroger de certaines traditions autoriſées par les Apôtres ? Pour répondre à cette objection des Herétiques, nôtre Auteur fait voir la difference qu'il y a entre les Traditions qui regardent immediatement la Foi, & celles qui ne regardent que la Diſcipline. Il avoüe que l'Egliſe ne peut pas changer les Traditions Apoſtoliques, qui regardent immediatement la Foi ; mais il ſoutient qu'elle a toûjours crû pouvoir abroger les Traditions Apoſtoliques, qui ne regardent que la Diſcipline ; & il prouve que ç'a toûjours été là l'uſage conſtant de l'Egliſe. Ce ne ſont pas au reſte les ſeuls

Chrétiens qui dans la Loi Nouvell
mettent une Tradition. Les Juifs dans
cienne Loi se croyoient obligez de g
les Traditions de leurs Peres. Nôtre
teur explique au long les differentes s
de Traditions reçûes parmi eux.

Le quatriéme Livre est le plus lon
tous. Le P. Annat après y avoir expl
quelle est dans l'Eglise l'autorité des S
Peres & des Saints Docteurs, vient à
cun en particulier. Il fait d'abord un
historique de leur vie ; ensuite il d
la liste de leurs Ouvrages , & disti
avec soin les Ouvrages qui sont verit
ment d'eux, des autres qu'on leur att
faussement.

Le cinquiéme Livre est sur les Conc
Le sixiéme sur l'autorité de l'Eglise ,
l'Auteur montre être infaillible dan
décisions des faits dogmatiques : Le
nier enfin contient l'histoire abregé
toutes les heréfies, qui ont troublé l'E
depuis Jesus-Christ jusqu'à ces der
tems.

ARTICLE LI.

DIVERSES OBSERVATIONS *Astronomiques faites à Marseille dans l'année* 1705.

OBservations des Satellites de Jupiter.

Le 2. Janvier, Soir.

Tems vrai

8h. 59'. 14''. Le premier Satellite éloigné de Jupiter de son Diametre.

9h. 3'. 22''. Le premier Satellite touche le bord Oriental de ♃.

9h. 9'. 46''. Le premier Satellite sur le disque de ♃, & lui fait éclipse. Mais la lunette n'étoit pas assez longue pour observer l'ombre du Satellite sur ♃. Elle étoit de 18 pieds.

Le 3. Janvier, Soir.

Tems vrai

6h. 16'. 12''. Le 1er. Satellite éloigné de son diametre du bord Occidental de ♃.

6h. 21' 0''. Il paroit toucher ce bord.

6h. 25' 52''. Il est entierement caché sur le bord Occidental de ♃ vers l'extremité de la grande bande Septentrionale.

9h. 23'. 21''. Emersion du premier Satellite de ♃ vers l'extremité Orientale de la grande bande Meridionale. Donc depuis son occultation jusqu'à son émersion ce Satellite a employé à passer derriere ♃, 2h. 7'. 29''.

Le 7. Janvier, Soir.

Tems vrai

à $9^h. 24'. 0''$. Le premier Satellite éloigné de son diametre du bord Oriental de ♃.

à $9^h. 18'. 23''$. Il paroit toucher à l'extremité Meridionale de la grande bande Meridionale.

à $9^h. 23'. 14''$. Il est entierement caché par ce bord de ♃.

Le 10. Janvier, Soir.

Tems vrai.

à $11^h. 10'. 8''$. ☌ du 2^d. & du 4^e. Satellite de ♃. Latitude du 4^e. Meridionale, Latitude du 2^e. Septentrionale. Le 4^e. s'approchoit, le 2^d. s'éloignoit.

à $11^h. 19'. 36''$. Emersion du premier Satellite.

Le 12. Janvier, Soir.

à $5^h. 48'. 2''$. Emersion du premier Satellite de ♃.

Le 19. Janvier, Soir.

à $7^h. 39'. 34''$. Emersion du premier Satellite de ♃.

Le 26. Janvier, Soir.

à $9^h. 33'. 6''$. Emersion du premier Satellite hors l'ombre de ♃.

Le 6. Mars, Soir.

à $8^h. 9'. 15''$. Emersion du premier Satellite hors de l'ombre de ♃.

Le 19. Septembre, Matin.

à $5^h. 9'. 8''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Jupiter, observée avec une Lunette de 18 pieds à 2 verres

convexes, comme toutes les précédentes.

Le 28. Septembre, Matin.

à $1^h. 34'. 3''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃. La Lunette de 13 pieds 6 pouces.

Le 5. Octobre, Matin.

à $3^h. 30'. 16''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃ : la Lunette de 18 pieds comme dans toutes les observations suivantes.

Le 13. Novembre, Matin.

à $1^h. 57'. 26''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃.

Le 20. Novembre, Matin.

à $3^h. 52'. 19''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃.

Le 29. Novembre, Matin.

à $0^h. 11'. 20''$. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃. Le Ciel n'a pas été favorable pour en observer un plus grand nombre.

Le 28. Novembre, Soir.

Conjonction de la Lune & de Saturne.

Ayant remarqué que la ☾ passeroit assez prés de ♄, on prit leurs hauteurs Meridiennes, & celle d'Aldebaram, & on marqua le tems de leurs passages par le Meridien pour avoir leur ascension droite & leur déclinaison.

Tems vrai.

à 10h. 28'. 48". Hauteur Merid. apparente du bord inferieur de la Lune. 61°. 11'. 0".

à 10h. 33'. 50". Hauteur Merid. apparente de ♄. 60°. 39'. 30".

5'. 2". Difference des tems.

Diff. des hauteurs. 31' 30".

à 12h. 0' 1". Hauteur Merid. appar. d'Aldebaram. 62°. 34'. 20".

Observation des bassesses de la Mer pour la réfraction.

Le 15e. Janvier la Mer quoi qu'elle fût grosse, fut trouvée basse au-dessous du niveau de la sale de l'observatoire de 0°. 15'. L'air étoit fort pur.

Le 1er. Mars 1705.

Le Matin à 7h. ayant pointé la Lunette du quart de Cercle là où la mer sembloit toucher le Ciel elle a été trouvée basse au-dessous de l'horizon de 13'. 30".
Vers le Midy elle a été trouvée basse de 14'. 10".
Le soir au coucher du Soleil, là où le Soleil se couchoit dans la Mer, elle a été trouvée basse de 13'. 30".
L'observation a été faite avec exactitude : beau ciel. Difference dont la surface de la Mer paroissoit haussée le matin & le soir plus que vers le midy. 40".

Avril 1706.

Le 2. Mars, le Soir.

La Mer a été trouvée basse là où le Soleil paroissoit s'y plonger comme hier de 13'. 30".

A mesure que le disque du ☉ paroissoit se plonger dans la Mer, il se faisoit de part & d'autre un refoulement de lumiere sur la Mer, qui faisoit paroître le Soleil comme un bonnet rouge, qui seroit serré par le bas & auroit laissé un bord de trois doits tout au tour; son disque paroissoit déchiré comme hier, quoi que l'horizon fut plus net hier qu'aujourdhui, la réfraction n'a pas paru plus grande.

Le 6. Mars.

à 1^h. 30'. aprés midy la Mer fut trouvée basse de 14.' 20".

Le ciel étoit fort serain, & l'air purifié par un vent violent de Nord-Oüest qui avoit soufflé le 5^e.

à 5^h. 15'. du soir la Mer paroissoit haussée dans la Lunette du quart de Cercle, qui avoit été arrêtée & fixée de 14'. 20".

Et elle ne paroissoit basse que de 13'. 35".

La réfraction auroit donc haussé la Mer plusque vers le Midy de 45".

Au coucher du ☉ là où il sembloit se plonger dans la Mer elle a encore paru basse de 13'. 35".

Le 7. Mars.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'. 25".

Sur les 4. heures du soir elle étoit basse de 13

Le vent de Sud-Est rendoit l'air em & la Mer grosse.

Le 8. Mars.

Avant le coucher du Soleil la Mer basse seulement de 13

Le vent de Sud-Est rendoit l'air plu à l'horizon ; ainsi la réfraction a é forte qu'on ne l'avoit encore trouvée

Le 22. Mars, le Soir.

La Mer étant agitée par un vent de Oüest assez frais, elle n'a paru basse le coucher du ☉, que de 13

Ayant réiteré l'observation à 6^h. 19'. le ☉ étant couché, elle a encore paru plus basse de 13

Le 23. Mars, Matin.

à 7^h. 45'. la Mer a été trouvée de 14

Le 9. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit basse ment de 13

Le 13. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit de 13'

Vers le Midy elle étoit basse de 13'

Le 13. Octobre.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'

Le 15. Octobre.

à 5^h. 31'. du Soir la Mer étoit de 13'

Observation de l'Equinoxe du Printems.

Le 20. Mars, hauteur Merid. appar. du bord super. du Soleil. 46°. 50'. 45''.
Veritable hauteur Meridienne du centre du Soleil. 46°. 33'. 47''.
Par un très-grand nombre d'observations la hauteur de l'Equinoxial a été trouvée de 46°. 41'. 0''.
Donc déclinaison Meridionale du Soleil. 7'. 13''.

Le 21. Mars.

Hauteur Merid. appar. du bord superieur du Soleil. 47°. 15'. 45''.
Veritable hauteur Merid. du centre du Soleil. 46°. 56'. 47''.
Donc déclinaison Septentrionale du Soleil. 15'. 47''.
Et mouvement du Soleil en déclinaison en 24^h. 23'. 0''.
Donc par le calcul on a le moment de l'Equinoxe à Marseille le 20. Mars, à 7^h. 31'. 49''. du soir.

Observations des Solstices pour l'obliquité de l'Ecliptique.

Le 21. Juin.

Hauteur Merid. appar. du bord superieur du Soleil. 70°. 26'. 0''.
Veritable hauteur du centre du Soleil. 70°. 9'. 53''.
Hauteur de l'Equinoxial. 46°. 41'. 0''.
Donc l'obliquité de l'Ecliptique. 23°. 28'. 53''.

Le 21. Decembre.

Hauteur Merid. appar. du bord super. du Soleil. 23°. 31'. 0".
Hauteur Merid. veritable du centre du Soleil. 23°. 12'. 29".
Hauteur de l'Equinoxial. 46°. 41'. 0".
Donc l'obliquité de l'Eclipti-que. 23°. 28'. 31".

Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Juin. 70°. 9'. 53".
Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Decembre. 23°. 12'. 29".
Donc distance des Tropi-ques. 46°. 57'. 24".
Moitié, obliquité de l'Eclipti-que. 23°. 28'. 42".

Ces Observations ont été faites avec soin : il paroît qu'il faut se tenir à cette derniere détermination ; le quart de cercle de 3. pieds de rayon a été verifié avant ces Observations.

Observation d'une tache vûë dans le Soleil le 13. *Avril* 1705. *à midy.*

On ne mettra dans toutes ces Observations que la difference en ascension droite des taches & du centre du Soleil, & la difference en déclinaison pour être plus court.

	Tems.
Le 13. le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 9".
Difference en ascension droite dont la tache précedoit le centre du Soleil.	23". $\frac{1}{2}$
Difference en déclinaison de la tache & du bord sup.	55".

Le 14. Avril.

Difference en ascension droite dont la tache précedoit le centre.	45". $\frac{1}{3}$
Difference en déclinaison de la tache & du bord Superieur.	59".

La tache étant fort prés du bord Oriental le 16. Avril, on ne pût pas la voir avec la Lunette du quart de Cercle, au foyer de laquelle sont des soyes qui se croizent à l'angle de 45^{d}. dont on s'est servi à la maniére de Mr. Cassini, pour avoir ces differences en ascension droite & en déclinaison; ce qu'on a aussi observé dans les Observations suivantes.

Cette tache étoit unique & presque de figure ronde, lorsqu'elle étoit proche du centre du Soleil.

Observations des taches vûës dans le Soleil en Octobre 1705.

Le 5e. Octobre.	Tems.
Le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 10".
Difference en ascension droite	

dont le centre précedoit la tache. 41″.
Difference en déclinaiſon de la tache & du bord inferieur. 30″.

Le 6. Octobre.

Difference d'aſcenſion droite. 30″.
De declin. de la tache & du ☉. 34″.

Le 11. Octobre.

Difference en aſcenſion droite dont le centre précedoit la tache. 35″.
Difference de la déclinaiſon de la tache & du bord inferieur. 60″.
Le 12ᵉ. le ciel fut couvert de nuages.

Le 13. Octobre. Tems.

Le Soleil paſſa le Meridien en 2′. 11″.
Difference en aſcenſion droite, dont la tache précedoit le centre. 52″. $\frac{1}{2}$
Difference en déclinaiſon de la tache & du bord Superieur. 56″. $\frac{1}{2}$

On a ceſſé de voir ces taches depuis ce jour-là ; il y en avoit deux, on s'eſt attaché au milieu de la tache la plus Occidentale qui étoit la plus groſſe, hors le 11ᵉ. Octobre qu'on prit le milieu des deux taches. Elles étoient à peu-prés de la figure d'un cœur, & paſſoient toutes deux en 4 ſecondes de tems par le cercle horaire.

Le même jour on commença à voir d'autres taches plus Orientales & plus Meridionales. Tems.
Le Soleil paſſa par le cercle horaire 7′. aprés midi en 2′. 11″.

Diff. en asc. droite, dont le centre précedoit les taches. 10".30"'.

Difference en déclinaison du milieu de la plus grosse tache au bord inferieur du Soleil. 45".30"'.

Le 14. Octobre.

On n'observa pas ces dernieres taches, on les vit pourtant par une Lunette de 18 pieds de la même figure que le 13e: mais les taches qu'on avoit commencé d'observer le 5e. Octobre ne paroissoient plus; elles avoient passé depuis le 13e. dans la partie posterieure du Soleil.

Le 15. Octobre. Tems.

Le Soleil a passé par le Meridien en 2'. 12".

Diff. en asc. droite dont la tache précede le centre. 12". $\frac{1}{2}$.

Diff. en décl. de la tache & du bord inferieur. 57".

Depuis le 16e. jusqu'au 20e. Octobre le ciel fut presque toûjours couvert pendant le jour, ainsi on ne put observer ces taches plus long-tems: la plus grosse étoit de figure d'un Rhombe. Il y en avoit cinq autres plus petites & plus Meridionales. La 2e. la 3e. & la 4e. formoient un angle fort obtus, & étoient un peu plus Orientales que la 1re. & la derniere laquelle étoit fort petite.

Observation d'une tache qui a commencé à paroître dans le Soleil,

Le 4e. Novembre 1705.

	Tems.
Le Soleil a passé par le Meridien en	$2^h. 17'$.
Diff. en asc. droite dont le centre du ☉ précedoit la tache.	53''. [illegible]
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	38''.

Le 5. Novembre.

Diff. en asc. droite dont le centre précedoit la tache	47''.
Diff. en décl. de la tache & du bord inferieur.	42''.

Le 7. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en	$2^h. 16'$.
Diff. en asc. droite dont le centre précedoit la tache.	29''.
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	45''.

Le 10. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en	$2^h. 17'$.
Diff. en asc. droite dont la tache précedoit le centre.	5''. $\frac{1}{2}$
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	62''.

Le 11. Novembre.

Le Soleil a employé le même tems à passer par le Meridien.

Difference dont la tache précedoit le cen-

tre en ascension droite. 17″. ½

Difference en décl. de la tache au bord inferieur. 64″.

Le 13. Novembre.

Le Soleil a encore passé par le Meridien en 2′. 17″.

Diff. d'asc. droite dont la tache précedoit le centre. 46″. ½

Diff. en décl. de la tache au bord inferieur. 60″.

Le 14. Novembre.

Le Soleil a employé à passer par le Meridien. 2′. 18″.

Diff. en asc. droite dont la tache précedoit le centre. 56″.

Diff. en décl. de la tache au bord superieur. 53″.

Le ciel ayant été couvert du depuis, on n'a plus vû cette tache ni aucune autre. En comparant le mouvement & la figure de cette tache avec celle du 13e. Avril, on a lieu de croire que c'est la même, qui dans l'intervalle de 212. jours, a fait 8 révolutions au tour du Soleil, chacune de 25 jours, 20h. 26′. 20″. La figure étoit la même.

ARTICLE LII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE COPENHAGUE.

LEs Rois de Dannemark sont Grands-Maîtres de deux Ordres, l'un appellé de l'Elephant, l'autre qui sert de degré pour parvenir à l'Ordre de l'Elephant se nomme de Danebrog. Il paroît ici une Histoire fort curieuse de l'Ordre de l'Elephant intitulée, *Breviarium Equestre, seu de illustrissimo & inclytissimo Equestri ordine Elephantino, ejusque origine, progressu, ac splendore hodierno tractatus, collectus ex antiquis diplomatibus, bullis, numismatibus, insignibus, pracipuè autem ex posthumo & manuscripto Ivari Hertzholmii codice in Epitomen redacto, variisque additamentis ac observationibus illustrato & continuato à Jano Bircherodio Jani filio. Haunia ex Regia Majestatis & Universitatis typographao.*

Essai d'une Histoire de la Chevalerie, ou Traité de l'illustre & très-noble Ordre de l'Elephant, de son Origine, de son progrés, & de sa splendeur présente, recüeillie des Actes anciens, des Bulles, des Medailles & autres monumens, & principalement d'un Ouvrage posthume & Manuscrit d'Ivarus Hertzholm abregé, éclairci, augmenté & continué par Janus Bircherod

fils de Janus. A Copenhague de l'Imprimerie du Roi & de l'Université. 1704. *in* 4°. *pages* 104.

On n'a rien épargné pour l'impression & l'ornement de ce Livre. Mr. Bircherod de son côté n'omet rien de ce qu'on peut sçavoir de l'Elephant ; il a foüillé jusque dans les Langues les moins connuës : il est assez embarrassé à fixer le commencement de l'Ordre dont il traite, dont on attribuë l'institution à Christierne IV. à Frederic II. à Frederic I. à Jean, à Christierne I. & à Canut VI. C'est pour ce dernier sentiment que l'Auteur se déclare. L'Ordre s'appelloit autrefois l'Ordre de la Sainte Vierge, & les Chevaliers portoient son Image. Ce n'est que depuis que le Royaume est devenu Lutherien qu'on a rendu l'Ordre tout profane, en ôtant aux Chevaliers cette marque de Christianisme. Frederic II. donna à l'ordre un nouvel éclat, le feu Roi Christierne IV. en dressa la régle divisée en cinquante Articles, qui fut publiée l'an 1693.

D'ALLEMAGNE.

Je vous envoye la liste de quelque Livres qui me sont tombez entre les mains.

Johannis Dolæi tractatus novus nunquam antehac editus, De furiâ podagræ lacte victâ & mitigatâ.

Traité nouveau de Jean Dolæus, sur le

moyen d'addoucir par le lait les fureurs de la goutte, imprimé pour la premiere fois.

Rabbi Mosis Majemonidis Constitutiones de jurejurando Latinè reddita, & notis illustrata à J. Christiano Dithmaro.

Les loix du jurement par Rabbi Moïse fils de Majemon, traduites en Latin par J. Chrétien Dithmarus avec des remarques.

Adr. Beïer Advocatus rerum opificialium peritus, sive processus mechanicarum caussarum forensis absolutus.

L'Avocat des Artisans, ou maniere de proceder dans les procés survenus à l'occasions des métiers, par Adrien Beier.

Gaspardi Henrici Hornii Jurisprudentia feudalis Longobardo Teutonica, in 4°.

Du droit des Fiefs selon les Coûtumes Lombardes & Allemandes, par Gaspard Henry Hornius.

Vitæ aliquot Principum sæculi XVI. ab Anonymo quodam conscriptæ; editæ à Barth. Christ. Richardo. 8°.

Vies de quelques Princes du 16e. siécle écrites par un Auteur Anonyme; publiées par Barthelemi Christien Richard.

Gothofredi Vockerodt exercitationes Academicæ, sive commentario de Eruditorum Societatibus, & variâ re litterariâ.

Dissertations Academiques de Godefroy Vockerodt, ou Traité des Societez de Gens de lettres, & de quelques autres points qui regardent la Litterature.

Joh. Nicolaus de Sepulchris veterum Hebræorum.

Traité des Sepulchres des anciens Hebreux, par Jean Nicolaus, *in* 4°. avec plusieurs figures.

DE MADRIT.

Le Sieur Vincent Mariner a fait imprimer depuis peu une Lettre, dans laquelle il rend compte au public de ses études : Le Lecteur sera bien-aise d'en voir ici l'Extrait.

Il proteste d'abord que ce n'est pas l'envie de passer pour Sçavant qui l'a engagé à écrire. Il sçait que la science enfle, & que les vrais Sçavans doivent être humbles. Mais comme le Ciel lui a donné en naissant une imagination vive, une memoire heureuse, un esprit aisé & penetrant ; il se croit obligé d'informer le monde de l'usage qu'il a fait de ses talens.

Il s'est appliqué depuis son enfance à l'étude des Langues, & il se flatte de *n'y avoir pas mal réüssi*. Il prévoit qu'on n'ajoûtera pas grande foy aux magnifiques témoignages qu'il rend au public de son propre merite. Cet artifice de quelques Auteurs n'impose guéres au Public. Mais aussi ne veut-il pas qu'on l'en croye sur sa parole : Il est prêt à donner la preuve de ce qu'il avance.

Voici donc les progrés qu'il prétend

avoir faits dans la langue Latine.

1°. Il peut dire sans se vanter, qu'il a écrit très-facilement *en tout genre de Vers*: Il n'y a point de sujet sur lequel il n'en fasse *de très-beaux* : ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il les compose avec tant de rapidité, que les meilleurs Scribes ont de la peine à le suivre : Une seule chose l'embarrasse en cét exercice ; c'est que la multitude des pensées differentes qui se présentent en foule à son esprit, ne laisse pas le tems aux Scribes de les mettre toutes par écrit. Il en regrette *de très fines* qui lui sont malheureusement échapées.

2°. Il a acquis une telle habitude de faire d'*excellens Vers*, qu'il s'oblige à traduire en un instant la Prose la plus difficile.

3°. Il traduit sur le champ les endroits les plus embarrassez des Auteurs Espagnols ; il leur donne le tour & toute l'élegance des meilleurs Auteurs Latins. Il a sur tout un talent rare pour les Vers rétrogrades.

Si on en croit Mr. Mariner, il n'a pas moins d'habileté dans la Langue Grecque. Il a traduit en Vers Latins tous les Ouvrages d'Homere, d'Hesiode, de Theocrite, de Lycophron, d'Appollonius de Rhodes &c. Et comme les Scoliastes Grecs sont des Auteurs d'une grande érudition, il les a tous traduits en Prose Latine.

Le travail de ce Sçavant ne s'est pas bor-

pé aux seuls Poëtes, il a pris la peine de mettre en Latin une infinité d'autres Ouvrages, dont le récit paroîtroit fabuleux, s'il n'avertissoit ses Lecteurs, qu'il garde très-soigneusement ses Ouvrages dans son Cabinet. Il peut y montrer à quiconque auroit la curiosité plus de trois cens cinquante mille Vers Latins ou Grecs, qu'il garantit *être très-élegans*. Il a quarante deux Panegyriques en Vers Latins, dont le moindre est de mil cinq cens Vers. Il a composé en Vers hexametres trente huit Hymnes ou Cantiques sacrez de cinq à six cens Vers chacun. Il a plus de huit mil Epigrammes tant Grecques que Latines, tréze Dissertations, neuf déclamations, un grand nombre de Dialogues, de Lettres, & d'autres menus Ouvrages. Il trouve que le Poëme qu'il a fait, *de Mortis cogitatione*, est son chef-d'œuvre. Si quelque personne zelée vouloit faire les frais de l'impression; il est convaincu que cet Ouvrage seroit capable de convertir bien du monde.

Mr. Mariner paroît aussi très-content de la Guzmaneïde : c'est un Poëme qu'il a composé à l'honneur du Duc de Medina Sidonia, & il assure ici ses Lecteurs, que si Dieu le conserve en santé, il achevera dans peu la vie d'Alexandre le grand tirée d'Arrien.

Il avoüe qu'il ne s'est pas appliqué à la Langue Hebraïque ; il croit cependant en sçavoir autant que plusieurs de ceux qui

passent pour être Sçavans en cette gue &c.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu' pû encore trouver d'Imprimeur pour a de ses Ouvrages : mais il se console l'esperance que quelque grand Prince dra enfin justice à son merite.

Dom Garcias Aznar Bellez avertit l blic qu'il y a dans le Convent des Trinitaires Déchaussez à Madrit un g nombre de Manuscrits très-curieux. voici la liste : Quatre tomes d'Eustat la Batrachomyomachie, l'Iliade en tomes, Hesiode avec des Scholies de clus, de Moscopulus Tzetzes, de Diacre, & celles d'un autre Auteur in au, Euripide avec les Scholies d'A Archevêque de Malvaisie, Lycophron, date, Sophocle, Theocrite, les C mentaires de Proclus Diadocus sur le mier Livre d'Euclide, les Ouvrages d' tote en quatorze mil quatre cent vin feüilles de papier, Quintus Calaber, pocrate de *prisca Medicina*, Philost Philon *de numero septenario*, Porp *Quaestiones Homericæ*, avec un petit O ge intitulé *de Antro Homeri*, le Liv Julien l'Apostat *de Regno*, *Poemata v de rebus Ferdinandi* en trois tomes, *sive Melpomene*, la Logique, la Rhe que, & la Poëtique d'Aristote traduit Espagnol, un Carême en Vers, & a Ouvrages en deux mil cinq cent &

feüilles de papier : de sorte qu'on peut dire de cette Bibliotheque :

[illegible] sub [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible] Musis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Cet Ecrivain auroit fait plaisir au public, s'il [illegible] la fidélité de ces Manuscrits, de [illegible] apprendre aussi s'ils sont anciens, & en quel tems à peu prés ils ont été écrits.

DE VERONE.

On a imprimé ici un recueil sur la Geomancie, *[illegible] Geomanticus*. Est-ce pour être un monument, que dans les siécles les plus éclairez & dans les païs les plus sages, il se trouve toûjours des esprits foibles susceptibles des curiositez les plus insensées ? Sans ce Livre la posterité croiroit-elle, qu'au dix-huitiéme siecle en Italie il y a eu des hommes persuadez de toutes les folies, que les devins de profession débitent ?

DE ROME.

Il paroit ici plusieurs rélations du débordement du Pô. On y lit un évenement très-singulier. Les eaux ont épargné un enfant dans son berceau, & l'ont poussé à terre,

D'ANGLETERRE.

Les Grecs qui méprisoient avec tant de hauteur les Barbares, auroient-ils crû vraisemblable, qu'un jour un habitant d'Albion mettroit en lumiere l'Ouvrage d'un de leurs plus celebres Mathematiciens, qui ne se seroit conservé que dans la traduction qu'en auroit fait un Arabe ? C'est à peu-prés comme si l'on prédisoit à Mr. de la Hire qu'un jour un Iroquois fera reparoître ses Ouvrages conservez dans une traduction Tartare. Voila cependant le cas arrivé. La Gréce plongée dan une affreuse ignorance, les Sciences aussi cultivées en Angleterre qu'elles le furent autrefois dans la Gréce & ensuite dans l'Empire des Arabes. Le traité du fameux Apollonuis de Perge *De sectione rationis*, dont l'original est perdu va s'imprimer à Oxfort, avec une Version Latine par les soins de Mr. Halley sur le Manuscrit peut-être unique d'une traduction Arabe. On y verra l'Analyse dont se servoient les Anciens Geometres, qu'on connoissoit à peine ; parce qu'il n'en restoit aucune trace, que dans quelques fragmens de Pappus.

D'UTRECHT.

Le Livre de Mr. Reland sur la Religion Mahometane *De Religione Mohammedica*,

est divisé en deux parties : la premiere est un abregé de la Theologie Mahometane traduit sur un Manuscrit Arabe avec des Remarques : l'autre est un examen de quelques erreurs faussement attribuées aux Mahometans. Le Livre est imprimé ici chez Guillaume Broedelet 1705. in 8°. Les principales erreurs sur lesquelles il disculpe Mahomet sont 1°. d'avoir crû Dieu corporel & d'une figure ronde : la méprise de ceux qui imputent aux Mahometans une pensée si absurde, ne vient que de l'équivoque d'un mot Arabe qui signifie rond & eternel. 2°. De croire qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Mahomet n'a jamais promis le Salut qu'aux croyans, c'est à dire à ses Sectateurs : mais il a dit que Dieu offroit le salut indifferemment à tous les hommes, pourvû qu'ils se convertissent & devinssent Mahometans. 3°. De ne promettre pour recompense de la vertu que des plaisirs charnels. Mahomet, il est vrai, s'est accommodé au genie grossier & voluptueux des Arabes dans la description de la felicité ; mais il a mis clairement le souverain bien dans la vûë de Dieu, & enseigné que le plaisir qui naîtra de cette vûë, dégoutera de tous les autres plaisirs. 4°. Il est faux qu'il ait exclu les femmes de son paradis. 5°. Il est encore faux qu'il permette de violer la parole donnée aux Infidelles. Mr. Relane dans sa préface déclame avec beaucoup de vehemence contre le peu

de zele de ses freres les Protestans, e
gligent de travailler à la conversi
Mahometans avec lesquels ils trafic
il exhorte les Etats à proposer une r
pense de mille florins à chacun de
qui s'appliqueront à la conversion d
fidelles, & il ne doute pas qu'un m
Evangelique d'enflammer le zéle n'e
effet.

DE LA HAYE.

On a traduit en Flamand les Ave
de Dom Quixote de la Manche.

Il a paru presque en même-tem
Ouvrages sur l'art militaire. L'un
Mr. Goulon Ingenieur & General d
mées de l'Empereur. Il est imprim
Van-bulderen in 8°. sous le titre d
moires pour l'attaque & la défense
place.

L'autre aussi imprimé chez Van-bul
est une traduction assez obscure du liv
mand du feu Baron Cochorn. Voici
de la traduction Françoise : *Nouvelle*

...-elles doivent êtres bâties, comme ...'attaque de chaque methode compa... en sa force particuliere qu'en sa ... à la pratique de fortifier les places à ...gloise. 1706. *in* 8°. *pages* 262. L'ou... ...eriroit qu'un homme du metier ...it d'en donner une traduction plus ... & plus à la Françoise.

...e suis fort ennuyé à lire le Com... ...re de Mr. Vitringa sur l'Apocalypse : ...ans le goût des Commentateurs vi... ...ires, qui trouvent dans ce Livre sa... ...stoire de toute l'Eglise, & sur tout ...tenduë réformation. Il perd beau... ...oup d'érudition à justifier des allu... ...ns convenance, & des rapports for... ...es sages Protestans se moquent de ...ommentaires ; cependant ils se mul... ...t à la honte de la raison humaine. ... avoir lû Alcazar, Grotius, Ham... ..., Poussines, Pelisson, feu Mr. de ..., Messieurs de la Chetardie & de ..., on écrit comme Mede, du Moulin, ..., Jurieu.

DE PARIS.

...remarques sur la nouvelle Edition du ...onnaire Historique de Moreri, font ...iter que l'Auteur continuë sa criti... ... il écrit bien & quoi qu'il ait fait ...ues fautes en reprenant celles du ...*vril* 1706.

Dictionnaire, il montre de la lecture de goût.

Le Traité de la Police par Mr. de Mare est imprimé chez Cot. l'Auteur épuise la matiére.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1706.

ARTICLE XXXVIII. HISTOIRE *des Arts, leur Origine, leur progrés, leur chute, & leur rétablissement &c.* pag. 521

ART. XXXIX. *Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix aux nouveaux Réunis de son Diocése, sur l'Eucharistie.* p. 554

ART. XL. Prima Lettera indirizzata à la Dottissima &c. *Premiere Lettre du Marquis d'Orsi à l'occasion de son Livre intitulé, Considerations sur la Maniere de bien penser.* pag. 564

ART. XLI. *Traité du Droit & des Prérogatives des Ecclesiastiques dans l'administration de la Justice seculiére, par Mr. Nicolas Petit-pied.* pag. 578

ART. XLII. *Histoire Ecclèsiastique par Mr. Fleury Abbé du Loc-Dieu.* pag. 587

ART. XLIII. Joannis Raii Socie-

tatis Regiæ Socii, Historiæ Plantarum tomus tertius &c. *Troisiéme tome de l'Histoire des Plantes par Jean Raïus de la Compagnie Royale &c.* p. 614

ART. XLIV. Biblia Sacra. *La Sainte Bible selon l'Edition Vulgate, avec des Notes, une nouvelle Chronologie, & une Table geographique &c. par Mr. Jean Baptiste du Hamel.* p. 618

ART. XLV. Homilia de Correptione fraterna &c. *Homelie de la Correction fraternelle, par Mr. le Curé de St. Sulpice.* p. 629

ART. XLVI. Racconto di tutta l'Operazione &c. *Récit de ce qui s'est fait pour l'élevation & l'abbaissement de la Colonne d'Antonin &c.* pag. 634

ART. XLVII. An Essay towards &c. *Un Essay pour la Réunion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique par un Ministre Anglois.* p. 643

ART. XLVIII. *Traité des Instructions du Calendrier universel & perpetuel, par Mr. le Curé de Margency.* p. 665

ART. XLIX. Carta del Illustris-

simo Señor Don Luis Belluga Obispo de Cartagena &c. *Lettre de l'Illustrissime Seigneur Evêque de Cartagéne aux Fidelles de son Diocése &c.* Demonstracion legal y politica &c. *Instruction pastorale de l'Excellentissime Seigneur Archevêque de Saragoce &c.* p. 667

ART. L. Apparatus ad Positivam Theologiam &c. *Introduction methodique à la Theologie Positive, par le R. P. Annat General de la Congregation de la Doctrine Chrétienne.* pag. 676

ART. LI. *Diverses Observations Astronomiques faites à Marseille en l'année* 1705. p. 681

ART. LII. *Nouvelles Literaires.* pag. 694

De Copenhague. ibid.

D'Allemagne. p. 695

De Madrit. p. 697

De Verone. p. 701

De Rome. ibid.

D'Angleterre. p. 702

D'Utrecht. ibid.

De La Haye. p. 704

De Paris. p. 705

Fin de la Table.

ERRATA du mois d'Avril.

PAge 526, *lig.* 23. lis. *degli arti.*
P. 540. *l.* 18. *lis.* de beaux.
P. 542. *l.* 25. *lis.* Ghiotto.
P. 560. *l.* 15. nous croyons (dit le Prelat) *& le reste en romain.*
P. 562. *l.* 23. *lis.* & comme.
P. 576. *l.* 7. là *lis.* le.
P. 597. *l. dern. lis.* qu'un Evêque.
P. 615. *l. dern. lis.* Auguste Quirinus Rivinus.
P. 619. *l.* 14. *lis.* 1659.
P. 623. *l.* 19. *lis.* enseigne.
P. 626. *l.* 11. *lis.* une majesté convenable.
P. 629. *l.* 6. *lis.* Samsons.
P. 634. dans le titre il ne faut point d'accent sur *e.*
P. 636. *l.* 11. *lis.* du mont Citorio.
l. 14. *lis.* Citatoire.
P. 651. *l.* 18. *lis.* Antoine Augustin.
P. 660. *l.* 24. *lis.* Ridley.
P. 667. *l.* 8. de plus, *lis.* de prés.
l. 21. *lis.* obispado.
l. 26. *lis.* desengãno.
P. 681. *l.* 22. sur, *lis.* par.
P. 693. *l.* 10. *lis.* superieur.
P. 695. *l.* 10. *au lieu de* dont on attribuë, *lis.* on en attribuë.
P. 701. *l.* 14. *aprés* foibles, *ajoûtez* jusqu'à être susceptibles.
P. 703. *l. penult. lis.* Reland.
P. 705. *l.* 8. *ôtez* à la, *aprés* plus.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1706.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez Jean Boudot Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Roiale des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or près S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1706.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1706.

ARTICLE LIII.

DE ORIGINE MALI Authore Guillelmo King, S.T.D. Episcopo Derensi. Bremæ, &c.

C'est à dire, *Traité de la cause du Mal par Mr. Guillaume King Docteur en Theologie Evêque de London-Derry.* A Bremen chez Philippe Godefroy Saurman. 1704. *in* 8°. pages 304.

MONSIEUR King alors Evêque de London-Derry, & à présent Archevêque du Dublin, ayant passé quelque tems à la Campagne avec

Mr. Robert Southwell, ils s'y entretinrent aſſez au long ſur la cauſe du Mal. Ce qui fut dit dans ces entretiens Philoſophiques fait le ſujet de ce livre. Il avoit déja paru à Londres, & on vient de le reimprimer en Allemagne. Mr. King a cru devoir prendre la choſe d'un peu loin, afin d'approfondir d'avantage ſa queſtion. Il commence d'abord par les principes de nôtre connoiſſance : il remonte de là juſques à la premiere cauſe, qui eſt l'être infiniment parfait. Et aprés en avoir démontré l'exiſtence, il propoſe la queſtion touchant l'origine & la cauſe du Mal.

Sans les ſens, dit-il, nous ne connoîtrions point ce qui eſt hors de nous. Les idées neanmoins, que nous nous formons des choſes exterieures avec le ſecours des ſens, ne ſont que des idées confuſes, parce qu'elles ſont trop compoſées. Pour les rendre claires, il faut les rendre ſimples, en diſtinguant dans l'objet tout ce qui peut y être diſtingué. La premiere diſtinction qu'on y doit faire eſt celle de la ſubſtance d'avec les

qualitez. La substance des choses qui tombent sous les sens, est ce qu'on appelle la matiere. C'est à dire une substance étenduë, capable de mouvement & de repos, composée de parties, qui peuvent être séparées les unes des autres, mais qui ne peuvent pas se penetrer mutuellement. Cette notion, dit M. King, nous exprime les proprietez par lesquelles nous distinguons la matiere des autres choses: mais elle n'exprime pas l'essence même de la matiere; cette essence nous est inconnuë. L'espace est cette étenduë que nous nous representons devoir rester, aprés que la matiere qui l'occupe maintenant auroit été détruite.

Il importe peu de sçavoir, si cet espace est quelque chose de réel, ou s'il est seulement imaginaire. Mais il est important de remarquer, que ni la matiere, ni ses qualitez, telles que sont le mouvement & le repos, ni l'espace, supposé que ce fut quelque chose de réel, n'existent pas par eux-mêmes. 1. L'Existence actuelle n'est point enfermée ni dans l'idée qu'on a de la matiere,

ni dans celle qu'on a du mouvement, ou du repos ; ni même dans celle que se forment de l'espace ceux qui le regardent comme quelque chose de réel. En feignant que la matiere n'existe pas actuellement, qu'il n'y a point actuellement de mouvement ou de repos, ni même d'espace, supposé que l'espace fut quelque chose d'existant ; on ne détruiroit pas l'idée qu'on a de la matiere, du mouvement, du repos, ou de l'espace. 2. Le mouvement en particulier, fut-il eternel, requerroit toûjours une cause. Car le mouvement est une action qui est reçûë dans la matiere : par tout où il y a une action, il faut qu'il y ait un Agent : la matiere n'est en mouvement, que parce qu'elle est poussée & agitée : il faut donc une cause qui la pousse & qui l'agite : la matiere ne se pousse point, ne s'agite point elle-même ; puisque par elle-même elle n'est pas plus déterminée au mouvement qu'au repos. La cause du mouvement est donc hors d'elle ; cette cause est ce qu'on appelle la cause premiere.

Nos intelligences étant aussi bornées qu'elles le sont, nous ne devons point être surpris que nous ne puissions pas comprendre les perfections de cette premiere cause dans toute leur étendüe. Neanmoins nous en comprenons assez pour sçavoir qu'elle doit exister actuellement, qu'elle est le principe actif de toutes choses, qu'elle est une, qu'elle est infiniment parfaite, que sa puissance n'a point de bornes, qu'elle est libre & intelligente, qu'elle voit tout, qu'elle agit toûjours pour une fin, & que cette fin ne peut être que d'exercer sa puissance, & de communiquer ses perfections aux creatures.

Mais si le monde est l'Ouvrage de cette premiere cause infiniment sage, & infiniment bonne; d'ou peuvent donc venir les maux qui nous accablent? C'est là proprement où M. l'Evêque de London-Derry commence à entrer en matiere.

Il y a, dit-il, trois sortes de maux dans le monde. Il y en a qui ne sont que de simples défauts & des manques de perfection. Il y en a de na-

turels, qui sont comme les appanages de nôtre condition; par exemple les maladies, les chagrins, & les autres incommoditez de la vie. Il y en a enfin qui nous sont libres, & qui dépendent du choix & de la volonté des hommes. Il faut trouver l'origine de ces trois sortes de maux.

Les Epicuriens ne comprenant pas que ces maux puissent venir de Dieu, ont nié la Providence, & soûtenu avec impieté que les Dieux ne se méloient pas du gouvernement du monde. Les Manichéens, & plusieurs autres Herétiques ont imaginé deux principes, l'un bon qui étoit la cause de tout le bien que nous voyons, l'autre mauvais qui étoit la cause de tout le mal que nous souffrons.

Et il y a encore à présent, dit Mr. King, des personnes assez temeraires, pour dire que cette difficulté est insurmontable, & que les Manichéens ont raisonné là-dessus plus consequemment que les Catholiques. Si ceux qui parlent de la sorte s'étoient donné la peine de pen-

ser à cette question, ils auroient compris d'abord qu'on ne peut raisonner moins consequemment que le faisoient les Manichéens. Pourquoi ces Herétiques ont-ils imaginé leurs deux principes? parce qu'ils ne pouvoient se persuader qu'un Dieu bon put faire ou même permettre le mal. Mais si un Dieu bon n'a pû permettre le mal; comment a-t'il pû faire un monde qui devoit donner occasion au mauvais principe de faire tant de mal? Y a-t'il beaucoup de difference entre permettre le mal, & donner occasion au méchant de le faire? Et si le bon principe sans cesser d'être bon peut fournir au mauvais principe l'occasion de faire le mal; pourquoi aussi ne pourra-t'il pas sans cesser d'être bon permettre le mal? Il le peut sans doute: & c'est ce que l'Auteur tâche de montrer dans la suite de son Livre.

1. Pour ce qui regarde le mal, qui n'est qu'un défaut ou qu'un manque de perfection, il est évident, dit-il, que c'est une chose essentielle à la creature; & qu'il n'y a

que le ſeul être infiniment parfait qui en puiſſe être exempt. C'eſt à ce Seigneur ſouverain à diſtribuer à ſes creatures les degrez de perfection qu'il lui plaît & qui leur ſont convenables. Les plus viles ont toûjours quelque perfection, dont elles ſont redevables à la bonté & à la liberalité dn Createur, qui auroit pû les en priver, & les laiſſer dans le neant d'où il les a tirées.

2. Pour ce qui eſt des maux que les cauſes naturelles produiſent, ils étoient pareillement neceſſaires à cet Univers. Il ne paroît pas poſſible, que Dieu ait fait un monde materiel, ſans avoir imprimé du mouvement à la matiere, & ſans faire que les parties de cette matiere ayent des mouvemens contraires. Or dés qu'on admet dans les diverſes parties de la matiere des mouvemens contraires, il eſt neceſſaire que quelques corps particuliers ſouffrent de la contrarieté de ces mouvemens. Et bien loin de trouver à redire dans le ſyſteme du monde & dans l'arrangement de toutes les parties, nous ne pour-

rions nous laſſer de l'admirer, ſi Dieu nous en découvroit tous les reſſorts. Si quelque choſe nous fait peine, & nous paroît hors de ſa place ; c'eſt que les tenebres dans leſquelles nous vivons, nous empêchent de la connoître à fonds. La multitude & la varieté des animaux eſt grande, & combien y en a-t'il que nous ne connoiſſons pas ? Si dans ce grand nombre pluſieurs nous paroiſſent inutiles ; eſt-ce à dire qu'ils le ſoient en effet ?

Pour ce qui eſt de la mort à laquelle les hommes ſont ſujets comme tout le reſte des animaux, c'eſt à la verité la ſuite du peché de nôtre premier Pere. Mais Dieu en condamnant l'homme à la mort à cauſe du peché originel, n'a fait en ce point que remettre nos corps dans leur état naturel, au deſſus deſquels il les avoit élevez par ſa grace. Il en eſt de même des ſentimens de douleur & de joye & des autres paſſions. Nôtre ame n'en auroit point été tyrannizée, ſi nous étions demeuré dans l'état d'innocence : mais on ne peut pas dire que cela

fut dû à nôtre nature : c'auroit
un don purement gratuit, & un
fet de la seule liberalité du Cr
teur. D'ailleurs les sentimens
douleur, la faim, la soif & les
tres passions sont souvent utiles
animaux, pour leur faire évite
mal, ou chercher le bien qui l
convient. Les tempêtes le déran
ment des saisons, les maladies &
autres accidens qui arrivent d
le monde, quelque fâcheux qu
nous paroissent, peuvent neanm
nous être envoyez par un Dieu p
de bonté ; car outre que sa bont
lui ôte pas le droit de nous châti
il est certain que ces accidens s
ordinairement des suites necessa
du Systeme general du monde ;
Dieu n'étoit pas obligé de chan
les maux auxquels ce Systeme n
expose, étant incomparablem
plus petits que les biens qu'il n
procure: l'erreur même & l'ignor
ce sont tellement attachées à la c
dition de nôtre nature, qu'il fal
un miracle & un don de Dieu s
naturel pour nous en préserver.
la bonté de Dieu ne l'obligeoit pc

à faire de continuels miracles, pour éloigner de nous les choses qui nous sont desagreables ou desavantageuses, & qui d'ailleurs ne sont point incompatibles avec la vertu & la sainteté.

Enfin pour reduire en un mot ce que Mr. King dit des maux naturels, il suppose que l'univers ne fait qu'un même composé, dont toutes les creatures sont des parties necessaires; que toutes ces parties sont tellement liées ensemble, & si dépendantes les unes des autres, qu'on n'en sçauroit déranger ou anneantir aucunes, sans que toute cette grande machine de l'univers n'en souffre. Cela supposé il ne faut pas demander comment un Dieu bon a pû créer certaines creatures, qui ne nous paroissent d'aucune utilité, & qui même nous sont pernicieuses; ni comment il se peut faire qu'un Dieu bon nous envoye les divers accidens qui nous affligent tous les jours. Car ces creatures qui nous sont inutiles à nous, ou qui nous sont nuisibles, les accidens qui nous affligent, ne laissent pas d'être utiles

& necessaires au bien general de l'Univers : d'où il s'ensuit qu'un Dieu bon a pû & même a dû en quelque sorte les permettre & les produire ; puisqu'il étoit de sa bonté d'avoir plus d'égard en construisant le monde au bien general de l'univers, qu'à l'avantage particulier de quelque creature.

Reste le mal moral, qui est le peché. Quelques Philosophes, dit Mr. King, enseignent que la volonté qui n'est jamais contrainte par aucune force exterieure, ne laisse pas d'être necessairement entrainée par les appetits, en sorte qu'il n'est point en son pouvoir de ne se pas atacher à ce qui fait actuellemen le plus d'impression sur nous. Selon ce Systeme, continuë nostre Auteur, il est clair, que rien dans le monde ne se feroit par choix, que tout s'y feroit necessairement ; & que les pechez seroient des miseres attachées à nôtre nature, & non pas des fautes pour lesquelles on put nous blâmer. Ainsi l'on ne pourroit pas dire que ceux qui péchent meritent d'être repris & punis ; mais seule-

ment que les reprimandes & les punitions peuvent servir de frein pour empêcher qu'on ne retourne aux mêmes fautes. Ces consequences & plusieurs autres semblables, qu'on peut tirer du même principe sont tres-dures & capables de nous éloigner de ce sentiment. Mr. King devoit dire que ce sentiment ne peut passer pour une opinion permise, mais que c'est une erreur contraire à la foi, & qui de tout tems a été anathematizée dans l'Eglise.

On ne croit pas que les Cartesiens soient contents, de ce que Mr. King ajoûte; sçavoir que tous ceux qui enseignent que la volonté n'a aucune action, mais qu'elle souffre seulement, ne sçauroient tenir d'autre liberté que celle dont on vient de parler; & qu'il est évident que ces Philosophes ne peuvent admettre une veritable indifference.

Mais, reprend Mr. King, quand les nouveaux défenseurs des Manichéens pourroient démontrer, que ce n'est point une erreur, mais une verité de dire, que l'homme commet necessairement le peché, leur

cause n'en seroit pas r
parce qu'en ce cas il faudr
le peché au nombre des m
lesquelles nous tombons
ment & par une suite ne
Systeme general du mond
ne nous rendent pas coupa
on expliqueroit commen
bon peut permettre le pe
même maniere dont on a
comment un Dieu bon pe
tre tous les autres accide
qui nous arrivent.

Mais Mr. King est bie
d'avoüer que ce Systeme f
ble. Il soûtient au conti
nous sommes veritableme
de nôtre choix & de nôtr
nation, que nous n'agis
necessairement, & que no
nous mêmes les principes
ses de nôtre déterminat
treprend même de dévelo
ment cela se fait en nous
pose là-dessus un System
lier, mais qu'il seroit tro
rapporter en détail. Enfi
mande, comment il se
qu'un Dieu bon nous ait c

May 1706.

au peché : & voici comment il résoud cette question.

Dieu ne pouvoit, dit-il, prévenir tous les pechez qu'en l'une de ces trois manieres : ou en privant toutes les Creatures raisonnables de la liberté qui leur est propre : ou en leur laissant seulement la liberté pour le bien : ou en éloignant d'elles absolument toutes les occasions de peché. Or, continue-t-il, il n'étoit pas de la bonté de Dieu de priver les Creatures raisonnables de leur liberté ; puisque cette liberté est la plus grande de leurs perfections, & la seule qui puisse les conduire d'une maniere convenable au veritable bon-heur. Supposé que Dieu leur laissât la liberté, il ne pouvoit pas borner cette liberté au seul bien, ou éloigner absolument toutes les occasions de peché, sans renverser le Systeme general du monde, & s'engager à faire de continuels miracles. Or sa bonté doit-elle l'obliger à faire sans cesse des miracles ? Ne suffit-il pas pour satisfaire à cette bonté, qu'en nous laissant le pouvoir de pecher, il nous donne en même tems

les secours & les moyens neces
pour ne pecher pas ?

Voila une partie de ce qu
King dit sur l'origine du m
ajoute à la fin de ce traité une
te dissertation *sur les loix divine*
Auteur écrit sans passion ave
thode, & tâche d'approfondi
ce qu'il traite. Quoi que son
n'épuise pas entierement cette
tiere, on peut dire neanmoin
c'est un des meilleurs qui ait ét
sur le même sujet. Peut-être s
il à souhaiter qu'on ne rais
point tant là dessus, & qu'on se
tentât de croire ces quatre v
que la Foy & la Raison nous
seignent également. 1. Qu'il n
ve aucun mal dans le monde
l'ordre ou la permission de I
2. Que Dieu ne peut être aute
peché, & que nulle raison ne p
ve qu'il le soit; mais que rien n
pêche qu'il ne le puisse perm
3. Que Dieu ne peut rien ordo
ni permettre sans de justes rai
4. Que ce seroit une présomp
insupportable & une extrême
de croire, que l'esprit humain p

penetrer tous les ressorts de la Providence & toutes les raisons que Dieu a de faire ou de permettre les choses. Avec ces veritez qu'il est aisé de démontrer, on répond sans entrer dans aucun détail à toutes les objections, que peuvent faire les Manichéens & leurs partisans.

ARTICLE LIV.

JUSTI FONTANINI Foro-juliensis in Romano Archi-gymnasio publici Eloquentiæ Professoris, vindiciæ antiquorum diplomatum adversùs Bartholomæi Germonii disceptationem de veteribus Regum Francorum diplomatibus, & arte secernendi antiqua diplomata vera à falsis. Libri duo &c. C'est à-dire, *la Défense des anciens diplomes, par Mr. Fontanini, Professeur d'Eloquence à Rome, contre la Dissertation du P. Germon, touchant les Anciens diplomes des Rois de France, & l'art de faire le discernement entre les vrayes & les fausses Chartres.* A Rome 1705. chez François Gonzague

May 1706.

avec permiſſion, *in quarto pages* 309.

PEndant que le P. Mabillon compoſoit en France ſon ſupplément, pour répondre à la Diſſertation qu'on avoit oppoſée à ſon Art de la Diplomatique; Mr. Fontanini prenoit ſa défenſe à Rome, & ſe préparoit à attaquer le même Ouvrage. Cet Auteur nous aſſure, que ce n'eſt qu'avec une répugnance extreme, qu'il ſe mêle dans cette querelle, & qu'il ne s'y ſeroit point engagé, ſi Mr. l'Abbé Paſſionei ne l'avoit abſolument exigé de lui. La matiere neanmoins lui a paru ſi importante, qu'il a crû devoir dédier ſon Livre au Pape, & inſtruire Sa Sainteté du ſujet de ce Procés. Comme la Diſſertation du P. Germon étoit diviſée en deux parties, Mr. Fontanini a voulu auſſi partager ſa réponſe en deux Livres, afin de ſuivre ſon adverſaire pied à pied & de le refuter exactement.

Il expoſe dans le premier chapitre le but de la Diſſertation qu'il combat. Ce but n'étoit point caché:

l'Auteur s'en étoit expliqué clairement, en disant que son dessein étoit d'examiner, si la verité des diplomes, que le P. Mabillon propose pour modelles, & sur lesquels il établit les régles de son nouvel art de la *Diplomatique*, est aussi incontestable que ce Sçavant Benedictin se l'est imaginé. Le Professeur Italien n'a pas crû devoir s'en tenir-là, il soûtient que le dessein du P. Germon a été de s'élever contre toute l'antiquité, & contre ce qu'il y a eu de plus distingué parmi les Sçavans des derniers siécles ; & qu'il s'est principalement appliqué, à prouver que les Religieux de Saint Denis, ont supposé de faux titres, pour pouvoir s'emparer de plusieurs terres qui ne leur appartenoient pas. Une accusation de cette nature meriteroit bien quelques preuves : Mr. Fontanini neanmoins n'a pas crû devoir en apporter aucune.

Il prouve dans le second Chapitre que dès le cinquiéme & le sixiéme siécle, il y avoit dans les Eglises & dans les Monasteres des Ar-

chives, où l'on gardoit les papiers qui étoient de quelque importance. Il prouve dans le chapitre suivant qu'on trouve encore de vieilles chartres écrites sur de l'écorce, sur du papier d'Egypte & sur du parchemin; & que l'usage de faire des donations par écrit est très-ancien. Il semble qu'il auroit pû s'épargner la peine de prouver ces trois articles, puisque l'Auteur qu'il combat les avoit reçûs & supposez comme veritables.

Dans le quatriéme chapitre après avoir donné aux Loix de Clotaire & de Loüis le Debonnaire, citées par le P. Germon, le sens & les Interpretations qu'il juge convenables; il parle en particulier des Chartres de l'Eglise de Reims & de celles de son Païs, qui est le Frioul. Dans le cinquiéme il dit qu'on a de tout tems été en garde contre les faussaires: & ce qui doit un peu surprendre, il soûtient contre le sentiment même du P. Mabillon, qu'il ne se trouve plus maintenant aucune de ces Chartres qui avoient été autrefois contrefaites. Dans le chapitre

suivant, il fait un crime à son adversaire, de n'avoir point donné de regles pour distinguer les vrayes Chartres d'avec les fausses, dans une Dissertation où il s'étoit proposé de combattre le nouvel Art inventé par le P. Mabillon. Dans le septiéme chapitre & les deux suivans, il parle assez au long de la décadence de la langue Latine, des caracteres Merovingiens, du stile & de l'orthographe des anciennes Chartres : & quoique ces trois Chapitres contiennent assez peu de choses qui servent à la question dont il s'agit, on y trouve neanmoins beaucoup d'erudition. Enfin il employe le dernier chapitre à faire voir qu'on ne peut rien conclure contre le P. Mabillon du silence de Doublet, ni de celui du Moine Anonyme, qui a écrit l'Histoire de Dagobert premier.

Mr. Fotanini s'applique dans le second Livre, à justifier les Chartres que le P. Germon avoit tâché de rendre suspectes, ou de faire passer pour fausses. Il commence par la Chartre dans laquelle Dagobert donne la terre d'Ecoüan au Monas-

tére de Saint Denis : & il ſoûtient que ni la reſſemblance parfaite de cette Chartre avec celle dans laquelle Clovis II. & Nantilde ſa mere aſſurent contre la foi de l'Hiſtoire, qu'ils ne ſçavoient pas ſigner leur nom, ni le ſilence de Doublet & du Moine Anonyme, ni la maniere extraordinaire dont le nom de Dagobert y eſt orthographié, n'empêche pas qu'on ne doive regarder cette Chartre, comme une piéce dont la verité eſt certaine & hors de tout ſoupçon. Il vient enſuite au fameux Diplome de Clovis ſecond, pour la confirmation des priviléges de Saint Denis. Le P. Sirmond, dit nôtre Auteur, a eu tort d'en corriger les ſolecifmes. Le P. Dubois ne l'avoit pas aſſez examiné, lorſqu'il l'a eu pour ſuſpect, & le P. le Cointe s'eſt trompé en voulant qu'on en retranchât les ſouſcriptions des Evêques. Après avoir ainſi fait le procés à ces celebres Ecrivains, il revient au P. Germon, & ſoûtient contre lui que Sigebert Roi d'Auſtraſie, a pû ſe trouver à l'aſſemblée de Clichy, dans laquelle ce Diplome a été fait,

 que

que Radobert a été Maire du Palais sous Clovis second, & qu'il ne faut point avoir dégard à tout ce que le Moine Anonyme & Aimoin peuvent avoir dit de ce Diplome.

Pour la Chartre dans laquelle Clovis II. & Nanthilde sa Mere attestent qu'ils ne sçavent pas signer; quoi qu'il soit constant par l'Histoire que l'un & l'autre avoient signé dans des actes faits dés la premiere année de Clovis, & même avant la mort de Dagobert; cette contradiction n'embarrasse nullement Mr. Fontanini. Il est vrai, dit-il, que Clovis II. & Nanthilde sa Mere, ne sçavoient point écrire; & ils l'ont pû attester avec verité. Dans les Actes où on dit qu'ils avoient signé auparavant, ils avoient seulement fait une marque de leur main, & un Secretaire avoit écrit leur nom pour eux. Ce que nôtre Auteur ajoûte pour défendre un autre Diplome attribué aussi à Clovis II. est encore moins soutenable; & il aura le chagrin d'avoir contre lui en cette occasion, comme en plusieurs autres, le

P. Mabillon, en faveur duquel ne
moins il écrit.

La cinquiéme Chartre est cell
Chrotilde : cette piéce est datée
la seiziéme année de Clotaire I
auquel tous les Anciens Histor
attribuent moins d'années. Mr. F
tanini juge que l'autorité de c
Chartre est préferable à celle
tous les Historiens, & qu'il faut c
riger l'Histoire par la Chartre
non pas rejetter la Chartre à c
de l'Histoire. Il seroit trop l
de mettre ici en détail tout ce
Mr. Fontanini dit, pour défe
les autres Chartres que le Pere G
mon avoit attaquées. Il suffit de
qu'il n'y en a aucune qu'il ne t
de justifier. C'est au P. Germ
examiner, si les moyens de dé
que son adversaire employe son
cevables.

Tout ce que nous pouvons
ici c'est qu'il paroît par cet Ou
ge, que Mr. Fontanini a de la l
re & de l'érudition : mais il a
été à souhaiter, qu'il se fût u
plus appliqué à prendre juste c

dit son adversaire, auquel il attribuë quelquefois tout le contraire de ce qu'on lit dans son Livre ; & qu'il se fut un peu mieux accordé avec le P. Mabillon, pour la défense du quel il écrit, & que neanmoins il contredit très-souvent.

On trouve à la fin de l'Ouvrage un recüeil de quelques piéces anciennes : la plus importante est une lettre d'Alcuin à Eanbaud Archevêque d'York. Cette piéce n'avoit point encore paru ; elle contient une instruction pour ce nouveau Prélat. Alcuin lui expose brievement toutes les obligations de sa charge, en l'exhortant à en bien remplir les devoirs. Mr. Fontanini s'est pressé de faire paroître cette Lettre, parce qu'il a appris qu'on préparoit en France une nouvelle Edition d'Alcuin, & qu'il a été bien-aise de contribuer à l'enrichir. Il a joint à cette Lettre quelques notes de M. l'Abbé Passionei, qui sont justes & sçavantes.

ARTICLE LV.

NOUVELLE DE'COUVERTE d'un Thermometre, cherché depuis long-tems par Meßieurs de l'Academie Royale des Sciences, exemt des défauts des autres Thermometres, contenant tous les avantages qui ne se trouvent que séparément & par parties, dans ceux dont on s'est servi jusqu'à présent, récemment inventé, par Mr. Lazare Nuguet Prêtre. A Paris 1706.

CE Thermometre est composé d'une boule de verre pleine d'air, tel que nous le respirons; & de quatre tubes cylindriques soudez & joints les uns aux autres, comme il paroît dans la Figure I. la capacité S D K est remplie de vif argent; la capacité C K contient de l'esprit de vin coloré; la partie superieure S N est vüide d'air grossier. On remplit ce Thermometre de la même maniére que le Barometre double.

La proportion qu'on a prise en

tre la boule & les tubes, & entre la pesanteur de l'esprit de vin & celle du vif argent, est telle que quand l'esprit de vin est descendu jusqu'en B, qui marque les plus grandes chaleurs de l'Eté, l'air renfermé dans la boule E supporte environ quatre pouces de Mercure plus qu'il n'en soutient quand cette même liqueur est parvenuë en A, qui marque les plus grands froids de l'Hiver. La raison qui a déterminé l'Auteur de ce nouveau Thermometre à prendre cette proportion, c'est parce que l'air renfermé qui n'a point de communication avec l'air exterieur, acquiert par les plus grandes chaleurs de l'Eté, la force de soûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'il n'en soûtient pendant les plus grands froids de l'Hiver. D'où il suit que depuis les plus grands froids de l'Hiver jusqu'aux plus grandes chaleurs de l'Eté, l'air de la boule E doit, à raison de l'augmentation de son ressort, faire descendre la liqueur de A jusqu'en B, & que depuis les plus grandes chaleurs de l'Eté jusqu'aux plus grands

froids de l'Hiver, le mercure doit, à raison de la diminution du ressort de l'air de la boule, faire monter la même liqueur de B jusqu'en A. L'espace BA contient 30 pouces de long, qu'on a divisé en cent degrez ou parties égales, comme dans les Thermometres ordinaires, avec cette difference que la chaleur qui fait monter la liqueur dans les autres Thermometres, la fait descendre dans celui-ci en même proportion des degrez de chaud & de froid, mais avec beaucoup plus de promptitude & de vitesse.

Pour avoir une régle sûre, par laquelle on puisse faire condenser également l'air des boules E dans tous les Thermometres, aprés avoi introduit la liqueur jusqu'au poin C. On enfonce toute la boule dar de l'eau à la glace, & pendant que boule est encore en cet état, on scel hermetiquement son orifice R, po faire en sorte que la boule soit to environnée d'eau à la glace par dehors. On a fait construire la chine de fer blanc A B C D, c laquelle on fait entrer d'abord

le Thermometre, & ensuite on remplit cette machine d'eau à la glace, jusqu'à ce que la boule E soit entierement couverte de cette eau, à la reserve de son orifice qu'il faut sceller hermetiquement, pendant qu'elle est encore dans cette même eau.

Mr. Nuguet prétend qu'il arrive parce moyen, que tous les Thermometres de cette nouvelle espéce, doivent se rencontrer avec une tres-grande exactitude & uniformité, à marquer les mêmes degrez de chaud dans les endroits où la chaleur est égale, & les mêmes degrez de froid dans les endroits où il fait également froid. En effet, dit-il, puisque l'air se trouve également condensé dans toutes les boules, pendant que la liqueur est dans tous les tubes précisément au même degré qui correspond au froid de l'eau à la glace, & que d'ailleurs les proportions entre les tubes & la boule, & entre la pesanteur du vif argent & celle de l'esprit de vin, sont les mêmes dans tous ces Thermometres; il est évident que les effets qui en suivent doivent être parfaitement

semblables & égaux en toutes choses.

L'Auteur aprés avoir fait remarquer que le sieur Hubin Emailleur du Roi, & Mr. Amontons de l'Academie Royale des Sciences, ont essayé long-tems avant lui de découvrir un Thermometre tel qu'il le propose, montre les raisons qui les ont empêchez de réüssir dans la recherche de ce Thermometre; ensuite de quoi il conclud que la difference qu'il y a entre le Thermometre des sieurs Hubin & Amontons, & le sien, c'est que celui-là est directement opposé selon lui à la raison & à l'experience; au lieu que le sien est en toutes choses conforme à l'une & à l'autre.

Enfin l'Auteur tâche de faire voir, que le nouveau Thermometre dont il s'agit n'est pas seulement exemt des défauts des autres Thermometres; mais qu'il a encore outre cela plusieurs avantages tres-considerables, qui étant pris tous ensemble ne conviennent à aucun autre Thermometre en particulier. Voici les principaux.

1°. Il est d'une promptitude sur-

Dec.

[illegible]

prenante à marquer les moindres changemens de froid & de chaud.

2°. Il n'est jamais sujet à se casser par les chaleurs de l'Eté, quelques grandes qu'elles puissent être.

3°. Tous les Thermometres de cette espéce s'accordent avec une tres-grande exactitude à marquer les mêmes degrez de chaleur dans les endroits où la chaleur est égale.

4°. Il n'est sujet ni à l'évaporation de la liqueur, ni a faire l'office de Barometre & de Thermometre tout à la fois ; puisque toutes ses extremitez sont scellées hermetiquement.

5°. L'espace qu'il parcourt depuis le plus fort de l'Hiver jusqu'au plus fort de l'Eté, est d'une longueur considerable, sçavoir de 30. pouces.

6°. On n'a pas besoin d'attendre un long espace de tems, pour régler le mouvement de la liqueur dans chacun de ces Thermometres en particulier : car pourvû qu'on observe avec soin les proportions & les autres circonstances rapportées dans l'explication ; on peut s'assurer que ce mouvement est tel qu'il doit être.

ARTICLE LVI.

LE GUIDE DES ETRANGERS *Curieux de voir & d'apprendre ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Naples &c. Le tout tiré des meilleurs Auteurs par les soins de Mr. l'Abbé Pompée Sarnelli, aujourd'hui Monseigneur l'Evêque de Biseglia. Traduit en François & enrichi de nouvelles figures &c. Par Antoine Bulifon & dédié à Sa Majesté Catholique Philippe V. Roy d'Espagne & de Naples &c.* A Naples, *vol. in 12. pp.* 508.

TOut le monde n'est pas en état de faire le voyage d'Italie, & d'aller voir de ses propres yeux tant de choses, si capables d'exciter la curiosité des personnes qui ont du goût, sur tout pour les beaux Arts. Il faut pour cela du tems, de l'argent, de la santé, compagnie qui convienne, & même quelque sorte de crédit, du moins si l'on veut avoir l'agrément du voyage dans toute son étenduë. Mais il est aisé à tous

le monde de lire une Rélation qui nous proméne par tout, pour ainsi dire, à nos heures perduës, sans soins, sans frais, sans dépendance. Le public est donc toûjours obligé à ceux qui prennent soin de lui communiquer ce qu'ils ont de beau chez eux, ou ce qu'ils ont vû ailleurs. Le Guide des Etrangers dont on va parler ici est de ce genre. L'Auteur est un Prélat distingué par son mérite & par son rang. Quelques traits qui lui sont échappez en divers endroits de sa narration, suffisent pour donner idée de son caractere d'esprit, & sur tout de sa candeur & de sa pieté, qualitez si aimables. Il n'étoit encore qu'Abbé lorsqu'il composa cet Ouvrage en 1686. Il s'étend particulierement sur ce qui regarde les Eglises de Naples; c'est à dire qu'il étoit dès-lors, où il devoit être, & ce n'étoit pas pure curiosité qui l'y menoit : s'il parle en bon connoisseur de tout ce qu'il y a vû de curieux, il n'omet rien aussi de tout ce qui peut porter à la pieté. Il n'a point donné dans la délicatesse de certains réformateurs,

qui dans le ſein de l'Egliſe Catholique favoriſent l'hereſie & le libertinage, en retranchant mille choſes qu'ils traitent de ſuperſtitions, & qui étoient des motifs de dévotion autrefois ſi reſpectables à nos Peres. Il parle comme un Catholique doit parler, avec ſimplicité & avec foy, de tout ce qui nourrit encore aujourd'hui la foy du peuple de Naples; & tout ce qu'il rapporte des fondations magnifiques de la plus haute Nobleſſe Napolitaine, montre que dans cette grande Ville la foy & la dévotion ne ſont pas des vertus purement populaires.

Venons maintenant à la traduction Françoiſe. La Ville de Naples diſtinguée par mille endroits, qui l'ont toûjours fait regarder comme une des premieres Villes du monde, a merité de nos jours une nouvelle conſideration par la fidelité qu'elle a fait paroître à ſon nouveau Roi Philippe V. auſſi eſt-ce par là que le Traducteur commence ſa Lettre dédicatoire à ce Prince. Un Auteur né en France, & naturaliſé Napolitain, ne pouvoit manquer

: sensible à ce qu'exigeoit un
le devoir à l'égard d'un Roi
Maison de France, appellé à la
:ssion des Couronnes de Naples
:s autres qui composent la vaste
ıarchie d'Espagne. Au reste il y
›it peu d'équité à relever quel-
:s fautes contre la Langue Fran-
se dans un homme, à qui l'on
it sçavoir gré de ne l'avoir pas
ıt à fait oubliée : aimons-le pour
ımour de la Patrie qu'il a aimée
: si loin & si constamment.

Nescio quâ Natale solum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non sinit esse sui.

Pour ce qui regarde le fonds de
ces Memoires, l'Auteur a fait ce que
font tous les jours les Genealogistes
ıu regard des familles anciennes.
.'ancienneté de leur Origine qui les
lérobe à la connoissance de ceux
ıui viennent long-tems aprés, leur
ert de titre pour dire tout ce qui
eur plaît à la gloire de ces mêmes
amilles. Mr. l'Abbé Sarnelli s'est

donc crû en droit de rapporter ce qu'il a déterré des commencemens de l'ancienne Naples, comme l'Hiſtorien Romain l'a fait des commencemens de l'ancienne Rome. Suivant cela Naples ſous le nom de Parthenope étoit long-tems avant l'inſtitution des jeux Olympiques. C'eſt dommage que ceux qui remontent ſi haut, gâtent ce beau nom en le faiſant venir d'une fameuſe courtiſane, qui ſe noya, dit-on, de deſeſpoir de n'avoir pû engager Ulyſſes. Pontanus n'a pas laiſſé d'adopter cette fable l. 6. *Belli Neap.*

Vicino in monte ſepulta
Parthenope Syrenum una.

Il eſt bien plus probable que Naples fut nommée Parthenope du nom d'une jeune Princeſſe qui vint s'établir en ces quartiers, avec une Colonie d'Eubéens, c'eſt à dire de l'Iſle qu'on appelle aujourd'hui Negrepont. Naples fut d'abord ſur une hauteur, mais depuis elle fut unie avec Palepolis, ville voiſine dont parle Corneille Tacite, & cette union

qui donna à Naples une figure ovale, fut sa premiere augmentation : elle en reçût de considerables en divers autres tems sous l'Empire d'Adrien, sous celui du grand Constantin, sous Justinien, sous les Rois de la Maison d'Anjou, sous les Arragonois qui leur succedérent, & enfin sous l'Empereur Charles V. par les soins du Viceroi Dom Pedre de Tolede, qui lui donna la forme qu'elle a aujourd'hui, & en fit de l'aveu de tout le monde une des plus belles Villes de l'Europe. Aussi la memoire de ce grand homme est-elle toûjours en veneration à Naples : la ruë qui porte son nom, est très-belle, elle est pavée de pierres de tailles & embellie de Palais. Son magnifique tombeau, qui est du dessein & de la main du fameux Jean de Nole, passe pour une des plus belles pieces qu'on puisse voir en ce genre. L'Inscription est digne de Guichardini qui en fut l'Auteur. Ces deux distiques suffiront pour en juger.

Conditur hic pacis cultor, moderator & aqui,
Per quem Parthenope florida in orbe nites.
Ille fora, ille vias, pontesque extruxit, ut urbem
Crediderint cives condere velle novam.

Cet illustre Vice-roy étoit fils du fameux Duc d'Albe un des plus grands hommes de son siécle. L'attachement pour le legitime Souverain, fut une de ses qualitez essentielles, & elle l'est encore à présent à toute sa Maison, & en particulier à Mr. le Duc d'Albe qui en est le chef, & qui fait aujourd'hui tant d'honneur à l'ambassade d'Espagne en cette Cour.

Naples independamment des beautez qu'elle renferme, a de quoi surprendre les étrangers par sa seule situation qui la présente comme dans un bel amphiteatre. Du côté du Midy elle a la Mer de Toscane qui y forme un Golfe tranquille. A l'Occident elle est commandée par

Montagne & le Château Saint Elme. Elle a du côté du Septention de grands & délicieux Jardins, qui offrent en tout tems d'agreables promenades. Enfin à l'Orient elle a une grande Campagne qui s'étend jusqu'aux Champs fertiles d'Acerra. En un mot Naples seroit la plus aimable demeure du monde sans le fâcheux voisinage du Mont-Vesuve, qui n'en est éloigné que de deux à trois lieuës, & qui pensa l'engloutir en 1631. sous un torrent de souffre ardent mêlé de cendres & de rochers, qu'un heureux coup de vent détourna au moment que tout le monde trembloit.

On ne dira rien de l'ancien gouvernement de Naples. Capaccio dans son histoire Napolitaine, prétend qu'elle fut République, & que les Romains se contentérent de l'avoir pour amie. Elle le fut certainement dans les tems les plus fâcheux : Témoins ces quarante coupes d'or massif d'un poids considerable, dont parle Tite-Live, que le peuple de Naples envoya à Rome, lors qu'Annibal sembloit tout faire

craindre à Rome & à ſes A
mais que Rome genereuſe
dans ſes beſoins refuſa, ſe co
tant d'accepter ſeulement la
legére, de peur de ſembler m
ſer l'amitié & le préſent pa
fierté mal entenduë.

Naples toûjours libre, o
moins toûjours amie de Ron
lui laiſſa quelque air de libert
me ſous les Empereurs, tomb
la ſuite ſous la puiſſance des G
qui furent contraints de la c
Beliſaire Capitaine de Juſt
Les Sarrazins l'enleverent de
veau à l'Empire. Ceux-cy en
chaſſez à leur tour, & eux
Grecs ſe la diſputérent juſqu'
rivée des Normands, qui s'e
parérent en chaſſant les deux
Les Suéves, dit le Traducte
devoit dire les Princes de la m
de Soüabe) ſuccedérent aux
ces Normands en vertu des
de la Reine Conſtance. Le ma
reux Conradin fut le derni
ceux cy. Charles I d'Anjou c
mort de ce Prince neceſſaire
affermir ſa nouvelle domin

La maison d'Anjou regna à Naples cent quatre vints ans. Les Rois d'Arragon l'inquietérent dés les commencemens. Pierre III. qui avoit épousé Constance fille du bâtard Mainfroy lui enleva d'abord la Sicile ; & Ferdinand V. acheva de lui enlever enfin toute cette belle Monarchie, que sa fille Jeanne de Castille porta avec les autres états dans la Maison d'Autriche par son mariage avec l'Archiduc Philippe Pere de l'Empereur Charles V. qui fut ainsi redevable d'une bonne partie de sa grandeur aux heureux mariages qui la formérent.

Bella gerant alii, tu felix Austria nube.
Hoc quod Mars aliis, dat tibi blanda Venus.

On prétend que la ville de Naples qui renferme dans son circuit prés de sept lieües Françoises, y compris les Fauxbourgs, n'est pourtant que la troisiéme ville d'Italie pour la grandeur. Mais on peut dire qu'elle est la premiere pour la multitude de ses Habitans, pour les ri-

chesses & les autres avantage: la distinguent. Outre le Chá St. Elme. Il y a encore le Châ de l'Oeuf, ainsi nommé à cause (figure ovale, & le Château-neu! ti sur pilotis. Mr. l'Abbé Sar parloit ici d'un Canon extrac naire qu'on voyoit sur le boûle de ce château, & qui l'empo beaucoup sur la Couleuvrin Nancy, qui est à Dunkerque. dit que celui-cy pesoit soixant dix catarres de Naples, & le c: re est du poids de 300.l. il porto boulet de six vints livres de cal L'Inscription *Maximilianus Rom rum Imperator* montroit qu'il a été fondu par ordre de ce Pri mais on nous assûre aujourd' que ce canon ne subsiste plus. ne parle point dans cet extrait Tourrillon des Carmes & de q ques autres moindres fortificati on ne fait qu'effleurer les choses

Naples a tout ce qu'ont les V du premier ordre, un Mole ava en mer de la longueur de 500. ou environ, avec un grand Pl pour éclairer les Vaisseaux. Il

aussi des Aqueducs, des Fontaines magnifiques, des Ecoles publiques dans l'endroit même où l'on prétend qu'Ulysses s'éxerça aux jeux gymniques. L'Auteur ne parle point de deux Academies de beaux Esprits : on les appelle *gl'Ardenti* & *gl'Otiosi*. Il y a aussi divers tribunaux où ressortissent les autres siéges du Royaume, de beaux Palais, entre autres celui des Vicerois, qui est un des chefs-d'œuvres du Chevalier Fontana ; les peintures & les plafonds du Bellissaire & du Garzi distinguent sur tout l'appartement qu'on nomme Belvedere.

Mais il faut avoüer que la magnificence & les richesses de Naples paroissent infiniment mieux dans les monumens que la pieté & la charité ont élevez à la Religon & pour les besoins des malheureux : peut-être ne voit-on nulle part un si grand nombre d'Eglises, dont il n'est presque aucune qui n'ait quelque chose de curieux.

La Cathédrale qui fut d'abord consacrée à Dieu sous le nom de l'Assomption de la Sainte Vierge a

été depuis dediée à St. Janvier dont elle possede le corps. Ce precieux dépôt repose dans une espéce d'Eglise soûterraine au-dessous du grand Autel. La grande porte de cette Cathedrale est fort estimée, parceque toute sa pesanteur est soûtenuë par l'architrave, lequel avec ses piliers est seulement de trois piéces de marbre. La Chapelle du tresor est une des plus riches de toute l'Italie; on prétend qu'elle a bien coûté cinq cens mille écus. Sa porte seule qui est de cuivre admirablement travaillé, en a coûté trente-six mille: cette Chapelle a sept autels soûtenus de quarante colonnes d'un beau marbre appellé *brocatello*.

Il y a vint-une Statuës de bronze qui ont coûté chacune quatre mille écus: elles sont du Sculpteur Finelli de Carrara. Mais la Coupole est ce qu'il y a de plus merveilleux à cause de sa hauteur & de sa largeur. Ses peintures qui sont du Chevalier Lanfranc la relévent beaucoup, aussi-bien que celles des angles & des arcades, qui sont du Dominicain

Jean Pierre de Bologne. Il ne faut pas oublier la principale richesse de ce tresor, qui est le Sang de S. Janvier que l'on conserve dans deux Cristaux, & qui de congelé qu'il étoit, devient liquide & semble boüillonner dés qu'on l'approche de la tête du St. Martyr. C'est une merveille dont tout le monde est témoin.

Outre la Cathedrale il y a quatre Collegiales dont les Abbez officient Pontificalement. Les Chanoines de la Cathedrale ont tous droit de porter le Rochet & la Chappe; & Innocent IV. leur accorda encore la Mitre & la Crosse. Mr. l'Abbé Sarnelli prétend qu'ils avoient anciennement le titre de Chanoines Cardinaux; & il se fonde sur une inscription qu'on voit encore dans la Cathedrale.

Raimundus Barrilius Neapolitanus Presbyter Canonicus, Cardinalis hujus Ecclesiæ &c.

Mais il y a bien de l'apparence, qu'en cet endroit comme en beaucoup d'autres, le mot, *Cardinalis*

ne ſignifie rien autre qu'un titre ou une dignité dont ce Chanoine joüiſſoit, & qui étoit une des principales de la Cathedrale.

L'Egliſe de Naples avoit un autre privilége que Clement VIII. lui a ôté; c'eſt que l'Archevêque faiſoit auſſi la ceremonie d'ouvrir la porte Sainte, aprés que l'année Sainte étoit finie à Rome.

Pour revenir aux Egliſes, celles des Réguliers meritent preſque toute la curioſité des Etrangers qui aiment les arts du deſſein. Il eſt peu de villes où la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture ayent été portées plus loin; & il n'eſt preſque point d'habiles Artiſtes, dont on ne voye des chefs-d'œuvres dans ces ſaints lieux. Preſque toutes les grandes maiſons de Naples y ont leurs Chapelles & leurs Tombeaux. Ceux du Roi Ladiſlas dans l'Egliſe des Ermites de St. Auguſtin, de la Princeſſe Biſignano dans celle de la maiſon profeſſe des Jeſuites, qui eſt une des plus belles de Naples, des Brancaccio dans l'Egliſe de St. Ange, des Sangri dans celle de Nôtre Dame

 de

de la pieté, du Roy Robert dans l'Eglise de Ste. Claire, sont des plus magnifiques. Nous n'entreprendrons pas de parler des tableaux & des statuës rares qui sont sans nombre, presque de tous les Saints les plus connus, mais en particulier de la Reine des Vierges ; & Naples meriteroit encore par cet endroit le nom de Parthenope.

Malgré les beautez de toutes les Eglises & Maisons regulieres, la Chartreuse semble l'emporter. On aura peine à croire d'abord ce que l'on raconte, qu'un Prieur de cette maison dépensa lui seul cinq cens mille écus en Peintures, Argenterie, & ouvrages de Sculpture. Mais à en juger sur le rapport de Monseigneur l'Evêque de Biseglia, on conviendra qu'il a fallu des sommes immenses pour mettre cette magnifique Communauté dans l'état où l'on nous la represente. l'Eglise n'est pas des plus grandes, mais tout y est exquis.

Parmi une quantité d'excellens tableaux du Lanfranco, du Massimo, de Joseph d'Arpino, & d'au-

tres Peintres du premie
ont, ce semble, trava
pour l'embellir, une Na
S. qui est du Guide att
les yeux des connoisseu
garde comme un chef-
ce grand homme, qui m
tant avant que d'y mett
re main. On dit que le
l'achetérent cinq mille
depuis ils en ont refusé j
ze mille. Le pavé du
de marbre tres bien mé
bien que celui de toute
Chapelles, de la Sacr
Cloître; les Statuës a
modernes de Côme F
Jean de Nole, de Berni
répondent à la beauté d
Le dessein du Maître-
montre aux curieux pr
que chose d'achevé.
Sarnelli dit qu'il doit ê
res les plus prétieuses
feüillages de cuivre do
viront de base a des
d'autres petites figures
que le tabernacle doi
d'un si grand nombr

& d'autres joyaux, que l'on compte déjà sur plus de cent mille écus pour cette entreprise.

L'ancien & le nouveau tresor de cette Eglise renferment de grandes richesses. Des connoisseurs cependant qui reviennent tout récemment de Naples, assurent que le tresor de St. Janvier, celui de l'Annonciade, & celui de la Maison professe des Jesuites sont bien plus riches. On fait monter, à sept millions celui de Saint Janvier, celui de l'Annonciade à quatre, & celui des Jesuites à deux ou trois.

Quoy qu'il en soit du tresor des Chartreux, on ne sçait si la maison n'éff

ace point l'Eglise. Pour en juger nous ne dirons qu'un mot du Cloître : c'est un composé de bases, de piedestaux, de frises, de statuës, de bustes, & d'autres riches ouvrages, des plus fins marbres de Carrera, soutenu d'un bout à l'autre par soixante & quatre colonnes de marbre blanc, qui sont des ouvrages des Fonsago, aussi bien que le cimetiére, qui a tout ce que l'art a pû imaginer de beau pour plaire, si

ce n'étoit pas un cimetiére.

Nous acheverons la descript
de cette magnifique Maison par
le de l'appartement du Prieur.
pense en la lisant, à ces fame
Abbaïes propres à recevoir les
grands Princes. l'appartement
on parle a grand nombre de c
bres, avec des galleries pavé
marbre, des fontaines, des ca
couverts & découverts embe
peintures à fresque, des sta
marbre, des colonnades, &
caliers de la même pierre
l'on descend à des jardins ag
soutenus en l'air. Tout cela
la belle vûë & aux tableaux
appartement plus rares p
que tous les autres dont on
charme tous les étrangers
pris de tant de beautez cro
plûtôt dans un palais que
chartreuse. Aussi les Vic
Naples viennent-ils tou
dîner le jour de saint M
toute leur Cour & la
partie de la Noblesse N
Entre autres tableaux l'e
cet appartement un

Michel-Ange, qui pour travailler ſûrement d'aprés nature s'aviſa, dit-on, de faire mourir en croix un pauvre Crocheteur ; c'eſt pouſſer un peu loin ce qu'à dit Horace :

..... *Pictoribus atque Poëtis*
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua
poteſtas.

La charité pour les pauvres va de pair à Naples avec le zéle pour les Egliſes. Nous ne parlerons que de Nôtre Dame de l'Annonciade, qui eſt en même-tems Egliſe ſuperbe, Hôpital General, Maiſon Religieuſe, en un mot un des établiſſemens des plus ſolides & des mieux entendus, qui ait peut-être été fait dans le monde Chrétien.

Cette ſainte Maiſon a plus de deux cens mille écus de rentes, outre les liberalitez annuelles des fidelles, qui vont loin. Ces grands biens ſont régis par 5 Adminiſtrateurs, l'un deſquels eſt tiré du corps des Nobles, & les quatre autres ſont Bourgeois. Rien n'eſt plus ſagement adminiſtré : & pour commencer par l'E-

gliſe, elle eſt deſſervie par cent Prêtres, qui y celebrent les Divins myſteres, accompagnez de trente jeunes Clercs, avec une tres-belle & nombreuſe muſique, & tout le reſte qui peut contribuer à la pieté. Le grand Autel de cette Egliſe eſt une des plus belles piéces de Naples. On dit qu'il a coûté quatre vints mille écus; le cuivre doré, le marbre, le jaſpe, le lapis n'y ont pas été épargnez, & l'art a ſurpaſſé la matiere. On admire ſur tout deux Anges qui ſoûtiennent ſeuls le vaſte poids de cet Autel. Le chœur & tout le reſte de l'Egliſe eſt digne de l'Autel, mais les richeſſes de la Sacriſtie paſſent tout ce qu'on en peut dire.

Les charitez de cette Maiſon, vont premierement aux enfans expoſez, qui ſont ſouvent le fruit malheureux du libertinage & du crime, ſouvent auſſi le triſte effet de l'indigence & de la neceſſité. La ſeule dépenſe en Nourriſſes va, dit on, à quinze mille écus par an: on n'abandonne point ces pauvres victimes aprés les avoir tirées de Nourriſſes, juſqu'à ce qu'on ait fait appren-

dre aux garçons quelque métier, ou même les belles lettres ſelon les differentes diſpoſitions, & l'on en voit pluſieurs entrer dans les Ordres ſacrez en vertu d'une Bulle de Nicolas IV. qui les réhabilite en cas de beſoin. Pour les filles on les tient renfermées dans l'endroit nommé le *conſervatorio* : On leur apprend tout ce qui convient à leur ſexe, & puis on les marie, ou bien on les place dans la Communauté avec les Religieuſes qui les gouvernent le reſte de leurs jours.

Cette maiſon entretient trois autres Hôpitaux, l'un pour les bleſſez, l'autre pour les malades, & le troiſiéme hors la Ville pour les convaleſcens. Elle en fait ouvrir un quatriéme à Pouzzol pour des beſoins particuliers.

Nous laiſſons, pour finir cet extrait, mille autres bonnes œuvres que fait cette admirable Maiſon, entre autres la dépenſe qu'elle fait tous les ans de plus de dix mille écus pour établir des pauvres filles de qualité. Ce que nous avons dit ſuffit. Il y a dans tant d'autres endroits

des établiſſemens merveilleux, qui montrent à ceux qui vantent en Hollande & en Angleterre la charité de la Reforme, que la Religion Catholique peut encore compter parmi les avantages qu'elle a ſur l'erreur, celui de ſoulager les pauvres & les malheureux ; & c'eſt en effet un des plus eſſentiels devoirs du Chriſtianiſme.

L'on ne doit pas omettre qu'il y a une eſpece de banque à l'Annonciade, comme dans pluſieurs autres endroits d'Italie, où l'on prête aux pauvres ſans aucun interêt juſqu'à la concurrence de certaine ſomme.

Des gens de lettres ne peuvent gueres en parlant de Naples oublier Virgile. C'eſt une opinion aſſez établie, que le tombeau de ce grand Homme eſt au deſſus de la grotte fameuſe qui conduit de Naples à Pouzzol au travers de la montagne nommée *Pauſilype*. Tout le monde ſçait cet ancien diſtique de Donat fondé ſur la tradition :

Mantua me genuit, Calabri rapuêre, tenet nunc
Parthenope, cecini pascua, rura, duces.

Pline le jeune dans sa lettre à Caninius Rufus dit, que le Poëte Silius Italicus, avoit coûtume de venir rendre ses hommages en cet endroit au Prince des Poëtes. On ajoûte, (& l'Epigramme de Martial le confirme) que Silius qui étoit riche avoit acheté par respect la maison qui renferme ce tombeau, aussi bien que celle de Ciceron, que des Sçavans placent à Pouzzol; mais cela ne prouve pas que ce Poëte ait en effet approché de Virgile aussi prés que ses admirateurs l'ont voulu persuader. Du moins Pline qui étoit connoisseur dit, en parlant de Silius dans la même lettre qu'on a déja citée, qu'il y avoit dans ses vers plus de travail que d'esprit. Ce Poëte aprés tout avoit assez de merite pour que Martial ait pû dire de lui :

Hæredem Dominumque sui tumulique, larisque,
Non alium mallet nec Maro, nec Cicero.

On voit plus bas du côté de la Mer le tombeau du fameux Sannazar dans l'Eglise de Nôtre Dame *del Parto*. Ce Poëte Chrétien signala sa dévotion pour le premier de nos mysteres, & par une Eglise qu'il fit bâtir sur les ruines de sa maison de campagne, & par un beau Poëme qu'il composa à l'honneur de la divine Maternité. Les vers du Tibaldeo sur ce sujet, meritent place ici :

Virginis intactæ partum, partumque videbis
Actia quem docto pectore Musa dedit.
Admirandi ambo : humanæ fuit ille saluti
Utilis, humanis hic fuit ingenis.

Les Curieux trouveroient à red

qu'on n'ait dit qu'un mot du Pausilype : on ajoûtera en leur faveur que les Romains percérent cette Montagne, pour faire un chemin de Naples à Pouzzol. On attribuë l'entreprise à un certain Coccéïus, dont on ne sçait rien d'avantage : on dit seulement que l'ouvrage fut fait en quinze jours par cent mille Ouvriers. L'ouverture qu'on appelle grotte, n'est pas de cent pieds en hauteur, sur trente à quarante de largeur, comme le dit l'Auteur du nouveau voyage d'Italie ; mais seulement de trente à quarante pieds sur mille pas en longueur, & dixhuit pieds dans sa plus grande largeur, qui n'est pas égale, mais qui suffit par tout pour passer deux carrosses. Du reste bien des gens prétendent que ce chemin est plus celebre qu'il n'est commode.

ARTICLE LVII.

REPONSES AUX QUESTIONS d'un Provincial. Tome second. A Rotterdam chez Reinier Leers 1706. *in* 8°. *pages* 600.

MOnsieur Baile donne tout à la fois le second & le troisiéme volume *des Réponses aux questions d'un Provincial*. Ces deux tomes different du premier en ce que l'Auteur a mis dans ces nouveaux volumes moins de questions litteraires ou historiques, & qu'il s'y est fort étendu sur des questions profondes qui regardent la Religion : deux de ces questions remplissent presque tout le second tome, du quel seul nous parlerons présentement.

La Préface finit par quelques observations qui étendent ou qui rectifient neuf endroits du premier tome, & par une addition à l'Errata de ce premier tome.

Le Chapitre 68e. qui est le premier du second tome, & les trois

chapitres ſuivans regardent quelques faits peu intereſſans, & dont la plûpart ſont plus propres pour la ſatyre que pour l'hiſtoire.

Dans le chapitre 72. l'Auteur prétend que les Livres où l'obſcenité eſt déguiſée, comme les Romans, & les nouvelles galantes, ſont plus dangereux que les Livres qui inſultent la pudeur par les plus ſales images. Il a raiſon dans le fonds ; mais il explique ce que nous avons dit ſur cela tout-à fait contre nôtre penſée.

Nous croyons les Ouvrages galans plus dangereux que les Livres entierement obſcénes, parce que mille gens qui auroient horreur d'une lecture qui choque l'honneteté naturelle, liront ſans ſcrupule des Livres, où l'on a ſoin de déguiſer l'impureté, & de ne la montrer que ſous l'apparence de la vertu ; mais nous n'avoüerons jamais en ſuppoſant qu'on liſe par exemple les Elegies de la Comteſſe de la Suze & les Contes de la Fontaine, que la lecture des contes ſoit moins dangereuſe pour la conſcience que la lecture

des élegies : le poiſon pur a plus de force que le poiſon mêlé avec une nourriture innocente ; mais on ſe défie moins du poiſon caché parmi de bons alimens, & c'eſt ainſi qu'il peut faire plus de mal. Les Ecrivains que cite Mr. Baile & qui ont parlé comme nous, ont aſſurément penſé comme nous.

Sur l'origine du mal.

On ſçait que Mr. Baile, apparemment par le même goût qui porta Iſocrate à entreprendre le panegyrique d'Heléne & de Buſiris, & Cardan à ſe charger de l'éloge de Neron, a crû une cauſe deſeſperée propre à faire briller ſon éloquence. Il a fait valoir dans ſon Dictionnaire les argumens des Manichéens, il leur a prêté de nouvelles raiſons : l'origine du mal, ſi on l'en croit eſt un écüeil dont la raiſon ne peut ſe tirer ſans le ſecours de la révelation ; & quiconque ne conſultera que les lumieres naturelles, n'accordera jamais la multitude des maux phyſiques & moraux, qui déſolent

l'Univers avec l'idée d'un Dieu infiniment bon & tout-puiſſant.

Mr. King Proteſtant de la Communion Anglicane, qui d'Evêque de Londonderri eſt devenu Archevêque de Dublin, n'a pas jugé les objections des Manichéens ſi effrayantes ; il s'eſt flatté qu'avec le ſecours de la raiſon ſeule il remonteroit à la ſource du mal phyſique & moral ; c'eſt le Livre de cet Archevêque, que Mr. Baile attaque depuis le chapitre 72. juſqu'au chapitre 93. il n'attaque pas le Livre en lui même, mais tel que les Journaux l'ont repreſenté. L'exactitude demandoit que dans une diſpute de cette importance, le Défenſeur des Manichéens ne s'en fiât pas aux Journaux : & en effet Mr. Baile auroit dans ſes objections moins inſiſté ſur certains points, ſi comme nous, il avoit conſulté le Livre même.

Le Sçavant Critique ne ſe contente pas d'accorder au Prélat Anglois, qu'à proprement parler ce n'eſt point pour ſa gloire que Dieu à créé le monde, mais pour l'avan-

tage des creatures ; il étend, il orne ce principe de réflexions ingenieuſes, de citations choiſies ſur l'amour de la gloire, qui ne peut être une perfection dans Dieu, puiſqu'il eſt une foibleſſe dans les hommes, dit Mr. Baile. Il n'eſt pas long-tems d'accord avec ſon adverſaire, & nie abſolument qu'il y ait plus de bien que de mal dans le monde. L'Archevêque Proteſtant le prouve par l'attachement qu'ont pour la vie les hommes les plus malheureux. Mr. Baile attaque de toutes ſes forces cette preuve : la crainte de la mort vient, ſelon lui, d'une aveugle prévention, c'eſt par poltronerie qu'on n'oſe ſe tuer. Bien des gens trouveront cette remarque de Mr. Baile contraire aux ſentimens naturels.

Quoi qu'il en ſoit de ces queſtions incidentes, la queſtion principale n'en dépend point ; il s'agit uniquement entre ces deux illuſtres adverſaires d'accorder les miſéres de nôtre condition avec la bonté d'un Createur tout-puiſſant. Mr. King prétend d'abord que Dieu n'a pas été obligé pour montrer ſa bon-

té d'épuiser toute sa liberalité en nôtre faveur & de rendre le monde aussi parfait qu'il puisse être : la reconnoissance pource qu'il nous a donné est juste, les plaintes sur ce qu'il nous a refusé seroient injustes, puisqu'il ne nous doit rien : il est même des imperfections inseparables de nôtre nature : il n'a pû nous faire certains biens sans nous exposer à certains maux ; il est des douleurs qui nous sont profitables ; ce qui paroît capable de nuire aux particuliers est une partie necessaire ou du moins utile à l'Univers : quoique nous n'en découvrions par les usages, nous ne devons pas prononcer qu'elle n'en a que de funestes pour le genre humain ; ce seroit assurer ce que nous ne sçavons pas ; les nations qui n'ont point vû de cheval dompté, n'imagineroient pas aisément l'utilité qu'on retire d'un animal si capable de nuire.

Qu'oppose-t'on à des raisons si solides ? Rien qui les combatte directement. L'Adversaire de Mr. King suppose le systeme des causes occasionnelles, systeme très-dou-

teux, ſur lequel cependant il appuye ſon objection comme ſur un principe univerſellement reçû. Dieu pouvoit, dit-il, joindre un ſentiment agréable aux impreſſions des corps étrangers qui cauſent aujourd'hui de la douleur. Mr. King répondra ſans doute que Dieu ne le pouvoit qu'en changeant la nature des choſes. Mr. Baile voudroit-il pour ſauver la bonté de Dieu que le feu en conſumant nôtre corps nous fit plaiſir ?

Si le ſçavant Critique avoit lû le livre du Prélat Anglois il y auroit trouvé des raiſons encore plus fortes que celles qu'il réfute. L'Archevêque de Dublin montre qu'une grande partie de nos miſéres ne vient point de la nature, mais de nos propres fautes & du déreglement de nos paſſions qui trouble l'ordre établi par le Createur : c'eſt la guerre qui par ſes ravages change en déſerts ſteriles les plus belles Campagnes : c'eſt l'intemperance qui cauſe preſque toutes les maladies : ſi l'on s'appliquoit à chercher les remedes que le Créateur nous a

préparez il en resteroit peu d'incurables : si on cultivoit la terre avec soin le dérangement des saisons causeroit rarement des famines.

Monsieur Baile ne peut souffrir que son adversaire trouve les bêtes assez heureuses, pour n'avoir pas sujet de se plaindre du Créateur : la peinture qu'il fait de leur misére est touchante, & nous n'avons pû nous défendre de la compassion qu'il tâche d'inspirer pour les inquietudes continuelles du pauvre liévre. Cependant Mr. King aura bien-tôt démonté cette batterie, s'il veut à son tour adopter contre Mr. Baile le systeme de Descartes. Si les bêtes sont privées de connoissance, elles sont incapables de douleur ; ce détour qui sûrement embarrasseroit l'Auteur, n'est pas nécessaire. Mr. King pour résoudre cette objection n'a besoin que de ses principes : pour exemter les bêtes de la douleur, il falloit changer la nature ; sans en venir-là, Dieu donne assez de preuves de sa bonté : la même réponse suffit pour découvrir l'origine de l'ignorance na-

turelle à tous les hom
La derniere objectior
le eſt plus forte : Mr.
qu'un corps plus ſubtil
feroit à moins de mau
bien, ajoute Mr. Baile
réſurrection les corps fa
autre nature, ſoient hor
te des maladies. Dieu
vre le même plan : s'il cr
de pour faire du bien
res, il devoit entre tous
poſſibles, choiſir celui d
titution eût rendu les cr
heureuſes. Cette obj
d'aucune force contre
qui ne s'eſt point interdi
de la révelation ; il peut
dès qu'on admet, au mc
une hypotheſe vrai-ſem
meſures que Dieu avoit
le bonheur de tous les h
l'infidelité du premier
rompit ces meſures. Mr.
claré qu'il ne renonçoi
ſervir de ces veritez, c
ne hypotheſe qui ſatisfai
la chimere des deux prin
la contradiction ſaute au

facilité que cette hypothese donne pour concilier l'experience de nos miséres, avec la connoissance évidente d'un Dieu seul Createur de l'Univers suffiroit pour la changer en these ; quel degré de certitude humaine lui manquera ? Si on consulte la tradition de tous les peuples, tous rapportent les maux qui désolent l'Univers à un premier peché. C'est un point dans lequel toutes les fausses Religions de l'Amerique, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe conviennent avec la veritable Religion.

L'Ingenieux Défenseur des Manichéens ne se rend pas ; il prétend que ce premier peché est plus incompatible avec la bonté du Créateur que tous les autres maux.

L'Archevêque de Dublin est un genie épuré de beaucoup d'erreurs de sa Secte ; il a des idées si Catholique de la liberté, qu'il porte la force du libre-arbitre plus loin que beaucoup de Docteurs Orthodoxes. Ainsi il n'a pas de peine à se tirer des objections des Manichéens. Dieu ne devoit pas ôter la liberté à l'homme, ç'auroit été le priver d'une

perfection naturelle & necessaire, pour parvenir à son bonheur par une voye digne de Dieu, c'est à-dire, par la voye du merite; la liberté que Dieu ne devoit pas ôter à l'homme a causé le premier peché, elle cause tous les autres: voilà la veritable origine du mal moral, qui ne répugne point à la bonté de Dieu. Mr. Baile a bien vû qu'il auroit de la peine à chasser son adversaire de ce retranchement; il l'attaque de loin, il dépense beaucoup d'esprit & d'érudition, à montrer que l'homme n'en seroit pas moins heureux, quand il n'auroit pas dépendu de lui de ne le point être. L'esprit & l'érudition sont ici prodiguez en pure perte, & tous ces grands efforts tombent sur une preuve dont l'adversaire de Mr. Baile peut se passer.

Le mal, dit l'Archevêque Protestant, est physique ou moral; le physique est une suite des loix naturelle, que Dieu n'a pas dû changer; le moral est un effet du mauvais usage de la liberté, que Dieu n'a pas dû ôter à l'homme; c'est cette ré-

ponſe qu'il faut détruire directement : cela n'eſt pas aiſé, il ſera moins difficile à Mr. Baile de réfuter le Prélat Anglois ſur l'idée ſinguliere qu'il s'eſt formée de la liberté ; elle ſeroit violée ſelon lui, ſi le jugement faiſoit pancher la volonté d'un côté plus que de l'autre. Il faut, ſelon le Prélat, pour choiſir librement être dans une parfaite indifference à l'égard des objets : ce n'eſt point par raiſon que la volonté libre ſe détermine, ce n'eſt pas même par goût ; elle choiſit purement parce qu'il lui plait de choiſir, avant l'élection une choſe ne lui plaît pas plus que l'autre. Mr. Baile à raiſon de dire qu'une pareille notion de la liberté eſt contraire à nôtre propre experience ; & qu'une telle faculté ſeroit une veritable imperfection ; elle rendroit l'homme le plus indiſciplinable de tous les animaux. Nous avertirons en paſſant Mr. Baile, que les Moliniſtes ne ſont point embarraſſez de l'exemple de Dieu & des bien-heureux, quand on diſpute ſur la liberté; c'eſt au contraire de cet exemple qu'ils tirent des ar-

gumens incommodes à leurs adversaires.

Sur la preuve de l'existence Divine tirée du consentement general des peuples.

Après deux chapitres sur Germaine de Foix Reine d'Arragon, & sur les mariages inégaux des Reines veuves, placez entre deux questions importantes pour délasser les Lecteurs incapables d'une longue application, Mr. Baile attaque Mr. Bernard & Nous. Il s'agit dans cette dispute d'un point de fait & d'un point de droit. Le point de fait est que *tous les peuples ont eu quelque connoissance d'une Divinité.* Le point de droit, pour parler comme l'ingenieux Auteur, est que *le consentement de tous les peuples est une marque de verité.*

Mr. Baile conteste le fait 1. par l'autorité de quelques voyageurs, qui parlent de certaines Nations qu'ils ont trouvées sans Religion, & sans aucune idée de Dieu. Mr. Bernard a répondu qu'il ne faut pas

fefier aux voyageurs. Mr. Baile rétorque contre lui-même sa réponse ; & Mr. Baile à raison puisque sans le témoignage des voyageurs on ne peut prouver le consentement des peuples sur l'existence de Dieu. Nôtre réponse est plus directe : Nous avons mis en fait que les voyageurs citez par Mr. Baile, ou se contredisoient, ou s'étoient dédits, ou avoient été refutez par des voyageurs mieux instruits. Mr. Baile entrera, quand il lui plaira, dans la discussion de ce fait. 2. Mr. Baile prétend que l'argument tiré du consentement des peuples demeure sans force, à moins qu'on ne lui prouve que les habitans inconnus des Terres Australes connoissent Dieu : n'exigera-t'il point aussi qu'on lui produise des rélations de la Religion des peuples de la Lune ? & voudroit il soûtenir sérieusement que l'argument devient inutile quand on le propose ainsi : *Tous les peuples connus sont d'accord sur l'existence d'une Divinité ; il est donc certain que Dieu existe ; car on ne peut citer aucune erreur qui soit commune à tous les peu-*

ples connus? La réponse de M
nard à cette même difficu
agreable, & n'en est pas moi
de. Il demande à Mr. Baile,
peut assurer sans crainte de se
per, que les hommes des Terr
trales soient des animaux ra
bles, & si ce n'est point trop
der que d'affirmer qu'ils so
blables à tous les peuples
3. Quand on montreroit à M
un Dieu connu dans les
Australes il ne seroit pas co
il veut encore qu'on lui prou
les peuples n'ont jamais cha
sentiment sur l'existence de
qu'ls n'ont point passé de l'a
à l'Idolatrie. Il faut le satisfai
n'employerons pour le lui r
aucun des tours qu'il a con
par précaution; nous ne lui
rons que des témoins qu'il
lui-même, les Poëtes & les
riens qui nous décrivent la
rie & les vices grossiers,
Nations ont été retirées pa
gislateurs, qui ont pris soi
polir. Ces Poëtes, ces Hi
auroient-ils oublié l'athéism

vray-semblable qu'il ne restât aucune trace de ce premier sentiment ? Il faut donc avoüer qu'un argument qu'on ne sçauroit attaquer que par des suppositions destituées de tout fondement est une vraye démonstration. Nous ne prétendons pas au reste que ce genre de preuve soit susceptible d'une certitude metaphysique ; un argument qui dépend d'un fait ne peut avoir qu'une certitude morale. Mr. Baile par une petite supercherie, feint qu'on veut donner la preuve qu'il attaque pour une démonstration metaphysique. Si quelqu'un alloit jusqu'à cet excés il faudroit l'abandonner ; la démonstration de l'existence de Dieu, tirée du consentement du genre humain, n'a point d'autre certitude que celle qui convient aux faits les plus incontestables, & aux veritez qui suivent necessairement de ces faits.

Nous laissons à Mr. Bernard le soin de se défendre sans prévenir ses réponses, nous croyons pouvoir avancer qu'en restreignant l'argument à ce que Mr. Baile n'oseroit nier, nous

puiſqu'on ne peut nous montrer au
erreur außi univerſelle & außi dur
Voilà de quoy exercer Mr. B
qu'il cherche dans ſes recüeil
xemple d'une pareille erreu
embarraſſera peut-être Mr. Ber
en lui diſant que comme l'étend
l'antiquité ne ſont pas les mar
de la vraye Egliſe ; ni l'anti
ni l'étendue du ſentiment des
rateurs de la Divinité ne peu
ſervir à la démontrer : cette in
ce n'a de force que contre les
teſtans ; loin de nous nuire elle
donne lieu de leur reprocher
leurs erreurs ſur la nature de
gliſe renverſent une des meill
preuves de l'exiſtence de Dieu

tres se sont accordées à reconnoître un Dieu superieur aux autres ; il n'y en a pas eu peut être deux qui convinssent sur le nombre des Dieux subalternes : ainsi l'unité même de Dieu est en quelque façon démontrée par le consentement des peuples qui devient inutile pour établir le Polythéisme.

Aprés avoir répondu en commun à Mr. Bernard & à nous, Mr. Baile entreprend de se justifier d'une contradiction que nous lui avons imputée : nous avons prétendu qu'il établissoit, sans y penser, l'argument dont il s'agit, en avoüant que tous les hommes reconnoissent une premiere cause efficiente, un Auteur du monde. Nous avons dit que reconnoître une premiere cause efficiente c'étoit reconnoitre Dieu ; que dés qu'on entendoit les termes, on ne pouvoit admettre un Auteur du monde & nier l'existence de Dieu : nous avons ajouté que l'idée d'une premiére cause développée suffisoit pour découvrir les perfections de Dieu. Mr. Baile nous oppose certains Philosophes, les Spi-

nosiltes par exemple, qui admettent une premiére cause & qui sont cependant de francs athées : il s'agit de peuples entiers & non pas de quelques Philosophes. Mais quoiqu'il en soit ni peuples ni Philosophes ne sçauroient sans une contradiction manifeste reconnoître un Auteur du monde & nier l'existence de Dieu ; Dieu & l'Auteur du monde sont deux termes Synonymes : & que Mr. Baile ne nous dise point que les Spinosistes par le nom de premiére cause n'entendent que la matiére ; ils peuvent se joüer du reste des hommes en abusant du langage ordinaire ; mais s'ils pensent ce qu'expriment les termes qu'ils employent, ils ne se trompent que sur l'essence de Dieu & sont d'accord avec le genre humain sur son existence. Ainsi Mr. Baile aprés être convenu que tous les hommes reconnoissent une premiére cause efficiente ne doit plus nier le consentement de tous les peuples sur l'existence de Dieu. Il a beau dissimuler & forcer son esprit à combattre ses propres lumieres, les vrays

ſentimens lui échappent dans la chaleur de la diſpute.

Le reſte du ſecond tome eſt employé à relever une faute ſur Carneade, à montrer que Varaille brûlé à Turin n'a point été fondateur des Capucins, à des remarques curieuſes ſur les Vaudois, à des obſervations judicieuſes ſur les fauſſes prédictions de Mr. Jurieu & de quelques autres interprétes Proteſtans de l'Apocalypſe, à refuter une viſion du Cardinal de Cuſa & les fauſſes concluſions qu'on en a voulu tirer en faveur de l'hereſie, à raconter l'hiſtoire de ce Cardinal, celle de Jean Sforce Seigneur de Pezaro, à relever les fautes de Moreri ſur Collenucio, à examiner ſi certains Princes de la maiſon d'Autriche ont favoriſé les Proteſtans, à refuter les Auteurs qui ont oſé dire que Charle-quint étoit mort Lutherien, à juſtifier les Peres du Concile de Conſtance, contre les calomnies atroces de Mr. Jurieu. Le dernier chapitre apprend un fait des plus curieux, c'eſt la negotiation de l'Empereur Maximilien premier pour ſe

faire élire Pape aprés la mort de Jules second.

ARTICLE LVIII.

SELECTA PATRUM è Societate Jesu Carmina. Tomus alter continens Joannis Antonii du Cerceau ex eadem Societate Carmina. Lutetiæ Parisiorum apud Joannem Boudot. C'est à dire, *Choix de plusieurs pieces de Poësies composées par les Peres de la Compagnie de Jesus. Tome second contenant les Poësies du Pere Jean Antoine du Cerceau de la même Compagnie.* A Paris chez Boudot 1705. *in* 12. *pages* 313.

CE recüeil des Poësies Latines du Pere du Cerceau, qu'on avoit annoncées dans le Journal de Décembre l'an passé contient diverses piéces, dont une partie avoit déja été imprimée séparément; mais comme il n'en restoit plus d'exemplaires, & qu'on en pouvoit faire un volume raisonnable, en y joignant plusieurs autres piéces du même

Auteur qui n'avoient point encore vû le jour, on l'a pressé de les rassembler toutes, pour les donner au public, & c'est ce qu'il a fait dans ce recüeil.

Celles qui avoient déja paru sont la Paraphrase poëtique sur *Balthasar*, imprimée à Roüen en 1695; les *Papillons* imprimez dans la même Ville l'année suivante; un autre Poëme de même nature sur les *Poules*, imprimé à Paris en 1693, & dont il fut fait une seconde édition en 1696; & la plûpart des Odes, qui ont aussi paru en differens tems.

Ces pieces & les autres, qui composent ce recüeil, peuvent se reduire à cinq espéces. Il y a des Paraphrases sacrées, des Poëmes dans le genre didactique, des traductions de quelque morceaux de vers François, un Poëme Dramatique sur l'Enfant prodigue, & des Odes sur divers sujets.

A l'égard des Paraphrases poëtiques, le P. du Cerceau fait remarquer dans la Préface de son Livre qu'on ne rend pas assez de justice à cette sorte d'Ouvrage, sous prétex-

l'Original qu'il paraphrase. c'est en cela même, selon lui, consiste la difficulté de cette e de Poëme, & ce qui en rehau prix : car il est bien plus aisé, d de donner l'essor à son imagina & de se tracer soi même la ro son gré, que de s'asservir aux d'autrui, sur tout lors qu'on vaille sur un sujet, qui par sa plicité, & sa secheresse est plus pre à rebuter le Poëte, qu'à e sa verve. Il avoüe qu'il a ép cela lui-même en travaillant à l aphrase de *Balthasar*, & qu plusieurs fois abandonné son O ge de dépit. C'est ce qui lui fa re, que ceux qui voudront e prendre de ces sortes de para ses, doivent faire auparavant de provision, non seulement de le meuble poëtique necessaire faiseurs de vers, mais sur tou patience ; vertu, ajoûte-t'il re chez les Poëtes.

May 1706.

Des Paraphrases passant aux traductions il fait remarquer, que la gêne qui y est encore plus grande en augmente aussi la difficulté : car dans les premieres, pourvû qu'on ne sorte point de la pensée, il n'est pas défendu de l'amplifier, & de lui donner tel tour qu'on veut ; on le doit même souvent, & c'est ce que marque le nom de paraphrase; au lieu que dans les traductions non seulement on ne doit pas s'écarter le moindrement de l'original qu'on se propose, mais il n'est pas même permis de l'amplifier. Il faut representer la pensée telle qu'elle est dans toute l'exactitude & avec les mêmes tours, sans rien augmenter ni diminuër de la force de l'expression ; ou du moins lorsque le tour, qui est bon dans une langue, ne convient pas dans l'autre, il faut rendre par une espece de compensation tour pour tour, & beauté pour beauté. Le P. du Cerceau a mis dans son recüeil trois piéces de cette nature. La premiere est la traduction du Monologue d'Auguste dans la Tragedie de Cinna de feu Mr. de Corneille.

La seconde est une autre traduction, d'une Ode palinodique du Pere de la Ruë, qui remporta le prix à Caën il y a trente cinq ans. Le traducteur avoüe qu'en mettant ces piéces Françoises à côté de la traduction Latine, il s'est donné deux dangereux voisins ; mais on peut dire qu'il ne leur fait pas deshonneur ; & ceux qui confronteront le François avec le Latin, seront surpris qu'on ait pû conserver si heureusement dans une langue étrangere, & en rendant presque vers pour vers, toutes les beautez qui sont dans le François. Pour la troisiéme piéce, le traducteur n'en traite pas tout-à-fait si honorablement l'Auteur, qui est Theophile, & il demande en quelque sorte pardon au public, de l'incivilité qu'il commet à son égard, en lui remettant devant les yeux une piéce si surannée qu'il a fallu tirer de la poussiere, & arracher des dents des vers : mais il faut remarquer qu'aux termes prés, q[ui] sont aujourd'hui barbares, il y [a] beaucoup de naturel dans cette p[ie]ce, où il a reformé la derniere st[ance.]

phe, qui étoit trop libre dans l'original.

Les deux Poëmes didactiques, qui sont placez entre les paraphraphrases & les traductions ont chaqu'un leur beauté. Comme les Poëmes de cette nature languissent ordinairement, si le Poëte n'a l'art d'égayer son sujet par des épisodes, à la faveur desquels ont fait passer les préceptes ; l'habileté du Poëte paroît à bien choisir les siens, & à les bien placer. C'est à quoi le Pere du Cerceau a eu égard. Car dans les *Papillons*, aprés avoir fait la description de ces petits insectes volans avec une exactitude & une netteté fort grande, il fait cette réflexion : peut-être, dit-il, trouvera-t'on ridicule, qu'on s'amuse à l'aîle d'un papillon : surquoi il prend occasion de s'étendre sur la Providence & sur la Puissance Divine, qui n'éclate pas moins dans la formation des plus petits insectes, que dans celle des Lions & des Elephans, & qui a soin également des uns & des autres, qu'elle a créez en faveur de l'homme pour servir à ses be-

ſoins, ou à ſa conſolation. Comme le Poëme ſur les *Poules* avoit plus d'étenduë, l'Auteur à ménagé en deux endroits differents deux eſpéces d'epiſodes tirez du ſujet même, & qui ſervent comme d'entrepos au Lecteur. Le premier eſt ſur les combats des Coqs, & le ſecond eſt une deſcription phyſique de la maniere dont l'œuf ſe forme dans le ventre de la poule, & le poulet dans l'œuf. On eſt étonné en liſant ce dernier morceau, qu'on ait pû mettre en ſi beaux vers, & expliquer d'une maniere ſi intelligible des choſes ſi abſtraites, & qu'il eſt difficile d'exprimer bien clairement en proſe même. Quoique ce Poëme ſoit fort beau, & ait été très-goûté lors qu'il parut la premiere fois, cependant les *Papillons* l'emportent au jugement des Connoiſſeurs: auſſi n'ont-ils été faits que trois ans aprés; & il n'eſt pas étonnant qu'ils ſe reſſentent du progrés que l'Auteur a pû faire pendant ce tems-là, dans la recherche des délicateſſes de la poëſie.

Le Poëme dramatique de l'En-

sant Prodigue à quelque chose de si touchant, & le sujet y est si bien manié, qu'on ne peut le lire sans en être attendri. La difficulté qu'il y avoit de le traiter dans les régles, & sans s'écarter de la loi des trois unitez, sur tout celles du lieu & du jour, ne sert pas peu à relever le merite du Poëte, d'avoir tellement disposé sa piéce, que tout s'y passe dans aussi peu de tems, que les Acteurs en employent sur le théatre pour le representer. Le respect que l'on doit à la Sainte Ecriture l'a empêché de rien changer, quoique dans une parabole où cela paroissoit plus libre. Il a seulement joint cinq nouveaux personnages au pere & aux deux enfans, qui sont les seuls mentionnez dans l'Evangile; & ces personnages entrent si naturellement dans la parabole, que loin d'y apporter aucune alteration, ils servent au contraire à la mieux développer. Tout cela est expliqué plus au long dans la Préface particuliére, que l'Auteur a mise à la tête de ce Poëme, où il en expose la conduite d'une maniere qui ne laisse

rien à desirer, pour en avoir une parfaite intelligence. Toute la piéce est pleine de sentimens tres-tendres, & tout à fait naturels. Le stile est comme mitoyen entre Seneque & Terence ; parce que la qualité des personnages sembloit l'exiger ainsi, suivant le précepte d'Horace.

Il ne reste plus qu'à parler des Odes, qui sont en petit nombre, mais qui ne sont pas neanmoins le morceau le moins à priser de tout le recüeil. On y trouve entre autres celle, qui servit comme de tocsin contre feu Mr. Santeüil, dans un démêlé poëtique, qui fit grand bruit sur le Parnasse il y a neuf o dix ans, & qui donna lieu à ce dernier de reprocher à l'Auteur, qu avoit été le premier qui eut osé l taquer. Comme ils s'étoient de parfaitement reconciliez, & étoient même devenus très- amis, l'Auteur avertit dans l face qu'il n'auroit point in cette piéce, s'il ne l'avoit primée déja sous son nom traduction Françoise qu'

rs le même-tems dans les œuvres
sthumes de ce Poëte.

Pour dire un mot en general des
èces de ce recüeil, on y trouve
ut ce que l'on peut souhaiter dans
excellent Poëte ; un genie heu-
ux & aisé, qui sçait prendre sans
ntrainte tous les differens carac-
res de poësie, qui s'éleve à la gran-
ur, & à la noblesse des piéces Ly-
ques avec autant de facilité, qu'il
baisse à la simplicité naturelle, &
gante du poëme didactique ; toû-
urs maître de ses pensées & de ses
pressions, dans les vers même, qui
rmettent le moins de liberté. En-
l'on y remarque par tout un style
ûjours égal, & toûjours beau, un
ur de vers coulans & harmo-
eux, une latinité pure & exquise,
ns être recherchée. La lecture de
t Ouvrage peut beaucoup servir,
ur apprendre de quelle maniere
n doit imiter les anciens Poëtes,
pour réveiller dans nôtre siécle
feu de la belle poësie qui com-
ence à languir, & qui s'éteindra
ut-être bien-tôt, par je ne sçai
ielle honteuse indolence où l'on

est pour les belles lettres, dont la Poësie fait un des plus agreables ornemens.

L'absence de l'Auteur a été cause qu'il s'est glissé dans cet Ouvrage plusieurs fautes d'impression, dont quelques unes ont échapé dans l'*Errata*, & il a prié qu'on avertit ici de deux qu'on a oubliées dans l'Enfant prodigue page 204. vers. 6. *te luctu occidis*, il faut dire *tu*. page 239. vers. 13. le second mot *te* est superflu, & dans l'Epitre dédicatoire au 3e. vers. il y a *remorsit*, il faut lire *remordit*; car quoique ce ne soit pas une faute de Grammaire selon Aulugelle, c'est toûjours une faute d'impression & contre la copie de l'Auteur.

ARTICLE LIX.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini Nostri Clementis Papæ XI. habita die Nativitatis D. N. in Basilica Sanctæ Mariæ Majoris.

Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret, & mundus neglexit Deum, ut ejus unigenitum non cognosceret. In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit. Unigenitum qui est in sinu Patris, quot sæculorum vota, quot gentium suspiria prævenerunt, ut roris ad instar ante luciferum placidissimè flueret? Rorate cœli desuper, (una omnium vox) & nubes pluant Justum. Venit eandem desideratus cunctis gentibus, venit dum quietum silentium contineret omnia, & nox in suo cursu medium iter haberet: è Re-

Joan. c. 3. v. 16. Joan. c. 1. v. 10. ... v. 18. Isai. c. 45. v. 8. Aggai ... 8. Sapient. c. 18. v. 14. Ibid. v. 15.

... ay 1706.

galibus sedibus venit : nec s
[a] pluvia in vellus è cœlo desc
tacito in terras permeavit
Sic tamen venientem mund
non cognovit. Clariora idcir
minus mirabilis adventûs s
debuit indicia ; ut jam non [b]
taretur quasi venturus, sed
nerat, videretur. Hinc nox il
vis die splendidior emicuit,
dere posset omnis caro saluta
Adsunt Angeli, alloquuntur
res, [d] reconciliata terrestri
ris conclamant. Et si unus
Gabriel [e] obumbrationem
Altissimi secretò nunciavera
gini, multitudo nunc militiæ
tis Salvatorem mundi gratul
inter & plausus, publicè pr
advenisse. Vagit inter homines
Pacificam terris Næniam con
Cœlites. Sed adhuc mundu
non cognovit, somnoque se
ingrato, nec cœlesti cantu, n
vino vagitu excitatur. Qui
supererat Dei charitati quam

[a] *Psalm. 71. v. 6.* [b] *S. Cyprian. d*
vit. in princip. [c] *Luc. c. 3. v. 6.* [d] *S*
ubi supra. [e] *Luc. c. 2. v. 13.*

intra se diu se dilexerat, se etiam diligeret extra se, & élevaret ad Deum, quod infra Deum erat. De nihilo creavit nos Deus, & [a] quidquid habemus, donavit; sed quia plus dileximus datum, quam datorem, & in laqueum cecidimus culpæ; ut nos non tam sibi, quam nobis recuperaret Altissimus, seipsum dedit & quid quid habebat donavit; nec sane habuit, quid amplius donaret, qui dedit fontem donorum. Misit Pater Filium suum ut redimeret servos, & servos quos redemerat, adoptaret in filios; dedit Filium in pretium Redemptionis. Se dedit totum in præmium adoptionis. Et tamen mundus eum non cognovit.[b] Jacebat in lecto mortuus Sunamitidis filius, cum olim Elisæus coarctatus in puerum calorem ei, ac spiritum vitæ oris habitu inspiravit. Incurvavit se super eum, & calefacta est caro pueri. Oscitavit puer septies, aperuitque oculos. Contrahitur itidem Dei Verbum in

[a] *S. August. in manual. c. 26. num. 1. & 2.*
[b] *4 Reg. c. 4. v. 32. & 35.*

puerum, suamque immensitatem nostræ humanitatis angustiis accommodat, ut exanime humanum genus calore animet, ac spiritu vitæ. Quantus sane fuit is calor, [a] à quo nemo se abscondit? At mundus, qui jacuerat mortuus, renuit adhuc oculos longâ nocte caligantes aperire: & mundus eum non cognovit. [b] O verè miseros qui Deum nesciunt, etiamsi alia noverint! ô illos felices qui Deum norunt, etiam si alia nesciant! Ut enim per Prophetam monuit nos Dominus; [c] non glorietur sapiens in sapientia sua; non glorietur fortis in fortitudine sua, non glorietur Dives in divitiis suis; sed in hoc glorietur, scire & nosse me. [d] Nosse scilicet Deum, consummata justitia est: & scire justitiam ac virtutem ejus, radix est immortalitatis. Hæc profectò dum animo nobiscum sedulâ cogitatione versamus, unusquisque nostrûm, Venerabiles Fratres, dilecti Filii, fortis suæ

[a] *Psal.* 18.*v.*7. [b] *Ex S. Aug. Conf. ff. lib.* 5. *c.*4 [c] *Jerem. c.* 9. *v.* 23. & 24. [d] *Sapient. c.*15.*v.*3.

gratulans, bene sibi ominari non dubitat; quippe natum in terris Deum fideliter agnoscentes, ac in præsepio reclinatum humiliter adorantes, mundum illum nos esse non credimus, de quo dicit Evangelium: & mundus eum non cognovit.

Caveamus tamen, Dilectissimi, caveamus, ne fidentior, quàm par est, nos animus fallat. [a] In hoc siquidem scimus, quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus: qui dicit se nosse eum & mandata ejus, non custodit; mendax est & in hoc veritas non est. [b] Falsò dicimus nos nosse Deum, si vias ejus non diligimus, si legem ejus non implemus, si mundum, qui fugit & labitur adhuc amare non desinimus, si fugientem sequimur, si labenti inhæremus: & quia labentem retinere non possumus cum ipso labimur, quem cadentem tenemus. [c] Illi dicti sunt non cognovisse, qui amando mundum dicti sunt mundus. Inex-

[a] *1 Joan. c. 2. v. 3. & 4.* [b] *S. Greg. in Evang. lib. 2. homil. 28.* [c] *S. Aug. in Joan. tract. tom. 2. num. 11.*

cusabiles porrò nos erin
dum amare pergamus
cum beato Gregorio
possumus : a Aliquando
dus retraxit à Deo, nun
gis plenus est, ut ipse
mittat ad Deum. N
mundus dicamur, qu
cognovit, illum ipsum
noscere volumus, plen
ritate diligamus, pietati
voce religionis conjuga
mus feminas, quas Chr
septo natus, in cruce m
bo & exemplo nos do
cumque demùm terre
fugiamus, nihilque no
infimis, qui Patrem
cœlis.

a S. Greg. homil. 28. circa
in Evang. lib. 2. homil. 29.

ARTICLE LX.

...LIE DE N. S. P. LE PAPE ...E XI. prononcée le jour de ...1705. dans l'Eglise de Sainte ...Majeure.

...a aimé le monde jusqu'à ...ner son Fils unique ; le ...a negligé Dieu jusqu'à ne ...ître le Fils unique de Dieu. ...ans le monde, & le monde ...t par lui, & le monde ne l'a ...t. Pendant combien de sié... par les soûpirs de combien ...ons le Fils unique qui est ...sein du Pere, avoit-il été ...sur la terre, pour y descen... ...ame une rosée du matin ? ...monde s'écrioit d'une voix ...e : Cieux envoyez d'en ...tre rosée, & que les nuées ...descendre le juste comme ...e. Il est enfin venu le Desi... ...ates les Nations, il est venu ...tout reposoit dans le silence, ...a nuit étoit au milieu de sa ... Il est venu de son thrône

de plus sensibles & de plus écl
tes. Il ne faut pas l'attendre co
un Dieu qui doit venir sur la t
il faut le contempler comm
Dieu qui l'honore de sa prés
Delà cette nuit plus brillante
les plus beaux jours, afin que
homme vît le salut qui vien
Dieu. Des Anges l'accompagn
des Pasteurs l'annoncent, le Ci
concilié avec la terre publie qu
venu ; & si le seul Archange
briel a annoncé en secret à
Vierge que la vertu du Très
se répandroit sur elle comm
ombre, c'est aujourd'hui la m
tude de la Milice céleste qui p
au milieu des congratulations

& le monde cependant ne l'a pas encore connu. Enseveli qu'il est dans un ingrat & profond sommeil, il n'a pû encore être éveillé ni par les chants d'allegresse du Ciel, ni par les cris de ce divin Enfant. Que reste-t'il à faire à la charité de Dieu, que de s'aimer hors de lui, aprés s'être éternellement aimé au-dedans de lui-même; & d'élever à Dieu ce qui avoit été jusques là au-dessous de Dieu. Dieu nous a créez de rien, il nous a donné tout ce que nous avons. Mais parce que nous avons plus aimé les dons de Dieu que le Dieu même qui nous les a faits, & que par là nous sommes tombez dans les piéges du peché, il s'est donné lui-même tout entier, & nous a donné avec lui tout ce qu'il possedoit, afin de nous racheter plus pour nous que pour lui. Et sans doute il ne pouvoit nous donner davantage, puis qu'il nous donnoit la source de tous les Dons.

Le Pere a envoyé son Fils pour racheter des esclaves, & faire par son adoption des enfans de ces mêmes esclaves que son Fils avoit rachetez. Il a donné son fils pour être

teſſe du corps d'un enfant, l
dit la chaleur & la vie par le
de ſa bouche : il ſe courba
enfant, & la chair de l'enf
échauffée ; alors l'enfant bâil
fois & ouvrit les yeux. Le
de Dieu ſe reduit comme l
phête à la petiteſſe d'un enf
ajuſte, pour ainſi dire, ſon i
ſité aux bornes étroites de nôt
manité, pour ranimer par
leur & par le ſouffle de vie t
nature humaine enſevelie d
mort : Et combien grande éto
te chaleur dont perſonne ne
cacher ! mais le monde qu
mort refuſe d'ouvrir les yeu

traire & veritablement heureux ceux qui ignorant tout le reste sont parvenus à la connoissance de Dieu. Que le Sage, dit le Seigneur par son Prophête, ne se glorifie point dans sa sagesse, que le fort ne se glorifie point dans sa force, que le riche ne se glorifie point dans ses richesses ; mais qu'ils mettent toute leur gloire à me connoître. La consommation de la Justice est de connoître Dieu : connoître la justice & la vertu de Dieu, c'est la source de l'immortalité. Il n'est aucun de nous, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, qui en s'occupant d'une si consolante pensée, ne s'applaudisse de son bonheur, & n'en tire un bon augure. Reconnoissant en effet avec fidelité un Dieu né sur la terre, l'adorant avec humilité dans sa Crêche, nous avons lieu de nous flater avec une humble confiance, que nous ne sommes point ce monde malheureux dont il est dit dans l'Evangile : *& le monde ne la pas connu.*

Donnons-nous bien de garde cependant, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, de nous aban-

donner à une confiance trompeuse qui nous jette dans l'erreur. Si nous observons ses Commandemens c'est par là que nous sommes assurez que nous le connoissons : celui qui dit qu'il le connoît & qui ne garde pas ses Commandemens est menteur, & il n'y a point en lui de verité.

Nous nous trompons en disant que nous connoissons Dieu, si nous n'aimons pas ses voyes, si nous n'accomplissons pas sa loy, si nous ne cessons pas d'aimer le monde qui fuit & qui nous échappe, si tout fugitif qu'il est nous nous opiniâtrons à le suivre, si tout fragile que nous le sçavons nous nous appuyons toûjours sur lui. Et parce que nous n'avons pas la force de le soûtenir dans sa chute, il entraîne avec lui ceux qui se trouvent attachez à lui. Ceux dont il est dit, qu'ils ne connoissent pas Dieu, sont ceux qui par l'amour qu'ils ont pour le monde, ont merité d'être appellez le monde. Nous serions bien inexcusables d'aimer encore le monde, pouvant dire veritablement avec Saint Gregoire : Le monde nous a éloignez de Dieu

pendant un tems, mais il est maintenant si couvert de playes qu'il nous conduit naturellement à Dieu.

De crainte d'être ce monde qui n'a point connu Dieu, aimons de toute l'étenduë de la charité ce Dieu que nous voulons connoître. Joignons aux sentimens de la Religion les œuvres de la pieté ; suivons les voyes que Jesus-Christ naissant dans une Crêche, mourant sur une Croix nous a montrées par sa parole & par ses exemples ; fuyons tous les desirs qui nous entraînent vers les choses de la terre. Ne trouvons rien ici bas capable de nous attirer, nous qui pouvons nous glorifier d'avoir nôtre Pere dans les Cieux.

Article LXI.

TABULÆ CHRONOLOGICÆ Sacræ veteris & novi Testamenti, auctore R.P.***. *Tables Chronologiques pour le vieux & le nouveau Testament par le Pere ***. dans la nouvelle Edition de la Bible, avec des notes de Mr. du Hamel,* chez Jean Baptiste de l'épine,

Jean & Denis Mariette, *in folio*, dont on a donné l'extrait le mois passé.

CEs Tables sont l'abregé d'un nouveau systeme de Chronologie, auquel le Pere Tournemine Jesuite a travaillé dix-huit ans, & qui paroîtra dans *le Recueil des Critiques Catholiques qui ont éclairci l'Ecriture Sainte*. L'estime que meritent les maîtres de la Chronologie, n'empêche pas de convenir qu'ils n'ont pû dissiper entierement les tenebres, dont une Science si necessaire étoit enveloppée il y a deux cens ans. Le Pere Tournemine s'apperçût bien-tôt que pour trouver au juste la veritable durée des tems, & le rapport exact de l'Histore profane à l'Histore Sainte, il falloit s'ouvrir de nouvelles routes : ce ne fut pourtant qu'à regret qu'il s'éloigna de ses illustres guides : il prit long-tems ses découvertes pour des égaremens, & ne se rassûra qu'aprés avoir remarqué, que ses conjectures réunies formoient un systeme mieux lié, à ce qu'il lui sem

bla; plus conforme au sens naturel de l'Ecriture, & des monumens les plus certains de l'Histoire profane, sujet enfin à moins d'embarras que les systemes ordinaires. Il exposa quelques unes de ses nouvelles opinions dans nos Memoires; elles furent goûtées & même adoptées par des Ecrivains de differens Païs. C'est le succés de ces épreuves qui la porté à céder aux priéres de Mr. du Hamel & des Libraires, & à consentir que tout le plan de sa Chronologie parut dans la belle Edition de la Bible que Mr. du Hamel donnoit au public. Nous conjurons de sa part les Sçavans d'éxaminer rigoureusement ce nouveau systeme, & nous répondons de sa docilité pour les raisons, & de son silence pour les injures.

Sa methode a du moins l'avantage de la facilité; pour la comprendre il suffit de sçavoir lire. Scaliger en inventant la periode Julienne, avoit fait d'une Science aussi aisée que l'Histoire, un Art mysterieux qui n'admettoit que les Astronomes à la connoissance de ses secrets. Le

Pere Salien s'en plaignit dans la Préface de son Manuel Chronologique, *Enchiridion Chronologicum*. Dans ce petit Ouvrage aussi sensé que délicat, & qui donne la veritable idée de la Chronologie, le Sçavant Auteur des Annales sacrées montre avec la derniere évidence l'inutilité de la Periode Julienne. Il vouloit qu'on se servit des années du monde: le R.P. Dom Pezron a jugé avec raison, qu'il étoit plus commode d'employer les années avant l'Ere Chrétienne. Mr. Boivin parla sur le même sujet il y a trois ans, dans l'Academie Royale des Inscriptions, & son discours fut applaudi de tous les Sçavans qui la composent. L'Auteur du nouveau systême étoit dans les mêmes sentimens avant que d'avoir entendu Mr. Boivin, ou lû la Préface de Salien. Il explique d'abord sa methode: aux deux côtez de chaque année il a mis deux chiffres; le premier au commencement de la ligne marque l'année du monde, selon son hypothese particuliere; l'autre depuis le commencement de l'Ere Chrétienne marque les années

de cette Ere ; dont celle qui court eſt l'an mil ſept cens ſix. Avant cette Ere le chifre de la fin de la ligne marque les années en commençant par un, & en remontant juſqu'à la premiere année du monde. L'Auteur fait ſentir en peu de mots les avantages qu'a cette methode ſur la periode Julienne, & le moyen de rapporter toutes les manieres de ſupputer les tems, qui ont été ou qui ſont en uſage, à celle qu'il leur a préferée : il donne ainſi un moyen tres-aiſé de comparer ſa Chronologie avec les autres Ouvrages de même nature.

La premiere Table met ſous les yeux toutes les differentes opinions ſur les années du monde ; elle en contient quatre vints douze, dont la premiere ne compte que trois mille ſept cens trente neuf ans, depuis la création du monde juſqu'à l'Ere Chrétienne ; la derniere compte ſix mille neuf cens quatre vints-trois ans. Le Pere Tournemine compte quatre mille huit cens quatre vingts-dix ans. Il ſe flatte d'avoir les preuves de cette durée dans

l'Ecriture Sainte : il a div-
les tems en neuf intervalles.

Le premier depuis la Créa
monde jusqu'à la fin du Délu
second depuis le Déluge jus
vocation d'Abraham ; le tr
depuis la vocation d'Abrah
qu'à la captivité de Joseph ;
triéme depuis la captivité
seph jusqu'à l'entrée des I
dans la Terre promise ; le cin
depuis l'entrée dans la Terre
se jusqu'à la Dédicace du
de Salomon ; le sixiéme d
Dédicace du Temple de Sa
jusqu'à la ruine de Jerusal
Nabucodonosor ; le septiém
la ruine de Jerusalem jusq
tablissement de ses murail
huitiéme depuis le rétabli
des murailles de Jerusalem
la mort du Messie ; le ne
depuis la mort du Messie ju
mort de Saint Jean.

La durée du premier inte
été de 1656 ans : c'est une
commune.

La durée du second inte

été selon le nouveau systeme de 1077 ans.

Les preuves de cette durée sont dans une Dissertation, inserée dans nos Memoires du mois de Mars 1703; & dans la défense de cette Dissertation inserée dans les Memoires du mois d'Août de la même année.

Le troisiéme intervalle, si nous en croyons l'Auteur à duré 193. ans. La preuve en est détaillée soigneusement dans la Table. On peut l'établir en deux mots : Abraham fut appellé à 75 ans : Jacob né lorsque Abraham avoit cent soixante ans, en avoit cent sept quand Joseph fut vendu.

L'Ecriture a marqué nettement en deux articles toute la durée du quatriéme intervalle : elle compte quatre cens trente ans depuis le commencement de la captivité d'Egypte jusqu'au jour que les Israëlites sortirent d'Egypte : elle dit que leur marche a duré quarante ans ; ces deux nombres joints font 470. Les difficultez que proposent ceux qui abregent le séjour des Israëlites

Le sixiéme intervalle est de 428 ans, en voici la preuve : Salomon regna trente cinq ans complets depuis qu'il eut achevé de bâtir le Temple l'an quatriéme de son regne : il mourut au commencement de la quarantiéme annnée : la même année Jeroboam se revolta & usurpa l'autorité Royale sur dix Tribus qui renoncérent à la veritable Religion, la quatriéme année du Regne de l'usurpateur. * Depuis ce Schisme des dix Tribus jusqu'à la destruction de Jerusalem & du Temple, 390 ans se sont écoulez selon le sentiment de plusieurs Interprétes qui l'ont appris du Prophête Ezechiel, chap. 4. v. 4. 5. 6. Il faut corriger à l'égard de cette citation la faute que l'Imprimeur a faite dans la Table Chronologique, il y en a encore quelques autres aisées à corriger.

La Chronologie des Rois pleine de difficultez terribles, paroît liée assez naturellement dans la Table dont nous parlons. La Conciliation de l'Histoire des Assyriens, des Mé-

* 2. *Paralip. chap. 11. v. 47.*

des, & des Perses avec l'Histoire Sainte est un autre écüeil de la Chronologie. Nôtre Auteur paroît avoir travaillé cette partie de son Ouvrage avec un soin particulier, & l'on ne peut nier que les nouveaux sentimens qu'il propose n'applanissent presque toutes les difficultez, persuadé qu'on doit préferer Herodote à Ctesias pour l'Histoire des Assyriens & des Médes, comme Xenophon à Herodote pour l'Histoire de Cyrus: il est prêt de soûtenir l'équité de cette préference par des raisons convaincantes. Il s'éloigne fort des opinions ou plûtôt des erreurs vulgaires sur le tems de la ruine de Ninive, sur le Nabucodonosor de Judith, l'Assuerus d'Esther, le Darius Méde.

Le commun des Chronologues attaché aux fictions de Ctesias, est étrangement embarrassé de trouver sous Ozias, Joatham, Ezechias, des Rois de Ninive, qu'Arbace fondateur de l'Empire des Médes aura brûlée long-tems auparavant. Si Ctesias en est crû, ils sont reduits à rebâtir promptement Ninive qu'ils

ont trop tôt détruite, & à former ſans aucune autorité un nouvel Empire des Aſſyriens. Le P. Tournemine s'eſt défié de Cteſias. Herodote, Xenophon, & quelques fragmens d'Anciens Hiſtoriens, comparez avec les Ecrivains ſacrez lui ont fait connoître. 1. Que Ninive n'a été détruite qu'une fois, ſix cens dix neuf ans avant JESUS-CHRIST, la vint deuxiéme année de Joſias. 2. qu'il n'y a eu que quatre Rois des Médes; Deioce; Phraote, c'eſt l'Arphaxad de Judith; Ciaxare, c'eſt l'Aſſuerus de Tobie; Aſtiage, c'eſt l'Aſſuerus d'Eſther, le Darius Mede de Daniel, le Ciaxare de Xenophon: car le P. Tournemine prouve par l'âge de Cyrus, qu'il eſt petit fils du troiſiéme Roi des Médes & neveu du quatriéme. 3. Il fera voir que Ciaxare, Aſtiage, Aſſuerus, ne ſont pas des noms differens, mais le même nom exprimé ſelon differentes dialectes de la langue qu'on parloit alors dans la Medie; que ce n'eſt pas un nom propre, mais un nom de dignité, qui ſignifie General d'Armée, Empereur, titre affecté

par les derniers Rois Medes, que le nom propre du troisiéme de ces Rois étoit Pharnace, & le nom du quatriéme Darius.

Une autre découverte de nôtre Auteur, qu'il doit au fameux Canon des Rois de Babylone, dont Ptolomée s'est servi, c'est d'avoir trouvé dans Assaradon le Nabucodonosor de Judith ; découverte qui fixe le tems de la délivrance de Bethulie à la 28e. année de Manassés. Assaradon au reste est selon le même Auteur l'époux de Semiramis, & il espere que l'évidence de ses preuves terminera les contestations des Chronologues sur le tems auquel cette Heroïne à vécu.

Le Septiéme intervalle est dans la Table dont nous parlons de 127 ans : c'est le Canon des Rois de Babylone comparé à l'Ecriture qui détermine cette durée. C'est dans cette partie de la Chronologie de nôtre Auteur qu'on voit les actions de Nabucodonosor Conquerant superieur au grand Alexandre, disposées par années, l'Epoque du regne de Cyrus, qu'on regarde avec raison

du retour d'Esdras à Jerus
qu'il montre avoir été la mên
née que Nehemie y est reven

Le huitiéme intervalle est d
tre cens quatre vints dix ans.
teur dans cette partie de son
vrage, dissipe assez heureuse
les contradictions apparentes
deux Livres des Machabées.

Il croit le Sauveur né l'an
cens cinquante de la Ville de
le vint cinq Décembre: les r
dont il appuye ce sentiment d
res lui sont propres.

Il met le baptême de J

nous étendre assez, pour faire remarquer le nouveau jour qu'il a donné à plusieurs endroits de l'harmonie Evangelique. Pour la mort du Fils de Dieu, il la place comme le Concile de Césarée de Palestine l'an trente un de l'Ére Chrétienne, le 23. Mars, dans le tems qu'on devoit selon la Loi immoler l'Agneau Pascal.

Le neuviéme & dernier intervalle, qui est de 67. ans, contient l'Histoire Apostolique reduite à une Chronologie exacte. Cappell, & Pearson ont travaillé sur le même dessein; leur travail n'a pas été inutile au Pere Tournemine, mais il a corrigé plusieurs fautes qui avoient échappé à ces grands hommes. On pourra juger de l'utilité du nouveau systeme, pour entendre les Prophêtes par l'explication de la prédiction d'Isaïe chapitre 7. v. 8. *Encore soixante cinq ans & Ephraim ne sera plus un peuple :* Prophetie que les Interprétes desesperoient presque d'éclaircir. Le sens que nôtre Auteur lui donne à l'année du monde quatre mille deux cens vint est si naturel, & l'é-

venement qui ſelon lui a rempli cet Oracle d'Iſaïe, eſt ſi bien marqué dans l'Ecriture, qu'on ne comprend pas comment on a cherché d'autres ſens dans les paroles du Prophête.

ARTICLE LXII.

HISTOIRE DE LA POESIE Françoiſe &c. A Paris chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques 1706. *in* 12. *pages* 336.

IL ſemble que nôtre ſiécle étoit le vrai tems de donner au Public, une Hiſtoire complette de la Poëſie Françoiſe. On pouvoit bien dans les ſiécles précedens en repreſenter l'origine & les progrés; mais il falloit attendre juſqu'à nos jours pour en découvrir toute la perfection. En effet on doit dire du regne de LOUÏS LE GRAND, par rapport à la Poëſie Françoiſe, ce que nôtre Auteur dit du regne d'Auguſte, par rapport à la Poëſie Latine; que c'eſt preciſément-là qu'il faut fixer la veritable Epoque de ſa derniere perfection.

Mr. Merveſin a crû qu'il ne ſe-

roit pas inutile de reprendre les choses d'un peu plus haut. Il fait remonter l'origine de la Poësie jusqu'à Moyse. Les deux Cantiques qui nous restent de ce sublime Ecrivain, ont toûjours été admirez comme d'excellentes productions d'un esprit Poëtique, & le respect qu'on a pour ce grand homme ne doit pas nous empêcher de le regarder comme le premier de tous les Poëtes. David, Salomon, & d'autres Prophêtes se sont formez sur ce modelle. Les Connoisseurs trouvent dans leurs Ouvrages ce merveilleux & ce sublime, qui font un des plus grands ornemens de la Poësie. Les Arabes, les Syriens, les Egyptiens, les Perses, & les Ioniens ont toûjours aimé les discours figurez & les allegories. Comme la Poësie étoit conforme à leur inclination, ils s'y attachérent dès qu'ils en eurent connoissance. La Poësie passa de l'Ionie dans la Gréce, & des Grecs elle se communiqua aux Romains. Ce seroit trop nous écarter dans l'abregé que nous entreprenons, si nous voulions conduire l'histoire de la

Poësie Grecque & Latine, jusquà la perfection qu'elle acquit parmi des peuples, qui sembloient nez pour faire sortir tous les Arts de la mediocrité où ils avoient été jusqu'à leur tems. C'est l'histoire de la Poësie Françoise qu'on nous promet, & c'est à elle que nous devons nous borner.

Dés que les François eurent fondé dans les Gaules cette vaste Monarchie qui depuis plus de 1200 ans, s'est maintenuë sans aucune interruption, on y vit fleurir les Sciences & les beaux Arts. Certains Poëtes qu'on nommoit *Fatistes*, composoient de petits Ouvrages qu'ils faisoient chanter à des chœurs qui étoient accompagnez de danses. Cet amusement avoit quelque ressemblance à celui des Grecs qui donna naissance au Poëme Dramatique. On ne voit pas cependant que la Poësie ait fait aucun progrés sous les Merovingiens. Ce fut, selon nôtre Auteur, sous le Regne de Louïs le Débonnaire successeur de Charlemagne, que la langue changea dans toute la France. Ce ne fut

plus, continue-t'il, qu'un mélange bizarre de Latin, de François & de Gaulois qu'on appelloit alors Roman rustique. Cette revolution de langage, à ce que croit Mr. Mervesin, força les Muses à garder long-tems le silence; & ce ne fut, selon lui, que sous le regne de Loüis le Jeune qu'elles commencérent à se réveiller de l'assoupissement où elles avoient langui pendant si long-tems.

Les Troubadours ou *Trouvaires* qui succedérent aux *Fatistes*, vers le commencement du douziéme siécle se distinguérent dans la Provence. La chaleur temperée du climat inspire aux habitants une agreable vivacité d'esprit, qui les rend plus propres à cultiver la Poësie. Ils n'ont pas inventé l'art de rimer; mais on ne doit pas leur refuser la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille le veritable agrément de la rime. Jusqu'à eux elle étoit indifferemment placée au commencement, au repos, & à la fin du vers. Ils la fixérent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer.

& de Danse. Lambert le C
& Alexandre de Paris s'associ
pour traduire l'histoire d'Al
dre; ils n'employérent que de
de douze syllabes, qu'on ap
dés lors Alexandrins du nom
Heros, ou peut-être de celui
des deux Poëtes. On s'app
qu'un vers de douze syllabe
point de grace quand il etoi
tout d'une haleine; pour y
un repos, on en fit deux partie
nous appellons *hemistiches*.

Il sembloit que la Poësie Fra
se s'approchoit de sa perfection
pendant elle commença à dé
sous Philippe le Bel: la fureu

de Toulouse appella dans cette Ville tous les Poëtes & les *Troubadours* du voisinage. Elle proposa une violette d'or à celui qui feroit les plus beaux vers, & donna ensuite un fonds dont le revenu devoit être employé à perpetuer l'émulation. Les Magistrats de Toulouse entrérent parfaitement dans les intentions de cette illustre Fondatrice: Ils ajoutérent deux prix, qui furent un souci & une églantine. Ceux qui jugeoient des piéces qu'on présentoit étoient appellez *les Mainteneurs de la gaye science*. On distribuoit les prix le premier jour de May; & cette institution prit le nom de *Jeux floraux*, qu'elle conserve encore aujourd'hui. On faisoit ordinairement un chant de trois ou quatre stances, le dernier vers de la premiere devoit servir de refrain aux autres: & parce qu'on addressoit cet Ouvrage au Roi on l'appelloit *Chant Royal*: on fit ensuite des Balades, qui étoient moins longues que le Chant Roïal. C'est de ces deux espéces de Poësies que sont venus le *Lay*, le *Virelay*, le *Rondeau*, le

bla avoit épuisé le genie des François. Les Rimeurs desei de contenter l'esprit & l'o cherchoient à plaire aux yeı s'appliquoient à faire differe: gures par l'arrangement dc de toutes les espéces. Les u moient des Croix & des Tria les autres des Rateaux & de: ches : & c'est au mauvais g ce tems qu'on doit l'inventı Rimes batelées, couronnées, nisées, & mille autres puerili reilles.

François Corbeuil releva la Poësie Françoise de l'état ı ble où elle se précipitoit tı jours : il donna à ses vers ce simple & naturel, que dem genie de la langue Françoil

lement fut plus indulgent, & se contenta en faveur de son genie pour les vers, de le condamner à un bannissement perpetuel.

On ne sçait si le succés des Ouvrages de Villon desespera les Poëtes de son tems, ou si le mauvais destin de l'Auteur leur rendit son art méprisable : mais on ne voit pas que sous les Regnes suivants la Poësie Françoise ait fait de grands progrés. Ce ne fut que sous François premier qu'on fit de nouvelles découvertes. Ce Prince aimoit la Poësie, & s'en faisoit quelquefois un amusement agreable. Marguerite de Valois sœur du Roi & Reine de Navarre, se faisoit honneur de proteger les gens d'esprit, & les bienfaits qu'ils répandoient l'un & l'autre sur eux en attirérent beaucoup en France.

Clement Marot fut un de ceux qui se distingua d'avantage : comme il avoit l'esprit vif, agreable & enjoüé, il fit parler les Muses dans un style aisé & badin sans tomber dans la bassesse. Il est le premier qui ait fait en François des Elegies &

des Epigrammes : mais s'il n'a pas l'honneur de l'invention des Epitaphes & du Rondeau, il a du moins celui de les avoir portez plus loin que personne n'avoit fait avant lui.

Melin de Saint Gelais parut à peu prés dans le même tems, & partagea avec Clement Marot l'encens que celui-ci s'étoit attiré tout entier jusques-là. Il sçût même donner un tour si naturel à ses vers qu'il l'emporta par cet endroit sur son rival au jugement de la Cour.

La Poësie avoit déja acquis le tour fin & naturel qui en fait le principal agrément ; mais il manquoit encore aux vers la douceur & l'harmonie, qui en font la perfection. Du Bellay s'attacha à cette partie de la versification & y réüssit assez bien. Il osa proposer les loix étroites du Sonnet, qu'il reduisit au point où nous le voyons aujourd'hui. Peu de gens ont attrapé le degré de perfection que demande cette sorte de Poësie. Mais telle est, selon la pensée de Montagne, la folie des hommes de se faire en tout des régles qu'ils ne peuvent pas suivre.

May 1706.

Au commencement du regne de Henri II. la Poësie ne brilloit pas en France. Marot avoit été chassé du Royaume à cause de ses excés & de ses emportemens contre la Religion. Saint Gelais joüissoit en repos de sa réputation. Du Bellay avoit absolument renoncé aux Muses. Mais dés que ce Prince fut paisible sur son trône, il sçût donner de l'émulation aux habiles gens.

Ronsard se distingua d'abord des Poëtes qui parurent sur les rangs; mais à force d'entasser de l'érudition étrangere dans ses piéces il se rendit inintelligible, & chacune de ses productions avoit besoin d'un commentaire. Il est le premier des Poëtes François qui ait donné des Odes de sa façon, qu'on a depuis consacrées aux sujets heroïques.

Beleau s'apperçût du défaut qui rendoit Ronsard moins agreable. Il s'appliqua à polir son style & à faire des peintures naturelles de tout ce qu'il vouloit exprimer : il réüssit si bien qu'on l'appella le Poëte de la nature.

Desportes contribua beaucoup à

purger la Poësie Françoise du Bar barisme, qui s'y introduisoit de tems en tems: il se fit comme Beleau une loy d'éviter l'obscurité & l'érudition affectée de Ronsard. Il se forma sur les Poëtes Italiens & apprit d'eux à répandre dans ses vers un noble enjoüement, sans les imiter dans un brillant recherché qui est infiniment opposé au genie naturel de langue Françoise.

Du Bartas, Passerat, Bertaud Evêque de Sées, & du Perron, nous nous ont laissé à peu prés dans le même-tems des modelles, où l'on trouve une infinité de belles choses à imiter, à la reserve de quelques expressions moins pures qu'il faut pardonner à l'usage d'un siécle où la langue se perfectionnoit tous les jours.

Mais à peine Malherbe fut-il monté sur le Parnasse qu'il y établit une réforme encore plus sévere. Il en corrigea entierement le langage, & bannit des vers les *hiatus*, les enjambemens, & toutes les negligences qu'on avoit excusé jusques-là à cause du grand nombre de loix

qui paroiſſoient trop gêner les Poë-
tes François. Ses Ovrages ſe répan-
dirent bien-tôt de la Provence, où
l s'étoit établi, dans le reſte du
Royaume, & il fut generalement
reconnu comme le premier des Poë-
tes, qui avoit bien ſenti les verita-
bles beautez de la Poëſie Françoiſe.
Mr. du Perron l'introduiſit à la
Cour, & le Roi dont les plus fortes
[illegible]clinations n'étoient pas pour les
[illegible]etes ne laiſſa pas de le diſtin-
[illegible]r.

[illegible]egnier s'a[illegible]ndonna à la paſſion
n[illegible]relle [illegible] avoit de ne point dif-
fi[illegible] le[illegible] défauts qu'il remarquoit.
Il [illegible]eveu de Deſportes, & le
g[illegible]oëtique lui étoit hereditaire.
[illegible]oit à ſouhaiter qu'il eut obſer-
[illegible] en écrivant, cette bien-ſéance
[illegible]nt les Muſes Françoiſes ne s'écar-
[illegible]nt jamais ſans ſe des-honorer. A
[illegible]la prés il avoit de grandes per-
[illegible]ctions : & s'il ne fut pas aſſez cor-
rect ni aſſez reſervé, on peut dire
au moins qu'il travailla de genie &
qu'il eſt un Auteur Original.

Le Marquis de Racan, & Menard
Préſident au Préſidial d'Aurillac, fu-

lui aſſura un aſyle contre l
vais goût & l'ignorance ,
voient déja tant de fois obſ
Meſſieurs Gombault, Conra
Habert, l'Abbé de Cériſi, Mal
Seriſay, & quelques autres
guez par leur eſprit, s'aſſem
ſouvent pour ſe communiqu
Ouvrages ; & leurs aſſemblé
nérent naiſſance à l'Academi
çoiſe, qui fut enſuite établi
ſoins du Cardinal de Richel
par un Edit de Sa Majeſté.

C'eſt ici, comme nous l'a
marqué en commençant cet
l'heureux tems où la Poëſie
acquerir ſa derniere perfect
on peut dire ſans flater nô
cle, qu'il n'eſt point de g

bien que nous, ce qu'il nous resteroit à dire là-dessus.

Le celebre Mr. de la Fontaine avoit à la verité dans l'antiquité, des modelles à suivre dans ses fables, que toute la France admire & admirera toûjours, tandis que le bon goût s'y maintiendra. S'il a manqué de quelques-unes des qualitez, qui rendoient Phedre recommandable, il en a assûrément de singuliéres que Phedre n'avoit pas.

Mr. Despreaux a rendu à la Satyre la pudeur & la modestie, que Regnier avoit paru regarder comme incompatible avec la liberté que demande cette sorte d'Ouvrage.

Quoi qu'il en soit de ces deux genres de Poësie, où nous devons aux Grecs & aux Latins une partie des beautez qui se trouvent dans dans nos Ouvrages; nous pouvons dire sans faire tort à l'antiquité, que quelques-uns de nos Poëtes se sont fait des routes nouvelles. Jamais la Gréce ni Rome n'ont porté la Tragedie & la Comedie au point où l'ont conduite Corneille, Racine, &

Moliere, aprés les nobles efforts de Rotrou & de quelques autres Ecrivains un peu plus anciens.

Le Public qui recevoit avec tant d'applaudissement les piéces de ces grands genies, & qui couroit avec tant d'ardeur à leur representation, ne fut pas insensible à un nouvel essay qu'on fit pour lui plaire. On crut qu'on pourroit unir les charmes de la Musique avec ceux de la Tragedie, & que de beaux sentimens bien chantez feroient encore plus d'impression. On ne fut pas long-tems sans conduire cette tentative à sa perfection. On n'avoit souffert jusques-là sur le Theatre François que des vers heroïques : l'Abbé Perrin essaya de faire une versification Lyrique, que Lambert mit en musique. Mais bien-tôt aprés Lully & Quinault s'étant associez, firent representer des Opera, qui enlevérent tout d'un coup les spectateurs : & quelque agrément qu'ait la nouveauté, on revient encore tous les jours avec plaisir à ces premiers chefs-dœuvre. En effet si les airs de Lully firent valoir les

Tragedies de Quinault, l'heureuse & sublime facilité de cet Auteur fit à son tour bien de l'honneur à la Musique de Lully. Le Theatre François a encore par cet endroit bien de l'avantage sur l'antiquité.

Aussi devons-nous accorder à la Gréce & à Rome, de n'avoir point encore eu en France de parfaits imitateurs de l'Iliade & de l'Enéide: & quoique le Pere Lemoine ait plus approché que personne, de ces excellens modelles dans sa Loüisade; il faut avoüer qu'il est encore demeuré bien loin après eux. Mr. Brebeuf ne crût pas devoir se hazarder à entreprendre un poëme Epique; il se contenta de traduire la Pharsale de Lucain. Son Ouvrage, qui n'avoit point été annoncé, surprit agréablement le Public. Bien des gens auroient souhaité, qu'il eut travaillé sur un Auteur plus accompli: mais ses Critiques mêmes des plus déclarez n'ont pû s'empêcher de reconnoître dans lui une belle imagination, une noble hardiesse, & de tems en tems des ex-

pressions heureuses qui surprennent & qui enlévent.

Nôtre Auteur remarque encore que les François ont un genie singulier pour tourner agreablement une chanson. Non seulement les anciens ne leur ont point servi en cela de guides ; mais les Nations voisines n'ont point encore entrepris de les imiter en ce point. Toûjours prêts à celebrer les differens évenemens qui se présentent, ils devancent souvent les Gazetiers, & quelquefois par un Vaudeville ils piquent plus sensiblement que ne feroit la plus sanglante satyre. Un Prince d'Italie qui a beaucoup d'esprit est si convaincu, que nos Poëtes font des chansons infiniment spirituelles sur tout ce qui arrive, que quand on lui apprend quelque nouvelle qui regarde la France, il demande d'abord : E *la canzone?*

Finissons cet extrait par convenir avec nôtre Auteur, que le Parnasse François doit beaucoup aux femmes qui l'ont cultivé avec soin. Il est certaine espéce de vers, où le sentiment s'exprime au moins aussi naturelle-

ment par leur bouche, que par celle de nos Poëtes les plus estimez.

Ceux qui sont instruits de ce qui regarde la Poësie Françoise, trouveront qu'il manque ici bien des choses qui auroient pu leur faire plaisir : mais on ne peut pas inserer dans un extrait toutes les remarques qui sont répanduës dans un Livre, & l'on ne devroit pas d'ailleurs trouver mauvais qu'il en eut échapé plusieurs à un Auteur, qui donne le premier une Histoire universelle de la Poësie Françoise. Un Ouvrage de cette nature demande bien de la recherche & de l'exactitude, & n'arrive pas tout d'un coup à sa perfection.

ARTICLE LXIII.

AN ESSAY TOWARDS A proposal &c. C'est à-dire. *Un essay pour la réünion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique &c. Par un Ministre de l'Eglise Anglicane.* A Londres 1704.

ON a vû la premiere partie de cet Ouvrage dans les Memoires du mois précedent. Le Ministre Anglois examine dans celle-ci les autres Dogmes, qui pourroient empêcher les Protestans d'entrer dans la Communion Catholique. Il traite ces questions avec la même methode & la même clarté. Il expose d'abord la doctrine de l'Eglise, & il fait voir ensuite que des personnes distinguées dans l'Eglise Anglicane, ont professé cette même Doctrine, ou du moins s'en sont si fort approchées, qu'il n'y a qu'une malheureuse opiniâtreté qui les puisse détourner d'éteindre le Schisme qui désole l'Eglise.

De la Messe. L'Auteur assure ici

ecteurs qu'aprés une exacte
rche du sentiment de l'Eglise
olique touchant la Messe, il a
vé que les Catholiques préten-
seulement imiter & faire la
e chose que fit le Sauveur la
e de sa passion; car c'est alors,
t-ils, qu'il donna à ses Apôtres
leurs successeurs, le pouvoir
onsacrer le pain & le vin, &
changer la substance en celle
on corps & de son sang. Il leur
a en même tems un commande-
t exprés de ce qu'il avoit fait.
omme c'est JESUS-CHRIST
e que les Catholiques croyent
r à Dieu, ils appellent com-
iément cette oblation un Sa-
ce.

es differens noms qu'on lui don-
e doivent point faire de pei-
ux Protestans. C'est tantôt *un
ifice non sanglant*; parce que le
veur y est offert sous les espéces
pain & du vin. Tantôt c'est *un
rifice de commemoration*; parce
en l'offrant à Dieu nous rappel-
dans nôtre memoire tout ce
JESUS-CHRIST souffrit pour

nous sur la Croix. On l'appelle aussi *un Sacrifice de Propitiation*; parce que la vertu de la mort & de la Passion de JESUS-CHRIST nous est appliquée par le moyen de cette oblation divine &c. C'est-là en peu de mots tout ce que l'Eglise Romaine enseigne aux fidelles touchant le Sacrifice de la Messe. *Conc. Trid. Bellarm, Veron &c.*

On ne disconvient pas ici que la plûpart de ceux qui font profession de la Religion Protestante, ne soient tres-éloignez d'embrasser cette doctrine. Il est cependant certain que de Sçavans hommes de cette communion l'ont publiquement soûtenuë dans leurs écrits.

On trouve dans la premiere Liturgie que nous ayons eu en Angleterre depuis la Réformation, qu'on y observoit les mêmes ceremonies de la Messe, qu'on y offroit le même Sacrifice & de la même maniere qu'on l'offre aujourd'hui dans l'Eglise Romaine. Il est vray que les Lettres patentes du Roi Edoüard VI. pour autoriser cette Liturgie, portent *qu'on avoit ôté de*

la Messe des abus & des superstitions que les Papes y avoient introduites, qu'on n'y avoit laissé que la pure Doctrine de Jesus-Christ, telle qu'on l'avoit apprise des Apôtres & des premiers Peres de l'Eglise. Cette Liturgie fut universellement approuvée. Tous les Prélats du Royaume la reçûrent & s'en servirent dans leurs Eglises. Sancroft Archevêque de Cantorbery l'appelle *l'Oeuvre de Dieu inspirée par le Saint Esprit* &c.

Du tems de la Reine Elizabeth & du Roy Jacques I. les Theologiens Protestans commencérent à varier sur cet Article: les uns convenoient que le corps de Jesus-Christ étoit un vrai Sacrifice; les autres le nioient, & soûtenoient hautement qu'*il falloit bannir de l'Eglise ces restes du Papisme.*

Thorndik, qui passe avec raison pour un des principaux ornemens de l'Eglise Anglicane, ne croit pas qu'*on puisse nier que le Corps & le Sang de Jesus-Christ, ne soient présens au Sacrement de l'Eucharistie independamment de la foi de celui qui reçoit les espéces..... Que le Corps*

de Jesus-Christ est un vrai Sacrifice... Que c'est le même Sacrifice qui fut offert pour nous sur la Croix.... Que ce Sacrifice est propitiatoire, impetratoire, &c.

L'Evêque Forbés ne se contente pas de dire que *le Corps de Jesus-Christ est un vrai Sacrifice*. Il prétend faire voir que *c'étoit là le sentiment unanime de toute l'antiquité*. Le Lecteur peut consulter ce qu'il a écrit sur ce sujet, *de Euch. l.* 3. *c.* 1. §. 10. & *c.* 2. §. 12.

Nôtre Auteur finit enfin cet article par les paroles de Grotius, *l. de Christ. Sacrif.* Ce grand homme y reconnoît que le Sacrement de l'Eucharistie *est un vrai Sacrifice; que S. Augustin, Eusebe & presque tous les anciens ont reconnu cette verité; qu'il n'y a que des esprits prévenus par la nouveauté, ou aigris par la passion qui puissent y trouver à redire.*

De la Communion sous une espece. Les Catholiques ne croyent pas que les paroles de JESUS-CHRIST, *Prenez & beuvez*, renferment un commandement fait à tous les hommes, de recevoir le Sacrement sous

les deux espéces. Ce précepte, disent-ils, ne regarde que les seuls Apôtres & leurs successeurs. Ils avoüent cependant que les premiers Chrétiens, recevoient communément l'Eucharistie sous les deux espéces; mais ils maintiennent en même tems que cela ne se faisoit pas en vertu du précepte. C'est selon eux un point de pure discipline dont l'Eglise peut dispenser: la raison qu'ils en apportent, c'est que la pratique de la primitive Eglise sur cet article à varié, selon les differens inconveniens qui naissoient de l'usage du Calice.

Nous convenons tous, dit nôtre Auteur, que les Solitaires qui vivoient dans le désert, les malades, les voyageurs, les enfans &c. ne recevoient que les seules espéces du pain. Cassandre & Grotius avoüent même que du tems de Saint Leon & de son successeur Gelase, dans quelques Eglises particuliéres l'usage du Calice n'étoit point permis aux Laïcs. Ajoutez à cela que l'histoire Ecclesiastique marque qu'avant le Concile de Constance, quel-

a observer cette pratique.

Nôtre Auteur conclut de ceci, que la Communion sc deux espéces, n'a jamais été dée par l'Eglise Romaine c une matiere de précepte. L' Grecque, dit-il, toûjours tive à contredire l'Eglise L n'auroit pas manqué de r cet usage, de donner la munion sous les seules espéc pain : elle a cependant gar profond silence sur cet ar marque certaine qu'elle ne t pas que les paroles de Jesus-C *Prenez & beuvez*, renfermass précepte general.

Nos meilleurs Auteurs, dit nistre Anglois, sont d'accor les Catholiques sur ce point.

Sçavans Prélats de l'Eglise Anglicane, avoüent que l'usage de donner la Commun̄ion sous les seules Espéces du pain, n'est point contraire à la parole de Dieu ; & par consequent, dit nôtre Auteur, selon la sixiéme régle que nous avons posée, cet usage ne doit point être un obstacle à nôtre réünion avec l'Eglise Romaine.

Du Purgatoire. Il est expressément marqué dans les 39 *articles*, que l'Eglise Anglicane a rejetté dés son établissement la Doctrine Catholique touchant le Purgatoire, comme n'étant pas suffisamment appuyée sur l'Ecriture. Il faut cependant avoüer que depuis ce tems-là, les plus Sçavans Prélats de cette Eglise, ont publiquement soûtenu qu'il étoit utile & salutaire de prier pour les morts. Sheldon Archevêque de Cantorbery, & Blanford Evêque de Worcester assurent que *la pratique de prier pour les morts est aussi ancienne que le Christianisme .... Qu'ils avoient coûtume de prier Dieu tous les jours pour le repos des ames trépassées &c. Conf. avec la Duchesse d'York.*

nes infiniment distinguées dai
glise Anglicane , avoient c
sées quelque tems avant leu
Voici ce qu'on lit sur la tor
premier : *Exuviæ Isaaci Asapl
manum Domini depositæ . . . .
transeuntes in domum Domini ,
orationis , orate pro conservo ve
inveniat misericordiam in die .*
Celle de Thorndik montre qu
toit pas moins convaincu de l
té Catholique : *Hic jacet corp
berti Torndik . . . . Tu Lector
ei & beatam in Christo resurre
precare.*

On voit par ces témoignag
le Ministre Anglois , que pl
personnes illustres parmi no
regardé la doctrine du Pur
comme Orthodoxe & tre

verité par les seuls textes de
ıture , on ne peut cepen-
nier que les premiers Peres ne
ıt apprise des Apôtres. Mr.
taigu & quelques autres Pré-
sont de ce même sentiment.
est vrai, dit nôtre Auteur, que
39 *Articles* dressez par ordre de
.eine Elizabeth, ne nous per-
tent point de recevoir comme
:le de foi , une Doctrine qui
se trouve point formellement
quée dans l'Ecriture. Mais For-
, Montaigu, Gunning &c. ré-
dent à cette objection. *Nôtre*
'e, dit le premier, n'a jamais en-
is de décider par sa seule autorité,
lifficultez qui se rencontrent dans
arole de Dieu ; elle a recours à la
lition de l'Eglise primitive, elle con-
: les premiers Peres, ces fidelles dé-
aires des sentimens de Jesus-Christ
e ses Apôtres.

'Ecriture nous parle, dit Montaigu,
Paradis & de l'Enfer, si quelqu'un
roit delà qu'il n'y a point de Pur-
ire, son raisonnement ne seroit point
:luant. Car il est certain que nous
'ons plusieurs choses qui ne sont

pas expressément marquées dans l'Ecriture. Mont. app. p. 1361.

Gunning prétend que tous les fidelles sont obligez de recevoir les Traditions Apostoliques &c. *Discours sur le Carême.*

Au reste les abus qui se sont glissez de tems en tems dans l'Eglise, à l'occasion de cette doctrine du Purgatoire, ne doivent pas empêcher les Protestans Anglois d'embrasser la Communion Catholique que nôtre Auteur propose. Le Concile de Trente est le premier à condamner de tels abus, il enjoint expressément aux Evêques de les reformer. Ainsi selon nôtre seconde régle ces abus ne doivent pas être une occasion de Schisme.

Du nombre des Sacremens. Il seroit inutile d'exposer ici la créance de l'Eglise Catholique sur le nombre des Sacremens. Les plus ignorans parmi nous, dit l'Auteur de cet Ouvrage, sçavent qu'elle en admet sept; & si on rendoit justice à cette même Eglise, nous en conviendrions avec elle. Il est vrai que le Catechisme dont se sert l'Eglise Angli-

cane, *n'en reconnoît que deux absolument necessaires au salut*, les Catholiques eux-mêmes en tombent d'accord; mais on ne trouvera pas une seule décision de l'Eglise Anglicane qui exclud positivement les autres.

La Liturgie qui parut en Angleterre du tems d'Edoüard VI. parle de la Confirmation & de l'Extreme-Onction de la même maniere qu'en parlent les Catholiques.

Mr. Montaigu qui étoit parfaitement instruit des sentimens de l'Eglise Anglicane, assure qu'il y a d'autres Sacremens que les deux dont parle le Catechisme Anglois. Calvin, dit ce Sçavant Prélat, a reconnu que l'Ordre étoit un Sacrement. *Sacramentum esse concedo inter ordinaria non numero.* Delà vient, continue-t'il, que les plus habiles Théologiens parmi les Protestans, regardent la dispute qui s'éleve de tems en tems sur cette matiere, comme une question de nom, dont les deux partis conviendroient, si on ôtoit l'embarras des termes.

De la Confeßion. Il se trouve quelquefois, dit le Ministre An-

glois, des ennemis de la paix qui semblent se revolter au seul mot de *Confeßion* : c'est selon eux un sacrilége d'aller à un homme pour la rémission de ses péchez : c'est abandonner Dieu pour mettre sa confiance dans la créature : c'est ouvrir une porte aux plus infames desordres, que de ne demander pour toute satisfaction que le simple aveu que le Pénitent en doit faire au Prêtre. On entend tous les jours en Angleterre ces accusations odieuses, qui ne servent qu'à aigrir les esprits, fomenter la division, & étendre le Schisme dans l'Eglise.

Nôtre Auteur entreprend ici d'expliquer en peu de mots, la Doctrine de l'Eglise Catholique touchant la Confession. Il fait voir ensuite que les plus celebres Ecrivains de l'Eglise Anglicane conviennent, que cette doctrine telle qu'elle est enseignée & pratiquée dans l'Eglise Romaine n'a rien que d'orthodoxe.

1°. La liturgie dont on se sert aujourd'hui en Angleterre, oblige *les fidelles à se confesser avant que de se présenter à la sainte Table.*

2°. Les Ministres qui visitent les malades doivent leur insinuer la necessité de la Confession : *la pratique de la Confession*, dit Mr. Montaigu, *est tres-ancienne dans l'Eglise . . . l'usage en est Saint, les biens qu'on en retire sont grands . . . . Elle est utile à tout le monde, mais necessaire aux moribonds & à ceux qui ont la conscience troublée.*

Pour ce qui est de l'absolution, la même forme dont se sert l'Eglise Romaine est en usage parmi nous. Il est vrai que plusieurs de nos Auteurs la croyent seulement *déclaratoire* ; mais d'autres comme Mr. Gomber, l'Evêque Andrews &c. soûtiennent qu'elle est absoluë & judiciaire.

De la fidelité dûë aux Souverains. On auroit de la peine à croire que les Protestans dûssent reprocher aux Catholiques, que l'Eglise Romaine ne les oblige point à garder la fidelité dûë à leurs Souverains. C'est cependant là, si on croit quelques Auteurs Anglois, un grand obstacle à leur réünion avec cette Eglise ; mais rien n'est plus injuste

qu'un tel reproche. L'Eglise Romaine a constamment enseigné, que les sujets d'un Prince ne peuvent, sous quelque pretexte que ce soit, se soustraire à son obéïssance. Les enfans de cette Eglise pratiquent à la lettre cette doctrine, & si quelques Auteurs ont eu la temerité d'écrire le contraire, ils ont été dés là même abandonnez de tous les autres.

On sçait, dit nôtre Auteur, que la conspiration découverte en Novembre 1605. sera éternellement la honte des Catholiques; mais on sçait aussi que la mort cruelle que souffrit Charles I. sera toûjours l'opprobre des Protestans.

On a tort, disent les Catholiques, d'attribuër à toute une Eglise les fautes personnelles, dont elle ne peut être responsable. Tréze personnes presque toutes de la lie du peuple attentent à la vie de leur Souverain. La trame fut conduite si secrettement, que les Catholiques dispersez à la Cour & dans les differentes Provinces du Royaume n'en eurent aucune connoissan-

ce. La conſpiration fut enfin découverte, les coupables furent punis, & le crime fut également déteſté des Proteſtans & des Catholiques. Jaques I. rendit lui-même juſtice à ces derniers ; il aſſura qu'*il étoit perſuadé que ſes ſujets Catholiques ne trempoient point dans cette infame conjuration &c.* Speed, Baker, Oſborn, tous Hiſtoriens Proteſtans & dont le témoignage ne peut être équivoque, diſculpent les Catholiques de ce crime. Mais nos Proteſtans, dit l'Auteur de cet Ouvrage, comment pourront-ils ſe juſtifier du parricide commis en la perſonne de Charles I. S'il étoit permis ici d'uſer de récrimination, les Catholiques pourroient nous objecter une infinité de faits odieux, qui marquent que la cruauté & la violence ont été de tout tems l'appanage de l'Egliſe Réformée. Poltrot, Hubert, Béze, Knox &c. en peuvent fournir des exemples.

La brieveté que nous nous ſommes propoſée dans ces extraits, ne nous permet pas de nous étendre davantage ſur les autres points contro-

verſez entre les deux Egliſes, nôtre Auteur les traite tous avec la même méthode. Il fait voir que des Proteſtans diſtinguez par leur doctrine, les ont crus Orthodoxes, que l'Egliſe Anglicane n'a jamais rejetté de ſa Communion, ceux qui profeſſoient la Doctrine Catholique ſur ces articles. Et il conclut enfin, qu'il n'y a que les ennemis de la paix qui s'oppoſent à cette unité de foi que l'Evangile demande.

ARTICLE LXIV.

DEFENSE DU PARALLELE des Italiens & des François, en ce qui regarde la Muſique & les Opera. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle. 1705. *pp.* 174.

POur voir de quoi il s'agit dans cette défenſe, il faut ſe rappeller que Mr. de la V. s'eſt engagé dans un Livre intitulé, *Comparaiſon de la Muſique Italienne, & de la Muſique Françoiſe*, à faire la Critique

du *Parallele des Italiens & des François*, qui se trouve être du même Auteur que la vie de Cromvel. La réputation de ce dernier Ouvrage pouvoit faire craindre d'attaquer celui qui l'avoit composé : mais plus il y a de peril dans une expedition plus il est brave d'y courir. En effet Mr. de la V. s'est attiré par-là une réponse qui pourroit le piquer, s'il ne s'est pas déterminé à tout : cependant l'Auteur de la vie de Cromvel & du Parallele, pour montrer *jusqu'où il veut porter l'honnêteté* envers son adversaire, déclare d'abord, que bien que celui-ci ait traité *d'impertinences* & de *sotises*, les fautes qu'il a crû voir dans le Parallele, neanmoins lui (Auteur du Parallele) pour désigner celles dont il dit qu'est rempli l'Ouvrage qu'il refute, il se servira *toûjours des expressions les moins desobligeantes* qu'il pourra trouver. D'ailleurs pour donner à la querelle Litteraire, plûtôt un air de plaisanterie que de mauvaise humeur, il regarde dans la suite de son Livre Mr. de la V. comme un nouveau *Gentilhom-*

me de la Manche, le redresseur banal des torts. Il fonde cette Analogie sur ce que l'Auteur de la *Comparaison*, introduisant dans ses Dialogues divers personnages, a pris pour lui celui de Chevalier : car les Chevaliers sont sujets à des coups d'avanture. Le premier point à quoi l'on s'attache n'est pas des moins considerables.

L'Auteur de la Comparaison avoit parlé ainsi de l'Auteur du Paraltele : *Du tems qu'il faisoit l'Histoire de Cromvel sans la sçavoir, & sans y mettre que deux veritez, comme disoit le feu Roi Jaques, p. 5.* Voilà un coup d'Essay de Chevalier qui frappe en l'air, reprend le défenseur du Parallele ; & pour le montrer il cite en particulier plus de 50 ou 60 faits dans l'Histoire de Cromvel qui sont de notorieté publique, & dont quelques-uns même ont été personnels au feu Roi Jaques : de sorte que selon nôtre Auteur Mr. de la V. n'auroit jamais voulu charger de pareilles méprises la memoire d'un grand Prince, s'il n'eût écrit plûtôt en Chevalier un peu emporté

par son feu, qu'en Ecrivain de sang rassis.

Sur le coup porté contre l'Histoire de Cromvel, il est aisé d'imaginer ceux qu'aura pû porter Mr. le Chevalier contre la Musique Italienne: Par exemple quand il soûtient que *les Italiens prononcent mal en chantant*, p. 22. Mais, demande nôtre Auteur, si les Italiens ne sçavent pas eux-mêmes prononcer leur langue, qui le leur apprendra? Sera-ce un homme qui ne l'entend point, tel que Mr. le Chevalier? De plus celui-ci avance, que *les Chanteurs Italiens serrent tous les dents*, pag. 22. Il est évident à quiconque les a pratiquez, qu'au contraire ils ouvrent la bouche excessivement: le Chevalier ajoute que dans leurs roulemens, *ils la tiennent ouverte des quarts d'heure entiers, sans remüer la langue ni les levres*, p. 22. Mais à moins qu'on n'en fasse des Magiciens, comment supposer qu'ils tiennent la bouche ouverte un quart d'heure entier sans respirer, & ce qui seroit encore plus magique sans remüer *la langue ni les levres*? Les

voir; par exemple, que la
Italienne *est moins propre à la*
que l'Arabe, p. 19. Qu'elle e
pable de fournir des terme
expressifs; Que les Italiens
pas propres à l'art de la M
pour les Opera; Que les Ita
tiennent enterrez dans l'ol
de leur patrie. L'Auteur du l
le juge, que plusieurs croire
y aura du ridicule à vouloir
sérieusement de pareilles p
tions. Peut-être seroient-e
doucies si l'on entroit dans
de celui qui les a avancées
nous a donné lieu de croi
ne prétendoit pas qu'on les
fort à la lettre. Dans un sty
vif, c'est plus l'imaginati
vent qui s'exprime, que le

sentir des contradictions dans son adversaire ; comme quand il le reléve , en lui disant qu'il a comparé la Musique Italienne a des *entremets*, des *confitures*, des *daubes*, des *sauces bien friandes*, des *vins muscats*, de l'eau de Cette,& du Pitrepite p.221 ; & la Musique Françoise a des *potages*, des *compôtes*, des *poulardes*, du *veau de Normandie* &c. D'où Mr. le Chevalier conclut que comme la Musique Italienne est la plus piquante, elle vaut mieux pour un ragout : cependant cette musique de ragout, est celle dont il dit ailleurs que *les agrémens sont fades*.

On n'épargne pas non plus l'Auteur de la Comparaison sur diverses manieres de parler , qui paroissent sans construction dans son Livre. Il y en a même qu'on n'épargne pas d'avantage , bien qu'elles ne manquent pas de construction, comme celle-ci , *puisque vous voulez que nous retournions à nos moutons , dont je m'écarterois volontiers avec Madame* &c. Le Critique ne trouve pas cette expression fort heureuse ni fort noble , non plus que les sui-

vantes, pag. 40. *Vous prétendez donc, le beau Monsieur*, & pag. 62. *Un air long comme une Histoire.*

Les derniéres pages de ce Livre, fournissent quelque chose qui tombe sur le fonds de la question principale, si la Musique Italienne est plus parfaite que la Françoise. Nôtre Auteur la rapporte pour autoriser le parti qu'il a semblé favoriser, & pour montrer que ce n'est pas une nouveauté de dire, que la Musique est plus parfaite en Italie qu'en France. C'est la lettre de Mr. Maugars, un de nos Musiciens François, qui l'écrivit de Rome le premier d'Octobre 1639. Il trouve que les compositions de Musique en Italie, *ont beaucoup plus d'art, de science, de varieté, & d'agrément que les nôtres*, & que les Italiens sont beaucoup plus raffinez que nous dans la Musique: *mettons la main sur la conscience*, ajoute Mr. Maugars, & jugeons si nous avons des compositions semblables à celles des Italiens; & quand nous en aurions, *il faudroit pour les executer un long-tems à nos Musiciens, là où ceux d'Italie chantent tous leur*

partie à l'improviste & ne manquent jamais, quoique leur partie soit tres-difficile. De plus comme il sont presque *tous Comediens naturellement*, ils sont incomparables dans la Musique Scénique, leur façon de chanter est plus animée que la nôtre, & *ils ont des inflexions de voix que nous n'avons point. Il est vrai qu'ils font leurs passages avec plus de rudesse; mais aussi commencent-ils à s'en corriger.* Si depuis 45 ans ils ont continué à se perfectionner pour l'execution, nos François auront bien pû de leur côté se perfectionner dans la composition.

On ne peut donc pas s'en tenir absolument à cette lettre, pour juger de l'état présent de la Musique Italienne & de la Musique Françoise. Que si l'on vouloit connoître au juste leur merite par le rapport de l'une à l'autre, il semble qu'il faudroit établir plus précisément l'état de la question; distinguer le certain d'avec l'incertain, le goût arbitraire d'avec le goût fondé necessairement sur la nature; la science de la Musique d'avec le secret de la mettre en

œuvre, & divers autres points qui demanderoient, & beaucoup d'usage dans cet Art, & beaucoup de réfléxion sur cet usage.

ARTICLE LXV.

SECONDE LETTRE PASTORALE DE *Monseigneur l'Evêque de Mirepoix.* Imprimée à Toulouse chez Guillaume Loüis Colomyés, *Se vend*, à Paris chez Florentin de L'Aune. 1705. *in* 4°. *pages* 159.

LEs nouveaux Catholiques ont vû, dans la premiere lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, la doctrine de la présence réelle prouvée par l'Ecriture. Cette unique régle de leur créance, qu'ils vouloient reconnoître pendant le Schisme, n'exprime & ne porte que le sens de réalité. Si neanmoins il reste encore dans leur esprit quelque prévention pour le sens de la figure, elle se dissipera sans doute, quand ils verront dans cette seconde Lettre Pastorale les mêmes passages de l'Ecriture expliquez par l'Eglise des premiers tems, comme par celle

d'aujourdhuy. L'Eglise, il est vray, s'est assemblée, elle a parlé dans le Concile de Trente: mais pour affoiblir l'autorité de ses décisions, on lui a reproché, qu'alors elle étoit tombée en ruine & en désolation. Que faire de plus raisonnable, dit
„ Monseigneur de Mirepoix, que
„ de consulter qu'elle étoit sur cet
„ article de nôtre Religion la crean-
„ ce de l'Eglise ancienne? Se pour-
„ roit-il faire qu'elle eût perdu, si-
„ tôt après son établissement, le dé-
„ pôt de la doctrine que son Epoux
„ lui avoit confié, sur un article si
„ important? Quoi, mes Freres,
„ dans le tems que s'accomplissoient
„ en sa faveur toutes ces magnifi-
„ ques promesses, que nous lisons
„ dans l'ancien & dans le nouveau
„ Testament; dans le tems que les
„ Idoles tomboient de tous côtez à
„ la prédication de sa doctrine....
„ dans ce tems-là, c'est-à-dire, dans
„ le tems du regne de Constantin, &
„ jusqu'au regne de Theodose le
„ grand & de ses Enfans, elle auroit
„ cessé d'être l'Epouse de Jesus-
„ Christ pour devenir la prostituée

„ auroit fubſtitué l'Idolatri
„ Pain à l'Idolatrie des Die
„ Paganiſme , qu'elle dét
„ alors par tout avec tant d
„ A Dieu ne plaiſe que v
„ croyez ainſi, mes chers l
„ Vos Miniſtres ne l'ont jam
„ dire.

Si nous ne pouvons donc
nir entre nous du ſens de l'Ec
addreſſons-nous aux premier
teurs de l'Egliſe, qui ayant é
prés de la ſource de la veri
ayant vécu avant nos diviſio
ſçauroient être ſuſpects ni d'
ni de partialité.

Mais c'eſt principalement
me le remarque le ſçavant P
dans les inſtructions que les

dans les ouvrages qui devoient être rendus publics, & dans les sermons ordinaires, où il étoit permis aux Juifs & aux Infidelles d'assister avec les Catecumenes & les Chrétiens. De-là ces expressions, qui reviennent souvent dans leurs écrits; & qui marquent qu'ils ne s'expliquoient qu'à demi: *Les Fidelles m'entendent: Ce que les Fidelles connoissent: Parlons énigmatiquement: Ceux qui ne sont pas initiez, ne m'entendent point.* Or la Providence nous à conservé de ces sortes d'instructions faites aux Catecumenes dans la circonstance de leur Batême: il y en a de St. Ambroise, de St. Cyrille de Jerusalem, de St. Gregoire de Nisse, de St. Gaudence.

Ensuite Monseigneur de Mirepoix en rapporte des extraits choisis, où ces Peres, s'expriment de la même maniére que nous faisons dans l'Eglise Catholique. Par exemple St. Ambroise, pour affermir la Foy du nouveau Batizé étonné de ne voir que du pain & du vin, au lieu des grandes merveilles qu'on lui avoit fait attendre, parle ainsi, *l. de*

initiandis c. 9. Ce qu'on reçoit à l'autel n'est pas ce que la nature a formé ; mais ce qui a été consacré par la benediction, & la benediction l'emporte sur la nature : ensorte que la nature est changée & transformée par la benediction. Ce changement & cette transformation de nature, ajoute saint Ambroise, devient croyable, si l'on pense à la puissance des paroles de Jesus-Christ, qui l'opérent, & si l'on considére les divers exemples du bâton de Moyse changé en serpent, des eaux du Nil changées en sang, du monde tiré du neant, de Jesus-Christ né d'une Vierge. Enfin St. Ambroise conclut en ces termes : *Jesus-Christ dit lui même : Cecy est mon Corps : Ce Sacrement ne s'appelle que Pain avant la Benediction qui se fait par les divines paroles : mais après la consecration, il est nommé Corps de Jesus-Christ. Il dit aussi du Vin, ceci est mon Sang, & ce n'est pas ainsi qu'on le nomme avant la consecration : mais après la consécration on l'appelle Sang de Jesus-Christ. Et vous répondez, amen, c'est à dire, il est vray : croyez-le donc, comme vous le dites.*

May 1706.

Puiſque ces Inſtructions ſont le lieu propre, où trouver clairement le ſentiment des Peres touchant l'Euchariſtie ; quand ils l'auroient déguiſé ou diſſimulé par tout ailleurs, nous aurions l'aſſurance la plus grande, qu'on ſçauroit raiſonnablement demander. Mais ils ſont ſouvent ſortis de cette reſerve qu'ils avoient coutume de ſe preſcrire ; & dans tous leurs écrits ils ont laiſſé échapper des traits brillans de la verité. Peut-on parler de la réalité du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie avec plus de netteté & de force que le fait St. Chryſoſtome dans les endroits rapportez par Monſeigneur de Mirepoix ? que le font St. Auguſtin, St. Hilaire, St. Cyrille d'Alexandrie, le Concile d'Epheſe, dont le Prélat cite les paroles, & les accompagne de ſes juſtes & ingenieuſes réflexions ? Nous ne ſçaurions omettre le ſubtil raiſonnement de St. Hilaire, qui *l.* 8. *de Finit.* Mettant pour fondement, que l'union que nous avons avec Jeſus-Chriſt par le myſtere de l'Incarnation & par la participation

de l'Euchariſtie, eſt le ſigne, ou comme il parle, le ſacrement de l'unité qui eſt entre le Pere & le Fils; infére de la réalité du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, la conſubſtantialité du Verbe avec le Pere. Ils ſont le Pere & le Verbe, dans une unité de nature, & ce n'eſt pas une ſimple union de volonté; comme par la participation de l'Euchariſtie, Jeſus-Chriſt venant demeurer naturellement en nous, il ſe forme de nous avec luy, non une ſimple union de volonté, mais une unité de nature. *Quomodo voluntatis unitas aſſeritur? Cum naturalis per Sacramentum proprietas perfecta Sacramentum ſit unitatis.*

Qui ne ſera charmé de la maniére dont Monſeigneur de Mirepoix finit cet endroit de l'autorité des Peres? „ C'eſt-là, dit-il, ce qu'en„ ſeignoient dans le quatriéme ſié„ cle de l'Egliſe les plus celebres „ Evêques de l'Orient & de l'Oc„ cident ſur l'Euchariſtie. *Vous les* „ *voyez ici*, comme diſoit autrefois „ Saint Auguſtin (*l. 2. contra Jul.* „ *c. ult.*) aux Pelagiens dans une

„ occasion toute semblable : *Vous*
„ *les voyez ici rassemblez de divers*
„ *endroits de l'Orient & de l'Occident,*
„ *non dans une Ville où il faudroit les*
„ *aller chercher , mais dans un livre*
„ *que vous n'avez pas même la peine*
„ *d'aller chercher.* C'est ici comme
„ un Concile des Evêques du qua-
„ triéme siécle, assemblé par nos soins
„ en vôtre faveur , pour décider de
„ ce que vous devez croire sur l'Eu-
„ charistie. Vous les avez entendu
„ porter ici leur suffrage l'un après
„ l'autre, & décider précisément,
„ comme l'on décida à Trente du
„ tems de nos Peres. Pourriez-vous
„ ne pas acquiescer à leur décision ,
„ mes Freres? *Ils n'ont dit*, non plus
„ que les Evêques que Saint Au-
„ gustin faisoit parler contre les Pe-
„ lagiens, *que ce qu'ils ont trouvé qu'on*
„ *disoit dans l'Eglise de leur tems. Ils*
„ *n'ont enseigné que ce qu'ils avoient*
„ *appris.*

Monseigneur l'Evêque de Mirepoix veut bien accorder aux nouveaux Catholiques, la satisfaction de s'informer de ce que disent les Ministres de cet accord des Peres à parler

comme nous. Le celebre Mr. Basnage qui a écrit le dernier de tous dans son Histoire Ecclesiastique, L. 14. c. 5 ne répond que par des accusations contre les Peres; il est reduit à dire que leurs expressions donnent lieu de croire, qu'ils ont outré l'efficacité des Sacremens; qu'on ne pense pas toûjours jûste, quand on veut relever l'importance & l'éclat d'un mystere. Mais son dernier retranchement, est la comparaison du Batême avec l'Eucharistie: comme si les expressions des Peres portoient autant à croire, que nous sommes lavez dans le sang de Jesus-Christ réellement présent dans le Bâtême, qu'à croire, que nous recevons réellement le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.
„ D'où vient donc, reprend Mon-
„ seigneur de Mirepoix, si les ex-
„ pressions des Peres sont si précisé-
„ ment les mêmes sur le Batême &
„ sur l'Eucharistie; d'où vient, que
„ jamais il n'est venu dans l'esprit de
„ personne, de croire que le Sang
„ de Jesus-Christ étoit réellement
„ présent dans le Batême, pendant

„ que non-seulement toute l'Eglise
„ Catholique, mais toutes les Sectes
„ séparées de l'Eglise depuis le 4e.
„ siécle, sont toutes unies encore au-
„ jourd'hui dans la créance de la pré-
„ sence réelle du Corps & du Sang
„ de JESUS-CHRIST dans l'Eucharis-
„ tie ? Est-il possible que ces expres-
„ sions *outrées* des Peres sur l'Eucha-
„ ristie ayent produit un effet si sur-
„ prenant sur tout ce qu'il y a eû de
„ Chrétiens dans le monde avant
„ Beranger ; & que des expressions
„ toutes semblables sur le Batême
„ n'ayent fait entrer personne du-
„ rant l'espace de tant de siécles dans
„ la pensée que le sang de JESUS-
„ CHRIST fut réellement présent,
„ ou avec l'eau, ou sous les apparen-
„ ces de l'eau du Batême ? Il faut
„ bien, mes chers Freres, quoi qu'en
„ puissent dire les Ministres, qu'elles
„ ne soient pas si *semblables* ces ex-
„ pressions, que l'on prétend égale-
„ ment *outrées*.

Aprés cette remarque sur le langage des Peres, le Prélat en habile Théologien montre en quoi ces deux Sacremens conviennent, & en quoi ils different. Ils conviennent dans le principal de leurs effets qui

est l'incorporation au Corps mystique de Jesus-Christ. Mais ils différent essentiellement dans la cause qui produit cet effet. Dans l'un, c'est l'eau & la parole du Ministre; dans l'autre, c'est le Corps même & le Sang même de Jesus-Christ, mais couverts des apparences du pain & du vin. Or quoi que l'Incorporation au Corps mystique de Jesus-Christ soit l'effet commun du Batême & de l'Eucharistie; cependant elle est plus expressément signifiée par l'Eucharistie. Et par là on comprend, que quand Saint Augustin inculquoit la necessité de l'Eucharistie même pour les enfans; on comprend, dis-je, qu'il ne l'entendoit que de l'effet & de la chose de l'Eucharistie, c'est à dire, de l'Incorporation au Corps mystique de Jesus-Christ, laquelle s'obtient aussi par le Batême. S. Fulgence *epist.* 12. & Vasqués *in* 3.*p.disp.*214. ont ainsi expliqué la pensée de Saint Augustin.

ARTICLE LXVI.

ADDITION A LA VIE de Mr. de Moliere, contenant une Réponse à la Critique qu'on en a faite. A Paris chez Pierre Ribou, quai des Augustins, *in* 12. *pp.* 67.

Nous parlâmes de cette Critique le mois passé, la Réponse n'a pas tardé à venir. On la commence par éclaircir assez au

long une difficulté sur le Ceremonial, laquelle néanmoins nous n'avions pas crû mériter autrement d'être relevée ; sçavoir s'il ne falloit pas dire *la Vie de Moliere*, au lieu de *la Vie de Mr. de Moliere* ? Question curieuse comme on voit ! Pour se justifier contre ce que la Critique avoit avancé de l'Addition singuliere de l'Auteur, celui-ci témoigne qu'il croit avoir choisi la meilleure ; *Si je me fais bien entendre*, ajoûte-t'il, *de maniere que je conserve les caractères, & que j'évite le languissant, le bas & le superflu, je m'embarrasse peu que l'on me reproche la singularité.* Peut-être que le Censeur pourroit repliquer, que c'est la trop grande singularité des termes qui empêche qu'on ne se fasse entendre autant qu'on le pourroit ; car en cet endroit là même, *pourvû que je conserve les Caractères*, l'Auteur pourroit faire entendre davantage de quels Caractéres il veut parler, de même qu'en la page 10. où il dit de son Censeur : *s'il avoit du commerce.* Qu'est-ce, demandera celui-ci dans son humeur critique que d'*avoir du commerce* en general ? & en la pag. 15. *Lui qui se tient si fort à l'antique* ; & encor p. 21. *La Vie de Moliere est plus rassemblée qu'il ne semble* &c. *Se tenir à l'Antique*, une vie *rassemblée* &c !

Il semble que ces expressions pour être un peu singulieres n'en sont pas mieux entenduës : mais comme nôtre Auteur en re-

marque de semblables dans son Critique ; ils n'ont pas plus à se reprocher l'un à l'autre que s'ils étoient la même personne. Du reste quand le Public ne s'accommoderoit pas de quelques expressions de nôtre Auteur, je ne sçai s'il en seroit fort déterminé à les changer. Il déclare pag. 25. au sujet des piéces de Theatre, que le goût du Public dégenére tous les jours, qu'*accoûtumé depuis long-tems à des traits grossiers, il n'est plus susceptible de délicatesse, qu'on juge aujourd'hui avec caprice, avec ignorance*. Ce Caractére du public ne fait guéres d'honneur à ce tems-ci, s'il est veritable. On s'étoit bien plaint que le goût de la Litterature sembloit dégenerer en France depuis quelques années, qu'il étoit moins vif & moins répandu qu'il y a 30 ou 40 ans, & que le goût du jeu ou de quelque chose qui ne vaut pas mieux, paroissoit prendre le dessus ; mais on ne s'étoit pas avisé de s'en prendre au public même avec des reproches si vehemens.

Nôtre Auteur en répondant à une objection assez froide, qu'on voit dans la Critique, expose ici d'une maniere ingenieuse & sensée les régles de la Déclamation. *Il faut qu'un Acteur*, dit-il, *ménage son haléine de maniere qu'il ne la reprenne jamais dans un sens interrompu ; qu'il ménage à propos des silences dans les grands mouvemens, comme on fait dans la Musique ; Il ne doit point appuyer sur les termes particu-*

liers, mais sur l'expression entiére, & remarquer le mot qui détermine la pensée, afin de l'élever un peu plus que les autres. Il faut qu'il évite de passer subitement d'un ton à un autre ton éloigné, au lieu de conduire sa voix par des intervalles insensibles, ou (comme on parle en musique) par *degrez conjoints*.

Touchant les autres points de la Critique à quoi répond l'Auteur, nous entrerons volontiers dans ce qu'il insinuë pag. 41. qu'une *foible Critique ne vaut pas la peine qu'on y réponde bien sérieusement*. Ainsi quoi qu'il se dise piqué de celle-ci, nous ne sçaurions croire qu'il se sente fort blessé de la piquûre. En general il justifie plusieurs faits dont on auroit voulu douter. Tout le reste de cette Apologie est écrit d'un style aussi aisé & aussi libre que l'Ouvrage qui y est défendu, & dont la lecture a fait plaisir.

ARTICLE LXVII.

DISSERTATION SUR LES *Médailles de Julien Tyran du tems de Carinus.*

MOnsieur, Ce n'est pas sans raison que j'ai differé si long-tems à vous répondre. Il faut être à soi pour pouvoir examiner plus de deux mille Médailles, sur tout quand on veut en rendre compte à un homme aussi éclairé que vous l'êtes, & qui

ne cherche que ce qui est rare & singulier. Et vous sçavez que depuis trois mois j'ai eû des occupations indispensables, qui me demandoient tout entier. Heureusement j'ai eû quelques heures à jetter les yeux sur mes nouvelles acquisitions, & d'abord j'ai trouvé de quoi vous satisfaire. Jugez-en vous même. Comme la Medaille dont je veux vous parler, n'a point été vûë, je vous l'ai fait graver, aussi bien que les differens revers du même Empereur, qui sont dans les plus riches Cabinets, qui sont citez par les Auteurs ; & je vous les envoye.

Les deux Historiens qui portent le nom de Victor, sont les seuls, qui nous apprennent quelque chose de ce Julien dont il est ici question, & qui est un de ces Tyrans, c'est à dire, un de ceux que quelques troupes, ou quelques Provinces de l'Empire Romain revoltées avoient choisi & mis à leur tête, pour secoüer le joug des Empereurs.

L'un d'eux nous assure que Julien prit les armes en Afrique sous l'Empire de Dioclerien & de Maximien. *Eodem tempore Orientem Persa, Africam Julianus, ac nationes Quinquegentana graviter quatiebant.* Et l'autre dans son Epitome marque que Julien mourut aux environs de Verone, *Hinc Julianus invadens imperium, à Carino in campis Veronensibus occiditur.* Cela ne laisse pas d'être embarrassant : Car si Julien a été défait & tué par Carinus ; il est évident

qu'il n'a pas pû se revolter du tems que Diocletien regnoit.

Mr. Spanheim a senti le poids de cette difficulté, & dans la crainte de reconnoître que les Historiens ne sont pas toûjours infaillibles, il a pris le parti d'admettre deux Tyrans de ce nom, & presque dans le même tems. Par là il ôte aux Sçavans tout sujet de querelle & de dispute.

Mais toutes les Médailles de Julien sont de même metal, de même fabrique, avec la même Inscription, avec les mêmes traits du visage, du même âge, sans aucune difference, IMP C M AVR IVLIANVS P F AVG. *Imperator Cæsar Marcus Aurelius Julianus Pius Felix Augustus.* Le moyen de ne pas croire que toutes ces Médailles n'ont donc été frappées que pour un seul Julien ? Ce seroit autrement là une chose singuliere, & dont on ne citeroit point d'autres exemples.

Car que Caracalle, & qu'Eliogabale, que les deux Philippes ayent sur leurs Médailles une partie des choses que je viens de vous rapporter ; les connoisseurs ont encore de quoi les distinguer. Caracalle n'a jamais le titre d'*Imperator* sur ses Médailles Latines, du côté de la tête, ni d'étoile dans le champ du revers, & Eliogabale a toûjours l'un & souvent l'autre. Philippe le pere est âgé ; le visage du fils convient à un Prince tres-jeune.

Si l'on veut donc reconnoître deux Ju-

liens Tyrans, il faut ajoûter que nous avons seulement des Médailles de celui qui s'est revolté en Italie, & que nous n'en avons point encore vû de celui, qui s'est revolté en Afrique. Combien y a-t'il de Tyrans marquez dans l'Histoire que le hazard n'a déterré que de nos jours ? *Le Marinus* de Mr. Seguin, & le *Pacatianus* du Pere Chamillart sont de ce nombre. Et puis Julien a pû être dans quelque coin éloigné de l'Afrique, & sa revolte a pû ne durer que quelque jours : seroit-il extraordinaire dans ces circonstances que nous n'eussions aucune de ses Medailles ?

Mais revenons à ma Médaille. IMP C M AVR IVLIANVS PF AVG.) (PANNONIAE AVG. dans le champ S... dans l'exergue XXIΓ. Comment l'expliquer ? Ces mots ne sont *ni effacez ni vagues*, pour parler le langage de vôtre ami, qu'on ait ou qu'on n'ait pas ce qui s'appelle la science des Médailles, on doit convenir ou que Julien après sa revolte en Italie a poussé ses conquêtes jusques en Pannonie, ou qu'ayant été déclaré chef d'un parti en Pannonie, il a eû la hardiesse de porter ses armes jusques à Verone, & qu'il y a été défait par les troupes des Romains.

Vous voyez combien je suis scrupuleux à m'attacher à ces Ecrivains, que leur antiquité nous rend respectables. Puisque tout autre que moy vous auroit fait sur le champ un troisiéme Julien. En effet une

may 1706. p. 880.

Æ·III·

Æ·III·

EXTH·REG·

Æ·III·

EX·M·P·CH·

Æ·III

EX·M·P·CH·

iille avec le revers PANNONIAE
. est une preuve irrefragable que cette
ince a été soûmise aux ordres de Ju-
Jamais peuple ne donna ces marques
ouveraineté qu'à ceux qu'il regardoit
ne ses maîtres. Aprés tout n'abusez
le ma complaisance, & avoüez du
is à vôtre tour, que *ces morceaux de
l vils & méprisez* du vulgaire sont
: grande utilité pour l'Histoire, & que
à leur faveur que l'on éclaircit, que
fixe, que l'on découvre plusieurs faits,
seroient autrement demeurez inconnus
spurez.

nsi voici en peu de mots ce que je
: du Julien Tyran, dont nous avons si
le Médailles, & avec si peu de revers
:ens. Il se mit à la tête des Rebelles
'annonie. Les troupes Romaines qui
nt dans la Province, voulurent dissi-
es commencemens d'une revolte nais-
, & marchérent contre Julien, qui
:fit, & qui publia ses premiers succés
ette Médaille, VICTORIA AVG. S.A.
I. Le fruit de la Victoire fut de pro-
:aux Pannoniens ce qu'ils avoient de-
l'abondance, la liberté, & la paix;
ce que signifie la seconde Médaille,
:CITAS TEMPORVM S. B. XXI.

en fait foy PANNONIAE AVG. S... XXI.

Ce revers ne vous est point inconnu. Il est commun dans Trajan Déce. Aussi y a-t'il pour cela à l'égard de cet Empereur les mêmes raisons & presque les mêmes circonstances qu'à l'égard de Julien. Car Philippe au retour de la guerre qu'il venoit de faire aux Carpiens, ayant appris que Marinus avoit été proclamé Empereur dans la Mœsie, envoya Trajan Déce pour le combatre. Mais à peine Marinus eût été tué par ses Soldats, que Déce se revolta lui-même, & accepta en Pannonie le titre d'Empereur que lui défera l'armée d'Illyrie qu'il commandoit. A cette nouvelle Philippe marcha à Verone où Déce s'étoit avancé. La Victoire se déclara pour Déce, & Philippe mourut dans Verone assassiné par ses propres troupes. Julien marcha assez sur les traces de Trajan Déce, & Carinus sur celles de Philippe. Mais Julien n'eût pas le même sort que Déce; au contraire il fut défait par Carinus prés de Verone, & laissé mort sur le Champ de bataille.

Ces deux figures debout, dont l'une porte une espéce d'étendart, sont les deux Pannonies que Trajan Déce fit mettre si souvent sur ses Médailles, pour marquer que c'étoit dans ces Provinces où il avoit commencé à regner. Je ne crois pas que nous puissions donner une autre explication à la Médaille de Julien. PANNO-

NIAE AVG. Tout est égal de part & d'autre : & il est probable que l'on a suivi les mêmes régles en frappant les mêmes Médailles à ces deux Empereurs.

Quoi que dans le champ de la Médaille de Julien il n'y ait que la lettre S, & que l'autre lettre soit effacée ; j'ose vous dire neanmoins, qu'il y a ou S. A. ou S. B. Car dans la Médaille VICTORIA AVG. qui est chez le Roi il y a S. A. & dans celle de FELICITAS TEMPORVM qui est dans le Cabinet du Pere Chamillard il y a S. B. Un de nos Sçavans Antiquaires dans les Médailles du siécle de Constantin explique S. A. *Spes Augusta.* Et moy j'explique ces lettres S. B. *Saculum Beatum* ; ce qui est dans le goût de ce tems-là, & conforme au BEATA TRANQVILLITAS des Médailles de Constantin.

Je n'ay garde d'entreprendre de vous dire mon sentiment sur XXIΓ de l'exergue. Je devinerois tout au plus, & je vous ferois un systême qui n'auroit rien de sûr. Souffrez donc que je vous renvoye à la page 79 du Livre dont je viens de vous parler. Que si vous desapprouvez l'opinion de ce docte Antiquaire, donnez-vous la peine de travailler sur cette matiere, & de me communiquer vos lumieres. Vous avez une si prodigieuse étenduë de lecture, qu'il y a lieu d'esperer que vous nous mettrez sur les voyes de découvrir le veritable sens de ces chiffres énigmatiques. Je suis &c.

ARTICLE LXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MONTE-FIASCONE.

LE Cardinal Barbarigo nôtre Evêque, dans le dessein de donner à son Seminaire toute la perfection dont ces utiles établissemens sont capables, & de former des Ecclesiastiques aussi propres à défendre la Religion que portez à la pratiquer, a engagé le fameux Pere Bonjour Augustin François d'y venir faire des leçons de l'Ecriture Sainte. Comme ce magnifique Cardinal a dressé dans ce même Seminaire une belle Imprimerie, il a voulu qu'elle servit à communiquer à tout le monde Chrétien les travaux du Sçavant Professeur, & c'est par son ordre que le livre suivant paroît.

Selectæ in Sacram Scripturam Dissertationes actæ in Seminario Montis-falisci, jussu S. R. E. Cardinalis Marci Antonii Barbadici Archiep. Episcop. Montis-falisci, & Corneti, & SS. D. N. Clementi XI. Pont. Opt. Max. dicatæ, ac copiosissimis indicibus auctæ & illustratæ. Auctore F. Guillelmo Bonjour Tolosano Ordinis Eremitarum S. Augustini, in Seminario Montis-falisci Scripturæ Sacræ Interprete. Apud Montem-faliscum 1705. *ex Typographia Seminarii.*

Disputes choisies sur l'Ecriture Sainte representées dans le Seminaire de Monte-fiasco-

ne par l'ordre de l'Eminentissime Cardinal Barbarigo Archevêque, Evêque de Monte-fiascone & de Corneto, dediées au très Saint Pere Clement XI. avec des Tables fort amples, par le Pere Guillaume Bonjour Toulousain de l'Ordre des Ermites de Saint Augustin, Professeur de l'Ecriture Sainte, dans le Seminaire de Monte-fiascone. De l'imprimerie du Seminaire.

DE FLORENCE.

Le Pere Pinamonti Jesuite compagnon du Pere Segneri a ressemblé par plus d'un endroit à son Maître ; il a continué avec un succés incroyable les pénibles Missions entreprises par le Pere Segneri : & ses Ouvrages qu'on va recüeillir & ausquels on joindra sa Vie, seront une preuve qu'il avoit herité de tous les talens du Saint homme qui l'avoit formé. Un livre posthume qui paroît ici convainc déja les Lecteurs de cette verité, quoi que l'Auteur n'y eut pas mis la derniere main ; c'est une méthode de conduire les ames dans la voye de la perfection.

Il Direttore ò vero metodo da potersi tenere per ben regolare le anime nella via della Perfezzione cavato dalla dottrina dé Santi, è dà Maëstri della Medesima perfezzione, da Gio. Pietro Pinamonti Sacerdote della Compagnia di Giesu, Opera postuma. All' Altezza Reale di Cosimo III. Gran-Duca di Toscana, in Firenze 1705. in 12. pages 479.

May 1706.

DE MILAN.

Le Pere Thomas Leva Jesuite, Poëte & Philosophe distingué, employe le talent qu'il a pour la Poësie à rendre la Philosophie & la Mathematique moins séches. C'est le veritable usage du langage des Dieux; il ne devroit être employé que par la raison & en faveur de la verité : c'est dégrader un Art si noble & si utile, que de le réduire à faire valoir des mensonges, ou à dire pompeusement des bagatelles.

DE VENISE.

Mr. Manfredi dont les Chansons Italiennes sont estimées, vient de publier un Ouvrage considerable : c'est une réfutation du Livre de Mr. Quarteroni sur le Calendrier dont l'extrait a été donné dans les Memoires du mois de Juillet 1704. On nous mande, que l'Auteur dans une Addition de deux pages imprimées en Italique à la fin de son Livre, marque qu'il n'est pas content de nous. Et voici comme on s'en exprime : Je ne suis pas surpris que Mr. Manfredi vous pousse assez vivement ; puisqu'il raconte au long son different avec vous, & qu'il convient qu'on peut le regarder comme l'aggresseur. Ne vous détournez pas de vos occupations pour lui répondre ; tous vos Lecteurs sont en état de vous justifier par eux-mêmes. Mr. Manfredi vous accuse de ne pas exposer fidellement la doctrine des Auteurs ; il en cite deux exemples. Vous avez, dit-il, avancé

dans l'extrait du livre de Mr. Quarteroni, qu'il avoüoit que Clavius n'avoit pas suivi exactement le projet du Calendrier dressé par Lilius : il a cherché à ce qu'il assûre avec un soin extrême cet aveu dans l'Ouvrage du Mathematicien Romain : il l'a cherché jusques *dans le titre & sur le dos du Livre* ; il ne l'a point trouvé. Voyez combien les hommes jugent differemment. De ce que je n'aurois trouvé dans la défense de Clavius composée par un Auteur sçavant & exact, aucune réponse à l'objection la plus ordinaire qu'on fasse à Clavius, j'aurois conclu que Mr. Quarteroni convenoit du fait, & disputoit en le supposant vrai : c'est ainsi que vous avez raisonné ; c'est ainsi que les personnes desinteressées penseront, & Mr. Quarteroni probablement ne desavoüera point l'exposition que vous avez faite de sa doctrine.

Autre faute que vous reproche vôtre adversaire : Vous avez, dit-il, imaginé que Mr. Bianchini employoit neuf lettres dans son Cycle ; il a eu beau l'appeller Octogramme, vous y avez ajoûté de vôtre chef une lettre, *& les Dieux l'ont souffert* ! Ce reproche m'a surpris : j'ai cherché l'extrait que vous avez donné de la Table Pascale de Mr. Bianchini. J'ai vû d'abord dans les Memoires du mois de Février 1704, que vous avez fait graver la table de cet habile homme avec les huit lettres seulement, & j'ay lû tout l'extrait plus d'une

fois sans pouvoir deviner surquoi Mr. Manfredi fonde son accusation. Je ne vois que ces paroles de la page 303. *à chaque épacte est jointe une de ces neuf Lettres Romaines :* J. L. M. N. O. P. Q. R. S. c'est le seul endroit où vous parliez de neuf lettres ; mais le sens de ces paroles saute au yeux, on ne peut s'y méprendre ; & il y a une extrême difference entre dire, que des neuf lettres Majuscules Romaines destinées à ces usages, Mr. Bianchini en employe quelques unes, & dire qu'il employe neuf lettres. Comment vous attribue-t'il une pareille supposition ? il a dû lire dans nôtre extrait jusques à sept fois, que la table de M. Bianchini est octogramme. J'attends sur cela un éclaircissement de Mr. Manfredi. Voila les deux seuls exemples qu'il allegue de vôtre infidelité à rapporter les sentimens des Auteurs : il faut bien qu'il n'en ait pas rencontré de plus décisifs. Cependant on ne devroit pas être surpris de vous voir tomber dans quelque méprise. Le sens des Auteurs n'est pas toûjours clair : Mr. Manfredi lui-même n'est pas exempt de ces fautes d'inadvertance : Dans l'Addition dont je vous parle, il vous impute d'avoir dit dans vos Memoires du mois d'Avril 1704. page 651, que Mr. Serra vous a écrit une longue Lettre contre lui : vous n'avez point dit que la Lettre fut de Mr. Serra : il voudroit que Mr. Serra eût marqué par qui il a envoyé à Mr. Bianchini la Lettre qui a cau-

sé tout le different. M. Serra a dit en termes exprés dans sa déclaration devant des Notaires, qu'il s'étoit servi de la voye ordinaire.

M. Manfredi ne peut s'excuser, qu'en avoüant qu'un Lecteur distrait ne voit pas quelquefois ce qui est dans le Livre qu'il lit, & qu'il y voit quelquefois ce qui n'y est pas. Vous n'aurez pas besoin de cette excuse, à moins qu'on n'apporte des preuves de vôtre negligence plus claires que celles que vôtre adversaire propose.

Soyez encore plus en repos pour le fonds du procés : ne craignez pas que l'on condamne *de supposition* une piece que son Auteur a reconnu devant des Notaires ; & laissez tranquillément le public comparer les raisonnemens subtils de vos ingenieux adversaires, aux actes authentiques que vous avez donnez dans les Memoires du mois d'Avril 1704. *page* 651. *& suivantes.*

DE MADRIT.

Il paroît ici un Livre in folio de 672 pages intitulé. *Succession del Rey N. S. D^n. Phelippe V. en la Corona de España, Diario de sus viages &c.* C'est à dire Avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, contenant un Journal de ses voyages &c.

On doit cet Ouvrage à D. Antonio de Ubilla & Medina, Marquis de Rivas, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Secretaire d'Etat pour les affaires d'Italie &c. *Il May* 1706.

ront être utiles à ceux qui entrep
un jour d'écrire l'Histoire de ce Pri
effet on y trouve tout ce qui s'est
considerable depuis le jour que Phi
fut declaré Roi d'Espagne jusqu'à
tour de Milan.

Tout l'Ouvrage est divisé en qu
vres. Dans le premier l'Auteur é
droit incontestable qu'a Philippe V
Couronne d'Espagne. Il décrit de
maniére ce Prince fut d'abord pı
Roi. On y trouve aussi un Journal
Voyage de Versailles à Madrit ;
remonies qui furent gardées lors
Sujets lui prêtérent le Serment de
Son entrée publique dans la Capital
Etats ; les fêtes & les réjoüissance
y fit à cette occasion &c. Le secon
contient les Traitez du Mariage d
le voyage de la Reine depuis Turin
Barcelone, celui du Roi à Barcel
son retour à Madrit.

L'Auteur décrit dans le troisiém

de plus considerable en Espagne durant l'absence du Roi.

Le quatriéme Livre n'est qu'un Journal du voyage que le Roi fit de Naples à Milan, & de Milan à son armée, le Marquis de Rivas est persuadé que rien ne peut contribuer d'avantage à la gloire de ce Monarque, qu'une description fidelle de la Campagne que Sa Majesté Catholique fit en Lombardie : aussi peut-on dire qu'il n'en a omis aucune circonstance.

Cet Ouvrage est tres-estimé, & certainement il merite de l'être : le style en est aisé, les descriptions naïves : le détail, où entre l'Auteur, des moindres actions de Philippe V. attache le Lecteur.

D'ANGLETERRE.

Un Anglois né dans la Virginie en a donné au public une histoire, ou la Description du païs tel qu'il étoit avant la venuë des Européens, & tel qu'il est aujourd'hui est précedée d'une narration détaillée avec soin de l'établissement des Anglois dans cette contrée. Le Livre est in 8°. de 291. pages écrit en Anglois & imprimé à Londres chez P. Parker. J'ai été frappé de l'opposition de la Medecine des Virginiens à la nôtre. Pour éviter le rhumatisme, ils se jettent dans l'eau glacée encore dégouttans de sueur : un goût aussi bizarre les porte à préferer l'eau des étangs aux claires fontaines. L'Auteur traite à fond de la

Religion des Virginiens, & il dément certains faiseurs de Rélations qui ont parlé de ces barbares comme d'un peuple Athée. On assure ici que Lombrail Libraire d'Amsterdam imprime la traduction Françoise de cette Histoire : le même Libraire a imprimé une traduction Françoise *des Sermons du Docteur Tillotson Archevêque de Cantorbery*. Ces Sermons tant admirez en Angleterre ne paroissent point admirables dans la traduction. Un Ouvrage bien écrit dans la langue de l'Auteur demande un Traducteur habile. Il faut plus d'art à proportion pour rendre dans une Version toutes les beautez de l'original que pour composer l'original même : n'est-ce point cette difficulté qui détermine les beaux esprits à composer plûtôt qu'à traduire ?

DE HOLLANDE.

Kuyper a réimprimé *la traduction des Odes d'Horace par le Pere Tarteron Jesuite* : Horace y conserve toutes ses beautez.

La Nouvelle Edition des Ouvrages de *Vossius* en six tomes est achevée.

On acheve une Edition plus ample des Ouvrages d'*Erasme*. Blaeu réimprime les Ouvrages de *Cocceius*, & *le Quintilien Variorum* : il aura de la peine à égaler la premiere impression de ce Livre.

DE PARIS.

Le premier tome du *Traité de la Police*

Mr. de la Mare a été reçû du public empressement, l'Auteur épuise la ma-

n parle d'imprimer au Louvre un pa- Ouvrage sur *les Monnoyes.*

isse vend *un recüeil des procedures de cialité.*

oici le titre d'un livre propre du tems: *e militaire François pour l'Infanterie.*

an Mariette vient d'achever l'impres- *de la Vie des Saints Peres du Désert & Saintes solitaires d'Orient & d'Occi- par Mr. de Villefore*, qui consacre à la une des plus délicates plumes de ce. Mariette aussi bon Graveur qu'ha- Imprimeur, a joint à chaque Vie une :he du meilleur goût : ce Livre sera :rché des Curieux & des Dévots.

paroît un *nouveau Thermometre de Nuguet Prêtre* : il est de la figure des metres doubles : une des branches ent du vif argent & l'autre de l'esprit n coloré : sur cette seconde branche id une boule de verre remplie d'air ier, dont le ressort venant à augmen- ir la chaleur fait baisser l'esprit de vin nter le vif argent ; & lorsqu'il dimi- par le froid le vif argent descend & nonter la liqueur : l'air exterieur n'a de communication avec les liqueurs rmées dans ce Thermometre : ceux ont vû en ont paru satisfaits.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1706.

ARTICLE LIII. DE Origine Mali, &c. *Traité de la Cause du Mal, par Mr. Guillaume King Evêque de London-Derry.* Page 707

ART. LIV. Justi Fontanini Vindiciæ antiquorum Diplomatum &c. *La Défense des anciens Diplomes, par Mr. Fontanini, & l'art de discerner les vrayes & les fausses Chartres &c.* p. 723

ART. LV. *Nouvelle découverte d'un Thermometre exempt des défauts des autres, & contenant tous leurs avantages, par Mr. Lazare Nuguet Prêtre.* p. 731

ART. LVI. *Le Guide des Etrangers curieux de voir ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Naples, par Mr. l'Abbé Sarnelli aujourd'hui Evêque de Bisceglia.* pag. 738

ART. LVII. *Réponses aux Questions d'un Provincial, Tome second.* p. 764

ART. LVIII. Selecta Patrum è Societate Jesu Carmina &c. *Choix de plusieurs pièces de Poësies composées par les Peres Jesuites, Tome second.* p. 784

ART. LIX. Homilia S. D. N. Clementis Papæ XI. habita die Nativitatis D. N.

J. C. &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël* 1705. p. 795

ART. LX. *La même Homelie en François.* p. 801

ART. LXI. Tabulæ Chronologicæ Sacræ &c. *Tables Chronologiques pour le Vieux & le Nouveau Testament &c.* page. 807

ART. LXII. *Histoire de la Poësie Françoise &c.* p. 812

ART. LXIII. An Essay towards &c. *Essay pour la réünion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique par un Ministre Anglois. Seconde Partie.* p. 840

ART. LXIV. *Défense du Parallele des Italiens & des François à l'égard de la Musique & des Opera.* p. 856

ART. LXV. *Seconde Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix.* page. 864

ART. LXVI. *Addition à la Vie de Mr. de Moliere & Réponse à la Critique qu'on en a faite.* p. 874

ART. LXVII. *Dissertation sur les Medailles de Julien Tyran.* p. 877

ART. LXVIII. *Nouvelles Literaires.* page. 884

De Monte-fiascone. ibid.

De Florence. p. 885

De Milan. p. 886

De Venize. ibid.

De Madrit.	p. 889
D'Angleterre.	p. 891
De Hollande.	p. 892
De Paris.	ibid.

Fin de la Table.

AVIS.

Le Catalogue de la Bibliotheque de Messieurs Bigot n'a pû estre fait au temps qu'on l'avoit promis, & on n'espere pas de l'avoir avant le commencement du mois de Juin. Il a falu un long-temps pour mettre en ordre, & ranger par matieres plus de 24. mille Volumes.

La Vente en doit estre ouverte au premier Juillet prochain, au College de Maistre Gervais ruë du Foin, où elle est exposée à la curiosité du Public, & où le Catalogue en sera distribué.

ERRATA du mois de May.

PAge 747. *lig.* 10. les, *lis.* ses.

P. 752. *l.* 2. *lis.* autre chose.

P. 779. *l.* 26. *aprés* défendre, *mettez une virgule.*

P. 786. *l.* 3. *lis.* qu'un.

l. 11. *lis.* une route.

P. 787. *l. dern. lis.* Mr Corneille.

P. 795. *l.* 11. lis. *Antelucani.*

P. 797. *l.* 22. lis. *halitu.*

P. 817. *l.* 8. *aprés* difficultez, *mettez un point.*

l. 13 *ôtez les deux points, & mettez une virgule.*

P. 818. *l.* 13. *lis.* Phraorte.

P. 837. *l.* 12. *lis.* le Moine.

P. 843. *l.* 10. *lis.* Sancroft.

P. 848. *l.* 3. *lis.* Asaph.

l. 9 lis. *Asaphensis.*

P. 862. *l.* 2. la raporte, *lis.* le.

P. 869. *l.* 2. lis. *de Trinit.*

P. 878. *aprés* Cabinets, *mettez* où.

P. 886. *l.* 1. *l.* Ceva.

P. 888. *l.* 14. *lis.* vôtre.

Du mois d'Avril.

P. 544. *l.* 14. *lis.* Brunelleschi.

P. 545. *l.* 15. *lis.* Falconetti.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1706.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
iez JEAN BOUDOT Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Roiale des Sciences, Ruë S. Jaques
u Soleil d'Or près S. Severin.

vec Privilege & Approbation. 1706.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1706.

ARTICLE LXIX.

LA CONFORMITE' DE LA FOI avec la Raison, ou défense de la Religion contre les principales difficultez répanduës dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Baile. A Amsterdam chez Henry des Bordes, M. DCCV. *in* 12. *pag.* 390. *sans la table.*

LA Religion Chrétienne ne devroit avoir ni ennemis, ni contradicteurs. Elle nous offre une béatitude éternelle, consolation necessaire

pour addoucir les peines d'une vie si courte dans sa durée, si incertaine dans ses évenemens, si vaine dans ses projets, traversée par tant de maux, troublée jusques dans ses plaisirs, inquiette jusques dans son repos, fade dans la prosperité, insupportable dans la misere : & qu'on ne dise point que l'esperance dont la Religion nous flate n'est pas solide ; le Christianisme doit mettre l'esprit dans une parfaite quiétude, quand on le voit soûtenu de tous les argumens necessaires à l'établissement d'une verité. Les experiences de la Physique, les principes de la Morale, l'esprit de l'homme, sa liberté, sa conscience, tout se joint avec la révelation. D'un autre côté l'antiquité de la vraye Religion, sa durée au milieu de tant de révolutions, la sublimité de ses dogmes, la Sainteté de ses Loix, la pureté de son Culte, l'accomplissement des Prophéties, la certitude, le nombre des miracles, la constance des Martyrs, tous ces rayons aboutissent au même centre, & forment un point de lumiére qu'on ne sçauroit ne pas

ſentir, pour peu qu'on ouvre les yeux. Auſſi la Religion n'éprouveroit-elle aucune contradiction, ſi elle n'enſeignoit que des veritez ſpéculatives, l'eſprit ne ſe rebuteroit point de l'obſcurité des myſteres. Les ſyſtémes qu'on oppoſe à la Religion ne renferment-ils pas autant de difficultez que ce qu'elle propoſe de plus incompréhenſible? mais elle ne ſe contente pas d'inſtruire l'eſprit, elle veut encore reformer le cœur. La grandeur de ſon entrepriſe arme contre elle les paſſions; voilà l'origine de l'incredulité. On ne peut renoncer aux voluptez criminelles, on veut vivre dans le crime, la Religion ne le permet pas & devient un joug accablant. La mauvaiſe éducation des enfans contribuë auſſi à répandre l'incredulité: on craint, ce ſemble, d'approfondir avec eux les matiéres de la Religion; on ſe contente de leur en donner des idées ſuperficielles, & d'exiger d'eux un attachement à la foy qu'il faudroit leur perſuader. Comme on n'a poſé aucun fondement ſolide dans leur eſ-

prit, les exhortations à la vertu, dont on les fatigue, jusqu'à les ennuyer, portent à faux, & ne font impression sur eux qu'autant que la crainte & la vigilance les rendent efficaces. Quand ils voudroient s'instruire de la Religion, les études, souvent inutiles, dont on charge leur esprit, ne leur en laissent guére le tems: ils entrent dans le monde comme dans un champ de bataille, où la Religion est attaquée de toutes parts, & ils y entrent sans armes. Là ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on espére, ce qu'on redoute, ce qui plaît, ce qui choque, conspire à détourner de la Religion & de ses maximes : toûjours poussez, toûjours sollicitez, comment de jeunes gens pourroient-ils résister, & qu'opposeroient-ils aux coûtumes tyranniques, au langage empesté du monde? si la conviction de leurs devoirs n'est dans leur esprit ni aussi pleine, ni aussi lumineuse qu'elle le devroit être, ils se rendront bientôt à la corruption generale, & pour calmer une conscience allarmée, ils prendront volontiers des leçons

d'impieté, & manqueront rarement de maîtres.

C'est donc un grand malheur que l'on n'ait pas plus de soin d'instruire la Jeunesse sur la Religion ; c'en est un plus grand que des Auteurs celebres donnent des armes au libertinage. Mr. Jaquelot ne veut point juger des intentions de Mr. Baile, mais il condamne absolument sa methode détablir la necessité de croire, sur l'opposition de la revelation à la raison, & il croit devoir prendre un tout autre tour pour rendre la Religion respectable. Son Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiére aprés avoir établi & l'existence de Dieu, & l'inspiration des Saintes Lettres, il parcourt les principaux points de la Religion révelée, se contentant de les proposer dans les termes de l'Ecriture, & fait sentir par de courtes reflexions combien ils sont conformes aux Lumiéres de la raison.

D'abord il donne une idée generale de la Religion par rapport aux regles de nôtre conduite, & prouve les cinq veritez suivantes : 1. Dieu

veut qu'on obéïsse à ses Commandemens : 2. Il promet de grandes recompenses à ceux qui obéïssent : 3. Il pardonne aisément les fautes d'infirmité : 4. Il punit les pechez de malice : 5. Il pardonne aux pecheurs qui se repentent. Il montre ensuite que la Religion révelée nous donne une idée de Dieu très-conforme à ce que les lumieres naturelles nous découvrent des perfections du Créateur ; & que certaines expressions qu'employe l'Ecriture & qui ne répondent pas à ces idées, sont assez expliquées par ce qu'on lit en mille endroits des Livres Saints ; & que le Saint Esprit n'a choisi ces expressions que pour rendre plus sensibles & plus touchantes les promesses, & les menaces, & pour remuer plus fortement l'esprit de l'homme, qui dans cette vie n'est presque accessible que par l'imagination.

Il distingue les objets de nôtre foy que nous pouvions connoître sans révelation, de ceux que la Religion seule pouvoit nous découvrir. Ce qu'il dit du mérite de la mort de

Jesus-Christ pouvoit être mieux tourné. Le Chapitre suivant qui est le dernier de la prémiere partie, & dans lequel l'Auteur a renfermé ce qu'il vouloit dire sur l'Incarnation & sur la Trinité, contentera davantage les Lecteurs intelligens.

Dans la seconde partie l'Auteur s'est proposé de répondre aux objections qui lui ont paru meriter quelque attention. Celles qu'il résout dans les deux premiers Chapitres contre la maniere dont Moyse a raconté la création du monde, contre le choix du peuple Juif à l'exception de toutes les autres nations, & contre les loix Ceremoniales prescrites à ce peuple ; ces objections sont foibles, & Mr. Jaquelot en s'y attachant, leur a fait trop d'honneur. Pour les difficultez de Mr. Baile contre la liberté, le nom d'un Auteur si celebre ne permettoit pas de les negliger, Mr. Jaquelot n'a rien oublié pour y satisfaire. Mr. Baile dans son *Dictionnaire* à l'article d'*Helene*, s'étoit exprimé avec beaucoup de confiance sur la servitude de nôtre volonté : *Les per-*

sonnes, (ce sont ses termes) *les personnes qui ont étudié avec soin les ressorts & les circonstances de leurs actions, & qui ont bien réflechi sur les progrés du mouvement de leur ame, doutent de leur franc-arbitre, & viennent même jusqu'à se persuader que leur raison & leur esprit sont des esclaves, qui ne peuvent résister à la force qui les entraine où ils ne voudroient point aller.* Il allegue pour preuves de cet annéantissement de la liberté, Helene & Medée, sans oublier le passage d'Horace :

> *Video meliora proboque,*
> *Deteriora sequor.*

Mr. Jaquelot consent que ces grands genies dont parle M. Baile, le traitent de mauvais Philosophe qui n'a pas étudié les ressorts de l'ame; il est rentré en lui-même & n'y a rien apperçû de ce que ces Messieurs sentent. Tout ce qu'il a remarqué c'est qu'à la verité nous ne voulons jamais sans que quelques raisons nous determinent; mais que 1°. nous examinons la nature & le poids des

raisons opposées, avant que de nous déterminer. 2°. Que nous avons la force de suspendre l'effet des raisons qui nous déterminent, tandis que l'examen & la deliberation durent. 3°. Que nous sommes presque toûjours maîtres d'empêcher l'effet de ces raisons, quand il nous prend envie de faire preuve de nôtre liberté & de l'empire que nous avons sur nous. 4°. Qu'enfin les raisons de quelque poids qu'elles puissent être, ne nous font agir que lorsque nous consentons de suivre l'impression qu'elles nous donnent. Mr. Jaquelot soûtient qu'il ne se peut faire, que chaque homme ne remarque dans soy ces preuves de la liberté, & la voix publique est pour lui.

Mr. Jaquelot pouvoit remarquer que l'experience contraire alleguée par les ennemis de la liberté, vient peut-être de leur facilité à suivre comme les bêtes, tous les instincts naturels; le peu d'usage qu'ils font de leur liberté, leur en a rendu l'existence obscure; esclaves volontaires de leur cupidité, ils prennent leur lâcheté à resister aux passions,

pour une impuissance de les combattre. Peu à peu la coûtume se change en nature, & les habitudes forment une espece de necessité : tandis qu'ils ont consulté la raison ils se sont crûs libres, ils ne doutent de ce pouvoir qu'après qu'ils en ont long-tems abusé, pour se livrer au crime, & qu'ils ont presque étouffé les remords. Ce que nous disons est assurément plus qu'une conjecture, Mr. Jaquelot & Mr. Baile doivent l'approfondir.

Mr. Jaquelot ne se contente pas d'avoir prouvé la liberté par le sentiment que nous en avons ; il prétend qu'on ne peut douter de son existence, quand on reconnoît la sagesse du Créateur. L'Univers s'il n'y avoit aucun être intelligent, seroit semblable à un Palais superbe bâti dans un désert inhabitable. Ce seroit une magnifique inutilité, si tous les êtres intelligents eussent été determinez à la seule perception des objets, de même que nôtre œil : Dieu n'en auroit pas retiré plus de gloire que d'un monde tout materiel. Un être intelligent sans liberté n'est qu'une

pure machine incapable de glorifier Dieu, ny de lui plaire par elle-même. Pour concevoir d'une maniére aisée le dessein de Dieu dans la création du monde, il faut se souvenir de ce peintre qui se cachoit derriere ses tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; c'est ainsi que Dieu après s'être peint dans ses ouvrages, a créé des êtres capables de l'y reconnoître, & de l'aimer d'un amour de choix, tout autre amour est indigne de Dieu.

Mr. Jaquelot dans les Chapitres suivans traite de l'origine du mal, & refute tous les argumens que l'Auteur du *Dictionnaire Critique* a prêtez aux Manichéens; quoique nôtre Auteur eût pû donner à quelques unes des objections de son adadversaire, des réponses plus directes que celles qu'il a choisies, que ses raisonnemens ne soient pas tous d'une égale force, & qu'il y ait dans tout son Ouvrage plus de paroles que d'ordre. Le Manichéïsme a dans lui un dangereux adversaire qui pense nettement, qui s'exprime avec beaucoup d'élegance, &

qui n'a été éloigné du but, que par les faux principes de la reforme où il a eu le malheur de naître, & où il vit plus honnête homme que sa Religion ne comporte.

Nous avons été obligez de parler plus d'une fois des difficultez proposées par Mr. Baile sur l'origine du mal. Sans entrer dans aucun détail sur cette matiére rebatuë, nous ferons part au Lecteur d'une saillië de Mr. Jaquelot vive mais sensée contre le systéme des causes occasionnelles. Est-ce donc, s'écrie-t'il, „ qu'il faut croire que la figure „ d'un coin de fer ne contribuera „ rien à fendre le bois? est-ce que „ la figure des pores d'un pommier „ ne servira de rien à former le suc „ de la terre, de telle sorte qu'il „ produira une pomme? oüi, dira-„ t'on, ces choses sont de quelque „ utilité parce qu'à l'occasion du „ coin de fer ou des pores du pom-„ mier, Dieu fend le bois & pro-„ duit une pomme. Cette hypo-„ these détruit la sagesse que Dieu „ a fait paroître dans la création: „ la raison ne sçauroit assez admirer

„ la nature des êtres créez si pro-
„ portionnée à leurs actions. Vient-
„ on ensuite à entendre dire que
„ les Créatures n'ont pas la vertu de
„ produire la moindre action, que
„ Dieu fait tout immediatement à
„ leur présence ; l'admiration de
„ la sagesse de Dieu, conçûë à la vûë
„ des Créatures que l'on croyoit
„ ornées de qualitez, de proprietez,
„ de forces pour produire les effets
„ qu'on leur attribuoit ; cette ad-
„ miration cesse entiérement, tout
„ cela tombe comme un Palais en-
„ chanté, on se retrouve dans le
„ néant, les termes de Créatures
„ inanimées, insensibles, immobiles
„ ou capables de mouvement, bru-
„ tes ou intelligentes, necessaires ou
„ libres, ne sont plus que des noms ;
„ Dieu fait tout à leur occasion :
„ le soleil n'éclaire pas davantage
„ que la terre : les hommes ne sont
„ que de simples témoins de leurs
„ propres actions. Que si on veut
pousser cette inaction jusqu'à la vo-
lonté, quelles affreuses consequen-
ces se présentent ! Dieu fera seul
toutes les actions criminelles, & les

reprouvez seront damnez, parcequ'il a plû à Dieu de les faire à *leur* occasion, sans qu'ils y eussent aucune autre part. Voilà une objection vivement poussée, & qu'on n'aille pas s'imaginer que Mr. Jaquelot suive en la proposant une aveugle prévention contre la Philosophie nouvelle. Il en adopte volontiers les principes, & se déclare sans ménagement, pour l'opinion qui ne distingue point les bêtes des machines.

Le Chapitre dixiéme de cette seconde partie traite à fond de l'accord de la raison avec la Foi. Voici l'abregé de ce Chapitre : Il n'y a rien de plus dangereux, ni plus capable de détruire la Religion que de prétendre qu'elle soit toûjours contraire à la raison, & qu'il faille pour recevoir la Religion, abandonner la raison sans retour, & abjurer le sens commun pour se mettre à l'abri de la Foi. La raison fait l'essence de l'homme, c'est une faculté qui lui a été donnée pour diriger ses actions, elle est à l'ame ce que l'œil est au corps. La Religion

n'exige pas de nous que nous renoncions à être hommes pour devenir fidelles. Si on examine la nature de la foi, quelle est sa superiorité sur la raison, & les services que la raison rend à la foi, on trouvera entre elles plus de rapport qu'on n'y suppose de contrarieté.

1°. Il faut se servir de la raison pour connoître les preuves de la révelation : ce seroit en vain qu'on objecteroit que la grace est necessaire pour cela, parce que la grace de quelque nature qu'elle soit, ne nous persuade point sans raison. La grace ne fait pas des fanatiques, & la raison est necessaire pour discerner la parole de Dieu.

2°. Quand l'autorité de Dieu est bien établie il ne faut pas croire que la raison doive se retirer, & qu'elle ne soit plus d'aucun usage. Elle nous confirme dans la soumission à la foi, à l'égard de plusieurs articles dont elle nous découvre la possibilité & la convenance, & même à l'égard des articles qui nous paroissent incompréhensibles, en nous marquant elle même les bornes qu'elle

ne peut passer. 3°. Elle nous fournit des principes si clairs & si lumineux, que l'obscurité des conséquences ne peut plus nous empêcher de les admettre sans les comprendre ; elle agit alors sur l'objet de la foi, comme elle agit quelquefois sur des veritez qui sont de son ressort, la divisibilité de la matiere à l'infini, par exemple... 4°. Dans le cas de la contradiction apparente entre une verité revelée & une verité connuë par les lumieres naturelles, la raison sert à les concilier, en expliquant la verité revelée, ou en découvrant l'incertitude de la verité naturelle : c'est un moyen de sortir des pieges que tend l'incredulité.

Mr. Jaquelot s'en sert avec avantage dans le reste du Livre : sa maniére d'expliquer le mystére de l'Incarnation est prise des Théologiens Catholiques, mais il l'expose très-nettement. Les autres articles sur lesquels il répond aux objections du Pyrrhonien introduit par Mr. Baile, sont la Trinité, la Création, l'Immortalité de l'ame, la Prédesti-

nation. Il diſcute ce dernier point avec toute l'exactitude poſſible.

Pour accorder l'efficacité des Decrets de Dieu avec la liberté ; il a recours à la connoiſſance infinie que Dieu à du cœur humain, & du rapport qu'ont certains objets, certaines conjonctures, avec le conſentement futur.

A l'égard de la prédeſtination, de ce que Dieu nous propoſe la gloire Céleſte comme une recompenſe, il conclut que Dieu ne peut nous y conduire par des moyens qui nous ôtent le merite en nous ôtant la liberté : cette concluſion eſt démontrée, & le principe dont il la tire eſt évident dans l'Ecriture : il ne faut que l'ouvrir pour ſe convaincre que l'Eternité bien-heureuſe eſt promiſe aux Juſtes comme un prix de leurs vertus. Une grace irreſiſtible détruiroit abſolument la condition que Dieu exige ; elle nous rendroit vertueux ſans merite, & par conſequent incapables de la recompenſe promiſe. Toute l'œconomie du ſalut eſt renverſée par l'erreur des Prédeſtinatiens : nôtre Auteur croit que

ainsi qu'en usent ceux qui c
sincerement leur salut :
voüons, car le Calvinisme
senisme sont incompatible
soin du salut : il ne faut pa
dant se hâter de conclurr
erreurs n'influent point da
duite de ceux qui les profe
s'en servent pour étouffe
mords, & pour s'abandon
quillement au crime. C'e
usage qu'on puisse faire d'
trine si contraire aux prir
la Morale & aux maxime
vangile. Mr. Jaquelot a s
pour traiter cette erreur
cement ; elle est encore la
te parmi les prétendus réf
il n'ose proposer les pensée

une histoire abregée de la Religion, & par un systéme abregé de l'ame & de la liberté, mieux arrangé que le reste du livre. Nous avons omis une reflexion tres sensée de la Préface; la voici : Les inventeurs des Systéme impies se tromperoient beaucoup, s'ils attribuoient à la force de leurs raisonnements les pernicieux effets de leurs ouvrages. Les libertins reçoivent avidement ce qui authorise leurs desordres : une fade raillerie, une mauvaise pointe, tout leur est bon ; le seul titre d'un livre suffit pour pervertir cent debauchez qui n'y entendent pas un mot. De là vient le prompt succés des livres dangereux, on n'a pas le même empressement a faire valoir les Apologies de la Religion.

ARTICLE LXX.

LES VOYAGES DE LIONNEL Waffer contenant une description tres exacte de l'Isthme de l'Amerique, & de toute la nouvelle Espagne, traduits de l'Anglois par Monsieur de Montirat Interprete des

Langues , avec des Cartes Geographiques tres exactes & tres curieuses. A Paris chez Claude Cellier ruë St. Jacques à la toison d'or. *in 12. pag.* 398.

CE Livre qui a été estimé & imprimé plusieurs fois en Angleterre conserve tous ses avantages dans la traduction Françoise. Il a peut-être plus qu'aucun autre les deux qualitez essenticlles à cette sorte d'ouvrage. Il plaît & il instruit. C'est à ces deux chefs qu'on rapportera ce qu'on en va dire dans cet extrait. Au reste on doit avertir le public, que quoique le livre ait pour titre *Les voyages de Lionnel Waffer* ; la partie pourtant qui n'en est pas la moins considérable , & qui concerne la nouvelle Espagne , appartient de droit à un Negotiant de Lima , de qui Waffer lui-même reconnoît de bonne foi la tenir. Un Ecrivain aussi sincére & aussi droit, merite créance plus qu'un autre. Waffer l'est quelquefois un peu trop. Nous quitâmes , dit-il en un „ endroit , le Capitaine Scharp , en

„ qui nous ne trouvions ny capaci-
„ té, ny courage. Cela est net & sans équivoque. Il paroît que Waffer n'a pas voulu grossir sa Relation, puisqu'il renvoïe souvent à celle qu'a fait le fameux Dampier de son voïage au tour du monde. Mais il se plaint que Dampier qui a si bien détaillé l'expedition de la Mer du Sud, n'y ait point parlé de lui : tous les hommes sont delicats sur l'article de la gloire.

Aprés ces petites remarques, il est temps de suivre Waffer. Son premier voïage n'a rien de curieux, aussi en fut-il tres mécontent. Il partit d'Angleterre pour Bantam, & s'en revint. Il s'embarqua une seconde fois en 1679. & ce second voyage fut fertile en avantures. On ne les donne pas toutes pour des veritez incontestables. N'est il pas permis aux voyageurs d'embellir un peu leur histoire.

Aprés quelque séjour à la Jamaïque il s'embarque de nouveau, fait quelques excursions, & prend terre enfin à l'Isthme de l'Amerique. Un accident qui l'arrêta aprés quelques

jours de marche, l'exposa à plusieurs autres qu'il raconte avec le plaisir qui accompagne le souvenir des maux passez. Il étoit assis sur la terre auprés d'un homme peu experimenté, qui faisoit sécher de la poudre à Canon sur une assiette d'argent. Le feu y prit & brûla un genoüil de Waffer, de maniere qu'on découvroit l'os. La necessité ou étoit le blessé de suivre ses compagnons, augmenta son mal & ses douleurs. Les maux n'arrivent point l'un sans l'autre. Un Negre qui lui servoit de valet, le vola & s'enfuit avec ses hardes & ses drogues. Dans cette extremité il fut contraint de rester dans l'Isle de Darien, tandis que ses compagnons regagnoient la Mer du Nord.

Destitué de tout autre secours, il s'abandonne aux Indiens Sauvages, qui le guérissent avec des pâtes composées d'herbes en forme de cataplâme, qu'ils étendoient sur une feuïlle de plantain. La joye de se voir gueri étoit bien temperée par la faim, & bien plus encore par la crainte d'être à toute heure mis à

 mort

mort par ces mêmes Indiens, qui ne l'avoient guéri ce semble que pour le faire mourir plus cruellement. Le bûcher étoit déjà préparé pour Waffer & pour quatre compagnons de sa fortune, lorsque Lacenta Chef de ces Sauvages, passa heureusement par le lieu du supplice, & les delivra. Ce ne fut que pour les livrer a de nouveaux dangers, dans une route pénible & inconnuë, où ils furent au bout de quelques jours abandonnez de leurs guides, dans un païs marécageux, par un déluge d'eaux sans autre provision qu'une poignée de Mahis, qui même leur manqua bientôt. Ils passent des Riviéres profondes sur des radeaux, vont & reviennent sur leurs pas, nuit & jour en allarmes. Ce que Waffer rapporte de la triste situation où il se trouva, sur tout une certaine nuit, au milieu d'un terrible orage mêlé d'éclairs & de tonnerres affreux, est d'un homme qui sçait peindre ses maux, & les faire sentir aux autres : le voici presque mot-à-mot.

» J'entrai, dit-il, dans le creux

à les embraſſer, & ſi hauts qu'il ſe perdent dans les nuës. C'eſt une jolie hiſtoire, ſi elle eſt véritable, que ce qu'on dit des arbres de la forêt d'Oaxaca dans le même Mexique; que l'anné 1654 Dom Juan de Tabora donna ſous le tronc d'un, qui formoit une eſpece de pavillon, un magnifique repas à l'Evêque de Guatimala. On avoit dreſſé deſſous une table pour douze perſonnes aſſiſes dans douze fauteüils, ſervie par autant de valets; & deux buffets garnis de toutes ſortes d'argenteries & autres choſes neceſſaires à une grande Fête.

Pour revenir à Lacenta, il retint & régala de ſon mieux Waffer & ſes compagnons. Vaffer qui étoit Chirurgien fit une Saignée qui le mit en grand credit auprés des Indiens & de leur Chef. La maniére de ſaigner de ces Sauvages eſt tres-capable de guérir, ſi la peur guériſſoit. Le malade s'aſſied tout nud ſur une pierre dans la riviére. Celui qui fait l'operation eſt armé d'un petit arc, d'où il décoche promptement des fléches délicates ſur toutes les parties du

corps ; & si quelqu'une de ces flêches, qu'on a la précaution d'arrêter, de peur qu'elles ne penetrent trop avant, vient à percer une veine; dont le sang sorte goutte à goutte, aussi tôt tout les spectateurs applaudissent & marquent leur joye par des danses.

Il étoit question de saigner une des femmes de Lacenta, qui avoit la fiévre. Waffer la saigna à la maniere d'Europe avec un succés qui le fit regarder comme un homme au dessus des autres hommes. Il fut porté en triomphe sur les épaules des Indiens de plantation en plantation ; & les autres opérations également miraculeuses qu'il fit, le firent presque adorer de ces pauvres peuples, dont la simplicité le divertissoit en particulier lui & ses camarades.

Son grand mérite pensa le faire naturaliser Indien. Il alloit vétu à l'Indienne, c'est à dire tout nud. Lacenta le mettoit toûjours de ses parties de chasse. Il voulut même le marier avec sa sœur. Waffer qui se trouvoit bien de rester Anglois, ne

se tira de chez un Hôte si courtois, qu'en lui promettant solennellement de revenir, c'est-à-dire, en jurant à la maniére du Païs, ses doigts sur les dents, comme Lacenta l'avoit fait le premier. Il fut même obligé pour marque de l'engagement qu'il prenoit avec les Indiens, de se faire peindre comme eux par les peintres du Païs, qui sont des femmes, qui lui couvrirent tout le corps de petites taches à l'Indienne ; mais il ne voulut pas souffrir qu'elles lui piquassent la peau, comme c'est la coûtume, pour faire entrer plus avant leur peinture. Ce fut en cet état que Waffer se rendit avec ses compagnons à la mer du Nord, pour y attendre au passage quelques vaisseaux, qui ne vinrent que dix jours après, comme les Pawawers qui sont les devins du Païs le lui avoient prédit.

Waffer qui n'étoit pas scrupuleux, voulut éprouver si ces malheureux ont autant de pouvoir sur le Diable, qu'ils le disent, pour le forcer à leur découvrir l'avenir. On lui en amena trois ou quatre, qui

s'enfermérent aussi-tôt dans un endroit secret de la maison pour y faire leur diablerie. On les entendoit, dit l'Auteur, faire un bruit épouvantable tantôt de la voix, contrefaisant celles de differens animaux, tantôt avec des pierres & des coquilles, ausquelles ils joignoient le son d'un mauvais tambour, & un cliquetis de gros os de bêtes, attachez avec des cordes, & puis interrompant tout-à-coup ce bruit par un profond silence; & tout cela pendant une grosse heure; après laquelle le Diable ne répondant rien, ils recommencerent deux fois de suite les mêmes ceremonies, nous attribuant & à nos hardes qui étoient restées dans le logis, le silence obstiné du Demon. Enfin nous les vîmes sortir tout en sueur. Ils s'allerent laver dans la riviére, & vinrent nous dire que le Demon avoit parlé, que dans dix jours il arriveroit deux vaisseaux qui tireroient deux coups de canon, mais qu'un de nos camarades perdroit la vie. Tout arriva juste comme les devins l'avoient dit. Gobson com-

pagnon de Waffer tomba dans l'eau, en allant joindre les Vaisseaux, & mourut quatre jours après malgré tous les soins qu'on prit, comme si le Diable, dit l'Auteur, n'eût pas voulu en avoir le démenti.

Pour Waffer il partit à trois semaines delà, sur un des deux bâtimens dont on vient de parler. Il y trouva des Anglois de sa connoissance qui l'avoient pris d'abord pour un Indien. On mit à la voile à l'Orient des Isles de Sambaloés, sur la côte de Cartagene. On donnera les mois suivant la suite de ses voyages & de ses observations qui sont tres-curieuses.

ARTICLE LXXI.

HISTOIRE DES LOTERIES, ou Dissertation critique sur leurs usages, Par M. L. A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques à la toison d'or, *in* 12. *pages* 29.

IL n'a tenu qu'à l'Auteur de cette Dissertation, de grossir son Ouvrage, & d'en faire un juste volu-

me ; car il montre que l'Histoire profane, naturelle, Ecclesiastique & sacrée est presque par tout remplie de Loteries. On ne sera pas fâche d'apprendre l'ancienneté & l'origine d'une chose, qui occupe aujourd'hui tant de monde. Le principe sur lequel roule presque toute la Dissertation, est que ce qui fait l'essence des Loteries, c'est le sort ; & que par consequent par tout où le sort décide, c'est autant de Loteries. Ce principe une fois établi, nôtre Auteur fait voir que rien n'est peut-être plus ancien, ni plus universellement reçû que les Loteries. Il cite d'abord en preuve les Egyptiens, les Grecs, & les Romains, qui à le bien prendre faisoient tous des Loteries dans la distribution des champs, des Colonies, & mêmes des plus importantes charges de la République.

Il descend de-là un peu vîte aux tems de Dominique Michel General des Venitiens contre les Turcs, qui fit une Loterie des noms de toutes les Villes, sur le siége desquelles ils ne pouvoit se determin-

ner, & le sort tomba sur la Ville de Tyr. L'Auteur rapporte ensuite quelques endroits de l'histoire d'Angleterre, & de celle d'Arragon. Mais il remonte bien-tôt au tems de Moyse & de Josué, & c'est là qu'il trouve une Loterie autorisée de Dieu-même. *La terre*, dit le Seigneur, *sera partagée au sort entre les Tribus & les familles, & tout ce qui sera échu par le sort sera le partage du plus grand nombre ou du plus petit.* Ce fut „ alors, dit la Dissertation, que s'exer„ ça ce qu'on appelle à présent Lote„ rie dans le monde. Chacun reçût „ ce qui lui arriva, & le reçut avec „ soumission, avec joye, comme ve„ nant de la main de Dieu; & la „ prudence de Josuë satisfaisant tous „ les Israëlites, chacun fut content „ de son sort.

Nôtre Critique ne se contente pas de cette preuve, il accumule beaucoup d'érudition, pour montrer que tout ce qu'il y a jamais eu de plus auguste & de plus sacré, se faisoit par Loterie. C'étoit une espece de Loterie qui décidoit chez les Juifs, lequel des deux boucs

feroit le bouc émissaire, ou le bouc destiné au sacrifice. C'en fut une autre qui fit Saül Roi, une autre qui découvrit que Jonathas avoit inconsiderément transgressé la loy portée par son Pere, & qui pensa faire perir ce Prince aimable. David en fit une pour établir les Prêtres des deux familles d'Aaron, chacun dans leur Ministere. On en fit une autre pour connoître ceux que le Seigneur avoit choisis pour garder les portes du Temple. L'Auteur épuise ainsi l'un & l'autre Testament en faveur des Loteries, & il veut que Saint Mathias même ait été redevable à une, de son élection en la place du traître Judas. Il se promene ensuite dans les vastes campagnes de l'histoire Ecclesiastique. Il cite Jonas dans la vie de Saint Hubert; Chifflet dans l'histoire de la conversion de Saint Eucher; Sévere Sulpice dans celle de l'élection de Saint Martin au Gouvernement de l'Eglise de Tours; Guillaume Malmes-buri Livre premier des Pontifes d'Angleterre; Robert du Mont, l'Auteur de la vie de Lant-

franc, Matthieu Paris, l'histoire des Evêques d'Auxerre, l'Abbé Guibert, le Moine Gilles, & plusieurs autres ; pour montrer que les élections des Evêques dans les premiers siécles de l'Eglise, & les prognostiques ou conjectures, par où l'on essayoit de s'assurer de la conduite que devoient tenir les Ministres de l'Eglise, que tout cela, dis-je, se faisoit par le sort, & que ce sont par consequent, autant de preuves qui justifient à cet égard l'innocence des Loteries.

L'Auteur prend soin de démêler en passant certaines especes de sorts criminels, que la gentilité superstitieuse a exercez ; & il avoüe, page 18. qu'il a pitié des Romains & des Grecs, ces sages du monde, lorsqu'il réflechit sur la folie de leurs augures, & sur leur maniere de connoître la volonté des Dieux.

„ Un oiseau, dit-il, vole à gau„che, son vol est rapide ; donc il „ne faut point combatre. Quelle „consequence ? cet oiseau refuse „de manger ; il ne faut rien entre„prendre ; le succés seroit funeste

„ à la patrie. Quelle connexion, „ entre le manger d'un oiseau & la „ réüssite d'une affaire ? J'aime, ajou- „ te-t'il naïvement, j'aime la répon- se de cet Empereur, (il devoit di- re de ce General) " qui ordonna „ de jetter l'oiseau dans la mer, *afin* „ *qu'il boive*, dit-il, *puisqu'il ne veut* „ *pas manger.*

Enfin à cette foule d'autoritez sacrées & profanes, qui n'étoient pas trop necessaires, nôtre Auteur ajoute, pour achever d'assurer ab- solument les ames les plus timo- rées, la décision d'un celebre cas de conscience, qui fut proposé vers la fin du quinziéme siécle, à l'occa- sion de la Loterie de Bruges, & qui fut résolu par un des plus ha- biles & des plus sçavans Théolo- giens de ce tems-là. " C'est le fa- „ meux Jean Briard Docteur en „ Théologie, & Vice-Chancelier „ de l'Université de Louvain, natif „ de Bailleul dans le territoire d'Ath „ en Hainaut, dont les Ouvrages „ furent imprimez à Paris en 1517. „ à la fin des questions quodlibeti- „ ques du Pape Adrien. Tout ceci

marque l'extrême exactitude de l'Auteur, qui veut apparemment que l'on puisse voir dans les sources la décision d'une question qui paroissoit, dit-il, alors importante; & quoi qu'elle le soit moins aujourd'hui, nous ne laisserons pas de rapporter le précis de ce que dit Jean Briard : aussi-bien est-ce ce qu'il y a de plus essentiel dans cette Dissertation.

Tout se reduit à deux points. Le premier met les Loteries à couvert pour le fond, & le second pour la maniere.

A l'égard du premier point, les Loteries ne sont point injustes. Elles ne blessent aucune loy ni divine ni humaine, ni naturelle ni positive.

La raison generale c'est que Dieu lui-même les a approuvées, dans la division de la Terre promise. Les Loix Humaines Civiles & Ecclesiastiques, qui défendent les jeux du hazard, ne regardent point les Loteries, où le hazard n'est point accompagné de ces excés que condamnent les Loix, & qui portent

les joüeurs de profession aux derniéres extremitez, qui ruinent les familles, & font perdre le tems, la reputation, & la conscience. Les Loteries ne sont point non plus contre la loi naturelle : elles ne font tort à personne. Ceux qui sont heureux profitent de ce que le hazard, ou plûtôt la Providence leur fait tomber. Personne ne s'en plaint, ni n'a droit de s'en plaindre. Tous ceux qui mettent aux Loteries sont d'accord sur ce point, & leur accord n'est point l'effet d'une necessité. Il est libre de mettre ou de ne point mettre aux Loteries ; l'esperance d'un gain considerable qui est l'amorce des Loteries, ne les rend point criminelles; non plus que l'envie moderée d'accommoder ses affaires, ne rend point criminel le negoce sur terre & sur mer, où certainement l'on ne s'engageroit pas, si rien n'interessoit.

A l'égard du second point, il n'est personne qui ne sache, de quelle maniere les choses se passent aux Loteries. La foy publique est scellée, pour ainsi dire, de l'autorité

du Prince. La pieté, la religion, la justice s'unissent comme de concert, pour rendre les Loteries en quelque façon sacrées. On a en vûë de soulager des Hôpitaux, ou de pauvre familles, de bâtir ou de rétablir les Temples du Seigneur. Il n'est point de précaution qu'on n'apporte. Les Prélats d'un merite distingué, les premiéres personnes de l'Etat, les premiers Magistrats du Royaume sont à la tête des Loteries. Ils s'en déclarent les protecteurs & les dispensateurs.

Concluons donc avec le Théologien de Louvain, contre les gens d'une morale prétenduë étroite, que rien n'est plus innocent que le commerce des Loteries, & que comme ceux qui n'y gagnent rien, doivent se consoler de la perte modique qu'ils font, ceux qui gagnent ont toutes les raisons du monde de se réjoüir, & de remercier le Seigneur de la bonne fortune qu'il leur envoye, & que le bien qui vient parlà est de tous les biens le moins sujet à scrupule & à restitution.

ARTICLE LXXII.

ARS MEMORIÆ VINDICATA Auctore D. Joanne Brancaccio Jurisconsulto Panormitano. Accessit Artificium Poëticum ad Scripturas divinas in promptu habendas, memoriterque ediscendas accommodatum. Panormi 1702. typis Josephi Gramignani. *Défense de l'Art de la memoire par Jean Brancaccio Jurisconsulte de Palerme &c.*

On commence cet Ouvrage par de grands éloges de la Mémoire en general & par diverses Autoritez, pour faire convenir tout le monde avec Saint Augustin, que la Memoire est la mere de la Sagesse, *Memoriam Sapientiæ parentem esse.* On voit que la sagesse est prise ici par le Saint Docteur pour une vertu de l'Esprit, & pour ce qui s'appelle ordinairement *Science* : à quoi se rapporte cette Ancienne maxime, que nous ne sçavons qu'autant que la Memoire nous fournit, *tan-*

tum scimus quantum memoriâ tenemus; & ce que dit Quintilien, que toutes les connoissances subsistent par la memoire, *Omnis disciplina memoriâ constat.* Tout le monde ne sera peut-être pas si persuadé de ce qu'ajoûte l'Auteur, qu'il y a un Art particulier d'étendre & de fortifier la Memoire. Art que Simonide & d'autres Sçavans Grecs enseignoient publiquement, mais que les Auteurs ont indiqué souvent par des symboles & des termes énigmatiques, pour n'en pas répandre trop communément le secret. Etoit-ce donc là une espece de Magie, qu'il y falut tant de mystere ? Il n'en paroit que mediocrement dans tout cet Ouvrage, où l'on entreprend d'en reveler les secrets.

Pour convaincre ceux qui ne voudroient reconnoître aucun Art par rapport à la Memoire, l'Auteur demande ici : pourquoi, s'il n'y en avoit point, ceux qui ont donné des Préceptes de Rhetorique, divisent la Memoire en Naturelle & en Artificielle ? Pourquoi les Sçavans ont-ils avoüé d'une commune voix,

que Simonide étoit l'inventeur de l'Art de la Memoire ? & pourquoi encore Platon, Ariſtote, Quintilien, Seneque, Plotin, Ciceron, Albert le Grand, Saint Thomas, & tant d'autres paroiſſent-ils faire tant de cas de cet Art ? Ciceron dit expreſſément (*ad Herenn. lib.* 3.) afin que la Memoire ſoit excellente il faut la fortifier par le ſecours de l'Art, *Memoria Arte confirmanda eſt ut ſit egregia.*

C'eſt avec un pareil ſecours ajoûte nôtre Auteur, que Seneque aſſûre (*in Proœm. Declam.*) avoir été en état de retenir deux mille mots de ſuite comme on les lui avoit prononcez, & plus de deux cens Vers prononcez chacun par autant de perſonnes particulieres. On a vû de nôtre tems quelque choſe de ſemblable dans la perſonne des Peres de Champs, & Menetrier Jeſuites, & de pluſieurs autres : cependant bien que les experiences faites ſur ce point, ſur tout par le Pere Menetrier ayent paru merveilleuſes, il n'alloit pas au quart des deux mille mots de Seneque : la choſe ſe per-

fectionne bien dans l'éloignement de deux mille ans. C'elt encore au fecours de la Memoire Artificielle qu'on attribuë ce que on dit que fit Joſeph Juſte Scaliger, d'apprendre par cœur en 21 jour tous les Ouvrage d'Homere, & en quatre mois tous les Poëtes Grecs. On cite ici un grand nombre d'autres effets de Memoire d'autant plus admirables, qu'ils n'ont pour fondement, dit-on, que le ſecret de fixer l'imagination ſur les lieux, les images, les arrangemens. Mais de quelque utilité que cela puiſſe être pour quelques-uns, pluſieurs ont eſſayé en vain d'en tirer du ſecours, & ſeroient plûtôt venus à bout de ſe broüiller la tête à force de contention, que de ſe faciliter la memoire par de ſemblables moyens. On ſouhaiteroit du moins que nôtre Auteur fut entré dans un plus grand détail de la pratique, pour juſtifier ſenſiblement comment ces merveilleux effets de la Memoire, ſont dûs à un artifice qui puiſſe être à l'uſage de tout le monde.

Au lieu de cela, il employe une

grande partie de son livre, à faire un Catalogue des Auteurs qui ont écrit sur l'Art de la Memoire, & à indiquer la clef pour penetrer dans les mysteres dont ils ont enveloppé leurs préceptes. Ces grands hommes étoient bien sauvages, de vouloir retenir ainsi en captivité la science, laquelle d'elle même ne cherche qu'à se répandre, & dont le merite augmente plûtôt qu'il ne diminue en se communiquant. Cependant au rapport de Mr. Brancaccio ceux qui ont écrit de la Memoire Artificielle ne l'ont guere fait qu'en chifres, & il nous donne diverses regles pour les déchifrer ; comme de lire les lettres à rebours, ainsi où l'on trouvera *OGAMI* il faudra lire *Imago*; d'ôter la premiere & la derniere lettre des mots ; ainsi *simagon* donnera encore *Imago*, *Aloquis* donnera *loqui*. On peut s'imaginer tous les autres chifres par ceux-ci.

Touchant la pratique de la Memoire Artificielle, une des premieres regles consiste, dit-on ici, à se faire un mot particulier des lettres initiales de plusieurs autres mots :

Tanquam Justificatis, *Suis*
Amen. On ſe fera ce mot
Baptiſta. Si l'on veut rete
ordres Mineurs dont les n
Oſtiarius, *Lector*, *Exorciſta*, *A*
On trouvera ces 4 initiale
mot *Olea* : dans cet autre
on trouvera les ſept Sacre
ſorte que les trois premier
marquent les Sacremens c
réiterent point, ſçavoir l
Ordre, *Confirmation* ; les 4
ceux qui ſe réiterent, ſçav
tence, *Unction*, *Mariage*, *Eu*
Mais il faut avoüer que
mots qui ne forment aucun
que *Bocpume*, un ſeul fera
autant ou plus de peine à re
les ſept autres qu'il indique
on a déja des idées. On en

des deux premieres lettres de chaque nom comme *Inzoboce ſiletiſim ſegeaſym*, qui ſignifieront *Innocent*, *Zozyme*, *Boniface*, *Celeſtin*, *Sixte*, *Leon*, *&c.*

Ce qu'il dit des Vers techniques ou artificiels eſt plus d'uſage, & ſe confirme d'avantage par l'experience, conformément à cette maxime :

Metra juvant animos, comprehendunt plurima paucis,
Et bene commemorant &c.

Auſſi n'eſt-il aucune Science ni aucun Art, qui n'y ait eû recours, pour y renfermer ſes premiers élemens, comme tout le monde le ſçait, par les Vers qu'on apprend dans la Dialectique, *Quis*, *quid*, *ubi* &c. pour retenir les Cathegories ; ou par ceux-ci *Barbara*, *Celarent* &c. pour retenir l'ordre des Propoſitions dans les diverſes eſpeces du ſyllogiſme. Ainſi dans l'Aſtronomie pour retenir les Signes, *Sunt Aries, Taurus, Gemini*, *&c.* Mais il ſemble que ſi les Vers ſont trop bizarres, ils retombent dans l'inconvenient que

nous avons déja insinué, & qu'ils revolteront plus la memoire qu'ils ne l'aideront. Celui qu'on rapporte ici pour les 5 livres de la Sagesse pourroit être de ce Caractére :

Proverb. Ecclesiast. Cantic. Sapit. Ecclesiastic.

Il faut avoüer neanmoins que quand on les a faits soi-même, ou qu'on y attache son imagination d'une maniére particuliere, leur bizarrerie même sert quelquefois à les retenir davantage. L'Auteur finit son Ouvrage par rapporter environ 220 Vers Techniques, dont il reléve la vertu, pour retenir la suite générale des choses contenuës dans la Sainte Ecriture. Ils ne forment aucun sens par eux mêmes, & se trouvent, à quelques mots prés, être ceux dont nous parlâmes le mois de Septembre dernier à l'occasion d'un Livre imprimé à Paris, où ils étoient renfermez avec une sorte d'exposition, tel qu'est celui-ci :

Percute, Amazias, Phul, Acas, Osée Rabsace, Scindit.

De maniere que nous ne sçavons si c'est l'Italie qui a dérobé ce tresor à la France, ou la France à l'Italie. Quoi qu'il en soit, si M. Brancaccio avoit vû ce qui est devenu commun depuis deux ou trois ans à Paris au Collége de Louïs le Grand, de retenir la suite de la Chronologie & de l'Histoire Universelle par l'usage des Vers Artificiels; il auroit eû peut-être en main la preuve la plus plausible & la plus vraye, que la mémoire s'étend & se fixe, sur une infinité de faits & d'Epoques par le moyen des Vers.

ARTICLE LXXIII.

REMARQUES CRITIQUES sur la nouvelle Edition *du Dictionnaire de Morery donnée en* 1704. A Paris chez Raymond Maziere ruë St. Jacques à la Providence 1706. *pp.* 146.

ON a été surpris d'abord, de voir un si petit ouvrage en attaquer un aussi immense que la nouvelle Edition de Morery. C'est moins qu'un Pigmée qui attaqueroit un Geant. Mais un Avertissement du livre prévient le Lecteur sur cette disproportion. Ce n'est pas, dit-on, une critique en forme qu'on y veut faire du Dictionnaire. On ajoûte que Mr. Baile aprés de grands efforts ne l'a pas consommée, & que Mr. le Clerc qui est venu aprés lui n'a fait qu'*ajoûter de nouvelles fautes aux anciennes*. Mais je ne sçai si Mr. Baile a seulement fait cette entreprise, & il paroît qu'il a voulu plûtôt dire dans son Dictionnaire tout ce qu'il jugeoit à propos, qu'éclair-

cir toutes les difficultez, & corriger toutes les fautes de Morery. Aussi trouve-t-on encore tous les jours dans celui-ci un grand nombre d'Articles importans qui ne satisfont pas, & dont M. Baile ne parle point; ce qui auroit pourtant été beaucoup plus d'usage, que l'indice de tant d'hommes Septentrionaux qui n'interessent pas beaucoup, du moins en France. Quoiqu'il en soit, on ne veut icy relever, que quelques fautes échapées à Mr. Vautier dernier *Editeur* du Morery, & qui auroient échapé à tout autre: de sorte qu'on rassemble celles-ci, dit-on, afin qu'à la premiere édition, un Editeur ait plus de commodité de les mettre à profit. Voilà une grande obligation qu'il aura à l'Auteur de ces Remarques: à quoy il faut ajoûter sans doute celle qu'il aura qu'on ait fait imprimer ses fautes, afin qu'il les lise plus commodément, que si elles étoient démeurées dans un manuscrit qu'on lui eût mis entre les mains.

Celles qu'on marque ici peuvent se reduire à deux especes differen-

tes. 1°. A celles qui valoient veritablement la peine d'être *relevées.* 2°. A celles qui semblent plus minces.

Les premieres se trouvent bien ici au nombre de 4 ou 5 principales, telles que celle-ci: Les *Editeurs* de Morery disent dans l'article de Brisach, que cette Ville est *située sur le Rhin* & *qu'on y passe sur un pont de pierre*; au lieu qu'il n'y a que des ponts de bateaux. Comme cette bevûë est considerable, l'Auteur de ce petit écrit ne manque pas de faire valoir dans deux pages entiéres de son Avertissement, que cette faute ait passé dans douze éditions, & même dans celle *de M. le Clerc cet habile Géographe, qui se méle de critiquer Quinte-Curce:* Nôtre Auteur s'en applaudit au point de s'imaginer, que peut-être sans cette remarque un *Editeur de Morery qui se seroit trouvé même au dernier siége de Brisach*, ne laisseroit pas d'écrire aprés Morery, qu'on passe le Rhin à Brisach sur un pont de Pierre. Certainement c'est donner aux Remarques une étrange vertu, de les rendre

plus efficaces que le témoignage des yeux.

Une autre remarque considérable est que dans le Dictionnaire, en parlant de Catherine de Bourbon sœur de Henry IV. & Epouse de Henry Duc de Lorraine, on la fait Mere des Princesses Nicole & Claude de Lorraine : au lieu qu'elles n'étoient filles que de la 2e. Femme de Henry ; Catherine n'étant demeurée, que six mois avec lui, & en ayant été séparée à l'occasion de la diversité de leur Religion. On reprend encore le Dictionnaire d'avoir mal traduit, en parlant du Médecin Martin Akakia, le mot de *Catalaunensis* par *Catalan*, au lieu de *Chalonnois*. La méprise est grande & même *lourde*, comme s'exprime nôtre Auteur ; mais pour l'appeller *méprise cruelle*, comme il fait, il faut avoir en main de *cruelles* métaphores.

On reprend encore l'Auteur du Dictionnaire d'avoir fait plusieurs fautes au sujet de Lycurgue, dans les endroits où il est dit que ce Legislateur chassa tous les fainéans : au lieu

que le mot Grec de Plutarque ne signifie, dit-on ici, que *malfaiteurs.* Ces fautes ne tombent que sur le supplément de Morery que nôtre Auteur ne prétendoit pas d'abord d'attaquer. Ce qui tombe sur le compte du nouvel Editeur c'est, dit-on, de n'avoir parlé que de Lycurgue Legislateur, au lieu qu'il y a eû un autre Lycurgue Orateur Athénien, petit fils d'un Lycurgue que les trente Tyrans firent mourir. On accuse donc l'Editeur d'être dans la disposition de confondre les divers Lycurgues, par ce qu'il n'a fait mention que de celui qu'on a le plus interêt de connoître, sçavoir du Legislateur; mais l'Editeur ne pourra-t-il point dire au contraire, que c'est être bien éloigné de confondre les Lycurgues, que d'indiquer uniquement celui qui est généralement reconnu?

On reproche à l'Editeur avec plus de justice de s'être mépris en un point de Chronologie tout récent, & d'avoir mis en 1702. la mort de Jacques II. Roy d'Angleterre arrivée en 1701. Ce sont de ces mé-

prises dont on ne peut s'étonner, quand elles sont rares dans des volumes immenses, où il est impossible à l'esprit humain d'être également attentif à lui-même. L'Auteur de ces Remarques Critiques est celui qui doit s'en étonner le moins; puisque dans un simple opuscule de peu de feüilles, il lui a échapé des inattentions qui valent celles-cy. Il a cru lire par exemple dans les Memoires de Trevoux ce qui n'y a jamais été. „ Une lettre, dit-il, inserée dans „ le mois de May de ces Memoires „ 1705. impose à l'Editeur du nou- „ veau Dictionnaire, en lui repro- „ chant d'avoir dit, qu'Epernay „ (Ville de Champagne) n'est qu'un „ village, tandis que l'Editeur don- „ ne à ce lieu la qualité de Bourg; & c'est ce que la lettre inserée dans les Memoires suppose manifestement, bien loin d'imposer à l'Editeur, puisque cette lettre commence ainsi: *Vous me priez de faire faire le procés a Morery, parce qu'il a donné le nom de Bourg à vôtre chére patrie &c.* Autre inattention plus singuliére du faiseur de * Remarques cri-

* *p.* 35.

tiques ; il dit au ſujet de l'éloge que fait le Dictionnaire de *Denys le* Chartreux : *l'Eloge de ce Chartreux eſt exceſſif, il eſt juſte, je l'avoüe*: trouver un éloge en même temps *exceſſif & juſte*, eſt-ce ſe montrer bien capable de purger Morery des imperfections qui pourroient s'y être gliſſées ?

Le reſte des Remarques de ce livre ne ſont gueres, comme nous l'avons déja indiqué, que des choſes aſſez minces, témoin la remarque ſur Gilles Boileau : Morery place ſa mort en 1671. & on prétend qu'elle eſt arrivé en 1669. Grand interêt que prendra l'univers à cette erreur du *Dictionnaire* !

Parmi les Remarques peu importantes dont nous parlons, on doit mettre les omiſſions qu'on reproche à l'Editeur, comme de n'avoir point parlé de l'exacte tempérance du Philoſophe Ramus comparée à la délicateſſe & à la profuſion de ceux de ce temps. On connoît bien des Philoſophes d'aujourd'hui qui ſouhaiteroient de tout leur cœur, que le faiſeur de Remarques eut

ici raiſon, à peine d'encourir ſon indignation. Ils s'en conſoleroient plus aiſément, que de la conformité trop forcée qu'ils ont avec Ramus ſur le fait de la bonne chére. Les autres Minucies de ce petit livre nous conduiroient preſqu'auſſi loin qu'il s'étend luy-même. Il finit par des loüanges qu'il donne au Dictionnaire ſur des additions conſiderables qu'on trouve dans l'édition de 1704, & qui conſiſtent en Diſſertations & autres remarques, qu'il trouve exactes pour la pluſpart; mais il prétend que quelques-unes doivent être retouchées. Nous laiſſons aux Lecteurs à en juger. Du reſte quel que ſoit ce petit Livre, il peut toûjours être profitable, ne fut-ce que par le deſſein & par les remarques, qu'on fait ſur pluſieurs locutions obſcures & confuſes. Ce dernier avis n'eſt que trop bien fondé. Mais pour faire en ce genre un ouvrage entierement digne du public, il faudroit bien des qualitez, qu'il eſt difficile de trouver dans un ſeul homme, une lecture preſque infinie, pour ramaſſer tout ce qui a été omis dans le

Moreri, une bonne critique pour faire un juste discernement, beaucoup de loisir & de methode pour arranger tous les materiaux. Il faudroit encore entrer dans les interêts des familles pour mettre ce qui les touche en particülier; c'est à-dire qu'il faudroit faire un Ouvrage plus gros que le Moreri même. Et aprés tout cela, qui oseroit se flatter de contenter tout le monde? qui ne sçait qu'il est plus aisé de critiquer que de mieux faire?

Article LXXIV.

REPONSE AUX QUESTIONS. d'un Provincial. Tome troisiéme. A Rotterdam chez Reinier Leers *in* 12. *pages* 1320.

MOnsieur Baile employe les trois premiers chapitres de ce volume, à détruire des faussetez avancées par beaucoup d'Historiens, touchant le Mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, & à justifier François I. sur un serment que ses ennemis lui imputérent d'avoir fait au Turc. La dispute contre M. Jaquelot commence au chapitre

CXXVIII. par des plaintes sur le
titre de son livre. On croiroit en le
lisant, que toutes les objections com-
batuës par l'Auteur *de la conformité*
de la foy & de la raison, sont de M.
Baile ; & cependant M. Baile pré-
tend n'avoir interêt qu'aux difficul-
tez qui regardent *la liberté d'indif-*
ference, ou l'origine du mal, & aux
objections que le Pyrrhonisme peut fon-
der sur quelques dogmes revelez. Il est
encore plus choqué de ce que M.
Jaquelot se represente comme le
défenseur de la Religion. M. Baile
qu'on doit croire sur les intentions
ans lesquelles il a écrit, n'a eu en
ûë, à ce qu'il asseure, que le triom-
he de la foy ; il n'a songé qu'à
ablir son empire sur la raison.
'est pour y parvenir plus sûre-
ent, qu'il s'est attaché à montrer
que les objections Philosophiques
ır l'origine & les suites du peché
ont si fortes, que nôtre raison
t trop foible pour les refoudre ;
qu'ainsi nous devons nous re-
ire à croire le Mystere de la
édestination sur la seule autorité
Dieu, comme les Mysteres de
in 1706.

„ la Trinité, de l'Incarnation, & de l'Euchariſtie. S'il parle en ces ter-termes de l'Euchariſtie, ce n'eſt pas qu'il ſoit Catholique ſur cet article; c'eſt qu'il ſoutient avec raiſon que la doctrine des Calviniſtes ſur l'Euchariſte n'eſt pas plus aiſée à concevoir que la doctrine des Catholiques. Ceux qu'une pareille propoſition ſurprendra ne ſçavent pas que les Calviniſtes ſont obligez de croire, que *Jeſus-Chriſt nous nourrit vrayement de la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang.* Revenons aux plaintes de nôtre Auteur contre ſon adverſaire : il lui reproche encore d'avoir diſſimulé les correctifs joints aux objections propoſées dans le Dictionnaire Critique, & de n'avoir point parlé des deux diſſertations ajoutées à la fin du Dictionnaire,
„ pour montrer par de grands exem-
„ ples, par des autoritez venerables,
„ par le caractere de l'Evangile, &
„ par pluſieurs autres moyens que les
„ Myſteres de la Religion ne dé-
„ pendent pas des maximes des Phi-
„ loſophes; & qu'il faut les croire,
„ ſoit que la Philoſophie s'en ac-

„ commode, ou qu'elle ne puisse
„ s'en accommoder, ou qu'elle puis-
„ se même les combattre invinci-
blement. Il conclut que le veritable
état de la cause a été caché aux Lec-
teurs par son adversaire, qu'il ne
s'agit point entre eux d'attaquer la
Religion ny de la défendre, mais
seulement du meilleur moyen de la
défendre, & que la dispute se reduit
à cette proposition : *Est-il necessaire
& possible d'établir par des raisonne-
mens ce que la foi nous enseigne?* Mr.
Baile le nie, M. Jacquelot prend
l'affirmative. Aprés avoir établi ce
plan de dispute, nôtre Auteur ne
regarde plus son adversaire que
comme un *Theologien rational*, & veut
à son tour le rendre suspect, & sou-
lever contre lui le ministere Protes-
tant. Il expose au long combien la
Secte des Rationaux c'est-à-dire de
ceux qui veulent rendre raison des
mysteres, & fonder la verité revelée
sur les principes de la Philosophie,
est décriée dans les écoles réformées.
Pour le prouver, outre des faits cu-
rieux & décisifs, il apporte des au-
toritez d'un grand poids. Le fameux

Sherlok entre autres assûre *que le grand deßein de la révelation est de nous délivrer des incertitudes de la raison humaine, & de nous donner un fondement plus solide de nôtre foi; que par la révelation Dieu a voulu nous mettre à couvert de toutes les chicanneries des Philosophes, qui, lorsque leur humeur de contradiction les saisit, disputent contre les veritez les plus claires, & cherchent à répandre des tenebres sur les propositions les plus évidentes*. Mr. Baile passe encore plus loin, & avance que son affaire avec M. Jaquelot est une dispute d'Arminien à Calviniste. M. Jaquelot s'est donné pour un défenseur de la Religion, Mr. Baile se donne pour un défenseur du Synode de Dordrecht, & pour un rigide Prédestinatien, qui veut prévenir les objections accablantes qu'on pousse contre le Synode.

Mr. Jaquelot se sçaura bon gré d'avoir reduit son ingenieux adversaire, qui n'a pas jusqu'ici passé pour un Calviniste trop rigide, à se mettre sous la protection des Gomaristes. Au reste dans le dessein où paroît être nôtre Auteur, de pren-

dre en main les causes les plus desesperées, il n'est pas surprenant qu'il se transforme en Calviniste : tout son esprit est necessaire pour donner quelque vrai-semblance aux dogmes affreux des Prédestinatiens.

Après avoir posé l'état de la question, Mr. Baile se jette sur la récrimination, & prétend que l'Auteur de la conformité de la foi & de la raison, ne rapporte pas fidellement la doctrine qu'il combat; qu'il étend à tous les Athées ce qui n'avoit été dit que de quelques-uns; qu'il fait dire à l'Auteur du Dictionnaire Critique sur l'immortalité de l'ame, le contraire de ce qu'on lit plus d'une fois dans le Dictionnaire. Voici une accusation plus grieve : Mr. Jurieu dés l'année 1686. avoit imprimé la Doctrine qu'on veut condamner dans Mr. Baile : pourquoi l'avoir tolerée dans le Livre de Mr. Jurieu, & l'attaquer si vivement dans le Livre de Mr. Baile ? Ce n'est donc pas contre l'erreur, c'est contre la personne que le zele s'enflamme. Il nous est impossible de suivre l'Auteur dans les petis détails de ce dif-

ferend ; nous nous attacherons aux trois queltions principales.

Sur la Liberté.

Mr. Baile soûtient parfaitement son personnage de Calviniste outré, qui ne reconnoît point de libre-arbitre dans l'homme ; & pour trancher tout d'un coup le nœud de toutes les difficultez qui pourroient l'embarrasser, il nie hardiment que le sentiment intime qui nous persuade que nous sommes libres en soit une preuve suffisante : les châtimens le prouvent encore moins, à ce qu'il soûtient : si l'on punit un criminel, c'elt pour s'en défaire comme d'une bête farouche. Il avoit comparé la volonté à une balance qui panche necessairement du côté où le plus grand poids l'entraîne : il défend cette comparaison, en avertissant néanmoins qu'il prétend disputer & non pas décider : ainsi ce ne sont pas ses sentimens qu'il expose, c'elt un rôle qu'il represente. Il elt excellent Acteur, tout le monde en doit convenir ; mais il

n'est pas heureux dans le choix des personnages. Après tout quoique le sien soit d'une tres - difficile execution, il le remplit à merveille, & il peut passer pour un modelle dans l'art de disputer; il sçait & il employe adroitement toutes les finesses de cet art; il a grand soin de plaindre à tout moment l'embarras de ses adversaires; il les loüe quelque fois; il les excuse souvent de ce qu'ils répondent mal, sur ce qu'ils ne peuvent mieux répondre: car comment résister aux difficultez *accablantes* sous lesquelles il les renverse? Cette Rhetorique propre des disputes n'impose gueres aux Lecteurs habiles; mais la plûpart des Lecteurs ne sont rien moins qu'habiles, & se laissent aisément persuader à de grands airs de confiance, necessaires pour faire valoir les objections qu'on propose ici contre la liberté.

La premiere est une parité: *Je sens clairement que j'existe, & cependant je n'existe pas par moi-même; donc quoi que je sente que je veux ce qui me plait, il ne s'ensuit pas que je le veüille*

par moi-même. Est-il possible que nôtre Auteur n'ait point apperçû, que son objection tourne en preuve contre lui ? le même sentiment qui me persuade de mon existence, me persuade que je la tiens d'autrui; & au contraire le sentiment qui m'apprend que je veux, m'apprend que j'ay pû ne pas vouloir. Que Monsieur Baile y pense, la question de la liberté sera bien-tôt finie, si la conviction interieure en décide : il l'a prévû, & pour éloigner cette décision nôtre Auteur fait son principal effort contre une preuve si naturelle : il va jusqu'à dire, que quand nous serions absolument necessitez, nous aurions le même sentiment : il nous dispensera de l'en croire sur sa parole : nous attendrons qu'il puisse établir ce fait incroyable par des experiences, & nous attendrons long-tems ; car nous ne croyons pas l'exemple qu'il apporte propre à dissiper les doutes, qu'une pareille disposition fait naître.

Les Carteſiens, dit Mr. Baile, ont détrompé le monde sur l'activité

des causes secondes : on s'imaginoit agir quand on remuoit son bras, quand on voyoit un objet, quand on connoissoit une verité ; ils ont découvert que nôtre ame est un sujet purement passif à l'égard des sensations & des idées ; & si l'on n'a point poussé la chose jusqu'aux volitions, c'est à cause des veritez revelées ; car sans cela, c'est Mr. Baile qui parle, les actes de la volonté se seroient trouvez aussi passifs que ceux de l'entendement. Cet exemple n'est pas concluant : les Cartesiens n'ont pas réüssi dans le dessein de détromper le monde : on continuë de croire ce que l'on sent ; & d'ailleurs il ne faut pas pousser la passivité plus loin qu'ils la poussent, quoique selon nôtre Auteur, leurs raisons prouvent également pour l'entendement & pour la volonté. Parmi ces raisons il en choisit une qui lui paroît d'une grande force. La cause efficiente d'un effet doit le connoître, & connoître la maniére de le produire ; nôtre ame connoît aussi peu une volition qu'une idée, ou qu'un mouvement

des muſcles ; elle ignore autant la maniére dont elle veut, que la maniére dont elle connoît, ou dont elle remuë le corps : elle n'eſt donc pas la cauſe de ſes volitions, non plus que de ſes idées, ou de ſes ſenſations; elle n'en eſt que le ſujet, tout au plus l'inſtrument. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les principes que ce raiſonnement ſuppoſe. Sans y entrer il ſuffit de répondre, que nous ſçavons parfaitement ce que c'eſt que vouloir ; nous diſtinguons ſi exactement cette operation de toutes les autres, qu'on ne conçoit pas comment on oſe avancer que nous ne connoiſſions pas nôtre volonté ni ſes actes : ſeroit-ce parce que nous n'en avons pas d'images ſenſibles ? la concluſion ne ſeroit pas juſte : on peut connoître ſans imaginer ; & l'impoſſibilité de concevoir la volonté & ſes actes ſous des figures ſenſibles, prouve ſeulement la ſpiritualité de cette puiſſance & de ſes operations.

Une autre objection que nôtre Auteur déclare abſolument inſoluble, eſt priſe de la conſervation. La

voici cette objection si terrible, à ce que Mr. Baile assûre : dans le moment de la création Dieu seul agit, la créature ne fait rien, & ne peut rien faire ; car il faut être pour agir : or la conservation est une création continuée : donc la créature n'agit pas d'avantage dans le second ni dans le troisiéme moment, que dans le premier : donc elle n'a aucune activité, elle n'est que le sujet de l'operation de Dieu : donc la liberté est une chimere. Toute cette difficulté n'est qu'un amas d'équivoques, & Monsieur Baile le voit mieux que personne : il sçait que quand on dit que la conservation est une création continuée, cela signifie seulement, que la conservation nous maintient dans les dons que la création nous a faits, & par consequent dans la faculté d'agir : il sçait qu'on ne peut agir avant que d'être, mais qu'on peut agir sitôt qu'on est : il sçait qu'on peut se servir de la faculté d'agir dans le moment qu'on l'a, & qu'ainsi être créé avec la faculté de se déterminer librement à vouloir,

& ſe déterminer librement à vouloir, ſont deux choſes que nôtre eſprit regarde comme ſucceſſives ; parceque l'une dépend de l'autre : mais cette ſucceſſion eſt purement l'ouvrage de nôtre eſprit, & ne ſuppoſe aucune diſtinction réelle de l'inſtant de la création de la faculté, & de l'inſtant de ſon exercice.

La derníere objection eſt priſe de de la préſcience de Dieu. Mr. Baile lui a donné un nouveau tour : il a bien vû que rien n'étoit plus foible que cette objection, ſi l'on prétendoit qu'une action n'eſt plus libre dés qu'elle eſt prévûë. Une action ne devient pas plus neceſſaire quand on la prévoit que quand on la voit : auſſi, n'eſt-ce pas de ce côté que Mr. Baile attaque la liberté ; c'eſt en prétendant avec les Sociniens que la préſcience des actions libres ſeroit impoſſible ; puiſqu'on ne peut prévoir avec certitude ce qui peut ne pas être. Il ſe joüe encore ici agréablement des Lecteurs peu inſtruits, & il ſe garde bien d'employer l'heureux talent qu'il a d'éclaircir les queſtions les plus em-

broüillées, à développer les solutions des Théologiens ; s'il avoit daigné seulement les proposer, l'objection auroit disparu.

Qu'on dise qu'il est de la perfection infinie de Dieu, que son essence qui lui tient lieu d'idée, represente de la maniere la plus simple mais la plus claire, tous les évenemens non-seulement possibles, présens ou passez, mais encore futurs, tels qu'ils seront, qu'ils sont, ou qu'ils ont été. Quelle contradiction renferme cette supposition, qui ne laisse plus aucun prétexte à l'objection ?

Qu'on dise que les actions libres n'ont point à la verité de connexion necessaire avec leur cause ; mais quelles ont cependant une connexion infaillible avec certaines dispositions de la volonté, avec un certain enchaînement de circonstances, & qu'ainsi Dieu qui les voit dans une suite de causes infaillibles, les prévoit avec une certitude infaillible.

Qu'on dise que Dieu ayant mille moyens d'obtenir le consentement

de la volonté ſans violer ſa liberté, voit dans le decret d'employer ces moyens le conſentement futur.

Qu'on diſe enfin que l'éternité de Dieu n'ayant point de ſucceſſion, tous les évenemens qui à nôtre égard ſont préſens, futurs, paſſez, ſont tous préſens à Dieu. L'objection reſtera ſans force. Mr. Baile ſe joüe donc quand il avance que les Scholaſtiques ne ſçavent où prendre le fondement de la prévision des actes libres de la créature ; on voit qu'ils ont à choiſir, entre quatre opinions, que Mr. Baile s'eſt bien gardé d'attaquer directement.

Sur l'accord de la Prédeſtination avec les attributs de Dieu, & l'origine du péché.

Si Mr. Jaquelot prétendoit accorder avec les attributs de Dieu la prédeſtination Calvinienne, nous entrerions dans la penſée de Mr. Baile, & conviendrions ſans peine, que la raiſon oppoſe des difficultez inſurmontables aux déciſions du Synode de Dordrecht. Mais Mr.

 Jaquelot

Jaquelot n'a prétendu défendre que des sentimens communs à toutes les Sectes Chrétiennes sur les mysteres de la Rédemption & de l'élection des hommes ; & il explique ces sentimens de la maniere la plus conforme à la raison & à l'Ecriture. Son adversaire soûtient que la difficulté subsiste encorè malgré ce qu'il appelle des addoucissemens, & qu'on ne peut concilier le dogme de la Prédestination avec dix-neuf maximes de la Philosophie, qu'il tâche de mettre dans tout leur jour. Il avoüe pourtant que Mr Jaquelot auroit démonté cette batterie, si tout ce qu'il dit en faveur du libre arbitre étoit solide. Il l'est certainement ; Mr.Jaquelot n'a été en cela que l'interprete du genre humain, & Mr. Baile ne peut le combattre que par le plus étrange de tous les paradoxes, c'est à dire en voulant que l'on soit loüable pour avoir fait ce qu'on ne peut s'empêcher de faire. Les Bien-heureux ne meriteroient donc aucune loüange, dit Mr. Baile : non sans doute, ils n'en meritent aucune pour la recompense

dont ils joüiſſent, ils en meritent pour les travaux dont ils ſont recompenſez : non, il n'y a point de merite, point de vertu ſans liberté.

L'Univers dépourvû d'êtres libres ſeroit incapable de procurer à ſon Auteur une veritable gloire, puiſqu'il ne renfermeroit point d'adorateurs dignes de Dieu. Hé bien, dit Mr. Baile, qu'on regarde le libre arbitre comme un des plus magnifiques préſens du Créateur : j'y conſens, pourvû qu'on m'accorde qu'un Dieu bien-faiſant le refuſera toutes les fois que ſa préſcience lui découvrira, que par l'abus qu'on en feroit certainement, il deviendroit funeſte.

Nous n'imiterons pas la complaiſance de Mr. Baile, & nous ne lui accorderons point que Dieu pour juſtifier ſa bonté, ſoit obligé d'ôter la liberté à tous ceux dont il aura prévû les pechez. N'a-t-il pas fait de ſon côté tout ce qu'il devoit & plus qu'il ne devoit, quand il leur a préparé, offert, donné dans le tems des ſecours tres-ſuffiſans pour ne point pecher ? Ces ſecours donnez

à tous les hommes ne montrent-ils pas avec la derniere évidence, que Dieu ne veut ni le peché, ni la perte du pecheur? Pourquoi, reprend Mr. Baile, s'il ne veut point le peché, ne prend-il pour l'empêcher que des moyens suffisans si vous voulez; mais dont il prévoit l'inutilité? que n'a-t'il recours à des graces efficaces, qui sans violer la liberté empêcheroient infailliblement que l'homme ne pechât?

Nous répondons que Dieu n'a pas eû recours à des graces efficaces, parce qu'il voyoit que les pechez des impies seroient l'occasion de tant de vertus heroïques des Saints, & de la venuë d'un Dieu Sauveur, mystere si propre à glorifier Dieu, & seul capable d'épuiser sa bonté, par une communication infinie. Déterminé par ces grands motifs à choisir le systeme qu'il a pris, il a voulu permettre le peché, & cette permission reglée par sa sagesse n'interesse ni sa bonté ni sa sainteté. Sa sainteté ne s'oppose point à la permission des crimes qu'il desapprouve & qu'il punit; & sa bonté fait as-

ſez pour les hommes en leur fourniſſant des moyens ſuffiſans pour éviter le crime. La perte de ceux qui negligent de ſe ſervir de ces moyens ne peut être imputée qu'à leur propre malice. Nôtre Auteur voudroit-il que Dieu eût plus aimé des hommes diſpoſez à rejetter ſes graces, que des hommes prêts d'y conſentir ; que pour ſauver les uns, il eût ôté aux autres la matiere de mille vertus? que dis-je, voudroit il que Dieu eût aimé des hommes indignes de ſon amour plus que ſon Fils unique, & qu'il eût ſacrifié la gloire de ſon Fils aux interêts de quelques créatures inſenſibles à ſes bienfaits ? voudroit-il qu'il eût répandu ſans diſtinction des graces efficaces pour empêcher la venüe d'un Dieu Sauveur, & pour n'avoir que des adorateurs d'une vertu mediocre? L'Ecriture nous apprend que tout a été créé pour les Elûs, & les Elûs pour le Sauveur, qui eſt la fin des Ouvrages de Dieu; & quoi qu'elle nous apprenne auſſi, que Dieu aime toutes ſes Créatures, elle ne nous apprend pas qu'il les aime égale-

ment : il a voulu ſincerement le ſalut de tous les hommes, il l'a mis en leur pouvoir ; mais il a aimé Jesus-Christ & les Elûs plus que les autres hommes. Cette verité bien penetrée diſſipe les obſcuritez qui nous cachent le ſecret de la Providence. Jesus-Christ eſt la ſolution de toutes les difficultez, comme le dit Tertullien auſſi ſolide qu'ingenieux en cette occaſion, *Christus omnium difficultatum ſolutio eſt.*

Qu'aprés cela nôtre Auteur confonde la privation des moyens neceſſaires pour éviter le peché, avec le refus d'un moyen plus efficace que ceux que Dieu a choiſis; qu'il veüille faire croire que la ſimple permiſſion du peché précedée de ſoins veritablement ſuffiſans pour l'empêcher, rend Dieu auteur du peché, autant que le decret poſitif de procurer le peché ; qu'il affecte d'ignorer que Dieu parfaitement heureux de ſon propre fonds, n'a beſoin de rien d'exterieur, non pas même de la gloire qui lui revient des hommages d'un adorateur égal à lui ; & que s'il a voulu créer le monde où de-

voit naître un Dieu Sauveur, *il l'a* créé sans necessité, comme *sans indigence*; que sa sagesse en lui montrant ce qui est le plus convenable, le dirige & ne le captive pas; que dans cette ignorance affectée l'Auteur confonde l'amour necessaire que Dieu se porte & l'amour libre de sa gloire. Ces détours embroüillent la dispute, il est vrai, mais ils laissent appercevoir qu'on n'espere plus vaincre que par des ruses. C'est dans la même vûë que le subtil disputant confond dans des digressions qui ne sont ni rares ni courtes, le dogme & les differentes manieres de l'expliquer; comme si les inconveniens de chaque maniere retomboient sur toutes les autres. Chaque défenseur de la Religion ne doit répondre que de la foi, & du tour qu'il prend pour la concilier avec la Philosophie; il peut sans préjudice de la verité abandonner à nôtre Sçavant Critique les opinions particulieres des autres Theologiens, & les idées bisarres de certains Philosophes qui ne sont rien moins que Theologiens. M. Baile a pris un

parti tres commode dans la dispute, il n'adopte aucun principe, & se conserve la liberté d'en changer tant qu'il lui plaira : cependant il charge son adversaire de justifier tout ce que l'on a dit bien ou mal en faveur de la Thése qu'il attaque : il est aisé quand on suit cette methode de refuter avec avantage & de briller. Comme Mr. Baile ne veut qu'amuser les Lecteurs par une dispute ingenieuse, il a dû choisir cette maniere de disputer : quand il voudra persuader, il en prendra sûrement une autre. On donnera le mois prochain la suite de cet extrait.

ARTICLE LXXV.

CLEMENTI XI. P. O. M. Seminarium Romanum ex Universa doctrina Litterarium Obsequium D.D.D. Romæ M. DCCII. excudebat Cajetanus Zenobius. C'est-à-dire, *Hommage des Lettres dans tous les differens genres de Doctrine, vendu & consacré par le Seminaire Romain au Souverain Pon-*

tife Clement X I. A Rome &c. in folio. pages 68.

CE titre dit plus que le livre ne renferme; car on n'y fait qu'indiquer en general les Théses qui ont été soutenuës dans le Collége Romain, en Theologie, en Philosophie, & en droit, dont par consequent nous n'avons rien à dire. Nous-nous bornons aux pieces contenuës dans l'imprimé.

Le Saint Pere, qui remplit aujourd'huy la Chaire de Saint Pierre, avec tant d'avantage pour l'Eglise, n'a pas crû qu'il fut indigne du Sanctuaire qui lui est confié, d'étendre ses soins sur les belles Lettres, qu'il a lui-même cultivées dés sa plus tendre jeûnesse, dans les Colléges des Jesuites. C'est là qu'a commencé ce grand merite, que toute l'Eglise admire, & dont elle espere joüir long tems. Un exemple de cette force suffit pour faire taire tous ceux que des interêts particuliers font quelquefois crier contre l'éducation des Colléges. La protection que ce grand Pape conti-

nuë de donner au Seminaire Romain, à l'exemple de ses plus fameux Prédecesseurs, meritoit du moins quelque sorte de reconnoissance de la part des Lettres ; & elles ont chargé le Pere de Jouvancy, avec qui elles ont des liaisons étroites depuis long-temps, d'en donner des marques publiques.

Ce Pere s'est acquité avec honneur de sa commission, par une espéce de fête, que les Muses Romaines ont celebrée aux acclamations d'une Assemblée des plus illustres. La fête a consisté dans la representation d'un Drame mêlé de spectacles & de danses, qui ont été approuvées à Rome, quoyque quelques zélez ayent voulu de temps en temps les abolir ailleurs.

Le Drame est une piece allegorique intitulée *Theandre*. C'est une fiction qui développe d'une maniere également agreable, sensible & tendre, toute l'œconomie du grand ouvrage de la Rédemption. Dieu sous la figure d'un grand Roy Maître de l'Univers, condamne le premier homme à la mort, pour avoir u-

mé contre luy une insigne trahison. Theandre Fils unique du Roy qui aimoit tendrement le perfide, prend la résolution de mourir pour le sauver, & réüssit par un moyen si extraordinaire, à remettre l'homme dans les bonnes graces du Roy son Pere. C'est-à-peu prés l'idée de St. Bernard, dans le sermon troisiéme sur la fête de Noël. Du moins il est vray-semblable qu'une idée a fait naître l'autre. Toute la piéce est tres digne de la reputation, que s'est justement acquise le Pere de Jouvancy. Aussi Rome a-t'elle été du goût de Paris. En particulier le Prologue a des endroits d'une grande délicatesse. Il en falloit beaucoup pour loüer un Pape qui ne rejette pas seulement les loüanges fades, comme Horace l'a dit d'Auguste :

Cui male si palpére, recalcitrat undique tutus.

mais qui est generalement déclaré contre toutes les loüanges, malgré tout ce qu'il fait tous les jours si digne d'être loüé.

Juin 1706.

„ C'eſt une grande entrepriſe, „ dit le Prologue, de loüer un me„ rite univerſellement reconnu ; un „ merite que tout le monde loüe, „ & que ceux-là mêmes qui auroient „ le plus d'envie de le loüer, avoüent „ de bonne foi, être bien audeſſus „ des loüanges les plus flateuſes ; un „ merite autant audeſſus de la répu„ tation que les autres merites ſe „ trouvent preſque toûjours audeſ„ ſous.

Ce que dit la Religion un peu plus bas, pour engager les Acteurs à loüer Clement XI. attaque directement la modeſtie de ce Souverain Pontife, & va pour ainſi dire la forcer juſques dans ſes retranchemens.

„ Il ne veut pas qu'on le loüe : ſes „ défenſes ſur cela ſon expreſſes. „ Mais peut-il faire des défenſes ſi „ préjudiciables à la vertu ? Qu'il „ ceſſe donc de fournir tous les „ jours de nouvelles matieres de „ loüanges, qu'il cache ces traits qui „ font briller le vray merite, & que „ le faux ne peut emprunter : alors „ ſa modeſtie ceſſera d'avoir à ſouf„ frir. Mais tout puiſſant qu'il eſt,

„ il ne peut envier à la vertu les jus-
„ tes loüanges qui lui sont dûës.
„ Mais il trouve mauvais qu'on le
„ loüe ; cela même est une preuve
„ authentique, qu'il merite d'être
„ loüé. Quand on aime la loüange,
„ on cesse de la meriter. Il ne veut
„ pas qu'on le loüe ; mais Rome le
„ veut, & avec Rome le Monde
„ entier : & ce qui est plus que tout
„ cela, la Religion l'ordonne. Maî-
„ tre qu'il est du monde Chrétien,
„ il ne l'est pas de sa propre réputa-
„ tion. Le public a ses droits sur la
„ vertu, & personne ne peut pres-
„ crire contre ces droits. Il faut lui
„ faire violence, la Religion s'en
„ est déja bien trouvée. Où en se-
„ roit l'Eglise, si par une complai-
„ sance à son gré, l'on eut déferé à
„ sa modestie & à son humilité?

C'est encore un trait de loüange fine que ce qu'ajoute la Religion : Qu'on ne craigne point de loüer *Clement*, j'y suis interessée, & mes droits lui sont chers.

Nous pourrions rapporter ici beaucoup d'autres endroits tirez de l'Epitre dédicatoire, & de plusieurs

pieces de vers & de profe, qui montrent que le Collége Romain a des Eleves comparables aux Maîtres, & qui font esperer que Rome rentrera sous le Pontificat présent, dans la possession où elle étoit autrefois, de donner au monde sçavant des regles & des modelles de bon goût & de politesse. Mais nous croyons aprés tout devoir ménager le Pontife, qui se ménage pourtant si peu lui-même, dans tout ce que son zele & sa sagesse lui font entreprendre pour la cause de Dieu & de l'Eglise.

Nous finissons par un morceau du Prologue, qui est un récit que fait Rome Chrétienne ; & nous croyons que les curieux de la belle & noble Latinité nous en sçauront gré.

Adsum, vocata venio, non isthæc vetus
Roma, & profana criminum
Parens, magistra erroris, & inani tumens
Fallacis aurâ gloriæ.
Angustus Orbis cui fuit ; cujus sinum
Oriens capacem & Occidens
Spoliatus ac vastatus implevit. Nihil
est opibus è tantis super,

Nisi nomen, & congesta moles ruderum,
Urbis sepulcrum condita.
Romam implet hodie Roma destructa, & truces
Minæ Theatrorum, Arcuum,
Calcata pedibus pene jam fastigia,
pulchrumque media in urbe rus.

Le P. Jouvancy soutient jusques au bout cette même noblesse de style, & il passe de Rome d'autre fois à Rome d'aujourd'huy.

Hac, Roma jam sunt. Fuimus. At fallor, sumus,
Majorque Roma jam sumus.
Post tot ruinas altior surgo: viget,
Caloque par tollit caput
Sepulta toties Roma: de tumulo novam
Rediviva lucem colligo.
Melioris ævi compos, & morum arbitra,
Virtutis & veræ potens.
Religio mihi plus, bella quam & Martis labor;
Petrusque, quam Cæsar dedit.

ARTICLE LXXVI.

NOUVELLE METHODE DE Geographie Historique, pour apprendre facilement & retenir long-temps la Geographie moderne & l'ancienne, l'Histoire moderne & l'ancienne, le Gouvernement des Etats, les interêts des Princes, leur Genealogie &c. A Paris chez Daniel Jollet au bout du Pont S. Michel 1706. *in* 8°. *pp.* 136. & se trouve aussi chez Nicolas le Clerc ruë saint Jacques.

BIen que cet ouvrage ne fasse que paroître dans le Public, le dessein en est formé avant plusieurs autres qui ont paru depuis un temps, & qui sembloient avoir le même plan. On l'a vû manuscrit il y a long-temps chez l'Illustre Academicien qui en est l'Auteur, & dont le nom & le merite sont assez connus dans le monde. Son caractere propre comme le remarque Mr. de Fontenelle dans son approbation, est *l'extrême clarté qui y regne, & l'ordre jusqu'à présent inconnu qui y est observé.*

Juin 1706.

En fait de Méthodes, on ne peut, ce semble, rien souhaiter de plus: cependant on trouve encore ici des avantages particuliers que l'on n'auroit pas attendus, & pour les mettre dans leur jour, il ne faut qu'indiquer fidellement les vûës de l'Auteur, & ce qu'il a fait pour les remplir.

Il a appuyé d'abord tout son dessein sur des Cartes Geographiques, des Tables Genealogiques & Chronologiques, des plans de Villes & de batailles, des representations d'assemblées du Clergé, des tenuës de Dietes, de Parlemens, d'Etats &c.

Chacune de ces Cartes ou tables est accompagnée d'une ou de deux marges, qui sont des discours instructifs, pour faire entendre ce qui est representé par les Cartes ou Tables &c. Celles-cy sont de la grandeur des Cartes ordinaires: les marges sont de la même grandeur; mais elles sont aussi imprimées séparément en petit in 8°. & se vendront aussi a part.

On commence le grand dessein par les Cartes Géographiques, par-

cequ'on peut aisément les comprendre sans d'autre connoissance : au lieu que l'Histoire & le Gouvernement des Etats ne s'apprend pas si bien, quand on ne connoît pas les pays dont il est parlé.

On a inseré dans les marges en lettres Italiques & brievement, des traits Historiques & Politiques, & qui sont propres par ce qu'ils ont de curieux, à faire retenir d'avantage ce qui est purement Geographique.

L'Analyse est, pour ainsi dire, l'ame de cet ouvrage : car comme la multitude des objets & le mauvais ordre, est ce qui empêche de profiter dans ces sortes de Sciences ; pour prévenir cet inconvenient on a mis icy par parties, dans plusieurs Cartes differentes d'un même pays, tout ce qu'on voit ensemble dans une seule des Cartes ordinaires ; &c. Ce qui selon l'experience de nôtre Auteur, confond les idées. Ses Cartes donc ne contiennent qu'autant d'objets qu'on en peut apprendre à la fois, & sont comme autant de leçons séparées pour qui voudra les

étudier ou les enſeigner. Chacune de ces Cartes en a une autre toute ſemblable pour la figure, excepté qu'on n'y trouve plus de noms ; afin que celui qui les a appris en les liſant, les applique de luy-même ſans les voir, aux figures à quoi ils conviennent : ces dernieres ſon nommées par l'Auteur *Cartes de Repetition*, & il en a trouvé l'uſage tres grand.

Il a fait au regard des Tables, ſoit Chronologiques ſoit Genealogiques, comme au regard des Geographiques, commençant par les choſes les plus ſimples & les plus generales, avant que d'entrer dans de plus grands détails. Nous en parlerons plus au long, quand les marges en ſeront données au Public ; ménageant ici ce qui nous reſte d'eſpace, pour rapporter quelque choſe des marges Geographique, qui ſe débitent déja, afin qu'on apperçoive de quelle exactitude & de quelle netteté elles ſont.

Première marge de la première Carte de la France.

Cette Carte, dit on, fait voir la figure de la France, les Païs & les Mers qui lui servent de bornes; sçavoir au Nord la Manche, le Pas de Calais, la Mer d'Allemagne. La Manche qui est entre la France & l'Angleterre s'étend de l'Oüest à l'Est & aboutit au Pas de Calais. Puis on ajoute en Italique : *On donne le nom de Manche à quelques Mers qui sont beaucoup plus longues que larges, faites à peu près comme une manche d'habit, & qui se glissant entre deux longues étenduës de terre, les séparent l'une de l'autre.*

Le Pas de Calais est un détroit de sept lieües de large; c'est l'endroit où l'Angleterre approche le plus de la France. On appelle détroit une espace de Mer entre deux terres, & qui communique d'une mer à l'autre; & l'on ajoute en Italique : *On se servoit autrefois du mot de Pas, pour signifier un passage, & l'on disoit, garder un Pas; on dit encore,*

le Pas de Suze. On se sert du même mot de Pas, quand on parle du détroit par où l'on passe de France en Angleterre, & on le nomme Pas de Calais, parce que c'est au Port de Calais que l'on s'embarque ordinairement pour passer en Angleterre &c. On explique de la sorte le terme de *Païs-bas* parceque la Hollande & les contrées voisines, *étoient regardées comme la partie la plus basse de l'Allemagne.*

La seconde marge de la premiere Carte, indique le nom, la maison, la Religion &c. des Souverains du Païs representé dans la Carte, par exemple : l'Angleterre est un Royaume qui avoit pour Roi Jacques II. de la Maison de Stuard : mais en 1688 il arriva dans ce Païs des revolutions qui l'obligérent à se retirer en France. En 1689 les Anglois reconnûrent pour Roi, Guillaume Prince d'Orange, qui se fit nommer Guillaume III. En Septembre 1701 mourut Jaques II. Son fils qui étoit avec lui en France prit le titre de Roi d'Angleterre, fut reconnu pour Roi par les Rois de France & d'Espagne &c.

Juin 1706.

La Hollande est une République Calviniste. Pour parler plus exactement au lieu de dire, la Hollande, on dit, les Provinces unies des Païs-bas; parce qu'en effet ce sont des Provinces qui s'unirent il y a prés de 150 ans, pour se soustraire de la domination d'Espagne: mais parceque la plus puissante de ces Provinces est celle de Hollande, on dit ordinairement, la Hollande, en parlant de tout le corps de cette République. Les députez que les Provinces choisissent pour representer le corps de l'Etat, se nomment, *Les Etats Generaux des Provinces Unies*, ou simplement, *les Etats Generaux*: on les traite de *Hautes Puissances.*

La Religion établie dans le Roïaume d'Angleterre par les Loix, est la Calviniste: mais les Anglois different des autres Calvinistes, en ce qu'ils ont beaucoup de ceremonies, & qu'ils ont gardé les Archevêques, & Evêques, & le reste de la Hierarchie &c.

Toutes ces choses sont communes; mais il faut les exposer pour des commençans, & on ne le

me le Comtat Venaissi
cipautez d'Orange, de l
Charleville, de Monaco
si des Cartes & des m
les Rivieres, où l'o
leur cours. Ainsi on di
ne : elle a sa source a
Bourgogne, passe en C
traverse l'Isle de Franc
Normandie, se jette da
che, passe à Troyes, à
sa droite Roüen, & à l
son embouchure le Hav
ce, &c.

Il y a dans ce mêm
volume des marges po
tes des Archevêchez &
deux marges pour les

par les Officiers du Roi: ſur la fin de la ſeconde les Comtes & les Ducs qui gouvernoient les Villes & les Provinces au nom du Roi, s'étant rendus abſolus, firent rendre la Juſtice par leurs Officiers. Les Seigneurs des Chateaux, bourgs, & villages, en firent autant. De-là les Juſtices Seigneuriales. Les Rois envoyérent dans la ſuite des Baillis ou Sénechaux, pour rendre juſtice à ceux qui ſe plaignoient des Juges Seigneuriaux. Si l'on ſe plaignoit des Baillis, on venoit dans les Parlemens, qui ſe tenoient une ou deux fois l'année, composez des Prélats & des grands Seigneurs. Les Appellations qu'on y faiſoit ſe multipliérent ſi fort, que Philippe le Bel fut obligé de rendre le Parlement ſédentaire à Paris en 1302.

Enfin le recüeil des Cartes de ce volume finit par celles des Préſidiaux & des Generalitez, dans la même méthode qui renfermera de la ſorte toutes les Sciences qu'on peut nommer *Politiques*, parce qu'elles ſervent le plus dans le commerce de la vie civile.

Juin 1706.

ARTICLE LXXVII.

DE VETERIBUS REGUM Francorum Diplomatibus, & arte secernendi antiqua Diplomata vera à falsis, Disceptatio secunda &c. C'est à dire. *Seconde Dissertation du P. Germon de la Compagnie de Jesus, sur les anciens Diplomes des Rois de France, & sur l'art de distinguer les vrayes Chartres d'avec les fausses, addressée au R. P. Dom Jean Mabillon Benedictin.* A Paris chez Claude Rigaud ruë de la Harpe 1706. *in* 12. *pages* 409.

CEtte seconde Dissertation du P. Germon contient une réponse exacte au Supplément du P. Mabillon. L'Auteur après avoir fait remarquer qu'il avoit gardé dans sa premiere Dissertation, toutes les mesures d'honnêteté & de bienséance, qui étoient dûës à l'illustre Adversaire, contre lequel il écrivoit, fait sentir modestement qu'on n'en a pas usé tout à fait de même à son égard. Il assure néanmoins que

 cela

cela ne lui fera point changer d
style, & qu'en refutant le P. Ma
billon avec toute la force dont i
sera capable, il respectera toûjour
son âge, son merite & son érudition.
Il a tenu parole, & l'on ne s'apperçoit pas dans le cours de son Ouvrage, qu'il ait jamais passé les bornes qu'il s'étoit prescrites.

Cette Dissertation est divisée en quatre parties. Dans la première l'Auteur s'applique à défendre les raisons, qu'il avoit apportées pour rendre suspectes les Chartres les plus anciennes, dont le P. Mabillon a tiré ses regles. La seconde est toute entiere sur les Archives de Saint Denis. Il soutient dans la troisiéme, que les Chartres qu'il avoit attaquées en particulier n'ont point été justifiées dans le supplément, & qu'elles demeurent convaincuës, les unes de faux; les autres d'être suspectes. Il employe la quatriéme à répondre à quelques reproches qu'on lui avoit fait injustement. Il a ajoûté à la fin de son Ouvrage une petite Dissertation, sur

quelques anciens manuſcrits de Saint Auguſtin.

Tout l'Art de la Diplomatique roule ſur certaines Chartres anciennes, dont le P. Mabillon a tiré toutes ſes regles, & qu'il a pour cela fait graver ou imprimer à la fin de ſon Ouvrage. La verité de ces piéces a paru ſi certaine & ſi évidente à ce ſçavant Benedictin, qu'il s'eſt crû diſpenſé de la prouver. Le P. Germon n'en a pas jugé de même. Il avoit avancé dans ſa premiere Diſſertation, qu'il êtoit neceſſaire de rendre publiques les preuves qu'on avoit de la verité de ces piéces : dans la premiere partie de de celle-ci, il preſſe ſon adverſaire ſur ce point capital ; & lui fait voir par de nouvelles raiſons, que l'Art de la Diplomatique, ne ſera point parfait juſqu'à ce qu'on ait démontré la verité des pieces qui lui ſervent de fondement.

Dans les regles de la Juſtice ordinaire un ancien titre eſt préſumé véritable, dés-lors qu'on ne peut en prouver la fauſſeté. Cette préſomp-

tion ne peut avoir lieu, dit le P. Germon, par rapport aux titres qu'on prétend devoir être la regle sur laquelle on doit juger tous les autres. C'est attribuër à des anciennes Chartres un grand privilége, que de vouloir qu'elles soient autant de regles. Un privilége de cette nature ne peut leur convenir, que leur verité n'ait été prouvée incontestablement.

Deplus, continuë l'Auteur, il s'agit ici de nous donner un Art, pour discerner les vrayes Chartres d'avec les fausses. C'est à celui qui a inventé cet Art, & qui en explique les regles, de prouver qu'elles sont établies sur des fondemens solides. Ces fondemens ne peuvent être que les anciennes Chartres, gravées ou imprimées à la fin des Livres *de la Diplomatique*. Il falloit donc en démontrer la verité. Cela étoit sur tout necessaire par rapport aux plus anciennes ; parce qu'il est plus difficile qu'elles ayent été conservées jusqu'à nous, & que d'ailleurs il est certain que parmi celles qu'on prétend avoir été fai-

tes dans des tems si reculez, *il y en a un grand nombre de fausses.*

Le P. Mabillon avoit nié que *le* nombre des fausses Chartres fût aussi grand qu'on voudroit le faire croire. Mais on lui montre qu'en ce point il paroît ne se pas assez accorder avec lui-même. 1°. On lui fait voir qu'il avoüe ailleurs que le nombre des faussaires étoit très-grand dans les siécles passez, & qu'il y en avoit eû dans toutes sortes d'états & de professions. S'il y a eû une grande multitude de faussaires, il y a eû beaucoup de faux actes; puisque les uns ne sont point sans les autres. 2°. Le P. Mabillon dit expressément qu'il n'y a presque aucune maison, aucune famille, aucune Eglise ancienne, où l'on ne trouve quelque fausse Chartre. Il est donc certain que le nombre des fausses Chartres est très-grand. C'est ce qui fait qu'on ne doit point recevoir sans quelque défiance les pieces qui paroissent anciennes; ni les croire veritables, avant que de les avoir examinées. C'est ce qui fait aussi qu'on presse le P. Mabillon de prouver la

verité des modelles sur lesquels roule l'Art de *la Diplomatique*. Il ne l'a pas fait, continue son adversaire; & il semble même qu'il est très-difficile de le faire, par rapport aux Chartres Merovingiennes.

Dans la seconde partie le P. Germon parle du Chartrier de l'Abbaye de Saint Denis. Il en est, dit-il, des pieces qui se trouvent dans ce lieu vénérable; comme de la Généalogie des familles les plus Illustres, ou de l'Histoire des nations les plus celebres. L'origine des Nations & des Familles les plus anciennes est ordinairement mêlée de beaucoup de fables, & l'histoire de leurs premiers tems très-incertaine. On doit dire à peu-prés le même des plus anciennes Chartres de Saint Denis: il y en a un très-grand nombre de fausses, & peu d'incontestables. Des vint-sept Chartres Merovingiennes que Doublet à tirées des Archives de son Abbaye & qu'il a rendues publiques, à peine s'en trouve-t'il trois ou quatre qui ne soient pas manifestement fausses, ou du moins qui ne soient très-suspectes. C'est ce

que le P. Germon prouve fort au long.

Il compare ensuite la Collection de Doublet avec celle du P. Mabillon, & avec l'écrit du Moine Anonyme de Saint Denis, Auteur du livre intitulé, *De gestis Dagoberti primi* : & il fait voir que ces trois Ecrivains qui devroient s'accorder parfaitement ; puisqu'ils avoient tous consulté les Archives de leur Monastere, se contredisent néanmoins en plusieurs occasions, & ne s'accordent pas sur ce qu'ils nous disent de leurs anciennes Chartres.

L'Anonyme nous assûre que de son tems, c'est à dire vers le neuviéme siécle on gardoit dans le monastere de Saint Denis un privilege de Dagobert pour établir la foire de Saint Denis, que ce privilege étoit daté de la douziéme année de Dagobert, & qu'il s'étendoit à plusieurs endroits du Parisis qui étoient nommez dans la Chartre. La Chartre touchant la foire de Saint Denis qui est raportée par Doublet, & qui étoit écrite sur de l'écorce, étoit datée de la seconde année de Da-

gobert, & l'on n'y voyoit plus les noms marquez dans celle de l'Anonyme : ce n'étoit donc plus le même original. L'original même vû par l'Anonyme étoit une piéce contrefaite, puisqu'il n'étoit point encore dans les Archives de Saint Denis du tems de Childebert III. L'Abbé de Saint Denis obligé alors de produire ses titres primordiaux touchant la Foire & le Marché de Saint Denis, produisit, selon le P. Mabillon, des titres de Clovis II. de Childeric, de Tierry, & de Clovis III. & aucun de Dagobert I. on ne croyoit donc pas alors que la foire de Saint Denis eût été établie par Dagobert. Ainsi au commencement du huitiéme siécle, il n'y avoit dans les Archives de Saint Denis, selon le P. Mabillon, aucune Chartre de Dagobert touchant le marché de Saint Denis. Il s'y en trouva une dans le neuviéme siécle, au rapport de l'Anonyme : mais elle étoit differente de celle que Doublet y lût au commencement du siecle passé. On peut dire à peu-prés le même de la donation du Village de Tiverny.

dans l'Orleanois, & de la Terre de Lagny au Diocése de Meaux. L'Auteur aprés avoir remarqué ces contrarietez, demande à quoi on doit les attribuer.

Il refute dans la troisiéme partie les réponses du P. Mabillon aux preuves de faux, qu'il avoit apportées contre plusieurs Chartres en particulier: & il tâche de faire voir qu'aucune des Chartres qu'il avoit attaquées n'a été pleinement justifiée par son adversaire. Il apporte même de nouveaux argumens pour confirmer ceux de sa premiere Dissertation; & quelques-uns de ces argumens sont capables de faire impression. Par exemple, il est certain par l'histoire, & le P. Mabillon en convient, que le fameux Diplome daté de l'année 16. de Clovis II. ne tendoit qu'à confirmer le privilege accordé l'année précedente au Monastére de Saint Denis par Saint Landry Evêque de Paris. Cependant ce Diplome tel qu'il est dans *la Diplomatique*, ne fait mention d'aucun des articles accordez par Saint Landry, mais parle de toute autre cho-

ſe. L'exemplaire produit dans la *Diplomatique* n'eſt donc pas le vrai Original. Autre exemple, il eſt dit dans un ſecond Diplome du Roi Clovis II. que ce Prince & ſa Mere Nantilde ne ſçavoient pas ſigner : & cependant Clotaire III. dans une Chartre que le P. Mabillon croit inconteſtable, aſſûre que Clovis II. ſon pere, & la Reine Nantilde ſon ayeule ſçavoient ſigner, même avant la mort de Dagobert ſon grand-pere. Comment accorder cela? Troiſiéme exemple. Vaudemir & Erchamberte ſon épouſe dans une Chartre que le P. Mabillon met au nombre de celles qui doivent ſervir de regles, donne ſous le Regne de Thierry fils de Clovis II. la Terre du Frêne à la Baſilique de St. Germain l'Auxerrois ; & cette Baſilique n'a été bâtie que plus de trois cens ans aprés ſous le Regne de Robert, au rapport de l'Hiſtorien Helgalde, Auteur contemporain. Ces nouveaux argumens & les autres, que le P. Germon employe contre les Diplomes du P. Mabillon paroiſſent avoir bien de la force.

La quatriéme partie eſt très courte. L'Auteur s'y applique uniquement à faire voir la fauſſeté de quelques accuſations qu'on a faites contre lui. Il prétend ſur tout qu'on n'a pû ſerieuſement l'accuſer d'en vouloir generalement à toutes les Chartres; puiſqu'en premier lieu il a excepté expreſſément celles qui ſe gardent dans les Archives publiques, comme au Tréſor royal des Chartres, à la Chambre des Comptes & ailleurs; & qu'en ſecond lieu il n'attaque pas même toutes du celles P. Mabillon, mais ſeulement celles des Merovingiennes, & des Carlovingiennes, que ce Sçavant Benedictin a propoſées pour être la regle ſur laquelle on doit juger toutes les autres.

Le P. Germon ſe plaint auſſi du bruit que quelques perſonnes ont affecté de répandre malicieuſement contre lui; ſçavoir qu'il n'avoit attaqué les anciennes Chartres que pour retomber enſuite ſur les anciens livres. Il n'a garde d'attribuer au P. Mabillon une calomnie ſi groſſiére: il déclare qu'il eſt bien éloigné

d'approuver la licence de certains Critiques, qui sur des conjectures souvent frivoles & peu solides rejettent des monumens venerables, & ôtent à leurs Auteurs des Ouvrages que tous les Siécles leur avoient donnez. Il soûtient au contraire qu'il n'attaque certaines Chartres, que pour mieux défendre les livres qu'elles contredisent, & il assûre que si ces piéces s'étoient accordées avec les anciens Historiens, il n'auroit jamais pensé à les rejetter.

Le P. Germon finit son Ouvrage par une petite Dissertation sur quelques anciens manuscrits de St. Augustin. Le P. Mabillon a le premier entamé cette matiére dans son Supplément: ainsi il ne peut trouver mauvais que son adversaire l'ait traitée aprés lui.

I. Le Pere Germon avoüe que les Manuscrits sont utiles, qu'on doit les conserver précieusement, & que l'on ne sçauroit assez loüer ceux qui s'en servent utilement, pour rendre les éditions des anciens Auteurs & plus complettes & plus correctes. Mais il ajoute que ce seroit un

grand abus que de vouloir toûjours préferer les leçons qui se trouvent dans les manuscrits, à celles que nous fournissent les anciennes éditions. Amerbachius, par exemple, qui a le premier entrepris d'Imprimer tout St. Augustin, ne l'a entrepris qu'aprés avoir fait foüiller dans les principales Bibliotheques d'Allemagne, de France, & d'Italie, & y avoir fait consulter les meilleurs manuscrits, qui en ce temps-là étoient mieux conservez, & se trouvoient en plus grand nombre qu'a présent. Erasme, le P. Bourgoin, Les Théologiens de Louvain, & les autres qui ont fait de nouvelles éditions du même Saint Docteur, ont encore consulté de nouveaux manuscrits. Si donc il arrive que toutes ces éditions s'accordent sur une même leçon, c'est une marque certaine que cette leçon se trouvoit autrefois dans un plus grand nombre de manuscrits & dans les meilleurs. D'où il s'ensuit qu'a moins qu'une leçon ainsi autorisée ne fut évidemment défectueuse, on ne doit pas la changer sous prétexte qu'on liroit au-

trement dans quelques manuscrits, lesquels avoient peut-être été vûs & rebutez par ceux qui nous ont donné les premieres éditions.

II. Le P. Germon remarque que la difference des leçons vient ordinairement de l'ignorance ou de la negligence de ceux qui étoient autrefois employez à copier les livres : mais il prétend en même temps qu'il y en a aussi quelques unes qui ne peuvent être attribuées qu'a la malice de quelques personnes qui les ont inserées exprés dans les livres. Et il en apporte plusieurs exemples, que Hincmare avoit tous ramassez dans son livre *De non trina Deitate.* Il s'étend principalement sur la falsification faite dans le texte de St. Hilaire par Felix Evêque d'Urgel : cet Heresiarque s'étant rendu a Aix la Chapelle y corrompit par ses présens le Bibliothequaire de Charlemagne, & pour prouver qu'il y avoit en JESUS-CHRIST, outre le Fils naturel de Dieu un Fils adoptif, il choisit un endroit ou St. Hilaire dit en parlant des Mysteres de l'enfance du Sauveur : *Carnis humilitas*

adoratur. Et au lieu de ce mot, *adoratur*, Felix ſubſtitua dans tous les manuſcrits qu'il pût avoir, celui d'*adoptatur*. La fourbe fut découverte. Alcuin Auteur contemporain la reproche à l'Heréſiarque. Hincmare qui vivoit dans le ſiecle ſuivant aſſure qu'il a vû la Rélation des Evêques qui avoient aſſiſté au Concile, ou cette fauſſeté fut découverte: & l'on a encore au Monaſtere de Corbie un ancien manuſcrit, ou l'on voit que le parchemin a été raclé, afin de ſubſtituer les deux ſyllabes, *ptatur*, à ces deux autres, *ratur*, qui y étoient auparavant. De cet exemple & de quelques autres l'Auteur conclut que les manuſcrits les plus anciens ne ſont pas toûjours les plus ſûrs; & qu'avant que de les ſuivre il faut tâcher, autant qu'on le peut, de découvrir où, & par qui ils ont été écrits.

III. L'Auteur vient en particulier aux manuſcrits des Ouvrages de St. Auguſtin, & il fait voir qu'au neuviéme Siecle Gotheſcalc & ſes amis ne faiſoient pas de ſcrupule de les corrompre en diverſes maniéres,

pour y inserer leurs opinions. C'est Hincmare qui le leur reproche en plusieurs endroits de ses ouvrages; & il apporte là dessus un fait que personne ne peut revoquer en doute. Dans un Concile des cinq Provinces de Lyon, de Reims, de Roüen, de Sens, & de Tours, il convainquit en présence de Charles le Chauve les disciples de Gothescalc d'avoir ajoûté deux lignes entieres dans un livre qu'eux mêmes reconnoissent être de St. Augustin: & il produit tout au long l'acte qui en fut lû dans ce Concile.

IV. Il avertit que ceux qui ont eu soin de la nouvelle Edition de St. Augustin se sont mépris en cet endroit, & que sans y penser, ils ont substitué la fausse leçon des amis de Gothescalc, à la veritable qui se trouvoit dans toutes les anciennes éditions, excepté dans celle de Louvain.

V. Il prétend que ceux des manuscrits de Corbie qui ont été écrits au neuviéme siecle, doivent être suspects dans les endroits où ils au-

roient des differentes leçons favorables à Gothescalc. La raison qu'il en apporte est que ces manuscrits ont été écrits a Corbie du temps de Ratram Sçavant Moine de cette Abbaye, mais que tout le monde sçait avoir été un des plus ardens défenseurs de Gothescalc, & à qui nommément Hincmare reproche sa mauvaise foy dans les citations qu'il faisoit de St. Augustin, & de St. Hilaire.

Voila en abregé à quoi se reduit la Dissertation du P. Germon sur les manuscrits de St. Augustin, dans laquelle il garde la même modération que dans le reste de son Ouvrage.

ARTICLE LXXVIII.

TRAITE' DES EAUX MINERALES d'Aix en Provence. Par Mr. Loüis Arnauld Docteur aggregé en la faculté de Medecine. A Avignon, & se vend à Aix 1705. *in* 12. *pages*. 127.

CE Traité des Eaux Minerales découvertes depuis quelques années dans la Ville d'Aix en Pro-

vence, eſt diviſé en deux parties. La premiere contient une Diſſertation ſur la nature & les proprietez de ces eaux : la ſeconde en démontre l'utilité par quantité d'experiences, de la plûpart deſquelles l'Auteur a été lui-même témoin.

Mr. Arnauld ſe déclare d'abord contre l'opinion de ceux qui prétendent que ces eaux ſont chargées de quelque métal ou de quelque mineral, dont elles tireroient leur vertu & leurs proprietez. C'eſt ſelon lui un ſentiment qu'il faut abandonner au vulgaire ignorant, & qu'un habile homme ne ſçauroit approuver. Ceux qui ont étudié la nature, s'apperçoivent d'abord par la ſeule inſpection de l'eau dont il s'agit, qu'étant legere & tranſparente, elle ne peut charrier avec elle du métal, qui ne manqueroit pas de la rendre plus peſante & de l'obſcurcir. D'ailleurs ſi elle étoit impregnée de mineraux tels que ſont le ſoulphre, le vitriol, l'alun, & autres ſemblables, elle ne manqueroit pas de contracter un goût & une odeur deſagreable, ſuivant

la nature du mineral dont elle feroit chargée ; ce qui ne fe rencontre nullement dans les Eaux de la Ville d'Aix , lefquelles n'ont nul goût , nulle odeur, & qui font auffi legeres que les meilleures eaux communes. Enfin bien loin , felon nôtre Auteur,que des eaux impregnées de quelque matiere metallique ou minerale fuffent profitables & utiles à la fanté , elles feroient au contraire pernicieufes ; & c'eft au fentiment de Mr. Arnauld la raifon qui en a fait defapprouver l'ufage à Hippocrate.

On fera peut-être furpris qu'apré des raifons fi convaincantes nôtr Auteur ne laiffe pas de donner comme les autres, aux eaux chaud de la ville d'Aix le nom d'eaux M nerales. Mais de peur qu'on ne s trompe , ce qui feroit fort aifé faire , il prend la précaution d'av tir fon Lecteur, qu'il ne les app pas de la forte , parce qu'elles c tiennent des mineraux, mais p qu'elles font produites à la man des mineraux, & dans des lieux vez. Car il n'y a , felon lui , de

ductions metalliques & minerales que dans le creux des montagnes; & c'est aussi de ces mêmes montagnes, que les eaux minerales tirent leur origine.

Aprés avoir ainsi détruit l'opinion de ceux qui impregnent les eaux d'Aix de metaux & de mineraux, nôtre Auteur propose son sentiment. Il reduit à deux principes tous les effets merveilleux que produisent ces eaux salutaires Le premier est un sel de nitre sulphureux & balsamique très-ami de la nature, très-propre pour addoucir toutes les aciditez qui forment la plûpart de nos maladies. Ce sel qu'on découvre dans les Eaux minerales d'Aix par le moyen de l'Analyse, n'est pas fort different du nitre dont Pline rapporte les proprietez, à la reserve qu'il n'est ni si acre, ni si mordant. Il est même si bien-faisant, qu'on peut user des eaux d'Aix qui en sont chargées, comme de l'eau commune, sans en craindre aucun mauvais effet. La seconde cause de l'excellence des eaux minerales de la Ville d'Aix, se doit prendre de la nature de l'air & du

climat d'où ces eaux tirent leur origine. Ce ne peut être selon nôtre Auteur qu'aux lieux élevez qui sont auprés de la Ville. L'air y est si pur & si salutaire, que tout ce qui croît dans ce terroir est plus estimé, que ce qui vient aux environs. La piqûre même des scorpions si mortelle par tout ailleurs, n'y est pas dangereuse. Quelques-uns avoient crû jusques ici sur une ancienne Tradition, que ce privilege avoit été accordé à Saint Maximin premier Evêque de la ville d'Aix; mais nôtre Auteur, sans blâmer cette pieuse credulité, aime mieux attribuer cet avantage à la bonté du climat, qui refuse en quelque sorte, de rien produire & de rien nourrir, qui puisse nuire à ses Habitans.

Pour ce qui regarde la chaleur des eaux minerales & les autres remarques d'Antiquité qu'on a faites à la découverte des eaux chaudes d'Aix, où nôtre Auteur ne dit rien, dont nous n'ayons déja parlé, dans l'extrait que nous avons fait de quelques autres Traitez sur la même matiere, où bien même il le passe en-

tierement ſous ſilence ; & ſe bornant à la qualité de Medecin dont il eſt revêtu , il abandonne le reſte aux Curieux, aux Antiquaires, & aux Hiſtoriens.

Il ne nous reſte rien à ajoûter de la ſeconde partie qui n'eſt qu'un récit circonſtancié de quantité de maladies toutes differentes dont on a reçû une gueriſon parfaite par le moyen des Eaux minerales de la ville d'Aix. Un Auteur qui veut rendre recommandables ces eaux ne ſçauroit prendre une meilleure voye, que de repreſenter à ſes Lecteurs les gueriſons qu'elles operent. Quelque beaux & ſolides raiſonnemens qu'il pût employer pour prouver qu'elles doivent être ſalutaires ; eû égard à leur nature & à leur compoſition ; on ſe rend encore plus volontiers à l'experience.

ARTICLE LXXIX.

TROISIE'ME LETTRE *Pastorale de Monseigneur l'*Evêque *de Mirepoix, aux nouveaux* Réünis *de son Diocése, touchant l'*Eucha*ristie.*

NOus avons tâché de suivre Monseigneur l'Evêque de Mirepoix dans ses deux premieres Lettres pastorales, & d'exprimer le tour qu'il donne à ses preuves de la Doctrine de la Présence réelle. Nous-nous donnerons nn peu plus de liberté dans l'extrait de sa troisiéme Lettre; où il répond à quelques passages des Peres, que les Ministres ont coûtume de nous objecter. On trouvera des Réponses bien pensées & bien meditées, & nous ne leur ferons rien perdre de leur force.

Il s'agit donc dans cette Lettre des passages, où les Peres parlans de l'Eucharistie, font mention de Figure, & de sens figuré. Le Sçavant Prélat entreprend de montrer, que ces expressions ne sont point

contraires, mais qu'elles ſont tres-conformes à la Doctrine Catholique ; & que loin de détruire la Réalité, elles la ſuppoſent & l'établiſſent.

Il met pour principes, 1°. Que la Doctrine de l'Egliſe Catholique eſt, qu'il y a dans l'Euhariſtie & Réalité & Figure, marquées tres-clairement dans le Concile de Trente *ſeſſ.* 13. *c.* 1. *&* 2. De ſorte qu'il ne faut pas s'étonner, ſi l'on trouve que les Peres dans leurs Ecrits & dans leurs Sermons, ſelon que le ſujet le porte, s'arrêtent au ſens figuré. Mais on ne les verra jamais dire, qu'il n'y a que Figure ; eux, qui en d'autres endroits ſe déclarent ſi ouvertement pour la Réalité. Sur quoi Mr. de Mirepoix rapporte des paroles memorables de Luther, de cet homme que les Proteſtans regardent comme ſuſcité de Dieu pour redreſſer l'Egliſe. Voici comme il s'exprime, *l. de defenſ. verb. cœna : Certainement c'eſt une choſe digne d'admiration, que pas un des Peres, dont le nombre eſt infini, n'ait parlé de l'Euchariſtie comme les Sacramentaires :*

pas un seul n'use de ces termes : il n'y a que du pain & du vin ; le Corps & le Sang de Jesus-Christ n'y sont pas présens. Que les Ministres apprennent qu'ils sont dans l'erreur, quand ils s'imaginent que nous insistons tellement sur la seule Réalité dans le dogme de l'Eucharistie, que nous n'y admettons nulle Figure. Il en est de ce Mystere comme de celui de l'Incarnation. Si dans JESUS-CHRIST vous ne voulez reconnoître qu'une seule Nature, soit la divine, ou l'humaine ; vous-vous embarrassez dans des contradictions, que l'union des deux Natures fait évanoüir. De même dans l'Eucharistie, en joignant la Réalité & la Figure, vous évitez des difficultez, où l'une séparée de l'autre vous jetteroit.

2°. Il faut distinguer, comme fait Saint Augustin, & comme font les Théologiens après lui, le Sacrement & la chose du Sacrement ; c'est-à-dire, le Signe, & la Grace produite par le Sacrement. Ainsi tout Sacrement étant un Signe, il est par consequent Figure de la chose signi-

fiée : & autant de differentes graces qu'un Sacrement produit, ce ſont autant de choſes à diſtinguer, & autant de figures à remarquer en lui.

3°. Dans l'Euchariſtie, le Sacrement ne conſiſte pas ſeulement dans les eſpeces du pain & du vin, mais dans le Corps même & le Sang même de Jesus-Christ. Les Peres, dit Monſeigneur de Mirepoix, pag. „ 41. ſçavoient que les Sacremens „ ſont inſtituez non ſeulement pour „ ſignifier, mais encore pour pro- „ duire les Graces qu'ils ſignifient. „ Mais comme il n'y a que les eſpe- „ ces du pain & du vin, qui puiſſent „ repreſenter ces différentes Graces, „ il n'y a que le Corps & le Sang de „ Jesus-Christ, à qui on puiſſe at- „ tribuër la vertu de les produire. „ Il ne faut plus demander pour- „ quoi les Peres ont appellé Sacre- „ ment de l'Euchariſtie ce com- „ poſé miraculeux du Corps & du „ Sang de Jesus-Christ inviſible „ & glorieux, & des eſpeces ſenſi- „ bles du pain & du vin. De ce raiſonnement qui n'eſt pas particulier

à Mr. de Mirepoix, mais qui est celui de presque tous les Théologiens, le Prélat tire une consequence, que les Theologiens n'ont pas communément suivie, mais que le Pere Hardoüin a sçû employer avec avantage dans son Traité *de Sacram. altaris*. C'est que le Corps de JESUS-CHRIST contenu sous les especes du pain, & son Sang contenu sous les especes du vin sont Signe & Figure. Ils sont „ le Signe & la Figure de ce même „ corps, en tant que mort pour „ nôtre salut; & de ce même sang, „ en tant que répandu pour nous. „ Ne craignons donc point, ajoû„ te Mr. de Mirepoix, de dire „ de son Corps & de son Sang ca„ chez dans l'Eucharistie, qu'ils „ sont tout ensemble & le Sacre„ ment & la chose du Sacrement. Le „ Sacrement, en tant que couvert „ des apparences du pain & du vin, „ il represente le Corps mort & „ le Sang répandu ... L'Eucharistie „ est donc tout ensemble & le Corps „ de JESUS-CHRIST & le Sacrement; „ ou ce qui est la même chose, le *Juin* 1706.

„ Signe & la Figure du Corps de
„ JESUS-CHRIST.... Ce sont com-
„ me deux corps différens, l'un fi-
„ gurant, l'autre figuré; ou plutôt
„ le même corps consideré de deux
„ maniéres différentes.

4°. Le Corps mort de JESUS-CHRIST & son Sang répandu, peuvent être considerez comme une victime offerte à Dieu en rémission de nos péchez, ou comme une nourriture spirituelle de nos ames; car il faut que la victime ait été immolée, avant qu'on puisse s'en nourrir. Ainsi le sacrifice interieur dans lequel l'homme s'immole à Dieu par la charité, & la nourriture spirituelle de nos ames, sont deux Graces propres du Sacrement de l'Eucharistie, c'est-à-dire, signifiées par les especes du pain & du vin, & produites par le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST caché sous ces espéces. Ces deux différentes Graces nous sont marquées par les paroles mêmes de JESUS-CHRIST, en Saint Luc. chap. 22. v. 19. & en Saint Jean chap. 6. v. 54. Elles sont

representées par les especes des mêmes choses, qui furent offertes par Melchisedech en sacrifice, & qui sont la nourriture ordinaire de nos corps.

5°. Les Peres, & sur tout ceux qui ont vécu dans l'Afrique, reviennent souvent à la consideration du Corps mystique de Jesus-Christ. Saint Cyprien, le Docteur de l'Unité de l'Eglise, s'en est servi pour combattre le Schisme des Novatiens; & Saint Augustin, pour combattre celui des Donatistes. Or c'est encore & le Corps même de Jesus-Christ & son Sang même, couverts des apparences du pain & du vin, qui sont le Sacrement & le Signe de son Corps mystique; de l'Eglise Catholique dont il est le Chef, & dont nous sommes les membres; de la sainte assemblée des Fidelles, dont nous faisons partie. Les espéces du pain & du vin composé ou exprimé de plusieurs grains, signifient l'unité des Fidelles entre eux & avec leur Chef: & le Corps & le Sang de Jesus-Christ operent en

nous par la Grace & par la charité nôtre incorporation à l'Eglise. Il ne faut donc pas s'étonner, que Saint Augustin, plein de cette pensée, dise en differens endroits que JESUS-CHRIST a voulu lui-même être nôtre Signe, que les Fidelles sont partie de ce qui se prend à l'Autel, qu'ils sont eux-mêmes le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST.

La premiere conclusion qui se présente à l'esprit, après ces principes posez; c'est qu'en effet il y a trois Figures à reconnoître dans l'Eucharistie, selon que la Grace nous y est donnée: Pour nous offrir à Dieu en sacrifice, & nous immoler intérieurement: Pour nourrir nos ames: Pour nous unir à JESUS-CHRIST, & nous incorporer à l'Eglise. Voilà toutes les Figures que les Protestans reconnoissent dans l'Eucharistie, & que l'Eglise y reconnoît aussi.

La seconde conclusion, c'est que ces Figures sont fondées sur la Réalité. La reception du Corps même de JESUS-CHRIST, nous communique la Grace, qui nous sacri-

fie à Dieu, qui nourrit nos ames, qui nous unit & nous incorpore à l'Eglise.

L'application de ces principes & de ces conclusions fera voir aux Protestans, que les passages des Peres, où il est le plus expressément parlé de Figure, n'excluent point la Réalité, & que le plus souvent ils la supposent. Car venons au passage de Saint Augustin, que Beranger autrefois, & ensuite Calvin, ont regardé comme le plus ferme appui de leur opinion : il est pris du Livre troisiéme de la Doctrine Chrétienne, ch. 16. *S'il y a dans l'Ecriture quelque expression qui défende une chose indecente, ou une action criminelle, l'expression n'est point figurée. Mais si elle semble commander une chose indécente, ou une action criminelle, elle est figurée.* Jesus-Christ *dit : si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, ou si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il semble commander une action criminelle ou une chose indécente : c'est donc une Figure, qui nous ordonne de communiquer à la passion du Seigneur, & de*

conserver le tendre & utile souvenir, que sa Chair a été attachée à la Croix & percée pour nous. C'est, selon la remarque de M. l'Evêque de Mirepoix, que Saint Augustin a voulu nous apprendre, qu'il faut en mangeant réellement le Corps de Jesus-Christ, nous en nourrir spirituellement, & que la Figure est ici fondée sur la Réalité. Car la regle proposée par ce Saint Docteur ne porte pas, que la chose soit indécente ou criminelle en soi, & que par conséquent il faille absolument s'en abstenir & la délaisser ; mais seulement qu'elle paroisse indécente ou criminelle. Tel fut le mariage, que le Prophete Osée par l'ordre de Dieu contracta avec une femme prostituée, & qui fut la figure de l'Union de Jesus-Christ avec l'Eglise ramassée du peuple Gentil : exemple dont se sert Saint Augustin pour éclaircir sa régle. Il suffit donc que le commandement de manger réellement le Corps de Jesus-Christ & de boire son Sang, paroisse d'abord rebutant, comme il le parut en effet aux Caphar-

naîtes, & aux Disciples. Cela, dis-je, suffit pour nous faire comprendre, qu'à la Réalité la Figure est ajoûtée, & que la manducation Réelle doit être accompagnée de la Spirituelle.

Cet accord de la Réalité & de la Figure paroît encore dans deux passages, dont les Protestans font beaucoup de bruit : l'un est de Facundus Evêque d'Hermiane en Afrique, *l.9. c.5.* & l'autre tout semblable de Saint Augustin, *epist.23. vel* 98. *ad Bonif.* Qui disent que le Batême, comme Sacrement de l'adoption des enfans de Dieu, & de la foy, peut être nommé l'adoption & la foy; de même que l'Eucharistie est appellée le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, dont elle est le Sacrement. *Non*, dit Facundus, *que le pain soit proprement le Corps, ni que le calice soit le Sang; mais parce qu'ils contiennent le mystere de ce Corps & de ce Sang.* Il s'agit de sçavoir, dit Monseigneur de Mirepoix, de quel corps & de quel sang l'Eucharistie contient le mystere & est le Sacrement. Or Saint Augustin déclare,

que c'est du Corps mort & du Sang répandu de JESUS-CHRIST, en tant qu'ils sont offerts au Pere Eternel dans le sacrifice journalier de l'Eglise. Et cette explication, que donne Saint Augustin de ses propres paroles, sert à entendre le sens de celles de Facundus, qui a imité & suivi Saint Augustin. Ils disent donc du Batême, qu'il peut être appellé des noms d'adoption & de foy, comme l'Eucharistie est appellée la mort & le Sacrifice de JESUS-CHRIST. Une telle expression n'a rien qui ne convienne avec la Doctrine de la Réalité du Corps glorieux de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Car le pain sacré que nous recevons à l'Autel, c'est à dire l'Eucharistie, ou le Corps glorieux du Seigneur & couvert des apparences du pain, n'est pas proprement, mais en une certaine maniere, le Corps visible & passible, & attaché à la croix : c'est en effet le même corps de JESUS-CHRIST, mais en deux états differens, figurant & figuré. Ainsi Lanfranc, *l. de corp. & sang. Dom. c.* 14. il y a plus de six cens ans, répondoit

à Beranger sur le même passage de Saint Augustin.

Il reste une troisiéme sorte de passages, assez frequens dans Saint Augustin, & semblables à celui-ci, *Tract. 26. in Joan. Qui non manet in Christo, & in quo non manet Christus, procul dubio nec manducat spiritualiter Carnem ejus, nec bibit ejus Sanguinem; licet carnaliter & visibiliter premat dentibus Sacramentum Corporis & Sanguinis Christi.* „ Celui qui ne „ demeure point en JESUS-CHRIST „ & en qui JESUS-CHRIST ne demeu„ re point, ne mange point sa Chair „ & ne boit point son Sang spiri„ tuellement, quoi qu'il presse cor„ porellement & visiblement de ses „ dents, le sacrement de sa Chair „ & de son Sang. Or ne manger point la Chair de JESUS-CHRIST, & ne boire point son Sang spirituellement; ou en ôtant le mot *spirituellement*, qui ne se trouve point dans les Manuscrits les plus correcťs, ne manger point la Chair, & ne boire point le Sang de JESUS-CHRIST, c'est n'être point incorporé par la Grace dans l'unité du Corps mystique de

Jesus-Christ, dont son Corps & son Sang, couverts des espéces du pain & du vin, & reçûs réellement à la Communion, sont le Sacrement. St. Augustin s'explique ainsi lui-même dans le Traité suivant, *Tract.* 27. in Joan. *Faisons si bien, mes Freres, que nous mangions la Chair de Jesus-Christ non-seulement en Sacrement, ce que font plusieurs méchans; mangeons-là jusqu'à la participation de l'Esprit; en sorte que nous demeurions dans le Corps du Seigneur, comme ses membres.* Lanfranc *l. de corp. & sang. Dom. c.* 16. avoit fait la même réponse à Beranger. Et Monseigneur de Mirepoix l'applique, cette réponse, au Sermon que Saint Fulgence, *epist.* 12. rapporte de Saint Augustin aux nouveaux Bâtisez.

Nous-nous sommes, dans cet extrait, fait un ordre, & un arrangement, qui n'est pas tout à fait celui du Sçavant Prélat dans sa Lettre Pastorale. Mais nous avons crû faire plaisir, de mettre ensemble les principes, ensuite les conclusions qui suivent de ces principes, & enfin l'usage ou l'application de ces prin-

cipes & de ces conclusions.

Cependant cette methode que nous-nous sommes prescrite, ne nous a pas permis de parler du fameux passage de Tertullien l.4. ad Marcion. c.40. *Le pain que JESUS-CHRIST prit & distribua à ses Apôtres, il le fit son corps, en disant: Ceci est mon Corps. C'est à dire, la Figure de mon Corps.* Toute la difficulté vient de la transposition des paroles; qui arrangées selon la pensée & dans le sens de Tertullien, combattent, comme le dit le Cardinal du Perron, *enseignes deployées* pour la Présence Réelle. Car puisque Tertullien au même endroit prouve, en citant Jérémie ch. 11. v. 19. que le pain est la Figure du Corps de JESUS-CHRIST. Il est manifeste que les paroles, dont il s'agit, doivent s'arranger en cette maniere. Le pain que JESUS-CHRIST distribua à ses Apôtres, il le fit son Corps en *disant: Ceci, c'est à dire, la figure de mon corps, est mon corps*; le pain qui étoit déja la Figure du Corps de JESUS-CHRIST, a été fait son Corps. D'ailleurs on sçait, que de sembla-

bles transpositions sont assez ordinaires à Tertullien.

Nous avons aussi passé un endroit, très-digne de remarque & que nous remettons ici. C'est que M. l'Evêque de Mirepoix, prétend qu'il n'y a point eû d'autre contestation entre Pascase & Ratram ; si-non que celui-là ne vouloit pas avoüer, que le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie est Sacrement & Figure ; au lieu que le Moine de Corbie soutenoit contre son Abbé, que le Corps de Jesus-Christ réellement existant dans l'Eucharistie, signifie le même corps mort & attaché à la croix ; & que par la distinction de deux états différens du même Corps, on peut dire que ce sont deux Corps, & que ce n'est pas le Corps mort & attaché à la croix, qui est dans l'Eucharistie.

Le Prélat promet une 4e. Lettre Pastorale pour répondre à ce que les Protestans objectent de Theodoret, du Pape Gelase, & de deux autres Auteurs, qui sont sans doute, Saint Jean Chrysostome, ou qui que ce soit qui a écrit la Lettre au

Moine Cesaire ; & Ephrem d'Antioche. Ceux-ci sans parler de Figure, semblent dire que le pain & le vin selon leur nature subsistent dans l'Eucharistie. Le P. Hardoüin a encore traité ce sujet doctement, subtilement, & solidement, à l'occasion de la Lettre au Moine Cesaire, & dans la défense de la même Lettre contre l'Auteur de la Bibliotheque Universelle.

ARTICLE LXXX.

PRATIQUES DE DEVOTION à l'honneur de Saint François Xavier de la Compagnie de Jesus, Apôtre des Indes & du Japon. A Dijon chez Jean Ressayre. 1706. *in* 12. *pp.* 154.

LA haute idée que les peuples ont toûjours eüe de ce Saint, est le fondement de la dévotion que l'on a pour lui, & qui est si répanduë. On nous apprend ici, que même de son vivant, les Bonzes du Japon résolurent de le mettre au nombre de leurs Dieux. Depuis sa mort

d'autres Infidelles ont fait des Voyages immenses pour venir honorer son corps qui étoit demeuré entier. Quelques-uns parlérent de lui élever des Autels. Des Mahometans lui dédierent en effet une Mosquée. Le Roi de Travancor lui bâtit un superbe Temple. Ces particularitez, que nous ne nous souvenons pas d'avoir vûës dans les Histoires ordinaires de Saint François Xavier, meritent d'être remarquées. On sçait par l'experience des diverses contrées du monde, combien son intercession est puissante auprés de Dieu : c'est ce que l'on expose dans ce Livre, mais en quelques expressions avec plus de zéle que d'exactitude Théologique. Les consequences que l'on en tire pour la pratique, sont plus propres à être mises en usage par des personnes pieuses, qu'à être rapportés dans des Memoires pour les Sciences & les Arts. Ce qui peut convenir ici à la Litterature aussi bien qu'à la Pieté, sont des Hymnes en Vers Latins & en Vers François, à l'honneur du Saint, qu'on trouve à la fin de l'Ouvra-

ge. Il y a du feu dans les Odes Latines.

ARTICLE LXXXI.

DISSERTATION HISTORIQUE & Critique sur le Martyre de la Legion Thebéenne, avec l'Histoire du Martyre de cette Légion, attribuée à Saint Eucher, en Latin & en François, par Jean du Bourdieu, ci-devant Ministre de Montpellier, & présentement de l'Eglise de la Savoye à Londres. A Amsterdam aux dépens d'Estienne Roger 1705. *in 12. pp.* 292.

LA Ville de Turin révére comme ses Patrons trois Saints Martyrs de la Legion Thebéenne, nommez *Solutor*, *Adventor*, & *Octavius*. Mr. du Bourdieu s'étant trouvé en cette Ville en 1691. fut témoin de l'honneur extraordinaire que le peuple rendoit à ses Saints Protecteurs. Il entendit dans l'Eglise du vieux College consacrée à la memoire de ces Saints Martyrs, un Sermon qui le scandaliza. Le Jesuite qui prê-

choit, s'écria plusieurs fois, *Peuple de Turin benissez vos Liberateurs, benissez ces Saints Martyrs, qui veillent pour vôtre protection, & dont les merites & les prieres ont conservé vôtre Ville, vos Familles, & vos biens.* Ce discours n'avoit rien qui pût être blâmé par le Ministre. Le Prédicateur en attribuant aux *Priéres* des Saints Martyrs la délivrance de Turin, faisoit assez entendre au peuple, que c'est Dieu seul, de qui nous recevons les graces, quoi qu'il nous les fasse souvent à la priére & par l'intercession des Saints.

Mr. du Bourdieu fut encore surpris de voir dans l'Eglise des Jésuites, les Reliques des Saints Martyrs sur un thrône couvert d'un brocard d'or & éclairé d'un nombre infini de flambeaux. Mais ce qui le choqua infiniment, fut de voir la Cour & tous les Ordres de la Ville *adorer* l'Urne qui renferme ces Corps sacrez. Cette surprise ne fait gueres d'honneur au Ministre. Il devoit se souvenir que quoi qu'on évite ordinairement en France le terme d'*adorer*, quand il s'agit du culte dû aux

Saints & à leurs Reliques : ce terme neanmoins n'a rien en soy de mauvais. Il est souvent employé *dans* l'Ecriture pour exprimer les honneurs legitimes qu'on rend à de pures creatures. M. du Bourdieu devoit encore faire réflexion, que dés les premiers siécles de l'Eglise les Fidelles ont celebré avec beaucoup de dévotion la memoire des Martyrs, & qu'ils ont prié sur leurs tombeaux. Cependant ce Ministre assûre qu'il se retira de cette ceremonie, *penetré de douleur de voir la dévotion de tant de personnes occupée à honorer des Saints* : & c'est cette douleur qui lui a fait prendre le parti d'examiner les Actes des Martyrs de la Legion Thebéenne, de prouver que ces Martyrs n'ont jamais été, & que la Rélation de leur Martyre attribuée à Saint Eucher Evêque de Lyon, est une piéce supposée.

Aprés avoir ainsi exposé son dessein il s'applaudit de ce qu'il entame *un sujet tout neuf, & qui n'a encore été traité par aucun Ecrivain qui soit venu à sa connoissance*. Pour rendre

à cet Auteur la justice qu'il merite en cette occasion, il faut distinguer deux parties dans son dessein. Il soûtient premierement que les Martyres de la legion Thebéenne n'ont jamais été : cette proposition est nouvelle, & il pourroit bien être le premier, comme il se vante, qui ait eû *le courage de contredire une opinion qui étoit universellement établie.* Ce n'est donc que par rapport à cette proposition qu'il a pû avec verité s'appliquer ce mot d'un Poëte ancien :

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo ....

Car pour ce qu'il soûtient en second lieu, que les Actes de leur Martyre attribuez à Saint Eucher Evêque de Lyon ne sont pas de ce Saint Evêque ; cela n'est point si nouveau. Mr. Dupin avoit soûtenu la même chose avant lui. Mais que le Ministre de l'Eglise de la Savoye de Londres soit ou ne soit pas Auteur du systeme qu'il propose, peu

importe : Il s'agit de sçavoir si les raisons sur lesquelles ce systeme est appuyé sont solides.

Rome, Geneve, les Lutheriens, l'Eglise Anglicane, & generalement toutes les Societez Chrétiennes, dit nôtre Auteur, *ont ajoûté foy à l'histoire de la Legion Thebéenne :* Mais ce consentement unanime, continue-t'il, ne doit pas nous empêcher d'examiner cette Histoire. Les grands hommes qui l'ont cruë avant nous ne sont pas infaillibles : & il leur est quelque-fois arrivé de se tromper. Mr. Du Bourdieu aprés avoir posé ce principe, entre ainsi en matiere.

Premierement, dit-il, il est certain que les Actes de la passion des soldats Thebéens, tels que Surius les a rapportez, & que Baronius les a suivis, ne sont pas de Saint Eucher Evêque de Lyon ; puisque ces Actes font mention de Saint Sigismond Roi de Bourgogne. Mr. Du Bourdieu ne nous apprend ici rien de nouveau. Le P. Pierre François Chifflet & plusieurs autres avoient démontré la même chose : & le P.

Pagi avoit remarqué cette faute de Baronius il y a trente ans.

Secondement, dit le même Auteur, les actes mêmes tels que le P. Chifflet les a publiez sur le Manuscrit trouvé dans le Monastere de Saint Claude, ne peuvent être attribuez à Saint Eucher de Lyon ; parce qu'il est parlé dans ces Actes d'un miracle qui arriva lors qu'on bâtissoit l'Eglise *d'Agaunum* à l'honneur des Martyrs de la Legion Thebéenne. Mais Mr. Du Bourdieu devoit remarquer premierement que cet argument ne prouve rien, à moins qu'il ne soit sûr qu'avant Saint Sigismond il n'y eût point de Basilique sur le tombeau des Saints Martyrs de la Legion Thebéenne. Secondement il devoit distinguer les Actes mêmes du Martyre des Soldats Thebéens, de l'addition qui a été mise à la fin des Actes. Ces deux piéces ne paroissent ni du même Auteur, ni de même style. L'Auteur de l'addition le donne lui-même clairement à entendre par ces paroles : *Ces deux miracles sont les seuls que j'ai crû devoir inserer dans les Actes du Martyre des*

Saints dont nous parlons. Il ſemble qu'on ne diroit point que la deſcription des deux miracles à été inſerée dans ces Actes, ni qu'elle y à été ajoûtée ; ſi cette deſcription n'étoit poſterieure aux Actes mêmes.

Mr. Du Bourdieu avant que de finir ce chapitre s'étend ſur le Concile d'*Agaunum* & répete fort au long les raiſons que le P. le Cointe de l'Oratoire a eües de dire, que les Actes de ce Concile ſont ſuppoſez. Mais la ſuppoſition des Actes de ce Concile d'*Agaunum* ne prouve rien contre la verité des Actes du Martyre des Saints Soldats Thebéens ; puiſqu'on peut dire que ce n'eſt point l'Auteur des Actes du Martyre qui a copié le Concile ; mais le faux Auteur des Actes du Concile qui a copié les Actes du Martyre.

Mr. Du Bourdieu continuant d'attaquer les Actes publiez par le P. Chifflet ſur le Manuſcrit du Monaſtére de Saint Claude, paroît douter, ſi on ſe doit fier à ce Manuſcrit, & ſi le P. Chifflet n'auroit point été de caractére à le fabriquer, ou à le

fallifier de deſſein formé. Cependant il n'inſiſte pas ſur un ſoupçon ſi injuſte & ſi temeraire : & aprés avoir rejetté l'opinion du P. Theophile Raynaud, ſur les deux Saints Eucher Evêques de Lyon, il entreprend de prouver que le ſtyle des Actes du Martyre des Soldats Thebéens n'eſt pas le ſtyle de Saint Eucher : & ſur cela il dit des choſes plus raiſonnables. Il lui paroît beaucoup de difference entre le ſtyle élegant des Ouvrages qui ſont inconteſtablement de Saint Eucher, & celui des Actes dont il fait la critique : & il ajoûte qu'ils ſont de même ſtyle que le Commentaire ſur la Genéſe & ſur le Livre des Rois, imprimé parmi les Ouvrages de Saint Eucher, qui certainement n'eſt pas de lui, mais d'un Auteur poſterieur de quelques années à Saint Gregoire le Grand, dont il cite les *Morales*. Il s'en faut bien que l'argument que l'Auteur tire du mot *Primicerius* & du nombre des Soldats legionaires ne ſoit auſſi ſolide que le précedent. Ce qu'il dit du miracle rapporté dans l'édition de

Chifflet, comme dans celle de Surius, & des sentimens de courage attribuez aux Saints Martyrs est encore plus foible.

Mais ce qu'il ajoûte sur la difficulté de fixer le tems du Martyre de ces genereux Soldats, & sur le silence des plus Anciens Auteurs, est beaucoup plus fort. Aprés tout, ces raisons prouvent seulement que l'Histoire que nous avons de la passion de ces Saints Soldats est défectueuse, qu'elle est obscure, qu'elle est mêlée de quelques fables : mais quand on ignoreroit le tems & l'occasion du Martyre de la Legion Thebéenne, cela empêche-t'il qu'il ne soit vrai qu'elle a en effet souffert le Martyre ? La multitude d'Eglises très-anciennes bâties dans tous les païs à l'honneur de ces genereux Athletes de Jesus-Christ, ne suffit-elle pas pour établir d'une maniere incontestable la verité de leur Martyre ? Une Inscription ancienne, une Medaille, sont des titres suffisans pour établir la verité de certains faits Historiques, qu'on ne trouve nulle part ailleurs : Et un très-grand nom-

bre de Temple qui subsistent encore, & qu'on sçait avoir été élevez dans les tems les plus reculez, ne seront pas une preuve assez sûre de la verité du Martyre de Saint Maurice & de ses illustres Compagnons. Mr. du Bourdieu n'en auroit pas jugé ainsi, si la Secte à laquelle il est attaché ne l'avoit engagé à tirer de ses preuves, des inductions que la verité & que les regles d'une exacte critique ne lui permettoient pas d'en tirer.

ARTICLE LXXXII.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE *Mr. le Marquis Don Lorenzo Verzuso Beretti Landi, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, du Conseil secret de sa Majesté Catholique dans le Milanez, & son Ambassadeur auprès des Suisses & des Grisons, prononcé dans la Ville de Lucerne à la Diéte des Loüables Cantons Catholiques, alliez de l'Espagne, le 16e. Dec.* 1705. *traduit de l'Italien imprimé.*

JE prens aujourd'hui place dans vôtre loüable Assemblée, Illustres & Puissans Seigneurs, pour m'ac-

quiter envers Vous de trois importans devoirs, dont chacun en particulier meriteroit & un Orateur & un Discours tout entier. Je vous dois des loüanges, des complimens de conjoüissance, & des remercîmens. Je dis des loüanges, pour les justes & genereuses résolutions que vous avez prises avec tant de liberté; des conjoüissances, puisque rien n'étoit plus avantageux aux interêts de vôtre Patrie; & des remercîmens enfin, à cause de la joye que vous faites assez paroître, de m'avoir rendu l'heureux instrument d'un si grand Ouvrage.

Voici le jour important, le jour fortuné, que vos invincibles Républiques ont conclu leur Traité d'Alliance avec Sa Majesté Catholique Philippe V. Roi d'Espagne mon Maître : sans que ni la Politique artificieuse, ni les menaces emportées, ni tous les moyens qu'on a mis en œuvre, ayent pû vous empêcher de donner la main à ma negociation, & d'entrer dans une Alliance utile, necessaire, glorieuse, affermie par le suffrage de vos Prédecesseurs, dont

vous ſuivez les ſages exemples.

Les veritez que j'avance ſont ſi claires, que quoique nous voyons l'Eſpagne & la France attaquées avec autant de violence que d'injuſtice ; cependant ma negociation étant auſſi avancée qu'elle l'eſt, ſans que Vienne paroiſſe le ſçavoir ; je me ſuis perſuadé que ſes Miniſtres n'oſeront pas s'y oppoſer, & qu'ils reſpecteront du moins chez vous la raiſon & le bon droit, Eux qui violent l'un & l'autre par tout ailleurs.

Ce n'eſt pas que ce ne ſoit ſe tromper bien fort, que d'attendre de la moderation du côté de Vienne, & de s'imaginer qu'il y ait aucun lieu qui ſoit à couvert de ſa violence. N'a-t'on pas vû une Lettre qui vous étoit addreſſée, & qui s'eſt répanduë enſuite par tous les Cantons ; dans laquelle le Roi des Romains vous traitoit avec un air de Maître, & avec des termes menaçans, Vous, dis-je, qui êtes & libres & Souverains ; dans laquelle ce Prince déclaroit ſa volonté non ſeulement comme une loi, mais comme une loi Sainte, & ſemblable à

celle qui fut autrefois promulgée ſur la montagne d'Oreb au bruit des tonnerres & de la foudre ?

Après cette Lettre on a vû paroitre ici un Miniſtre de ce Prince, pour vous expliquer plus en détail, & pour vous faire comprendre ce que ſignifioient les termes, *d'admiration, de reſſentimens, de gain ſordide, d'entrepriſe perilleuſe, d'alliance avec ſes Ennemis déclarez pour des ſommes qui vous étoient déja dûës*, & quantité d'autres expreſſions, dont cette Lettre étoit ſi remplie qu'elle étoit plûtôt une proclamation qu'une Lettre.

Mais parmi tant de choſes, je voudrois ſeulement ſçavoir, pourquoi le Roi des Romains appelle les deux Monarques *ſes Ennemis déclarez*. Il ſeroit bien aiſé de faire voir que tout au contraire la Maiſon d'Autriche eſt leur ennemie déclarée. N'a-ce pas été elle, qui ne pouvant ſouffrir que Philippe V. mon Maître s'aſſit ſur un trône, dont le ſang & le teſtament du feu Roi le rendoient heritier, a levé des armées, engagé l'Empire & les autres

Puiſſances dans ſes interêts, pour uſurper la Couronne d'Eſpagne? Ce ſont deux choſes bien differentes, Illuſtres & Puiſſans Seigneurs, que de déclarer la guerre, & de la ſoûtenir; que d'attaquer, & de ſe défendre. Il eſt faux que les deux Monarques ſoient ennemis du Roi des Romains; quoi qu'une juſte défenſe les oblige d'en faire les actions. Le Roi des Romains eſt l'aggreſſeur, & par conſequent il eſt leur veritable ennemi: au lieu que les deux Rois ſont par neceſſité les ennemis de leur ennemi. Le Roi mon Maître n'a-t'il pas demandé au feu Empereur l'Inveſtiture du Milanez? n'a t'il pas fait toutes les démarches que la bien-ſéance permettoit, & qu'avoit reglées Charles II. de glorieuſe memoire? Le Roi très-Chrétien n'a-t'il pas pris toutes les meſures pour prévenir l'incendie qui ravage à préſent l'Europe? Mais tout cela n'accommodoit pas la Maiſon d'Autriche: elle a trop bien profité du ſuccés de ſes uſurpations ſur l'Autorité des Princes, & ſur les Priviléges des ſujets. Les Prin-

ces d'Allemagne ont plûtôt *été* trainez à la Diéte de Ratisbonne, qu'ils n'y ontété invitez pour les affaires de l'Empire : ils commencent à devenir sujets, on sçait assez ce que je dis ; & leur Souveraineté n'a plus rien qui lui reste, que le trompeur & specieux non *de vœux*.

Le Roi des Romains ajoute dans la Lettre dont il s'agit, *qu'il est tout étonné de voir* que vous puissiez embrasser l'Alliance de l'Espagne, *pour un gain sordide & pour un argent qui vous étoit déja dû.* Je ne veux point ici vous faire sentir l'injure que renferme ce reproche, Illustres & Puissans Seigneurs, mon dessein n'est point de vous aigrir, & je ne veux pas que vous pensiez que nous ayons du chagrin de vous voir neutres. Le Roi mon Maître à qui la justice de sa cause auroit pû faire esperer, que tout le monde se souleveroit contre les violences de la Maison d'Autriche, ne vous demande, Illustres & Puissans Seigneurs, qu'une bonne & raisonnable neutralité. Les raisons n'en sont-elles pas éviden-

tes ? & maintenant qu'il possede le Milanez , les heureuses Alliances tant de fois réïterées entre vous & les Maîtres de cet Etat, ne sont elles pas d'invincibles motifs de renouveller le Traité avec sa Majesté Catholique ? Dieu a tellement disposé toutes choses dans le monde, il en a si justement partagé tous les biens, que les Nations ont toutes besoin les unes des autres, & qu'elles sont liées ensemble par la necessité de se secourir mutuellement ; ce qui se trouve bien plus particulierement dans celles qui sont voisines. La Loi humaine a ensuite très-sagement ajouté , que pour s'assurer ce mutuel secours , il seroit permis de prendre ensemble les armes contre ceux qui en voudroient troubler la liberté. En effet vouloir empêcher ce commerce reciproque, c'est, ainsi que le remarque un grand Docteur, vouloir priver les hommes des avantages que la Terre leur commune mere leur fournit ; c'est vouloir leur interdire les fruits & les biens, qu'elle fait sortir de son sein avec tant de profusion ; c'est enfin vou-

loir retrancher toutes les commoditez de la vie. Je n'ai que faire de vous étaler les avantages mutuels de nôtre Alliance. Le commerce des soyes, des grains, du sel, des troupeaux, en un mot de toutes sortes de vivres & de marchandises, qui passent dans les loüables Cantons, & chez les sujets de vos Bailliages, en est une preuve bien évidente. Oüi, Messieurs, le Traité que nous avons conclu deviendra public par l'impression qu'on en fera; & tous les Princes & les personnes sages jugeront, si vous l'avez conclu *pour un gain sordide*.

Il est vrai que le Roi sans même attendre vos instances, auroit bien voulu vous pouvoir donner d'avantage sur les pensions & sur les sommes qui vous sont dûës: mais aussi est-il vrai que par rapport aux conjonctures présentes il a donné beaucoup, & plus même, pour ainsi dire, qu'il ne pouvoit donner. Les deux Rois ne font pas la guerre avec la même facilité que la Cour de Vienne. Cette Cour donne à ses soldats en Italie pour toute

paye, ce qu'ils pourront prendre de force par tout où ils se trouveront, & croit les avoir bien recompensez. Les Pays neutres sont les premiers désolez par la Milice Allemande, qui est toûjours sans argent & souvent sans pain, & dont la solde est de ne garder nulle discipline. Il ne faut pas s'étonner, Illustres & Puissans Seigneurs, si mon Maître qui fournit à ses troupes une espéce de monnoye de meilleur metal, & dont les trésors s'épuisent à repousser de toutes parts ses ennemis, n'a pû dans les circonstances fâcheuses où il se trouve, vous fournir les sommes qui vous sont dûës. Mais il a pourvû par des fonds assignez pour l'avenir, à ce que la necessité présente ne lui permet pas de vous donner. Et du moins ce que Sa Majesté Catholique vous donne & vous promet, elle vous l'offre avec un visage serein, un cœur plein de bonne volonté; avec des sentimens sincéres & dignes d'un Roi aimable & d'un veritable Allié. Ensorte que je puis ici me servir de ce beau passage de Seneque : *Nous joignons du*

moins à nos dons de bonnes paroles : ce n'est ni l'or ni l'argent, ni tout ce que vous pouvez recevoir de vos voisins, qui doit être regardé comme un don, c'est bien plûtôt la bonne volonté de celui qui l'offre.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que la Cour de Vienne, laquelle ne paye qui que ce soit, s'attribuë les fonctions de Procureur où de Juge, & se met sur le pied de solliciter les dettes des autres. Elle passe encore ici plus avant, & inspirée de je ne sçai pas quelle charité, elle parle de l'argent que nous vous payons, *comme d'un argent qui vous est dû depuis long-tems.* Graces au Ciel la Cour de Vienne a sçû dire une fois la verité : car s'il est vrai, comme il l'est sans doute, que nous vous devions de l'argent pour les services que vous nous avez rendus dans le Milanez, & que la Cour de Vienne en tombe d'accord; il faut qu'elle avoüe que nous sommes les Maîtres de cet Etat.

Eh quoi! cette réflexion n'est-elle pas vraye? Vous-vous regardez les uns les autres, vous-vous parlez des

yeux, & vous les tournez ensuite vers moi. Je sens que cette explication ne vous déplaît pas : mais suspendez, je vous prie cette legere joye, & portez vôtre attention à quelque chose de plus sérieux, c'est-à-dire à l'examen de ce terme si dur de *ressentiment*, que le Roi des Romains a employé dans sa Lettre.

Mais je m'apperçois que vous ne trouvez pas bon que je vous en parle, & que mon silence sur cet article vous sera plus agreable que mes réflexions : je n'en parlerai donc pas; mais du moins vous sçaurez que j'ai ordre de vous dire, que si les menaces de Vienne vous étonnent, les promesses & les secours des deux Rois doivent vous rassurer; que si le Roi des Romains vous enleve quelque chose, ils se chargent de vous le faire rendre; & qu'à peine aura-t'on pris le dessein de vous insulter, que vous les verrez accourir à vôtre défense. Mais au reste vous avez raison de ne rien craindre : nous sçavous tous depuis longtems que les menaces sont du style ordinaire de la Cour de Vienne. Elle

s'en sert, soit lors qu'elle exige quelque plaisir, soit lors qu'elle *la* reçû. Le Conseil Aulique s'est mis dans la tête de devenir le Tribunal de toute la Terre. Mais bien-tôt les menaces dont il use à l'égard de tout le Monde, auront un sort pareil aux écluses du Nil, dont le bruit continuel & toûjours le même n'étonne plus, mais endort agreablement ceux qui en habitent les bords.

Si cela est ainsi, Illustres & Puissans Seigneurs, j'imiterai vôtre prudente conduite, & je finirai mon Discours en vous faisant tous les remercîmens que je puis & que je dois, après cette glorieuse Alliance concluë & signée.

Je sçai & je puis vous marquer avec quelle reconnoissance le Roi mon Maître en apprendra la nouvelle. Je sçai quels applaudissemens & quelles loüanges auront de la bouche de Sa Majesté, vôtre amour, vôtre constance, & vôtre desinteressement : & je sçai encore qu'elle songera sérieusement à ne se pas laisser vaincre en generosité.

Demandons à Dieu pour le Roi

mon Maître vôtre Allié, une vie longue, & la victoire sur tous ses ennemis. Demandons qu'il lui naisse un Fils, qui succede un jour à son Pere dans vôtre Alliance, & qui soit heritier des sentimens qu'il a pour vous. Je suis persuadé qu'un si grand bien & si conforme à vos interêts sera dorénavant l'objet de vos vœux.

Je sens, Illustres & Puissans Seigneurs, que je passe les justes bornes: mais ce n'est pas ici la premiere fois, que mon zéle m'a emporté. Au reste puisque j'ai l'honneur d'être Ambassadeur vers vous, j'espere que le tems de m'expliquer par mes actions ne me manquera pas; d'autant plus que je n'ignore pas quelles sont les obligations que vous m'avez imposées.

Je proteste que mon amour & mon zéle aura toute l'activité possible à vous rendre service. C'est ainsi qu'après un Traité souhaité de mon Roi, utile à vôtre Patrie, & qui rend heureuse ma negociation; je mets, pour ainsi dire, le sceau aux loüanges, aux conjoüissances, &

aux remercîmens que je vous dois. Je suis.

A Vos Illustres & Puissantes Seigneuries Entiérement devoüé.

LE MARQUIS BERETTI LANDI.

ARTICLE LXXXIII.

GEOMETRICA DEMONSTRATIO Theorematum Hugenianorum circa logisticam seu logarithmicam Lineam; quâ occasione plures geometricæ methodi exhibentur circa tangentes, quadraturas, centra gravitatis, solida &c. variarum curvarum; uti infinitarum parabolarum, hyperbolarum, spiralium, &c. aliæque geometricæ veritates illustrantur. Additâ Epistolâ geometricâ ad Patrem Thomam Ceram S. J. Auctore D. Guidone Grandi Cremonensi, Monacho Camaldulensi, & in almo Pisano Lycæo Philosophiæ

Professore, ad Serenissimum Ferdinandum Tertium magnum Etruriæ Principem. Florentiæ 1701. Typis regiæ Celsit. apud Petrum Antonium Brigonei, Superiorum permissu *in* 4°. 216. *pag.* C'est-à-dire. *Démonstration Geometrique des Theorémes de Mr. Hugens tou-touchant la Ligne logarithmique; d'où l'on prend occasion de donner diverses Methodes geometriques touchant les tangentes, les quadratures, les centres de gravité, les solides &c. de differentes courbes, par exemple d'une infinité de paraboles, hyperboles, spirales &c. & d'éclaircir plusieurs autres veritez geometriques &c. Par D. Gui Grandi Cremonois Religieux Camaldule, Professeur de Philosophie dans le College de Pise.*

En 1690. Mr. Hugens fit paroître à Leiden un Traité de la Lumiere auquel il joignit une Dissertation sur la cause de la pesanteur: en finissant sa Dissertation, il fit part au public des proprietez de la Ligne logistique ou logarithmique

qu'il avoit découverte. On trouvera dans le Livre dont on donne l'extrait les démonstrations de toutes ces proprietez énoncées en differens theorêmes.

Figure 1.

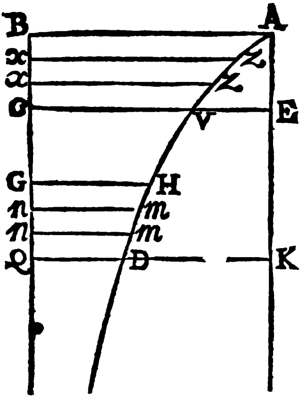

Pour concevoir ce qu'on entend par Ligne logistique. Soit dans la figure 1e. la droite B Q divisée en parties égales B C , CG, G Q &c. si les appliqués B A, C V, G H, Q D, &c. sont dans une proportion geometrique continue, la courbe A V H D &c. s'appellera logistique ou loga-

rithmique dont B Q sera l'axe, & asymptote en même-tems. Il est clair que cette courbe est la même que celle que le Pere Pardies de la Compagnie de JESUS donne dans ses Elemens de Geometrie ; par laquelle il montre la maniere de trouver les Logarithmes, & dont il s'étoit servi pour quarrer l'hyperbole.

Figure 2.

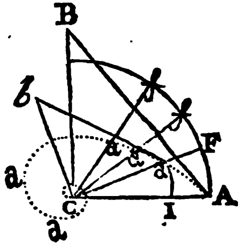

L'Auteur expose ensuite une seconde logarithmique faite en forme de Spire. Pour la concevoir, Soit dans la figure seconde un cercle C A F *f*. sur lequel prenant des arcs égaux A F, F*f*, *ff* ; & du centre C tirant les rayons C A, C F,

C *f* &c. on prendra ſur ces rayons des parties C A, C a, C a, en proportion geometrique continuë, *la* courbe A a a, eſt-ce qu'on appella logarithmique ſpirale.

Il eſt aiſé de voir que tous les rayons ſont également inclinez ſur cette courbe, & par conſequent qu'en ſuppoſant le centre de la terre au point C, les corps peſans feroient dans tous les points de cette courbe des efforts égaux.

Cette ſeconde courbe n'a point été inconnuë à Mr. des Cartes, comme il paroit par le premier tome de ſes lettres: car dans la 73. addreſſée au Pere Merſenne, il dit que la ligne dans laquelle les efforts des corps peſans ne changeroient point, devoit être une eſpéce de ligne ſpirale; & ayant été prié d'en marquer plus en particulier la nature, il répondit dans la lettre ſuivante, que cette ligne étoit telle, que toutes ſes tangentes formeroient avec les rayons des Angles égaux, & que toutes les parties de cette courbe feroient proportionnelles aux rayons; qui ſont effectivement les

roprietez qui conviennent à la lo-
arithmique ſpirale. Venons main-
enant aux Theorêmes.

Theorèmes de Mr. Hugens.

1. Les eſpaces ABCV, ABQD, ont comme les droites EV, KD,

Figure 3.

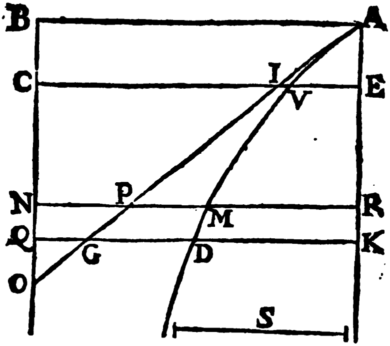

ig.3. dans laquelle BO axe; AVD ogarith. AK parallele à l'axe, BA, CV, QD, ordonnées.

2. Les eſpaces AVE, ADK, ſont comme les droites VI, DG, fig.3. dans laquelle OIA tangente en A.

3. L'eſpace ABQD, eſt à l'eſpa- ce infini qui depuis QD s'étend

entre la Courbe & l'Aſymptote, comme K D à D Q, fig. 3.

4. La ſoûtangente B O eſt toûjours de la même longueur, à quelque point de la Logiſtique que la tangente apartienne, fig. 3.

5. La longueur de cette ſoûtangente ſe trouve par approximation être à la partie de l'aſymptote compriſe entre les ordonnées de la raiſon double, à peu près comme 13 à 9.

Figure 4.

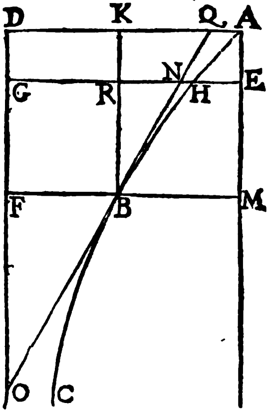

6. Les eſpaces trilignes A B K,

HBR, ſont entre eux comme les droites AQ, HN, fig. 4.

7. L'eſpace infini depuis l'ordonnée BF, eſt double du triangle BFO, fig 4.

8. L'eſpace ADFB eſt égal au rectangle de la ſoûtangente FO par KA, fig. 4.

9. Le ſolide que fait l'eſpace infini BFOC, en tournant au tour de FO, eſt ſeſquialtére du cone que fait le triangle BFO, en tournant au tour de FO, fig. 4.

10. Le ſolide produit par le même eſpace infini en tournant autour de l'ordonnée BF, depuis laquelle il commence, eſt ſextuple du cone que fait le triangle BFO, par ſa converſion ſur BF, fig. 4.

11. Le centre de gravité de l'eſpace infini depuis une ordonnée, eſt diſtant de cette ordonnée de la longueur de la ſoûtangente.

12. Ce même centre de gravité eſt diſtant de l'aſymptote du quart de l'ordonnée.

13. J'avois encore trouvé, dit Mr. Hugens, que le centre de gravité du premier deſdits ſolides infinis, eſt

diſtant de ſa baſe de la moitié de la ſoûtangente.

14. Que le centre de gravité de l'autre ſolide eſt diſtant de ſa baſe infinie d'une huitiéme de ſon axe.

15. On ſçait aſſez que cette ligne logiſtique ſert à la quadrature de l'hyperbole, depuis les démonſtrations du Pere Gregoire de ſaint Vincent, touchant les eſpaces hyperboliques compris entre deux ordonnées ſur une des aſymptotes; & que s'il y a deux tels eſpaces fig. 5. dont

Figure 5.

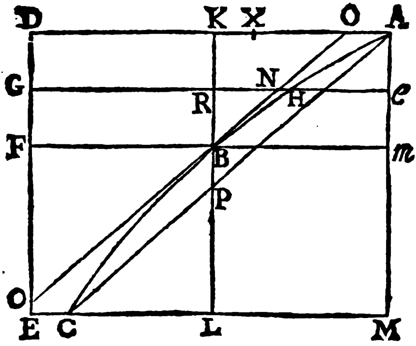

les ordonnées de l'un ſoient comme AD, à HG, & les ordonnées de

l'autre comme B F, à C E, ces eſpaces ſont entre eux comme les lignes D G à F E. Mais on n'a point remárqué, que je ſçache, que ces mêmes eſpaces hyperboliques ſont aux parallelogrammes, dont les côtez ſont les deux ordonnées ſur les aſymptotes tirées d'un même point de la ſection, comme chacune des lignes DG, F E, à la ſoûtangente F O... Et d'ici il eſt aiſé de verifier la quadrature de l'hyrperbole que j'ai donnnée dans le Traité de l'évolution des lignes courbes, qui eſt dans mon *Horologium Oſcillatorium.*

Aprés avoir expoſé les theorêmes de M. Hugens, l'Auteur en donne les démonſtrations, leſquelles ſe reduiſent pour le premier & le troiſiéme Theorêmes, au raiſonnement ſuivant,qui n'a rien de difficile pour ceux qui ſçavent les proportions.

L'eſpace infini qui ſuit AB, fig 3. eſt à l'eſpace infini qui ſuit C V, comme A B eſt à C V; & l'eſpace infini qui ſuit A B, eſt à l'eſpace infini qui ſuit Q D, comme A B eſt à Q D: donc l'eſpace A B C V eſt à l'eſpace infini qui ſuit C V, comme

EV à CV; & l'eſpace ABQD, eſt à l'eſpace infini qui ſuit DQ, com-

Figure 3.

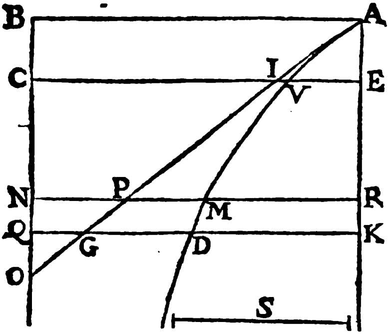

me DK eſt à QD : donc l'eſpace ABCV, eſt à l'eſpace ABQD, comme EV eſt à DK.

De là il ſuit que des rectangles qui auront même hauteur, mais dont les baſes ſeront comme les droites EV, DK, ſeront entre eux comme les eſpaces ABCV, ABQD: & il eſt clair qu'on peut ſuppoſer la hauteur des rectangles égale à une ligne S; en ſorte qu'ils ſoyent égaux aux eſpaces ABCV, ABQD;

 dans

dans cette supposition la ligne S soit appellée parametre.

Si l'on suppose, fig. 6. BO égale

Figure 6.

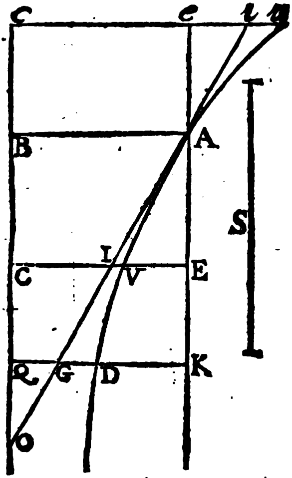

au parametre, & qu'on tire la droite OIA, cette droite touchera au point A : ainsi la tangente égale au parametre ; car qu'on prenne un point tel qu'on voudra au-dessus ou au-dessous du point A, & qu'on tire

l'ordonnée C I V E, les triangles OBA, IAE, seront semblables;

Figure 6.

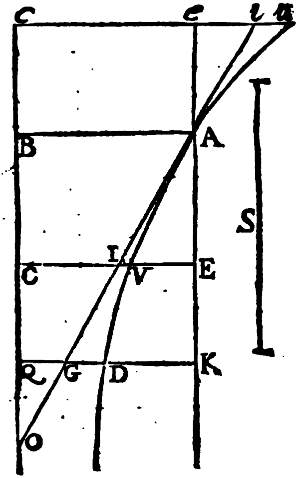

donc le rectangle O B, E I, égal au rectangle B A E : mais le rectangle BAE, au-dessous du point A est plus grand que l'espace A B C V; donc E I est plus grande que E V; donc le point I est hors la courbe. On démontrera de-même que le point *i*

au dessus du point A, est hors la courbe, en montrant que *e i* plus petite que *e u*; puisque le rectangle B A plus petit que l'espace A B *c u*. Donc O I A tangente au point A.

Après quoi il est facile de conclurre que le rectangle O B, I V, égal à l'espace A V E, & le rectangle O B, G D, égal à l'espace ADK.

Nous avons vû auparavant que l'espace ABQD, est à l'espace infini qui suit Q D, comme D K, à D Q: or le rectangle B O, D K, égal à l'espace A B Q D; donc le rectangle BO, D Q, égal à l'espace infini qui suit après Q D.

Pour montrer que les soûtangentes sont toutes de la même longueur, soient dans la 7. figure deux ordonnées B A, C V: par les points A, V, qu'on tire les tangentes A O, V Q: ainsi les soûtangentes seront B O, C Q, lesquelles doivent être égales: qu'on prenne B E infiniment petite, à laquelle on fasse C G égale; & qu'on tire les ordonnées E D, G F; les points D, F, doivent être supposez dans les tangentes selon la nature de la courbe. B A. E D ::

CV. GF :: BO. EO :: CQ. GQ. donc BO. BE :: CQ. CG. donc

Figure 7.

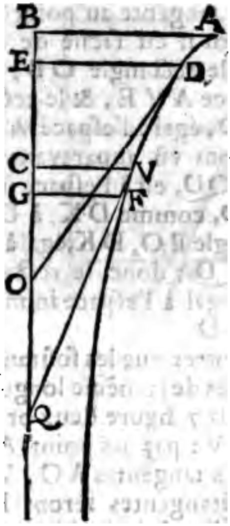

BO = CQ : par la même raison AO = VQ. D'où l'Auteur conclud que cette ligne est la même que celle qu'on a appellée *tractoriam*, sçavoir celle que décriroit un corps pesant attaché à l'extremité A, d'une

corde AO, dont l'extremité O feroit tiré par une droite O Q, qui se trouveroit toûjours dans un même plan horizontal. Car ce poids suivroit la direction de la corde qui feroit toûjours tangente.

Le six, sept, & huitiéme Theorêmes suivent naturellement des précedens. Les autres nous obligeroient de passer les bornes d'un Extrait qu'on ne peut pas charger d'un si grand nombre de figures.

Article LXXXIV.

Nouvelles Literaires de Moscou.

Vous n'attendiez pas de moy des nouvelles propres à paroître dans vos Memoires. Ma Lettre cependant vous fournira un article curieux. Les Moscovites vont devenir sçavans, & les Muses semblent vouloir s'ouvrir une route vers la Tartarie. Vous sçavez qu'elles ont passé de l'Orient dans la Gréce; de la Gréce dans l'Italie; de l'Italie dans l'Espagne, dans la France, dans l'Allemagne, dans l'Angleterre, & dans la Suede, où les Sciences sont plus cultivées que jamais. Elles avancent vers le Nord, & le Czar Pierre Alexieuvits, c'est à dire fils d'Alexis, aujourd'hui regnant, a formé le dessein de chasser la barbarie de ses Etats. Aprés avoir parcouru l'Allemagne, la Hollande, & l'Angleterre, & s'être instruit par son propre travail de l'Architecture Navale & Militaire; il a étendu ses soins jusqu'à l'instruction de ses Sujets. Il a permis aux Jesuites Allemans, établis dans un Fauxbourg de Moscou, d'ouvrir un Collége, où la jeunesse Moscovite vient en foule apprendre le Latin & les Mathematiques. Ce n'est pas la seule Ecole ouverte dans nôtre

Capitale : Feu Ernest Glucx Ministre Lutherien de Mariembourg prisonnier de Guerre, s'étoit acquis la faveur du Czar par son mérite. Ce Prince, à la sollicitation du Sçavant prisonnier, a fondé un Collége dans un de ses Palais, où des Professeurs choisis enseignent le Latin, le Grec, le François, l'Italien, & le Turc.

Il y a encore un autre Collége, où des Papas Grecs & Russiens, qui ont fait leurs études à Kiovic, à Padoüe, & à Rome, enseignent le Grec, le Latin, la Philosophie; & la Theologie. Bidloo celebre Anatomiste Hollandois, & d'autres Medecins Allemans cultivent la Medecine & la Chirurgie avec beaucoup d'éclat & de succés. La curiosité attire un grand monde aux Anatomies publique, pour lesquelles le Prince a fait bâtir un Théatre. Il a aussi fait bâtir un Observatoire, & dresser une magnifique Imprimerie. De Sçavans Anglois travaillent dans l'Observatoire, où ils enseignent à plus de deux cens Ecoliers l'Arithmetique, la Géometrie, & l'Art de Naviger. Théodore Polycarpou est Directeur de l'Imprimerie enrichie des débris de celle de Narva. On y a imprimé *un Systéme Arithmétique ; un Dictionnaire Esclavon, Grec, & Latin ; l'Idée de l'Ante-Christ :* Ouvrages d'Etienne Javarouski Noble Polonois, ci-devant Professeur de l'Université de Kiovic, maintenant Métropolitain de Rezan, établi par le Czar

pour faire les fonctions de Patriarche à Moscou. Le Czar anime les Etudians par des distributions d'argent, & par des Titres d'honneur, qu'il accorde à ceux qui se distinguent. On travaille par son ordre à une nouvelle version de la Bible en Esclavon. Le Ministre Lutherien auroit eû beaucoup de part à cet Ouvrage, mais heureusement pour la Religion il est mort. Le Prince Alexis Petrouvits héritier de l'Empire, qui a eû un Précepteur Alleman a la même inclination que son Pere.

DE HAMBOURG.

Le Journal Latin qui s'imprime ici tous les mois in 4°. est intitulé, *Nova litteraria Germaniæ*. On ne peut reprocher aux Auteurs qu'une exactitude trop scrupuleuse, qui ne leur permet pas d'omettre aucune des Théses qui se soûtiennent dans les Colleges. On les quiteroit volontiers de ce détail plus fatiguant pour les Lecteurs que pour eux-mêmes. Leur Journal d'ailleurs très-curieux se fera mépriser par ces minuties, dont les Auteurs de celui qui a pour titre, *Nova litteraria maris Balthici*, leur ont donné l'exemple. Ne pouvant vous envoyer ce livre, j'aurai soin de vous en marquer les endroits les plus importans. Je commence par le premier tome qui a paru l'an 1703.

Jean Auguste Krebs dans une Thése en *Juin* 1706.

forme de Dissertation imprimée à Halls compare le style de Lactance & celui de Ciceron. Il entre dans un détail qui n'omet rien. Il faudra joindre cette Dissertation aux Editions qu'on fera de Lactance. Le titre de la Dissertation est, *De Stylo Lactantii Firmiani.*

Frideric Jenichen dans une Dissertation imprimée à Lipsic intitulée, *De Deo in sensuum externorum œconomiis palpabili*, prouve l'Existence de Dieu par la structure des organes de nos sens. Il entreprend dans cette même Dissertation de justifier du soupçon d'Atheïsme, les Physiciens en general, & en particulier les celebres Philosophes Anaximéne, Diogénes Appolloniate, Anaxagore, Heraclite, Democrite, Aristote, & Descartes.

Zwikaw petite Ville de Misnie a la gloire de posseder dans Monsieur Chrétien Gottelf Blomberg un Protestant des plus échauffez, jaloux de toutes les fables dont on amuse le petit peuple, pour lui faire regarder le Pape comme l'Ante-Christ. Il avoit fait un Livre pour montrer que ce mot, *mysterium*, étoit sur la Mitre dont les Papes s'étoient servis jusqu'à Jules III. D'où il s'ensuivoit, selon lui, par une consequence necessaire que le Pape étoit l'Ante-Christ; puisqu'on lit dans l'Apocalypse que la Prostituée avoit sur le front écrit ce même mot, *mysterium*. Il avoit établi ce fait important par cinq raisons

décisives. La premiere que Scaliger avoit dit l'avoir appris du Connétable de Montmorency. La seconde que Sigebert de Gemblours en parloit. La troisiéme que François le Moine disoit l'avoir vû, ce mot en question, écrit sur la Mître de Clement VII. La quatriéme que Brocart l'avoit vû sur celle de Jules III. La cinquiéme que le Jesuite Lessius ne l'avoit pas nié. Un Protestant Auteur de plusieurs Livres estimez, Monsieur Hanneman, craignit qu'on n'imputât à tout son parti l'approbation d'une fable si grossiére, il refuta le miserable Libelle de M. Blomberg. Cet Auteur ne s'est pas tû. M. Hanneman lui avoit objecté que Scaliger n'a jamais osé inserer dans ses Ouvrages ce qu'on suppose lui avoir été dit par le Connétable de Montmorency. M. Blomberg répond que Pierre du Moulin prétend avoir entendu dire à Scaliger, qu'il avoit vû le mot, *mysterium*, sur une Mître Papale : voilà une étrange variation dans le premier témoin. Mr. Blomberg n'en peut disconvenir ; mais il s'attache à prouver que Scaliger n'étoit pas bâtard : ses autres réponses à Mr. Hanneman sont de la même force. Il avoüe que Sigebert n'a rien dit de ce qu'il lui avoit fait dire, & qu'il a pris Clemens Sept pour Clement Huit, en rapportant le témoignage de François le Moine. Se souvient-il que Clement Huit a vécu longtems aprés Jules Trois, sous lequel l'usage

de la Mître mysterieuse à cessé selon lui. Mais comment Brocard a-t-il vû cette Mître au tems de Jules III. qui ne s'en servoit plus selon Mr. Blomberg? Voilà son quatriéme témoin refuté par lui-même. On voit bien que Lessius ne dût pas traiter sérieusement un pareil conte, & qu'il eût raison de s'en mocquer. Nôtre Auteur joint aux quatre témoins qu'il á cité, deux autres témoins protestans comme eux; & fier d'un si grand avantage il insulte à son adversaire, & annonce un nouvel Ouvrage de sa façon, *Venus Mariana*. Le titre seul n'inspirera-t'il pas de l'horreur aux Protestans? verront-ils, sans frémir d'indignation, la Mere de Dieu confonduë avec la mere de Cupidon; le nom de la plus infame Déesse mêlé au Sacré Nom de la plus pure de toutes les Vierges? On doit s'attendre de trouver dans ce Livre impie Mr. Blomberg aussi incredule; qu'il paroît credule dans le *mysterium papali corona inscriptum ens reale*: titre qui fait allusion à celui du Livre de Mr. Hanneman, *mysterium papali corona inscriptum non-ens*. L'alternative de credulité & d'incredulité ne doit point étonner. Le même tour d'esprit qui porte à ne rien croire de ce que croyent les personnes sages, porte à croire tout ce qu'elles ne croyent pas. Les personnes les plus difficiles à recevoir les veritez de la Religion; sont les plus entêtées de l'Astrologie Judi-

ciaire & de l'Alchymie. Mr. Chrétien Reh-Rensee dans une Dissertation imprimée à Wittemberg sur les manieres subtiles de se donner la mort, *de subtili autochiriâ*, traite sans façon de peché mortel l'abstinence. Le bon Professeur ne sera point damné pour ce peché.

L'Ouvrage de Mr. Hederic est très-estimé, *Benjamini Hederici de Imitatione Pindareâ Commentatio. Vittembergæ.* Il est divisé en dix Chapitres. Le premier contient la vie de Pindare. Le second est un recüeil des Eloges donnez à ce grand Poëte. Le troisiéme parle de ses Interpretes, & des Editions de ses Odes. Le quatriéme répond au Titre du Livre, & le cinquiéme traite de l'Imitation de Pindare. La matiere de ses Poësies, la disposition de ses Sujets, sa Methode pour amplifier, son Elocution, la Mesure de ses Vers, font la matiere des cinq autres Chapitres.

Voici un Ouvrage plus important: *Joannis Georgii Neumanni Disputatio de mensurâ peccatorum impletâ. Vittembergæ Typis Kreussigianis, in 4°. De la mesure des pechez.*

L'Auteur se déclare contre ceux qui mettent des bornes à la misericorde de Dieu, & il les défie de lui montrer dans l'Ecriture un passage sur la mesure des pechez, qui menace d'une punition Spirituelle, & de la soustraction de toute grace. Il ne s'agit, dit-il, dans ces passages si sou-

vent citez par les Prédicateurs, que de peines temporelles, qui loin d'être le dernier terme de la misericorde de Dieu, sont un des plus ordinaires moyens qu'elle employe pour convertir les hommes.

Mr. Burcard Gottelf Struvius a déja fait paroître plusieurs tomes d'un recüeil d'Ouvrages qui étoient restez ensevelis dans la poussiére des Bibliotheques. *Acta Litteraria ex Manuscriptis eruta atque collecta. Jena in* 8°. On trouve dans le premier tome l'Ouvrage d'un Paysan nommé Nicolas Schmid. Cet Ouvrage est singulier; il contient cent trente Alphabets de diverses Langues: l'Auteur à seize ans ne sçavoit pas lire; il a travaillé au Labourage jusqu'à cinquante ans, sans que ce travail l'ait empêché dacquerir une connoissance suffisante de tant de diverses Langues, de l'Astronomie, & de la Medecine.

Mr. Struvius a aussi publié à Jena une Dissertation sur les differentes maniéres de déclarer un successeur à la Couronne, *De variis modis decernendi successorem in Regnis. Typis Krebsianis.* Ces manieres sont l'élection, le sort, l'ordre de la succession hereditaire établi par une Loy fondamentale de l'Etat, le Testament du Prédecesseur, le Choix du Prédecesseur déclaré de son vivant, (c'étoit l'usage des Perses, c'est encore celui de la plûpart des Rois de l'Orient, qui peuvent se choisir parmi leurs Enfans un Successeur à leur gré,) enfin

l'Adoption. L'Auteur traite aussi des diverses manieres d'investir le Successeur. Chez les Romains une Statuë de la Fortune étoit la marque de l'Empire. Chez les Anciens François, un Drapeau & un Javelot mis dans la main du Prince élevé sur un Bouclier, le faisoit reconnoître pour Roi. Dans la suite, le Prédecesseur mourant envoyoit à son Successeur la Couronne & l'Epée Roiale. Chez les Bourguignons on donnoit au nouveau Roi la Lance de Saint Maurice. On Investit les Empereurs en leur mettant les ornemens Imperiaux. D'autres Nations regardent le seul Anneau Roial comme le signe de la Souveraineté.

Mr. George Goetzius a publié des Recherches sur les reliques de Luther, *De Reliquiis Lutheri diversis in locis asservatis*. Une des plus considerables reliques du Saint Reformateur, c'est la Tasse haute & large dont il faisoit un fréquent usage.

Le Sçavant Buddeus Membre de la Societé qui travaille à l'excellent Journal de Lipsic, a fait imprimer un Recüeil de dix Dissertations, *Parerga Historico-Theologica*. 1. *De Symbolis Eucharisticis*. 2. *De Theodotione*. 3. & 4. *De Ritibus Ecclesiæ Romanæ Judaïcis*. 5. *De Allegoriis Origenis*. 6. *De Ludovico Bavaro Imperatore*. 7. *De Ruina murorum Hierichuntinorum*. 8. *De Artibus Tyrannicis Hiero-*

nimi Savonarolo. 9. *Retractatio praecedentis Dissertationis.* 10. *Animadversiones in Librum Petri Chauvin de Religione naturali.*

Il a paru presque en même tems à Bresslau deux Histoires de la Silesie : l'une a pour Auteur le Docte Hanckius : l'autre est de feu Nicolas Henelius, L'Ouvrage du premier sera divisé en trois Tomes, dont le premier & le second sont imprimez ; *Martini Hanckii de Silesiorum Nominibus* ; *Martini Hanckii de Silesiorum Majoribus, Vratislaviæ.* Le troisiéme suivra bien-tôt, *De Silesiorum Rebus.* Le Livre d'Henelius a pour titre, *Silesiographia renovata.*

Mr. Jean Groningius Mathematicien & Jurisconsulte celebre, est Auteur des Livres suivans, qui ne sont pas assez connus hors de l'Allemagne : *Navigatio libera, seu de jure quod pacatis ad belligerantium commercia competit.*

Bibliotheca Juris gentium exotica, Asiaticorum, Africanorum, Americanorum.

Bibliotheca Juris Gentium Europaa.

Bibliotheca universalis librorum Juridicorum.

Tous ces Livres sont imprimez ici, ainsi que le dernier Ouvrage d'une autre Jurisconsulte aussi fameux M. Gaspard Thurman.

La Bibliotheque des Marchands & des

Mariniers, *Bibliotheca Mercatoria Maritima & Nautica.*

Nous avons du même Auteur *La Bibliotheque des Chanoines*, *Bibliotheca Canonica.*

La Bibliotheque des Academiciens, *où il traite de leurs droits*, *Bibliotheca Academica.*

La Bibliotheque des hommes d'Etat, *Bibliotheca Statistica.*

La Bibliothéque des Duellistes, *Bibliotheca Duellica.*

La plûpart de ces Ouvrages sont imprimez à Hall prés de Magdebourg.

Jean Philippe Odelem a fait imprimer à Helmstad des Remarques Académiques, *Animadversiones Academica.* Il y soûtient que les eaux que l'Ecriture place au-dessus du Ciel, ne sont autre chose que les eaux renfermées dans les Planetes. Ce sentiment n'est pas nouveau en Allemagne.

Le Dictionnaire Hebreu de Coccеius passe pour un des meilleurs que nous ayions. Cependant M. Maïus s'est flaté de le rendre plus parfait par des Notes & un Supplément, qui sont imprimez à Francfort avec les Paralipomenes de Cocceius.

D'EDIMBOURG.

On travaille ici à une Edition des Ouvrages de Buchanan plus ample que les

précedentes. On n'épargnera rien pour la rendre parfaite.

DE LONDRES.

Les Livres nouveaux de ce pays sont: *Le Recüeil de tous les Ouvrages de Richard Hooker*. Le Traité de la Police Ecclesiastique, qui l'avoit fait connoître, est fort augmenté dans cette Edition. La Vie de l'Auteur est à la tête du Recüeil.

Histoire de la Consecration des Autels, par Jaques Ouven en Anglois.

L'Abregé du Systeme intellectuel de Cudvorth, par Thomas Vise.

La Paraphrase de feu Mr. Locke sur la première Epître aux Corinthiens. Le nouvel Interprete cherche des sens écartez dans cette Epître, & ses explications ne sont rien moins que naturelles. Il étoit difficile qu'un Socinien outré, tel que Mr. Locke, pût expliquer l'Apôtre sans lui faire violence.

Discours sur l'immutabilité des devoirs de la Religion naturelle, & la Verité de la Religion Chrétienne, par M. Clark. C'est l'Abregé de huit Sermons prêchez en 1705. selon la Fondation de Mr. Boyle. La Préface est une Refutation vehemente de ce qu'on a écrit contre l'Abregé de ses Sermons prêchez en 1704. Tous ces Livres sont écrits en Anglois.

DE BEAUNE.

La Dispute s'échauffe entre nos Medecins & ceux de Rheims sur les Vins de Bourgogne & de Champagne. On soûtient des Théses, on écrit des Livres sur cette importante question, *Quel des deux Vins doit être préferé à l'autre.* La défense du Vin de Bourgogne, *Defensio Vini Burgundiani* ne finira pas la querelle. On ne s'attend pas que vous prononciez sur ce differend, la matiére ne vous est pas assez connûë : il est bon cependant que vous n'ignoriez pas que le Défenseur du Vin de Bourgogne le croit très-propre pour les Théologiens.

DE PARIS.

Il a paru depuis quelque tems des Livres, dont il est difficile de faire un extrait, & que leur utilité ne nous permet pas d'omettre entierement.

Pratique de la Jurisdiction Ecclesiastique volontaire, gratieuse, & contentieuse, par Mr. Ducas Grand Vicaire & Official de Condom, Nouvelle Edition augmentée, *in* 4°. 2. *Tomes.* Chez Jean Guignard.

Le Parfait Procureur, par Mr. Duval Avocat en Parlement, à Lyon chez Boudet.

Juin 1706.

Recüeil contenant les Edits & Declarations du Roi sur l'établissement & Confirmation de la Jurisdiction des Consuls, in 4°. à Paris chez Thiérry.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1706.

ARTICLE LXIX. *LA Conformité de la Foy avec la Raison; ou Défense de la Religion, contre les difficultez répanduës dans le Dictionnaire de Mr. Baile.* Page 895

ART. LXX. *Les Voyages de Lionnel Waffer, contenant une Description exacte de l'Isthme de l'Amerique, & de la nouvelle Espagne.* p. 913

ART. LXXI. *Histoire des Loteries; ou Dissertation Critique sur leur usage*, p. 924

ART. LXXII. Ars Memoriæ vindicata, &c. C'est-à-dire, *Défense de l'Art de la Memoire, par Jean Brancaccio Jurisconsulte de Palerme &c.* p. 935

ART. LXXIII. *Remarques Critiques sur la Nouvelle Edition du Dictionnaire de Morery de 1704.* p. 942

ART. LXXIV. *Réponse aux Questions d'un Provincial par Mr. Baile, tome 3.* page 950

ART. LXXV. Clementi XI. P. O. M. Seminarium Romanum ex universa Doctrina Litterarium Obsequium D. D. D. C'est à dire, *Hommage des Lettres en*

tout genre de Doctrine, rendu par le Seminaire Romain au Pape Clement XI. page 972

ART. LXXVI. Nouvelle Methode de Geographie Historique, pour apprendre facilement, & retenir long-tems la Geographie & l'Histoire tant Ancienne que Moderne. p. 979

ART. LXXVII. De Veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & arte secernendi vera à falsis &c. C'est à dire, Seconde Dissertation du P. Germon, sur les anciens Diplomes des Rois de France, & sur l'art de distinguer les vrais d'avec les faux &c. p. 988

ART. LXXVIII. Traité des Eaux minerales d'Aix en Provence. p. 1004

ART. LXXIX. Troisiéme Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix touchant l'Eucharistie. p. 1010

ART. LXXX. Pratique de Dévotion à l'honneur de Saint François Xavier. page 1026

ART. LXXXI. Dissertation Historique & Critique sur le Martyre de la Légion Thebéenne, en Latin & en François &c. p. 1028

ART. LXXXII. Discours de Mr. le Marquis Don Lorenzo Verzuso Beretti Landi, Ambassadeur de S. M. Catholique auprés des Suisses & des Grisons, prononcé à la Diéte de Lucerne le 16. Decembre 1705. p. 1037

ART. LXXXIII. Geometrica Demonstratio Theorematum Hugenianorum, circa logisticam seu logarithmicam Lineam &c. C'est à dire, *Demonstration geometrique des Theorêmes de Mr. Hugens, touchant la Ligne logistique ou logarithmique &c.* p. 1050

ART. LXXXIV. *Nouvelles Literaires.* page 1066

De Moscou. ibid.

De Hambourg. p. 1068

D'Edimbourg. p. 1076

De Londres. p. 1077

De Beaune. p. 1078

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA du mois de Juin.
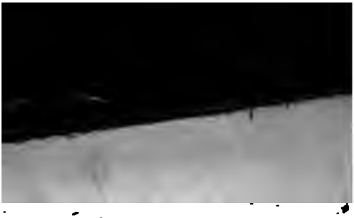
PAg. 895. *l.* 13. *lis.* ſans la table.
P. 917. *l.* 16. Mahis, *lis.* Mays.
P. 917. *l.* 1. feroit, *lis.* ſeroit.
P. 936. *l.* 4. *lis.* ce qu'on dit.
P. 939. *l.* 19. *lis.* categories.
P. 980. *l.* 9. *lis.* remplir.
P. 997. *l.* 14. Vaudemir, *lis.* Vandemir.
P. 1018. *l.* 24. *ou*, *lis.* *&*
P. 1063. *l.* 4. *lis.* rectangle BAe.
P. 1067. *l.* 11. & 32. *lis.* Kiovie.
P. 1070. *l.* 9. *lis.* Leſſius n'avoit pas nié le fait.
P. 1072. *l.* 16. *ôtez*, le cinquiéme.
l. 20. *aprés* élocution, *ajoûtez*, les Dialectes.
l. 21. *lis.* ſix.
P. 1074. *l.* 7. *lis.* le faiſoient.
P. 1075. *l.* 1. *lis.* Savonarolæ.